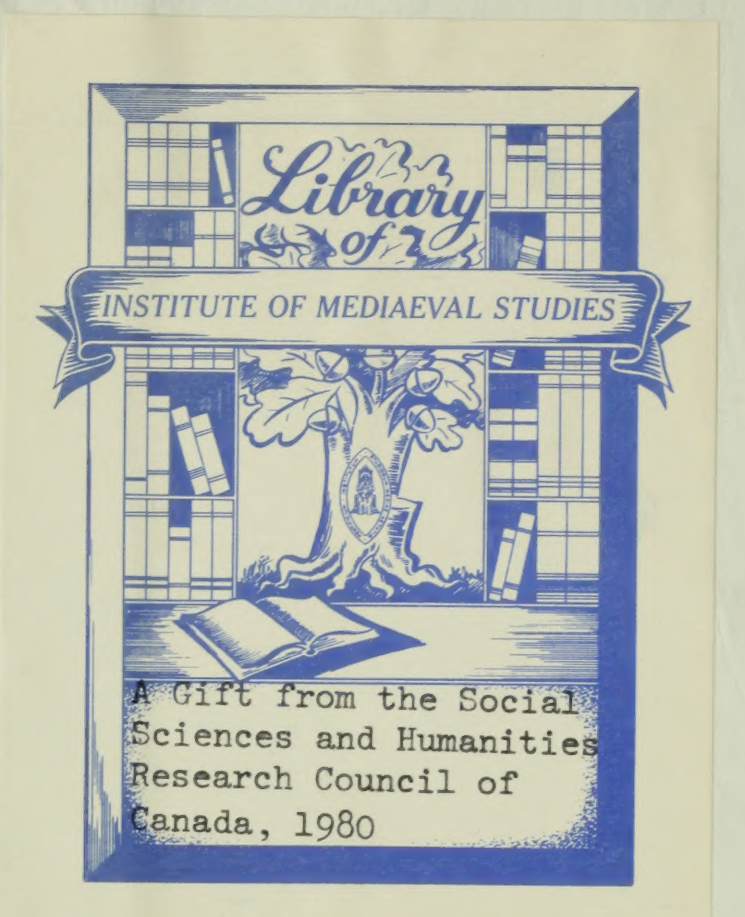
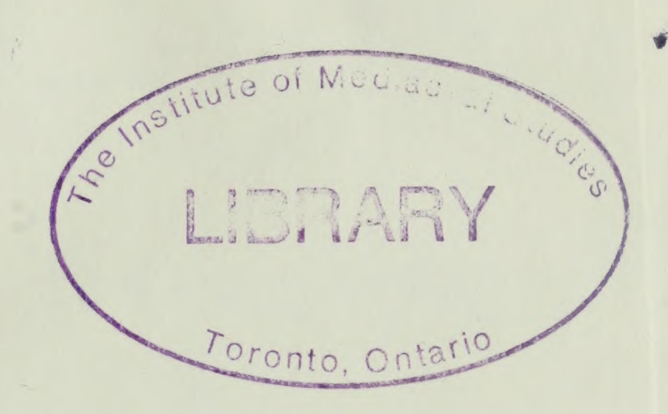
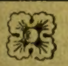
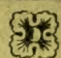

Library of
INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
A Gift from the Social
Sciences and Humanities
Research Council of
Canada, 1980







# HISTOIRE
# DE LYON,

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS;

Par

**P. Clerjon,**

DOCTEUR EN MÉDECINE,
PROFESSEUR D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE A L'ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS ;

ORNÉE DE FIGURES
D'APRÈS LES DESSINS DE F. F. RICHARD,
CHEVALIER DE ST-MICHEL ET DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
PEINTRE ORDINAIRE DU ROI.

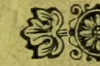
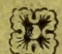
*TOME QUATRIÈME.*

4

LYON.

THÉODORE LAURENT, ÉDITEUR,
LIBRAIRE, PLACE ST-PIERRE, N. I.

M DCCC XXX.

LYON. — IMPRIMERIE DE LOUIS PERRIN.

# HISTOIRE
# DE LYON.

LIBRAIRIE DE LAURENT,
PLACE SAINT-PIERRE, N° 1.

LYON.
DE L'IMPRIMERIE DE LOUIS PERRIN,
RUE MERCIÈRE, N. 49.



Revoil del. 1832. Pigeot sculp.

FRANÇOIS I<sup>er</sup>. ARMÉ CHEVALIER PAR BAYART.

Publié par Laurent, Libraire à Lyon.

# HISTOIRE
# DE LYON,

## DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS;

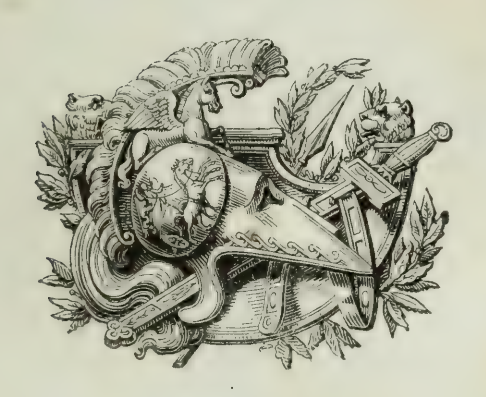
Par

**P. Clerjon,**

DOCTEUR EN MÉDECINE,
PROFESSEUR AU PALAIS DES ARTS ET CONSERVATEUR DU CABINET D'HISTOIRE NATURELLE
DE LA VILLE DE LYON :

ORNÉE DE FIGURES
D'APRÈS LES DESSINS DE F. F. RICHARD,
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,
CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

TOME QUATRIÈME.



LYON.
THÉODORE LAURENT, ÉDITEUR.

M DCCC XXXI.



# CHRONIQUES
## LYONNAISES
DU
# TEMPS DE LA RÉFORME
## ET DE LA LIGUE.

## SOMMAIRE DU PREMIER LIVRE.

Considérations générales sur les événemens qui ont précédé. État de la civilisation à la fin du quinzième siècle. Louis XI et la royauté absolue. Lyon était sa ville de finance. Premier voyage de ce prince dans le Lyonnais au commencement de son règne ; établissement des foires et avantages nombreux qui en résultent. Le bailli Royer veut s'emparer du capitainage de la ville ; réclamations des citoyens. Leur dévoûment au roi durant la guerre du Bien-Public. Il s'en montre reconnaissant en établissant à Lyon des manufactures de draps de soie et d'or. États généraux convoqués à Tours, et députés lyonnais qui y sont envoyés. Préparatifs de défense contre les Bourguignons. Franchises remarquables lorsque des troupes traversaient la ville. Le bailli Royer mis en accusation ; circonspection des conseillers à cet égard. Demande faite par le roi d'une somme de vingt mille livres ; on ne lui en accorde que huit mille. Préparatifs d'une réception solennelle pour sa prochaine arrivée. Événemens remarquables pendant le séjour de Louis XI à Lyon : mort de Galeotti ; présens faits aux serviteurs du roi ; le duc de Lorraine, et fêtes dont on l'honore malgré les défiances de Louis ; le roi René à Lyon ; ses promenades joyeuses, scientifiques et galantes avec le roi de France. Nouvelle de la bataille de Morat. Louis XI part pour en faire une neuvaine d'actions de grace. Influence politique et financière de ce monarque absolu sur les mœurs, la prospérité commerciale et le caractère des Lyonnais. Histoire rapide du tribunal de la Conservation, dont il fut en quelque sorte le fondateur.

# HISTOIRE
# DE LYON.
## Quatrième partie.

### LIVRE PREMIER.

Nous voici arrivés au quatrième acte de ce grand drame de la civilisation auquel la ville de Lyon prit tant de part. Jusqu'ici les événemens se sont déroulés, à chaque époque, avec des couleurs différentes, et notre cité y a joué un rôle intéressant, que sa position géographique, son immense commerce et le caractère de ses habitans l'appelaient à remplir. Il est peut-être plus facile de se faire une idée juste d'un principe politique en étudiant ses effets dans une partie isolée du globe, qu'en examinant son influence sur tout un empire, sur toute une nation : les détails sont plus instructifs que les généralités. La puissance romaine avec ses merveilles, la barbarie

avec ses crimes, le christianisme et ses bienfaits, la théocratie et son despotisme, le gouvernement paternel de la commune avec son allure franche et décidée, dans leur rapport avec une ville considérable, nous ont tour à tour occupés. Nous avons vu qu'une mobilité éternelle, suite nécessaire des passions des hommes, semblait être la loi politique de la grande famille humaine; que lorsqu'une fois la corruption eût altéré la puissance romaine, pour ainsi dire, jusqu'à la moelle, les hordes du septentrion étaient venues la régénérer comme les frimats destructeurs renouvellent la surface de la terre; que la civilisation, basée sur le paganisme, avait été remplacée par la civilisation émanée de la loi des chrétiens; que les grands, les prêtres, les rois et ceux qu'on appelait manans s'étaient disputé avec acharnement le droit de commander ou de se conduire à leur volonté; qu'enfin une puissance quelconque avait toujours cessé d'exister par ses propres excès, qu'elle s'était écroulée au moment même où tout paraissait obéir à ses ordres, où elle savourait en quelque sorte les jouissances de la domination, et qu'elle s'était vue tout-à-coup remplacée par un pouvoir, très secondaire en apparence, qu'elle croyait faible, mais que la Providence avait secrétement affermi pour le renverser ensuite à son tour, quand il finissait par s'user.

A la fin du quinzième siècle, la bourgeoisie n'était pas encore assez instruite, assez éclairée,

elle ne possédait point une quantité suffisante de propriétés territoriales pour s'emparer du gouvernement, pour faire sa révolution : l'heure de ce grand phénomène politique n'avait pas sonné; il fallait une réunion de circonstances qui vont bientôt se développer sous nos yeux, pour le rendre nécessaire. Ce fut la royauté qui hérita d'abord de la force que les prêtres avaient employée en odieuses persécutions, et les seigneurs en folies chevaleresques ou en conspirations maladroites. Louis XI fut l'homme qui créa l'ère du pouvoir monarchique absolu. Ce souverain, comme individu faible et pusillanime lorsque sa vie était compromise, comme monarque ferme et intrépide quand il s'agissait d'agrandir les prérogatives de sa couronne, comme ennemi déclaré de l'aristocratie qui gênait ses mouvemens, comme habile compère de la démocratie qui secondait ses efforts, enfin comme roi cruel, féroce, crapuleux, affable, brusque, jovial, soupçonneux, mélancolique, superstitieux, est un fonds inépuisable de réflexions philosophiques : les historiens qui ont traité ce sujet sont très nombreux, et le sujet n'est point épuisé. D'après eux, Louis XI avait reçu du ciel la mission spéciale de dégager les rois de toute entrave. Il faut avouer que c'était confier le droit divin à une puissance de l'enfer.

Mais un point de vue neuf est de montrer cet homme dans ses relations intimes avec une cité

qui lui fournissait avec empressement l'argent qu'il aimait beaucoup, et dont il faisait un usage bien remarquable dans l'intérêt de ses projets ambitieux, car on peut regarder Louis XI comme le premier négociant de son royaume, et comme tel, il plaisait beaucoup aux Lyonnais.

D'un côté, durant l'espace de quelques mois qu'il passa dans leur ville, il reçut les ambassadeurs de tous les princes voisins, et conclut les traités qui ont procuré de belles provinces à la France; on vit une foule de grands personnages bien opulens, bien magnifiques, autour de ce roi qui affectait une simplicité bourgeoise, et qui n'étala les pompes fastueuses de la royauté[1] qu'au moment de l'agonie, parce qu'alors la réalité lui échappant, il était forcé de se contenter des apparences. D'un autre côté, les flatteries dont il fut accablé à Lyon, et qui commencèrent cette longue série de flagorneries marchandes envers les souverains, les réjouissances publiques, l'enthousiasme universel, les mystères joués en son honneur dans les carrefours, les acclamations du peuple dont il débauchait les femmes sans les aimer, montrèrent combien son génie despotique avait déja entouré la royauté de crainte et de respect. C'est d'après les documens encore manuscrits, rassemblés jour par jour à cette époque, que nous allons continuer notre narration.

[1] *Mémoires de Comines.*

Les députés que le consulat avait envoyés pour féliciter le roi à son avénement au trône, revinrent peu de temps après [1]; ils firent leur rapport, et les conseillers apprirent avec plaisir que Louis XI les avait reçus « bénignement et joyeuse-« ment ». Mais il avait été sourd à leurs supplications et à leurs requêtes touchant l'abolition ou au moins la diminution des aides, des gabelles, et de certaines tailles qui violaient les franchises de la bonne ville. « Pâques Dieu ! leur avait-il dit, « j'ai à peine la couronne sur la tête, et vous « voulez me rendre aussi gueux que le dernier « boutiquier de votre ville : hé bien ! pour me « venger, je vous ferai riches, je vous donnerai « des foires comme on n'en a jamais vu ; je vous « conserverai le dixième des vins et le barrage « du pont du Rhône. Êtes-vous contens ? ne fe-« rez-vous rien pour moi en retour ? Je suis sans « finance, et il me faut incontinent envoyer un « ambassadeur en Catalogne. Faites en sorte que « le bailli de Viennois, mon maître-d'hôtel, n'y « paraisse pas en un piteux état [2]. »

Les Lyonnais députés étaient venus pour obtenir une diminution dans les charges de la cité, et il leur fallut promettre cinq cents écus d'or pour payer l'ambassade au pays de Catalogne. Il est vrai qu'on n'eut pas lieu de s'en

[1] 17 octobre 1461.
[2] Année 1462, nouveau style.

repentir. Louis XI vint à Lyon peu de mois après, sans presque être attendu. Il fut ravi des fêtes magnifiques improvisées en son honneur; elles furent seulement un peu troublées par la mort de Louis, duc de Savoie, qui fut enterré dans l'hôtel des Célestins [1]. Le roi, pour témoigner aux Lyonnais la satisfaction qu'il éprouvait de leur gracieuse réception, institua les foires sur un plan beaucoup plus vaste qu'auparavant, et avec des priviléges inouis pour ceux qui y viendraient faire le négoce.

Il fut aisé par la suite de s'apercevoir que Louis XI s'entendait aussi bien en affaires de commerce qu'en intrigues politiques, et qu'il n'ignorait pas que pour avoir la force et l'argent nécessaires à ses projets de despotisme, il lui suffisait de favoriser l'industrie et de respecter les intérêts matériels de ceux qu'on appelait alors les petits individus. C'était merveille que de voir tant d'étrangers accourir à Lyon; toute sorte de marchandises y étaient étalées. Comme les provinces du royaume fournissaient la plus notable partie de ces denrées, l'importation du numéraire était considérable, et l'exportation de peu d'importance. Lyon devenait par là même très opulent, et pouvait fournir de grands subsides dans les temps de guerre. Il suffisait de transporter

[1] *Actes consulaires*. Cet hôtel était, comme on l'a vu, une donation de la maison de Savoie.

les foires, soit du côté du royaume, soit du côté de l'empire, c'est-à-dire au delà ou en deçà de la Saône, pour voir s'élever aussitôt des quartiers populeux : on perçait des rues, on élevait des maisons, on construisait des magasins, et cette partie de la ville, emplacement momentané des foires, devenait à jamais florissante. La position de Lyon sur deux belles rivières et à leur confluent, rendait toute rivalité impossible. La cité genevoise excitait seule sa jalousie, parce que cette ville avait aussi ses foires, et recevait par le lac du Léman beaucoup de commerçans Lombards, Allemands, Suisses, etc., dont Lyon avait la clientelle. Mais Louis XI, par ses ordonnances, diminua un peu, dans l'intérêt des Lyonnais, les effets de ce fâcheux voisinage.

Cette conduite, au commencement de son règne, à l'égard des Lyonnais, le rendit d'abord très populaire. Aussi, quand on apprit qu'il avait nommé maître Royer bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, et que celui-ci devait sous peu de jours prendre possession de la sénéchaussée, les conseillers se réunirent soudain dans l'hôtel commun, et arrêtèrent que, dès que maître Royer ferait son entrée dans le bailliage, les notables iraient le voir et lui faire révérence, et le serviraient d'un présent de suffisante quantité de vin blanc et de vin rouge des meilleurs coteaux du Lyonnais, de cinquante ras d'avoine, de douze torches en bâton, et d'un même nombre de boîtes

de confitures. Le bailli Royer voyant cet empressement des Lyonnais qui lui paraissait une sorte de besoin de servitude, crut devoir en profiter d'après les instructions cachées de son maître. Le consulat, par le capitainage de la ville, conservait une apparence de souveraineté. L'ingrat bailli se constitua de son plein gré capitaine de la ville. Aussitôt les conseillers se transportèrent en son hôtel de Roanne[1] pour lui faire les doléances de la cité, « entre autres lui dire et re-« montrer comme de toute ancienneté, et par tel « et si long temps qu'il n'était mémoire du con-« traire, le droit et provision du capitainage de « Lyon appartenait à ladite ville et aux conseillers « ayant le gouvernement d'icelle; c'était la cité « qui avait accoutumé de payer les gages et droits « dudit capitainage; que néanmoins le seigneur « bailli, en prenant du roi le don du bailliage, « s'était fait donner par ledit sire le capitainage « en même temps, ce qui était déroger aux pré-« rogatives et franchises de la cité; que pour tout « arranger, la ville en faisait présent elle-même « au bailli, puisqu'elle seule pouvait en dis-« poser ».

Malgré cette condescendance qui masquait le ferme désir de maintenir les anciens droits, le consulat ne put obtenir un parlement résidant à Lyon qu'il demanda à la même époque. Le roi

[1] Le 8 février 1462.

refusa net, parce que cela ne pouvait être d'aucun avantage pour son trésor. Seulement il accorda à tout jamais les quatre grandes foires qui furent une source précieuse de longues prospérités, et à cette occasion on fit à Lyon une procession solennelle où l'on porta les reliques des saints que Louis XI avait en affection spéciale; ce qui lui fit beaucoup de plaisir.

Les discordes intestines, les guerres civiles qui survinrent ensuite entre le roi qui voulait être unique seigneur en France, et les princes qui regrettaient leur antique influence, frappèrent vivement les esprits à Lyon, parce que le commerce en était troublé et que les foires rapportaient beaucoup moins. Dans une assemblée générale[1], les plus éloquens du consulat « représentèrent, « avec des propos énergiques, le trouble de la « cour du roi, et les nouvelles qui depuis étaient « venues, savoir que ledit seigneur était échappé « et hors des dangers de ses adversaires, grace à « Dieu! que néanmoins il y avait de grandes en« treprises sur son royaume; pourquoi était be« soin et nécessaire d'avoir bonne union, con« duite et police en cette ville, à laquelle le roi « avait toute confiance, et surtout y faire bonne « garde ». Louis XI eut connaissance de ce beau dévoûment, car il avait des espions partout, et même le besoin de savoir ce qui se passait sur

[1] *Actes consulaires*, années 1463 et 1464.

toute la surface de la France lui suggéra l'idée merveilleuse de l'établissement des postes : ce ne sera pas la seule chose admirable que nous verrons prendre son origine dans les vices de ce despote. Il fut touché de l'attachement des Lyonnais. La fin de la guerre appelée *du Bien-Public* lui permit de leur manifester ses bonnes intentions qui pouvaient contribuer en même temps à relever ses finances, car il avait triomphé des princes révoltés plutôt par un système de corruption que par la force de ses armes. Il donna un grand déploiement aux manufactures de son royaume : jusqu'à son règne, Lyon n'avait été qu'une ville marchande[1] ; il s'occupa à en faire une cité manufacturière, et à s'enrichir en récompensant les Lyonnais.

La cité lyonnaise passa donc avant la ville de Tours, que Louis XI affectionnait beaucoup, et où il n'établit des manufactures semblables à celles de Lyon que quatre ans plus tard, malgré l'opinion généralement répandue qui donne la priorité aux Tourangeaux[2]. On en conserve en-

[1] Année 1466, époque de l'établissement de la manufacture des draps de soie et d'or ; mais elle ne fut en pleine activité que sous François Ier.

[2] La fabrique de Tours ne fut fondée qu'en 1470. *Voyez* pour ce qui concerne la manufacture de Lyon : 1° *Réglemens et statuts concernant le commerce, art et fabrique des draps d'or, d'argent et de soie qui se font à Lyon*. Lyon, André Laurens, 1720 ; 2° *Réglemens des maîtres passementiers, tissotiers et rubaniers de la ville et faux-bourgs de Lyon*. Lyon, André Laurens, 1719 ; 3° *Edit du roi François sur les draps d'or, d'argent et de soie. — Recueil des*

core les lettres patentes[1] dans les archives municipales; elles sont remarquables par leurs motifs et par leurs précieuses conséquences, que les Lyonnais ne comprirent pas d'abord à l'époque de la publication. L'intention principale du roi était d'empêcher la sortie annuelle de cinq ou six cent mille francs hors de son royaume, par suite de l'importation des draps de soie et d'or que fournissaient les pays étrangers; mais comme l'établissement de cette manufacture à Lyon nécessitait l'acquisition de plusieurs métiers dont le roi ne voulait point faire les frais, il fut dit dans les lettres patentes « que la levée de deux mille « livres tournois chaque année sera faite sur les « habitans de Lyon pour payer lesdits métiers, « les maîtres ouvriers qu'on fera venir et les « choses indispensables aux teinturiers ». Ces lettres furent adressées en forme de commission aux conseillers, sur le fait des finances, au bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, avec cette disposition expresse que les ouvriers qui viendraient demeurer à Lyon pour travailler aux draps d'or et de soie, seraient exempts de toutes tailles et impôts, et encore de tous aides, octrois, issues, faits de ville, guets et gardes, et ce pour douze ans seulement. La même commission fut donnée aux élus de Lyon : les douze conseillers, voyant

*sentences rendues par les juges de la douane de Lyon.* Valence, 1687.

[1] Données à Orléans le 23 novembre 1466.

plutôt le sacrifice des deux mille livres tournois que les avantages que le roi de France leur faisait entrevoir, présentèrent requête à ces derniers, et se fondèrent sur les grandes charges que la ville supportait malgré ses priviléges. Louis XI, par de nouvelles lettres patentes données à Vendôme, accorda aux conseillers et habitans de Lyon un sursis pour le paiement de l'impôt concernant les draps d'or et de soie, jusqu'à ce que la ville eût été remboursée de la somme de trois mille livres qu'elle avait payée pour deux cents harnais achetés pour le compte du roi.

Cette affaire était terminée, et déja on admirait en France les produits de la manufacture de Lyon, lorsque le roi demanda trois députés pour les faire participer aux délibérations des états[1]. Ce fut une chose sur laquelle les notables, les maîtres des métiers et les membres du consulat délibérèrent avec beaucoup de soin; ils avaient bien déja envoyé des députés au milieu de circonstances difficiles et sous des rois faibles, mais un souverain que l'on connaissait grand administrateur, et qui néanmoins les appelait à donner leur avis sur le gouvernement, flattait infiniment leur amour-propre : il fut décidé qu'on élirait un clerc, un bourgeois et un marchand. Toute la population y procéda par votes et suffrages, et furent nommés maître Jean Grand,

[1] *Actes consulaires*, 16 mars 1467.

docteur ès lois, député du clergé; noble Jean de Villeneuve, pour l'état des bourgeois qui se considéraient déja comme faisant partie de la noblesse; et pour l'état de marchand, Michel Dulart, citoyen. Ils acceptèrent, savoir, le premier aux gages de deux écus par jour, et les deux autres de quarante sous par jour. Ils se rendirent à Tours le 1$^{er}$ du mois d'avril. Pour fournir à leurs dépenses, on emprunta de Simon de Pavie, riche médecin établi à Lyon, la somme de deux cents écus d'or neufs.

Après les élections, deux conseillers furent envoyés dans le Dauphiné pour empêcher les marchands de se rendre aux foires de Genève, et les marchandises d'y être expédiées. Par leur intermédiaire, on traita avec un huissier du parlement de Grenoble pour y garder les portes et passages du Dauphiné pendant une année, au prix de vingt florins. Comme c'était d'après un édit bien favorable du roi qu'on agissait ainsi, on résolut de lui en témoigner une grande reconnaissance à la venue de Madame la duchesse de Milan, fille du feu duc de Savoie et sœur de la reine de France, qui venait de quitter Louis XI et s'en allait à Milan. On arrête donc « que pour « plaire au roi, on fera, à la venue de cette « dame, nettoyer les rues, jeter des fleurs, feuilles, « joncs et autres verdures en tout lieu de la cité « où elle passera; plus, par aucuns carrefours on « fera jeux, moralités et autres choses joyeuses

« et de plaisance; on fera offrir à ladite Madame « la duchesse deux douzaines de torches de vingt- « quatre livres, des confitures en quantité suffi- « sante, et six années de vin blanc, que les dames « aiment beaucoup[1] ».

Il n'était pas rare à cette époque que les préparatifs de guerre, de siége, de défense, eussent lieu en même temps que les réjouissances publiques, à cause du voisinage des ducs de Bourgogne, ennemis toujours enclins à affaiblir le royaume de France pour changer leur couronne ducale en belle couronne de monarque. D'ailleurs, les gens d'armes de Bourgogne étaient passablement remuans. On fut informé tout-à-coup qu'il se rassemblait une armée, tant dans le duché qu'en Savoie, avec des intentions hostiles[2]; plusieurs marchands qui venaient aux foires de juin furent détroussés, pillés et laissés nus sur les frontières du Franc-Lyonnais. Les conseillers opinèrent tout de suite, pour la sûreté de la ville, de rafraîchir les establies, de visiter les harnais, de tendre la chaîne devers la roche sur la Saône, de remettre les clés des autres chaînes au consulat, de chasser les vagabonds, de faire part à M. le comte de Comminges de tous les bruits qui couraient dans la ville, et de le prévenir de se tenir près du Lyonnais pour y pourvoir.

[1] *Actes consulaires*, 22 mai 1467.

[2] 19 juin 1468, nouveau style.

Le sieur de Comminges, lieutenant du roi, profita de cette terreur panique pour exposer aux conseillers que, suivant l'ordre du roi, il devait marcher promptement sur ses adversaires, et que, pour leur faire bonne guerre, il était urgent d'avoir le plus d'artillerie possible. Sur quoi, les notables assemblés, il fut délibéré de répondre qu'on ne pouvait lui fournir ce qu'il demandait, à cause des grandes charges de la ville. Le système favori de Louis XI, qui consistait à profiter adroitement de toutes les circonstances, échouait presque toujours devant le bon sens des Lyonnais. Ils eurent aussi occasion de lui montrer qu'avec le droit de refuser des subsides qu'elle ne devait pas, la ville possédait la prérogative de n'admettre dans son sein aucune troupe qui pût compromettre son repos ou sa liberté : les gens d'armes et francs-archers du Dauphiné passèrent à Lyon pour aller se battre contre ceux de Bourgogne; le consulat ne leur permit de défiler qu'en petites troupes, l'une après l'autre, par la même rue, pendant que les chaînes des autres rues étaient tendues.

Néanmoins, on ne pouvait toujours empêcher les injustices et les envahissemens du souverain ou de ses employés. Le bailli, maître Royer, était si coupable sous ce dernier rapport, que Louis XI, par adresse plutôt que par pudeur, jugea à propos de lui faire faire son procès. Maître Simon de Pavie, docteur en médecine, qui briguait le titre

de médecin du roi; Jean de Villeneuve, courier; Imbert de Varey, élu; Pierre Torveon, docteur ès lois; Pierre Thomassin, et autres, comparurent et se portèrent comme serviteurs de M. le Bailli, dans l'intention secrète de plaire au roi, qui faisait le sévère à bons desseins. Simon de Pavie dit en plein conseil « que, le bailli étant à Tours « près du roi, il lui avait été mis en avant que « aucuns l'avaient chargé et donné à entendre « au roi qu'il avait extorqué, pillé et rançonné « la ville et pays de Lyonnais, outre ce qui était « nécessaire pour l'avitaillement de l'armée, de « bien de dix mille écus qu'il avait mis dans sa « poche, ce dont le bailli se prétendait justifier, « et requérait les conseillers de déclarer la vérité « par un certificat. — Cela est facile à dire, ré« pondit maître Grand; il est même des gens qui « n'ont rien déboursé, prêts à tout croire sur « cet article : nous ferons bien, nous, de ne rien « décider avant d'être plus nombreux et plus « compétens. » Le lendemain, l'assemblée fut beaucoup plus considérable, et délibéra « qu'at« tendu que la ville n'était aucunement cause de « l'accusation et charge intentées au bailli, en ce « que dit est; que sur cette matière avait été « donnée commission par le roi à la requête du « clergé de cette ville et du pays de Lyonnais; « qu'il était par conséquent inutile d'exiger une « certification des bourgeois, et de plus très im« prudent de se mêler de ladite affaire ». On

écrivit seulement au bailli destitué pour lui faire agréer ces raisons. Un autre sénéchal fut nommé à sa place, et les conseillers, pour éviter de nouvelles usurpations de la part du roi, offrirent au nouveau fonctionnaire le capitainage de la ville avec les émolumens payés par elle[1].

Cela n'empêcha pas que maître Robert de Veully, commissaire du roi, arrivât bientôt après à Lyon. Il fit mander en son hôtel à la Croix-d'Or les douze conseillers, et leur dit que le roi, par l'avis de son conseil, avait arrêté de faire fortifier les villes d'Amiens, Beauvais, Compiègne, Noyon et autres des frontières de la Picardie, et pour cela ordonné qu'on levât sur ses bonnes villes fermées du royaume, qui par ci-devant avaient été exemptes de payer tailles, une petite somme de deniers pour cette fois. Les conseillers lui répondirent que cela demandait une mûre délibération. Le roi ne voulait que quatre mille écus. Il flattait les bons bourgeois de Lyon dans ses lettres datées d'Amboise[2] : « Nous vous avons « toujours supportés et soulagés, leur disait-il, « et avons bon vouloir de toujours supporter et « soulager, et mêmement des tailles dont jusqu'à « ce n'avez fourni aucune portion, pourquoi ne « nous devez refuser à ce besoin. » D'autres lettres exposaient « les grandes charges et guerres

[1] *Actes consulaires*, 27 février 1472.

[2] 24 mai 1472. *Signé* LOYS, et plus bas FLAMANS.

« que le roi avait à soutenir en Bretagne, Pi-
« cardie, Normandie, Bourgogne et ailleurs, en
« quoi il avait employé et épuisé toutes ses fi-
« nances. Que encore nouvellement il y allait
« avoir guerre contre le roi Jean d'Aragon, qui
« s'efforçait d'usurper le pays de Roussillon, et
« déja était entré dans la ville de Perpignan, le-
« quel le roi entendait bien, avec l'aide de Dieu
« et de ses sujets, bientôt l'en débouter. A cet
« effet, le roi avait envoyé des députés au pays
« de Lyonnais, et ailleurs des gens de ses finances
« pour trouver promptement argent par manière
« d'emprunt, et en particulier avait chargé des
« serviteurs de confiance d'emprunter de la ville
« de Lyon, et de quelques-uns des particuliers
« les plus riches et puissans d'icelle, la somme
« de vingt mille francs. »

Pour la première fois, la demande de subsides aussi considérables excita les murmures des Lyonnais. Le même soir, les conseillers avec les notables et maîtres des métiers proclamèrent d'un commun accord « que, considéré la grande néces-
« sité du roi et la gracieuse demande et requête,
« il fait de ce que de son autorité il pourrait
« prendre quand son bon plaisir serait ainsi de
« faire, on le doit aider en toute possibilité; mais
« comme ladite somme de vingt mille francs est
« excessive, on charge trois membres du consu-
« lat pour aller vers les commissaires leur re-
« montrer les grandes charges de la ville située

« en frontières, laquelle a besoin d'être bien « gardée et artillée pour la garde d'icelles et la « conservation d'une grande partie du royaume, « notamment des pays de Dauphiné et de Lan- « guedoc ; que d'ailleurs la ville a fourni depuis « peu de temps plusieurs grandes sommes, tant « par manière d'emprunt qui n'ont été restituées, « comme par manière de don à plusieurs fois, « et surtout dernièrement, depuis trois semaines, « on a octroyé audit seigneur la somme de deux « mille écus ». L'emprunt s'arrangea à huit mille francs[1]. Les marchands étrangers établis à Lyon, Florentins, Génois, Milanais et autres, offrirent de payer six mille écus, à condition qu'on abolirait les épices et le cinq pour cent sur les draps de soie.

Le roi put régler cette affaire lui-même. Il fit annoncer aux conseillers qu'il irait séjourner auprès d'eux et pour long-temps, en revenant de son pélerinage à Notre-Dame du Puy. La joie fut grande à Lyon quand on apprit cette nouvelle, et pendant que le menu peuple espérait de beaux mystères et des fêtes comme on n'en avait jamais vu, la bourgeoisie songeait à mériter les faveurs du souverain par toute sorte de flatteries : c'est à qui pouvait imaginer les choses les plus merveilleuses pour éblouir les regards de Louis XI, quand il ferait son entrée solennelle. Il y eut plusieurs

[1] *Actes consulaires*, 27 juin 1473.

réunions de notables dans la maison commune, entièrement employées à cette importante délibération[1]. D'abord on avisa « que bon sera y faire « histoires et moralités, mêmement la nativité et « vie de Notre-Dame par figures et personnages « bien ordonnés, aux lieux et places qui s'en « suivent : à l'entrée du portail de Bourgneuf, « et par dehors ledit portail, faire la forme et fi- « gure d'un beau et gros lion, accompagné d'un « côté et d'autre de deux jeunes filles pucelles, « lequel lion présentera au roi, par figures, les « clés de la ville; au devant et pardessus, ladite « porte aura un saint Michel, beau, grand, armé « de toutes pièces, pour motif de la chevalerie « du roi ; au côté devers la roche seront plu- « sieurs petits jeunes enfans sur échafauds, bien « en point et habillés, criant à haute voix Vive « le roi ! par dedans ledit portail jusqu'à Saint- « Jean, se fera l'histoire de la nativité et vie de « Notre-Dame, ainsi qui suit : l'enfantement aura « lieu au port Saint-Paul; devant l'hôtel de Jean « Marchal, la présentation de Notre-Dame au « temple ; devant la chapelle Saint-Éloi, l'an- « nonciation; en la ruette près Jean Dupré, la « salutation de Notre-Dame et de sainte Élisa- « beth; au Change, la nativité de Notre-Seigneur, « les pastoreaux et les trois rois ; devant l'hôtel

[1] *Actes consulaires*, 13 février 1475 et 1476, nouveau style ; Pâques le 26 mars.

« Thomassin, la présentation de Notre-Seigneur « au temple ; devant l'hôtel et place Jacques « Caille, l'allée de Notre-Dame en Égypte; et tout « près, le voyage de vie à trépas de la très sainte « Vierge; son ascension au ciel devant l'hôtel « du Faulcon, et son couronnement céleste au « devant de Porte-Froc [1]. Les rues, depuis ledit « portail de Bourgneuf, seront tendues et cou- « vertes de toiles, et sur les côtés, tapissées de « draps de plusieurs sortes de couleurs. »

Ce ne fut pas tout : un bon nombre de maîtres des métiers ayant été mandés par le consulat, on leur expose l'arrivée prochaine du roi, et on leur demande leur avis sur les costumes de la bourgeoisie : les conseillers et les notables seront-ils vêtus de drap, de soie ou de velours? quel choix sera plus avantageux à la fabrique? de quelle couleur et en quel nombre? enfin de quelle manière se procurera-t-on l'argent nécessaire pour faire face à toutes ces dépenses? Le manteau de soie bleue, semé de fleurs-de-lis brochées d'or, fut d'abord adopté; on délibéra ensuite sur les présens à offrir. Presque tous les maîtres des métiers, ceux de la manufacture établie depuis peu, et la plupart des notables furent d'avis que « considéré « les grands biens que ledit roi a faits et de jour « en jour fait à la ville de Lyon, et la bonne

[1] La rue Bombarde portait à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième le nom de *Porte-Froc*, ou *Porte-Frau* suivant quelques-uns, *Porta Fratrum*.

« amour et affection qu'il a toujours eues envers « elle, on lui doit faire ledit don ample et ho- « norable, surtout en choses d'apparence comme « vaisselle remplie d'écus d'or nouvellement fa- « briqués; que pour se procurer cet argent, il « fallait emprunter des marchands, tant citoyens « qu'étrangers, d'après le rôle des notables les « plus aisés de la ville, dont les uns seraient prê- « teurs et les autres cautions ».

Le roi arrivait à Lyon, lorsqu'il reçut des nouvelles bien grandes et bien heureuses pour lui. Le seul ennemi qu'il eût à redouter sérieusement pour la tranquillité de son royaume, était Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Ce prince, par un amour-propre très funeste à la prospérité de ses états, avait entrepris une guerre désastreuse contre les Suisses; il venait de perdre la bataille de Granson. Malgré la trève qui tenait suspendues l'un contre l'autre les armes du duc et du roi de France, Louis XI laissa éclater à Lyon la plus vive satisfaction. Il se hâta de profiter de la mauvaise fortune de son adversaire, en s'emparant de la Provence, que tous deux convoitaient depuis long-temps. Avant la défaite de Charles le Téméraire, l'ambassade que Louis avait envoyée au roi René, comte de Provence, n'avait pas obtenu grand succès près de ce prince, qui se sentait appuyé. La bataille de Granson s'était donnée le second jour du mois de mars; deux jours après, le roi écrivit au parlement, et lui donna commis-

sion de procéder contre René d'Anjou, roi de Sicile. Ces lettres parties, le roi songea à accomplir son pélerinage. Il alla coucher dans une petite auberge, à trois lieues et demie du Puy.

Le samedi, vingt-troisième jour du mois de mars[1], Louis XI fit son entrée à Lyon par la porte du Rhône, après avoir dîné à La Guillotière, en l'hôtel d'Étienne Tavernier, qui en fit placer de joie, sur la façade de sa maison, une belle sculpture pour en perpétuer le souvenir. Dans son empressement à descendre de cheval pour saluer le roi, un savant, tout à la fois profond dans les connaissances humaines, les sciences occultes, la médecine et même la sorcellerie, suivant les mauvaises langues de cette époque, le fameux Galeotti s'assomma près du pont du Rhône. Les études ne l'avaient pas empêché de faire bonne chère : son ventre volumineux, en gênant ses mouvemens, lui porta malheur. Le roi en eut grande pitié; ce ne fut pas sans faire plusieurs fois le signe de la croix qu'il le vit étendu sur le pavé. Quant à lui, il arriva sans accident et au milieu des acclamations du peuple.

Le dimanche, les douze conseillers se transportèrent en l'hôtel de Jacques Caille, quartier Saint-Jean, au logis du roi. Après la révérence et harangue, ils lui firent présent de cinq mille livres en écus d'or neufs. Louis XI eut ce don pour bien

[1] Année 1476.

agréable, et ordonna de le remettre entre les mains de maître Picot, son serviteur pour le fait des finances. Celui-ci en passa quittance aux conseillers. Simon de Pavie, homme habile dans les intrigues, fit dire secrétement au roi qu'il était grandement l'auteur des présens qu'on lui faisait, et depuis devint son très affectionné : c'est ainsi que les sacrifices des cités tournent toujours au profit de quelques individus.

Après le présent fait au roi, on s'occupa à se rendre favorables les gens de sa cour. Il fut arrêté, sur la demande des héraults et trompettes du roi, de leur délivrer pour boire à discrétion, à tous ensemble, la somme de quinze livres tournois ; aux huissiers et portiers de l'hôtel du roi, cent livres ; aux sergens d'armes, cent livres. En considération des services rendus ou à rendre aux citoyens de Lyon par monseigneur d'Argenton, conseiller et chambellan du roi, et par révérend père l'évêque d'Évreux, aussi conseiller, on leur fit donner, au premier, soixante écus, et quarante au second. Il fut aussi arrêté de faire présent à Madame du Bouchage, en considération des services faits ou à faire par son mari, de dix aunes de velours noir fin pour le convertir en robe. Mais la belle dame, assez bien nippée, à la place de la robe de velours préféra cinquante écus d'or.

Toutefois les conseillers revinrent à l'Hôtel-de-Ville, et décidèrent que pendant tout le séjour

du roi à Lyon, les clés des portes seraient confiées, pour plus de sûreté, aux fidèles serviteurs et membres de son conseil. Au milieu de toutes ces prévenances, les bourgeois n'en montrèrent pas moins au souverain qu'ils étaient des hommes libres, par l'accueil qu'ils firent au petit-fils du roi René, qui était venu à Lyon en même temps que Louis XI. Plusieurs commerçans lyonnais, que leurs relations de négoce avaient sans doute mis en rapport avec ce jeune duc de Lorraine dépossédé par le duc de Bourgogne, firent faire des habillemens tripartis de blanc, de rouge et de gris, qui étaient les couleurs du prince, couvrirent leurs chapeaux de plumes nuancées de la même manière, et, une hallebarde à la main, ils allèrent l'attendre hors des portes de la ville. On crut d'abord qu'ils étaient venus au devant du roi; mais après avoir salué leur souverain avec respect, ils demandèrent le duc de Lorraine, se rangèrent autour de lui, et lui fournirent une garde. Tous les matins ils se rendaient dans le même équipage à la porte de son hôtel, l'accompagnaient au logis du roi ou à l'église, et ne cessaient de lui décerner tous les honneurs dus à son rang. Une conduite si noble, si désintéressée, si hardie en même temps, ouvrit les yeux à Louis : il fournit au duc de Lorraine une somme assez considérable, et le fit escorter par quatre cents lances jusqu'aux frontières d'Alsace. Le beau caractère des Lyonnais dans une circonstance aussi

délicate, est d'autant plus remarquable, que leur démarche n'était excitée que par le désir d'honorer le malheur, et qu'ils avaient tout à redouter d'un prince aussi ombrageux que Louis XI[1].

Le duc de Lorraine avait donc précédé son aïeul René à la cour de Louis. Le secours qu'il obtint de ce dernier lui permit d'entendre les propositions que lui firent les Suisses à Strasbourg, et de se mettre à la tête de leur armée. On sait que sa prompte détermination et les troupes qui arrivèrent de la Lorraine, lui procurèrent le gain de la bataille de Morat. Pendant que cet événement décisif se préparait, Louis XI reçut à Lyon la réponse du parlement sur l'affaire qui concernait le roi René. L'avis de la cour fut qu'on pouvait en bonne justice procéder contre le roi de Sicile par prise de corps, mais qu'ayant égard à la parenté dudit prince avec le roi, à son grand âge et à d'autres considérations qui avaient porté Louis à ne pas vouloir qu'on agît par prise de corps, ce qui paraissait trop dégradant pour la dignité royale, il convenait de l'ajourner à comparaître en personne devant le roi, ou devant celui ou ceux qui seraient commis de par lui, la cour suffisamment garnie; le tout sous peine de bannissement du royaume et confiscation de corps et de bien. La chose n'en vint pas

[1] *Archives du Rhône*.—*Voyez*, pour ce qui concerne le roi René, l'excellente histoire de ce prince par M. de Villeneuve.

là. Le roi René avait chargé son neveu, le duc de Calabre, de venir trouver le roi, pour le conjurer de ne pas se porter à de telles extrémités.

Louis XI n'en poursuivait pas moins ses grands projets de réunion de la Provence à la couronne. Il en était tellement préoccupé, qu'il donnait peu d'attention aux affaires de la cité lyonnaise; mais, de leur côté, les magistrats municipaux ne négligeaient point les intérêts de la ville qui leur était confiée. Il y eut dans le consulat de graves délibérations sur plusieurs sujets dont celui-ci fut le plus remarquable : « En assemblée générale, « on représente que depuis le commencement « des foires ou fêtes de la ville, les habitans s'é« taient merveilleusement élevés en grands et « pompeux états et habillemens, plus qu'en au« cune ville du royaume; qu'à cette cause, la« dite ville avait grande apparence de richesse, « et pour ce était plus chargée que les autres; « que d'autre part, au moyen de cette prospérité « se faisaient et commettaient de grands, énormes, « exécrables vices et péchés, tellement que si re« mède n'y était briévement mis, ladite ville et « habitans d'icelle auraient beaucoup à souffrir; « que pour réprimer ces excès, bon serait d'ob« tenir du roi ou de sa chancellerie qu'il ordon« nât et déterminât à chacun son habillement, « tel qu'il lui appartient, et défendît de n'en por« ter autre plus haut; et si aucuns voulaient pas« ser l'ordonnance, que les conseillers eussent

« la faculté de les imposer et hausser en taille, « bien entendu que les serviteurs et autres non « contribuables seraient condamnés à une amende « au profit de la communauté. » Ce projet n'eut pas de suite ; mais il est facile de voir que les exactions du despote Louis XI étaient la cause de cette singulière délibération [1].

Les magistrats municipaux ne pouvant s'y opposer, cherchèrent au moins à en profiter dans l'intérêt de la cité. On manda au réfectoire des Frères-Prêcheurs plusieurs notables, qui s'y rendirent pour délibérer sur les requêtes à faire et les provisions à obtenir du roi : il fut conclu « de supplier et requérir l'entretiennement des foires de « la ville, des franchises et priviléges d'icelles en « leur entier; que l'épicerie y puisse venir et en« trer de tout pays; que toute espèce de mon« naies y ait cours et mise sur leur valeur; la « provision de contraindre toutes manières de « gens, de quelque état et condition qu'ils soient, « à contribuer en tailles; d'accorder par de nou« velles lettres patentes l'octroi des subsides sur « le sel, le vin et les farines, à l'effet de tenir « toujours en état les fortifications ». Les Jacobins et les Cordeliers, présens à cette délibération, se levèrent et demandèrent d'être exemptés : « Maîtres des métiers, conseillers et notables,

[1] Il paraît, d'après une transposition des registres des *Actes consulaires*, que cette délibération n'eut lieu que le 22 juin 1482, c'était toujours sous le règne de Louis XI.

« rappelez-vous qu'en mainte occasion nous avons « été requis par les ecclésiastiques de s'adjoindre « à eux dans plusieurs procès, au sujet des tailles, « pendans entre l'église et la ville, parce que les « seigneurs-comtes ne voulaient payer ni sous ni « mailles, quoique très riches. Notre conduite à « cette époque était dirigée par la reconnais- « sance : nous avions en horreur aucuns débats « avec ladite ville dont nous recevions les au- « mônes; mais, d'après ce, il nous semble qu'at- « tendu que jamais nous n'avons contribué en « aucune réparation de forteresse, et parce que « nous sommes institués *in purâ mendicitate*, et « seulement pour servir Dieu et enseigner le « peuple à bien vivre, à bien faire, nous vous « prions d'y avoir égard. »

Cependant le roi ne cessait de rêver à la possession de la Provence. Pour régler tous les points de différend, le roi René consentit à se rendre à Lyon auprès de lui. Il était accompagné de ses principaux conseillers et du cardinal Julien de La Rovère, qui fut depuis pape sous le nom de Jules II. Celui-ci venait aussi traiter avec le roi, qui, mécontent du saint-siége, voulait pour le moment reprendre la Pragmatique, et excitait le parlement à la maintenir. Louis XI reçut avec toute sorte d'honneur et de tendresse son vieil oncle le roi René. Quand il voulut lui parler quelque peu du passé, Jean de Cossa, sénéchal de Provence, gentilhomme venu du royaume de

Naples avec la maison d'Anjou, lui répondit tout loyalement : « Sire, ne vous émerveillez pas si le « roi mon maître, votre oncle, a offert au duc « de Bourgogne de le faire son héritier ; il en a « été conseillé par ses serviteurs et spécialement « par moi, vu que vous, fils de sa sœur, son « propre neveu, lui avez fait les plus grands « torts : vous avez surpris ses châteaux d'Angers « et de Bar, et l'avez maltraité en toutes les au- « tres affaires. Nous avons voulu mettre en avant « ce marché avec ledit duc, afin que vous en sa- « chiez des nouvelles, et vous faire souvenir que « mon maître est votre oncle; mais nous n'eûmes « jamais envie de mener ce marché jusqu'au « bout[1]. »

Ce discours plut au roi, et il fit grand accueil à Jean de Cossa. Pendant tout le temps que durèrent ces négociations, le roi ne cessa de festoyer son oncle tout au mieux, et de regagner son amitié. Il lui compta de fortes sommes pour payer les poètes, les troubadours, les hommes de joie, de mascarade, de plaisir, qui composaient sa cour en Provence. Sachant ce qui pouvait lui plaire, il donnait tous les jours des fêtes où le bon roi René versifiait tout à son aise, faisait des ballades, des madrigaux, des triolets; enfin il tâchait de le réjouir de mille manières. Il le con-

[1] *Mémoires de Comines* ; Duclos, *Histoire de Louis* XI ; Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne* ; de Villeneuve, *Histoire du roi René*.

duisait dans les foires, les marchés et les boutiques de Lyon; il lui offrait en présent des joyaux, des pierres précieuses, des peintures, d'antiques médailles, des livres surtout très estimés à cette époque, où les malheureux Grecs, chassés par les Turcs, venaient endoctriner l'Occident.

L'art de l'imprimerie, né en Allemagne un peu après le milieu du quinzième siècle, s'était perfectionné en Italie, et de là avait établi son siége principal dans la ville de Paris. Lyon[1] n'avait reçu cet art si utile aux sciences et aux progrès de la civilisation, que plusieurs années après Paris, Rome et Venise. Ce furent trois ou quatre imprimeurs allemands qui nous l'apportèrent; mais on citait principalement Leroy, Barthélemi Buyer, et Treschel. Ce dernier fut très célèbre : il avait pour correcteur de ses livres le fameux Josse Bade. Jean Treschel, pour inspirer de bonne

[1] M. Gazzéra, savant bibliographe piémontais, a fait des recherches précieuses sur les premiers livres imprimés à Lyon. Jusqu'à ce jour, on avait regardé comme premières productions typographiques lyonnaises, tantôt *les Pandectes en médecine de Matthæus Sylvaticus*, 1478, et c'était l'opinion de Gabriel Naudé; tantôt le *Speculum vitæ humanæ*, 1477, d'après une note du catalogue de M. de Boze; tantôt le livre de *Baudoyn, comte de Flandre*, 1474, ainsi que le voulait Prosper Marchand, et tantôt enfin *la Légende dorée de François-Jacques de Voragine*, 1476. Ce dernier avis, fondé sur l'autorité de l'abbé Mercier de Saint-Léger, et adopté par Pauzer, avait prévalu. La découverte de M. Gazzéra donne trois ans d'antiquité de plus à notre imprimerie, et transfère à Guillaume Leroy l'honneur dont Barthélemi Buyer était en paisible possession, d'après la décision de l'abbé de Saint-Léger, d'avoir été le premier imprimeur de Lyon.

heure à sa fille l'amour et le goût des lettres, lui avait donné le nom de Thalie. On sait qu'elle devint très savante, surtout dans la langue latine; on sait aussi que son père la maria à Josse Bade; qu'elle devint la belle-mère de Robert Étienne et de Vascosan; que Josse Bade continua d'illustrer notre imprimerie par un grand nombre de belles éditions des classiques avec des commentaires précieux, lorsqu'il nous fut enlevé par la ville de Paris, après la mort de son beau-père, au commencement du seizième siècle; on sait enfin que les merveilles de l'imprimerie lyonnaise firent une seconde Athènes de cette grande ville, mais enfantèrent toutes les guerres de religion qui désolèrent notre malheureuse cité. N'anticipons point sur de tristes événemens, qui seront assez pénibles à raconter, puisqu'alors les crimes et le sang souilleront les pages de notre histoire.

Louis xi, dans ses promenades scientifiques et joyeuses avec le vieux René, visitait principalement Guillaume Leroy et Barthélemi Buyer. Leroy était, sans contredit, le premier imprimeur de Lyon, pour ne pas dire l'introducteur de l'art typographique dans cette ville, comme le pensent plusieurs doctes personnes. Il était étranger à Lyon et simple ouvrier. Dans le même temps où un étranger apportait à Lyon l'art typographique, un Lyonnais, Étienne Coral, établissait à Parme une imprimerie florissante. Quant à Barthélemi Buyer, il n'était pas imprimeur, mais citoyen

et riche bourgeois de Lyon, qui se plaisait à faire imprimer des livres chez lui. On lisait sur leur frontispice : « Imprimé à Lyon sur le Rosne, « en la maison de maistre Barthélemy Buyer. » Le papier dont il se servait était sans doute fabriqué dans le Lyonnais, et offrait toujours la roue dentée[1]. C'était d'ailleurs une chose assez commune dans les éditions du quinzième siècle, que d'y voir le nom de l'imprimeur passé sous silence, et remplacé par celui de la personne qui avait fait les frais de l'impression[2].

Le roi Louis XI ne sacrifiait pas tout son temps

[1] M. Gazzéra croit qu'il existait à Lyon, ou dans les environs de cette ville, des papéteries qui avaient adopté la marque de *la roue dentée*. La fabrication du papier n'avait été introduite dans nos contrées qu'en 1340, il est à présumer qu'une ville aussi industrielle que Lyon n'avait pas négligé cette branche de commerce.

[2] Le nombre des livres imprimés à Lyon dans le quinzième siècle est très considérable. Selon M. Gazzéra, très bon juge sur ce point, il n'existe après Venise aucune ville qui, en fait d'éditions et d'imprimeries, puisse le disputer à Lyon. *Quantum mutatus ab illo !* M. Gazzéra fait un vœu qu'il est utile de consigner ici, car le besoin d'une bonne histoire littéraire de la ville de Lyon se fait vivement sentir à une époque où cette cité semble abdiquer tous ses titres de gloire. « Les notices bi- « bliographiques sur quelques points de la typographie de Lyon dans « le quinzième siècle doivent suffire, je crois, pour montrer quelle « abondante moisson de nouvelles découvertes il reste à recueillir à « quiconque formera le beau dessein de retracer l'historique des pre- « miers progrès de l'imprimerie dans cette antique et populeuse cité. Je « verrais avec plaisir que mes petites investigations, quelles qu'elles « soient, excitassent quelqu'un des nombreux et habiles littérateurs « que cette ville s'honore de compter dans son sein, à entreprendre ce « travail. Ce serait un monument élevé à la gloire de la patrie. » COSTANZO GAZZERA, *Osservazioni bibliografiche, litterarie, etc.* Torino, 1823.

de plaisir à voir des pages merveilleusement imprimées; il n'avait garde d'oublier, dans le pays classique de la beauté douce et complaisante, le penchant que le vieux prince de Provence avait toujours eu pour la galanterie : il le menait voir les belles dames et demoiselles de Lyon. Le roi, moins âgé que son oncle, était néanmoins déja loin de la jeunesse, puisqu'il avait pour lors cinquante-trois ans. Son caractère et ses occupations habituelles ne lui permettaient pas de prendre grand soin de plaire aux dames; ses manières et ses propos un peu trop libres étaient bien peu faits pour le rendre aimable : cependant il avait toujours eu le goût des femmes, mais on devine facilement qu'il ne s'adressa point à Lyon à celles d'une condition élevée ou d'une vertu sévère. Bien éloigné des nobles sentimens de la chevalerie qu'on semblait abandonner tout-à-fait sous son règne, il avait pris fort en gré deux bourgeoises lyonnaises, l'une qui était veuve et qu'on nommait la Gigonne; l'autre, femme d'un marchand appelé Antoine Bourcier, et qui avait été surnommée la Passe-Fillon. Elles lui plaisaient au point qu'il les mit sous la garde de la femme de maître Philippe Le Bègue, conseiller des comptes, les fit venir à Paris, et leur donna de grands biens[1].

Toutefois les deux rois, si intimément unis depuis peu de jours, n'étaient pas toujours en-

[1] *Histoire des ducs de Bourgogne* : *Chronique scandaleuse.*

semble. Le roi René allait souvent dans le chapitre de Saint-Paul, où il donnait des plans de procession et faisait de superbes peintures; et même, pour laisser aux chanoines qui l'avaient logé plusieurs fois dans leur cloître [1], un témoignage de sa reconnaissance, il peignit à la fresque, sur les murs de l'église de Saint-Paul, « une image « de la mort en plate peincture qui estoit un « chef-d'œuvre [2] ». Louis XI, de son côté, recevait les ambassadeurs de tous les princes voisins, qui étaient devenus ses amis depuis les désastres du duc de Bourgogne.

L'ambassadeur du duc de Milan arriva le premier, et offrit de l'argent. Le roi fit venir cet envoyé : « Voici Monsieur d'Argenton, dit-il, qui « m'a exposé votre créance. Dites à votre maître « que je ne veux pas de son argent, et que j'en « lève par an trois ou quatre fois plus que lui. « Quant à la paix ou à la guerre, j'en ferai selon « mon vouloir ; mais s'il se repent d'avoir laissé « mon alliance pour prendre celle du duc de « Bourgogne, je suis content de revenir comme « nous étions. » Le député remercia très humblement le roi ; dès le soir même, le traité d'alliance fut crié et publié à Lyon [3]. La duchesse de Savoie et le duc de Bretagne lui envoyèrent aussi des

[1] René était déja venu doux fois loger chez ses bons amis les chanoines de Saint-Paul, en 1454 et en 1457.

[2] Paradin, *Mémoires*.

[3] Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*.

messages : la première, pour s'excuser de s'être alliée avec son adversaire, et pour témoigner le désir de se réconcilier; et le second, pour affermir les derniers traités par de nouveaux sermens. La puissance du roi se fortifiait de cette manière de tout ce qui avait rendu formidable son antagoniste. Charles ne l'ignorait pas : fier, impétueux, sa fureur n'en était que plus vive, parce qu'il était forcé de la dissimuler, et qu'elle exerçait au dedans de lui tous les ravages qu'elle aurait produits au dehors. Il fut même forcé de s'humilier. Il comprit, dans les momens de calme qui survenaient de temps en temps au milieu de sa noire mélancolie, et par les conseils du petit nombre de serviteurs fidèles qui lui restaient, qu'il fallait ménager le roi de France. Il dépêcha à Lyon le sire de Coutai, chargé des paroles les plus humbles et les plus gracieuses, qui avaient dû lui coûter beaucoup plus que s'il eût été forcé de céder la ville principale de son duché. Le roi fit bon et courtois accueil au sire de Coutai, promit ce que le duc demandait, ne se prévalut en rien de son malheur, et cacha bien la joie qu'il en ressentait. Ses serviteurs et le peuple n'avaient pas autant de force d'ame pour se contraindre aussi bien : le sire de Coutai vit les feux de joie qu'on allumait dans les villes et dans les villages, il entendit les moqueries et les chansons qui couraient en l'honneur des Suisses et à la honte de son maître. Quant au roi de France, plus dissimulé que ja-

mais, en tranquillisant le duc de Bourgogne il cherchait à le précipiter tout-à-fait dans l'abyme; il excitait de son mieux tous les alliés des Suisses, et lui-même montrait à ceux-ci une franche amitié. Il savait que les dépouilles du camp de Granson les avaient rendus friands de luxe et de trésors; il comblait leurs ambassadeurs de présens, et les renvoyait de Lyon la bourse pleine et vêtus de beaux draps de soie : c'était merveille que d'y voir leurs membres rustiques endurcis par la fatigue. Il tâchait par là d'apaiser leur mécontentement de ce qu'il ne se déclarait point pour eux : il s'en serait bien gardé, car le duc, déja sur le bord du précipice, aurait fui un danger réel pour se jeter sur la France.

Enfin, tous les événemens marchaient à merveille pour ses intérêts; son adroite politique était couronnée du succès le plus complet. Mais ce n'était rien dans son cœur à côté du plaisir de la vengeance. Au milieu de ses paisibles triomphes, on lui amena bien garroté le duc de Nemours, un des principaux meneurs de la guerre du Bien-Public, et fait prisonnier dans son château. Il le fit aussi renfermer dans un cachot de Pierre-Scise. Chose incroyable! la joie de tenir enfin entre ses mains cet adversaire qu'il avait tant convoité, lui ôtait le sommeil : il craignait à chaque instant de le voir s'échapper de dessus le rocher où il était enchaîné. Un matin, il se lève inquiet, troublé, peut-être à la suite de rêves qui offraient à son

imagination le duc de Nemours rendu à sa famille; son ame était remplie de tristes, de cruelles pensées, quoiqu'il eût communié trois jours auparavant, le jour de Pâques. Il mande les douze conseillers de la ville de Lyon, et leur dit « qu'il « tient prisonnier au château de Pierre-Scise « son ennemi le plus abominable, lequel il vou« lait être bien gardé; que plus facilement on « pourrait suborner deux ou trois hommes du « guet que l'on ne ferait un corps de ville; qu'il « entendait par conséquent que le duc fût gardé « par les habitans de ladite ville, et leur baillait « en dépôt, sur leur vie, comme avait fait le duc « de Bourgogne à ceux de Mons au sujet du con« nétable ».

Les conseillers se tirèrent à part, et arrêtèrent que pour bien délibérer dans une affaire de cette importance, il fallait convoquer le lendemain tous les notables, au moins jusqu'à deux cents. Ces derniers se rendirent dès les premières lueurs du jour à la maison commune, en grand nombre. Il fut délibéré et l'on répondit au roi « que chacun « était prêt à exposer corps et biens au bon plai« sir et commandement de leurdit seigneur; mais « que pour sûrement garder le duc de Nemours, « on le suppliait que la gêne ou gabie qu'il a plu « ordonner pour lui fût apportée en l'hôtel de « la ville, dedans laquelle, quand il y serait mis, « avec la garde que l'on y fera avec bon nombre « de gens tant de jour que de nuit, il s'y trou-

« verait plus sûrement au milieu de la cité qu'à « une porte exposée aux mauvais desseins. Néan-« moins, Sire, ajoutaient-ils, attendu que les ha-« bitans de la ville sont presque tous gens de « telle condition qu'ils ne pourraient vivre sans « gagner leur vie de jour à autre, le déchargement « de ladite garde leur serait plus avantageux. » Les conseillers se débarrassèrent ainsi adroitement d'une corvée qui n'avait rien d'honorable ; mais le roi, pour retrouver le sommeil qu'il avait perdu, les chargea de faire construire, dans la journée même, une cage de fer bien solide, bien rivée, d'où le duc ne pût s'échapper, et dont il mettrait lui-même la clé dans sa poche. Deux jours après, le consulat prit l'arrêté suivant : « On « accorde à Pierre de Villars, conseiller, pour « toute la quantité de fer par lui livrée pour la « cage (laquelle a été ordonnée de par le roi), « tant pour ledit fer que pour la façon et forge « d'icelui fer, la somme de cinquante-deux livres, « onze sous, neuf deniers. »

Une bonne nouvelle qui arriva sur ces entrefaites à Lyon, mit le comble à toutes les félicités du souverain : le duc de Bourgogne avait été complétement battu à la fameuse journée de Morat, et Louis XI en avait été informé deux jours après. Il s'attendait à cet agréable désastre. Il ne parlait d'autre chose depuis la cage du duc de Nemours : « Je donnerai deux cents marcs d'ar-« gent à qui m'apportera la première nouvelle »,

disait-il. Elle arriva d'abord aux sires du Bouchage et d'Argenton, qui se hâtèrent d'aller la lui apprendre. Un tel bonheur méritait des remercîmens aux saints du paradis : il jugea à propos d'aller accomplir une neuvaine en reconnaissance de la journée de Morat. Il reprit la route de Touraine, après avoir passé cinq mois à Lyon. Il visita Roanne, et s'embarqua sur la Loire pour descendre en bateau jusqu'à Tours, laissant à Lyon des traces ineffaçables de son long séjour[1].

Despote populaire, on ne peut cependant pas dire qu'il fut sincèrement ami du peuple. Il affichait les manières des petits individus, leur langage, leurs passions viles et basses, ce qui les flattait beaucoup; mais il les accablait de tailles, de subsides arbitraires, ce qui ne leur plaisait point autant. De plus, la bourgeoisie détestait ses vices, sa cruauté, ses dissimulations hypocrites, mais elle jouissait avec délice des bienfaits de plusieurs de ses institutions ; car il avait établi à Lyon, sur des bases inébranlables, le crédit public. L'intérêt matériel des citoyens (il faut le dire à la honte de l'humanité) et la cupidité

[1] Il n'y eut plus rien de remarquable dans les rapports de Louis XI avec la ville de Lyon jusqu'à la fin de son règne, excepté les états généraux de 1484. Les lettres de convocation furent adressées au sénéchal et non au consulat. L'assemblée des trois ordres se tint dans l'église de Saint-Jean. Les députés élus furent Claude Gaste, doyen de l'église primatiale ; Guichard d'Albon, écuyer, seigneur de Saint-André ; Jean Palmier, docteur ès lois, juge-mage de Lyon ; Bertrand de Sallefranque, prévôt de Lyon, et Antoine Dupont, procureur général de la ville.

surtout s'inquiètent fort peu des sources de leurs jouissances : qu'importe la cause de l'opulence et du bien-être? qu'elle émane du despotisme ou d'une véritable indépendance, pourvu qu'on soit riche? Les sentimens nobles et sublimes, tels que l'amour de la gloire et de la liberté, entraînent avec eux trop d'orages pour qu'ils puissent aller avec l'ame pusillanime du plus grand nombre. Toutefois, l'influence financière de Louis XI sur la cité lyonnaise mérite l'attention des philosophes qui s'occupent d'économie politique. Ce roi, plus que tout autre souverain, a su ce qu'on peut essayer avec l'argent, et combien les écus sont égoïstes.

Nous avons vu que les édits de Louis XI donnèrent beaucoup d'éclat aux foires de Lyon, que cette importante institution contribua en très peu de temps à agrandir la ville, à enrichir ses habitans, et fut d'une utilité à peu près générale pour tout le royaume, parce que Lyon devenait par là un immense magasin où toutes les marchandises de France étaient déposées et vendues ensuite aux négocians étrangers. Nous avons vu que le roi, pour détruire la concurrence des foires de Genève, empêcher l'exportation du numéraire, protéger ses sujets et leur fortune, attirer à Lyon les nations commerçantes, défendit la fréquentation des foires de Genève, et créa un grand nombre de précieux priviléges pour ceux qui viendraient à celles de Lyon. Ces précautions, ces édits au-

raient été inutiles, s'il n'eût mis les transactions à l'abri de toute espèce de fraude. Le commerce, pour fleurir, a besoin de confiance : la protection de la loi et du souverain la fait toujours naître. Louis XI commit un conservateur des foires, avec un pouvoir extraordinaire, pour terminer les débats, questions et procès qui survenaient entre les marchands. Telle fut l'origine de ce tribunal lyonnais de la Conservation, qui a joui d'une immense réputation sur tout le globe, et fait de la place financière de Lyon une des plus estimées, des plus solides, jusqu'à la révolution française, où le tribunal de Commerce fut établi.

La certitude de faire le négoce avec toute sûreté possible, puisque le roi, par ses édits, prenait sous sa protection spéciale, représentée par le conservateur, les biens et les personnes des commerçans qui fréquentaient les foires de Lyon, était l'unique appât qui amenait ces derniers, dans cette ville, d'Italie, de la Suisse, de la Savoie, de l'Espagne, de l'Allemagne, du Levant. Il résultait de ce concours une amélioration sensible dans la culture des terres, un grand déploiment d'industrie, une communication d'idées de nation à nation, un progrès réel dans la marche de la civilisation, plus de bien-être dans les populations, enfin une hausse considérable dans la valeur des propriétés immobiliaires urbaines, et par conséquent dans le revenu des droits de la province prélevés au profit de la couronne.

Aussi les successeurs de Louis XI, excepté au commencement du règne de Charles VIII, s'occupèrent du soin de perfectionner encore son institution par de nouveaux édits. La confiance et le crédit furent pour toujours établis entre les commerçans. Ce fut alors que l'on créa un tribunal conservateur « avec la faculté d'user de changes, arrière-« changes, intérêts et prêts de foire en foire, de « bailler, prendre et remettre l'argent en quelque « pays que ce soit; tribunal qui exemptât le mar-« chand d'avoir recours aux tribunaux ordinaires « surchargés d'affaires civiles, et ne pouvant con-« naître que des intérêts des individus tenant à « leurs juridictions. Autrement, tout prêteur in-« certain d'être remboursé se serait abstenu de « faire circuler et valoir son argent, usage sur « lequel reposait encore tout le système du com-« merce de Lyon ».

Ces considérations engagèrent donc nos rois à fonder une juridiction uniquement destinée à connaître de tous les différends nés au sujet des foires et du commerce de Lyon; juridiction à laquelle le Français et l'étranger, le marchand lyonnais et le forain, le noble et le roturier étaient soumis; juridiction indépendante de tous les autres tribunaux du royaume, qui avait le pouvoir de contraindre sur-le-champ, et même par corps, les débiteurs fugitifs, et de faire exécuter ses jugemens dans toute l'étendue du royaume sans distinction de ressort.

Cet établissement eut bientôt tout le succès dont on s'était flatté : la confiance fut pleine et entière; chacun apprécia l'avantage de pouvoir actionner son débiteur étranger à Lyon même; les gens étrangers au commerce profitèrent de la liberté de faire valoir leurs capitaux; l'argent devint une véritable marchandise, et l'on vit bientôt toutes les villes marchandes du royaume et de l'étranger régler leurs propres opérations sur celles de Lyon. On doit en rapporter à Louis XI tout l'honneur, puisqu'il en eut la première idée. Le premier juge-conservateur des foires de Lyon qu'il institua, était bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon : c'était montrer assez toute l'importance de ses fonctions nouvelles. Le grand nombre des affaires commerciales fit sentir dans la suite le besoin d'avoir des juges particuliers. Ce ne fut que très tard que l'union de la Conservation au corps consulaire eut lieu, et produisit des contestations très orageuses avec la sénéchaussée, qui l'avait primitivement possédée. Il fallut des réglemens royaux pour faire cesser ces tristes débats dans le sanctuaire de la justice. Par l'édit du mois de mai de l'année de la réunion, le roi arrêta que la juridiction de la Conservation serait composée du prévôt des marchands, des quatre échevins et de six juges, dont deux gradués « sans aucun salaire, épices, vacations et émolumens ». Rien n'est plus intéressant à étudier que le recueil des édits, déclarations

du roi, des arrêts du conseil, des parlemens et autres pièces servant à établir les pouvoirs, priviléges et compétence de la juridiction de la Conservation [1]. Nos juges du tribunal de Commerce sont bien loin d'être aussi favorisés. Les juges-conservateurs avaient connaissance des affaires en matière civile et en matière criminelle, la connaissance des affaires de la police des arts et métiers et celle des lettres de répit, des banqueroutes et faillites ; ils faisaient des réglemens sur toutes ces parties. Ils procédaient extraordinairement en cas de fraude, et prononçaient sur les faits de voiture et de police sur les rivières. Ils avaient le pouvoir de juger en dernier ressort jusqu'à la somme de cinq cents livres, et, pour les sommes au dessus, leurs jugemens s'exécutaient par provision nonobstant l'appel. Les juges-conservateurs prononçaient la contrainte par corps, et connaissaient de l'exécution de leurs jugemens, et ces jugemens s'exécutaient à tous

[1] *Voyez* dans le *Répertoire des Archives municipales*, tout ce qui concerne, 1° les réglemens pour les paiemens des foires, virement des parties, etc., et les réglemens sur la discipline de la place, des changes, tom. IX, p. 481 et 485 ; 2° l'intendance et la police des foires, t. VIII, p. 3 ; 3° la juridiction de la Conservation des priviléges royaux des foires de Lyon, t. IX, p. 3 ; et 4° dans le t. VIII, priviléges des foires, étrangers fréquentant lesdites foires, et priviléges particuliers des Suisses et des Allemands des villes impériales fréquentant les foires de Lyon, p. 159, droits de resve*, impositions foraines et haut passage, produits et tarifs, p. 209, douane de Lyon et de Valence, p. 355.

* Droits prélevés sur les marchandises étrangères.

jours, lieux et heures dans tout le royaume. Enfin ils pouvaient interposer des décrets sur les immeubles de leurs justiciables, en quelque province du royaume qu'ils fussent situés, et ils procédaient à la distribution du prix desdits immeubles et des deniers provenant des effets saisis.



## SOMMAIRE DU DEUXIÈME LIVRE.

Après la mort de Louis XI, les Lyonnais sont privés de leurs foires pendant plusieurs années. Désolation dans la ville. Néanmoins les enfans de la cité établissent leur joyeuse abbaye, institution semblable à celle de la basoche. Députation à Paris pour obtenir de nouveau les foires. Tentatives d'un lieutenant du Dauphiné auprès des Lyonnais en faveur du duc d'Orléans. Les foires sont enfin rendues, mais à certaines conditions et au nombre de deux seulement. Réception du cardinal de Bourbon, qui avait grandement contribué à leur rétablissement. Caractère jovial de ce prélat; son amour pour les saints mystères joués sur les tréteaux; sa mort et son enterrement. Arrivée du duc de Savoie et précautions à son égard. Publication solennelle des foires. Élection des conseillers. Magnifique entrée de Charles VIII à Lyon. Le moine Jean Bourgeois obtient la construction du couvent des cordeliers de l'Observance. Second séjour du roi à Lyon; son entrevue avec le duc de Savoie; celui-ci lui fait présent du jeune page dauphinois Bayard. Expédition d'Italie; retour du roi, fêtes, joûtes, tournois, passe-d'armes de Claude de Vauldray, où la belle conduite de Bayard enchanta les dames de Lyon. Naissance d'un dauphin. Malheurs déplorables après tant de jours de prospérité et de plaisir. Fondation de l'hôpital de la Quarantaine; maladie contagieuse; mort du dauphin et du roi. Avénement de Louis XII au trône.

# LIVRE DEUXIÈME.

La prospérité commerciale de la ville de Lyon, dont Louis XI avait été le protecteur intéressé, reçut un échec après sa mort. Les cités marchandes du royaume en furent jalouses, et la cupidité des courtisans devint sa principale ennemie. Mais cet état de choses ne dura pas ; il y eut une espèce de réaction dans le caractère et les habitudes des Français qui ne fut point inutile au commerce de Lyon. Après un règne dévot, on voit presque toujours un règne de libertinage ; après les nombreuses années d'hypocrisie et de dissimulation de Louis XI, on vit l'âge de chevalerie, de franchise et de loyauté de Charles VIII et de Louis XII. Les fréquens séjours de ces deux princes au milieu des Lyonnais détruisirent, il est vrai, chez ces derniers, leur antique amour de l'indépendance, en firent des flatteurs presque serviles de chaque souverain, et répandirent parmi eux le goût du faste et de l'opulence ; mais en les rendant passionés pour les arts et les sciences, ils préparèrent les jours brillans qui devaient luire bientôt après sur la cité. Quel autre pinceau que

celui des acteurs eux-mêmes pourrait retracer la fin de cet âge de naïveté bourgeoise où les citoyens, encore fiers des priviléges et franchises de leur bonne ville, n'en devenaient pas moins insensiblement les très humbles banquiers de leurs rois, quoique ceux-ci oubliassent presque toujours de les payer, et ne leur fissent l'honneur de les visiter que pour avoir des présens de vaisselle d'or et d'argent, quand le trésor royal était vide? De la même manière qu'en prenant congé, en quelque sorte, des temps anciens, nous avons laissé les premiers chrétiens raconter, dans une lettre remarquable, les persécutions de leurs ennemis, nous abandonnerons aux bourgeois de Lyon le soin de nous faire part de ce qui se passa parmi eux à la fin du quinzième siècle : ce sera une transition naturelle entre le moyen âge et l'époque de la renaissance[1].

[1] Nous regrettons que les bornes que nous nous sommes prescrites dans cet ouvrage, ne permettent point d'entrer dans tous les détails que nécessiterait l'histoire complète de ce qui s'est passé dans ce temps-là (depuis 1480 jusqu'à 1500) : la reconstruction du grand Hôtel-Dieu ; la fondation de plusieurs autres hôpitaux, soit pour les pestiférés et les lépreux, soit pour recueillir la nouvelle et affreuse maladie que la découverte du Nouveau-Monde, les guerres d'Italie contre les Espagnols, avaient donnée à l'ancien continent et à nos contrées, dès le commencement de son apparition; l'établissement d'un couvent d'Observantins qu'un moine favori, Jean Bourgeois, avait enfin obtenu à force de sollicitations, malgré l'opposition du consulat ; la construction de citadelles régulières sur nos collines contre les entreprises fréquentes du roi des Romains, empereur d'Allemagne ; la construction des ports Saint-Paul, Saint-Antoine, etc. ; l'inquiétude des Lyonnais manifestée de plusieurs manières, lorsque le bruit courut que Charles VIII était cerné de toute

« La ville avait envoyé des députés à Paris près du nouveau roi Charles VIII [1]. Bientôt on reçut leurs lettres portant que messire le gouverneur de Touraine, bon ami de la ville de Lyon, avait dit que pour assurer à cette ville les foires qui l'enrichissaient, il faudrait faire don au roi de trois à quatre mille francs jusqu'à ce qu'il fût grand. C'était dire assez que le jeune prince n'en touchait pas un carolus, mais que les grands seigneurs étant maîtres de la cour, il fallait payer

part dans son aventureuse expédition d'Italie ; la correspondance de ce prince avec le consulat ; le procès scandaleux du prélat de Bordeaux avec Hugues de Talaru ; les débats des banquiers florentins, génois, et surtout de ceux de la banque de Médicis, établis à Lyon, avec les officiers de la sénéchaussée, qui voulaient brûler leurs comptoirs et venger sur eux quelques trahisons des Italiens ; plusieurs tentatives dauphinoises en faveur du duc d'Orléans (depuis Louis XII) pendant la jeunesse de Charles VIII ; enfin les mœurs, les usages, les cérémonies religieuses aux enterremens, les passe-d'armes, les tournois, les joûtes, les chroniques galantes, les intrigues monastiques, les comédies pieuses, le roi de la basoche, l'abbaye des enfans, les mystères, les entrées solennelles, l'histoire des finances de l'état à cette époque, telles que tailles, gabelles, heureux avénement, dons aux réceptions, prêts et emprunts, barrages des ponts, droits sur les rivières, dixième sur les vins, les draps de soie étrangers, les épices, le sel, la farine, etc., fourniraient les matériaux de cinq volumes. Nous espérons en extraire les observations les plus intéressantes pour nos lettres lyonnaises. Voyez *Répertoire général des Archives* ; *Actes consulaires* (dans les grandes archives municipales) ; *Histoire de Charles* VIII et *de Louis* XII, avec les notices de Petitot dans la collection des *Mémoires sur l'Histoire de France* ; l'*Histoire de Charles* VIII, par Godefroy ; *Eloge historique* de ce prince attribué à Ronsard ; *Relation* de Desrey ; Daniel, *Histoire de France* ; Colonia, *Histoire littéraire* ; le Loyal-Serviteur, la *Vie du chevalier sans peur et sans reproche*, etc.

[1] Mai, année 1484, vieux style.

pour y entrer. La bonne ville était endettée; le consulat jugea à propos de refuser l'argent, et les foires furent transférées à Bourges, malgré la protection de Monseigneur le cardinal de Bourbon. De là, comme bien le pense, une très grande désolation; le pauvre peuple se lamenta, et les marchands en dirent force propos contre les courtisans. Le courroux du Ciel n'y était pas pour rien : on ordonna qu'à l'honneur et louange de Dieu notre Seigneur, il fût chanté, à l'intention de la ville, chaque jour deux messes, l'une à la croix de Saint-Jean, et l'autre à Notre-Dame de Saint-Nizier ; et que les prêtres fussent avertis qu'ils diront lesdites messes pour la bonne prospérité de la ville, et qu'il plaise à Dieu conduire les affaires d'icelle à bonne fin.

« Mêmement en assemblée consulaire[1], d'après l'avis de personnes très pieuses, on arrêta d'aller chez le lieutenant du sénéchal, messire de Villeneuve, et chez le juge ordinaire, leur dire qu'on a été averti que les clercs de cette ville ont fait et veulent faire certaine élection, et, outre de ce, certaine assemblée avec des solennités illicites et non accoutumées qui seraient un fort grand préjudice à la ville. Les conseillers délibéraient sur ce point, lorsqu'un bon nombre de jeunes gens les mieux nippes, ayant à leur tête Jacques Eschal, soi-disant abbé des enfans de la ville,

[1] *Actes consulaires*, 12 et 17 juillet de l'année 1484, vieux style.

entrèrent dans l'hôtel commun : « Que voulez-« vous, enfans, avec l'accoutrement de monsei-« gneur l'abbé? dirent les conseillers. — Par le « Dieu de notre ame! répondirent les enfans de « la cité, nous sommes fils de marchands et de « bourgeois de la bonne ville, et autant qu'au-« cuns clercs de la sénéchaussée : ils se nomment « un roi, nous sommes en droit de nous nom-« mer un abbé. — Prenez garde, enfans, que le « sceptre et la crosse n'en viennent aux mains, « il n'en résulterait rien de bon pour la ville, « déja assez triste d'avoir perdu ses foires. — Ne « craignez rien, maîtres, nous avons force com-« pagnons de Beaujolais, de Forez, de Charolais, « et autres lieux circonvoisins qui nous soutien-« dront, et la crosse ne cédera pas au sceptre : « permettez tant seulement de faire sacrer notre « abbé en grande solennité, pompe et arroy, et « porter robe de livrée, doublée de drap de soie « et frocs de soie ou en diverses autres manières, « et tout ira bien, les marchands n'y perdront « rien. — Allez, joyeuse jeunesse, soyez sages, et « faites comme entendrez. »

« Les députés envoyés à Paris arrivèrent sur ces entrefaites [1]. Ils insistèrent sur la nécessité de les remplacer près la cour du jeune roi par un bon solliciteur, homme féable, diligent, droit et sage : on nomma à cet office maître Nicolas

[1] Le 19 août 1484, vieux style.

Guillaud. Les conseillers veillèrent ensuite à mener tout à bien pour rétablir le négoce et détruire les pernicieux effets des malveillans[1]. Ils furent avertis que certains inconnus étaient venus en cette ville, et même que plusieurs, à mine peu chrétienne, s'étaient présentés chez le nommé Junot, hôte des muletiers de Milan et de Florence, afin de trouver logis pour cent chevaux de guerre : ces mauvais étrangers ne craignaient pas de dire qu'il y avait autour de la cité grand nombre de gens d'armes, et que, bien plus, il venait des commissaires royaux pour sévir contre tout marchand qui tiendrait foire à Lyon. Trois ou quatre colporteurs de Savoie, d'accord avec eux, répétaient aux domestiques et aux voyageurs de l'hôtellerie qu'il n'y avait plus aucune sûreté à venir à Lyon, et exhortaient les autres marchands à aller à Genève. On ordonna incontinent de chercher et arrêter ceux qui semaient ces faux bruits, et faire des informations contre quiconque empêcherait la tenue des marchés ordinaires.

« Mais tout cela ne rendait pas les foires. Jean de La Place, conseiller du roi au parlement de Paris, arriva dans le même temps[2] : il fut décidé, attendu qu'il avait servi la ville autrefois, et qu'il pouvait la servir encore dans les fâcheuses circonstances où l'on était, de lui faire présent

[1] 2 septembre 1484, vieux style.

[2] *Actes consulaires*, 17 septembre 1484, vieux style.

de deux boîtes de dragées muscades de Florence de quatre livres, à quinze sous la livre, et d'une livre de safran, à soixante sous. Puis les conseillers, pour qu'on ne pût leur reprocher ni indifférence ni coupable oisiveté, choisirent plusieurs d'entre eux qui se transportèrent vers les gens d'église pour les prier d'aider la ville dans l'affaire des foires, tant de leurs biens que par leur crédit. Ils envoyèrent ensuite des gens vers les bonnes villes du royaume, au nom de la ville de Lyon, savoir vers celles que cela pouvait intéresser, afin de les engager à s'adjoindre aux Lyonnais dans la poursuite de la cause d'appel du désistement et nouvel établissement des foires. Enfin, il fut jugé à propos d'envoyer un homme de bien et de crédit, au choix des conseillers, pour aller auprès de la cour s'informer quelles sont les promesses que la ville aurait à faire à différentes personnes pour acquérir leur protection.

« Guillaume Bulliod et Imbert de Varey partirent pour Paris à cet effet. La ville avait intention de nommer chef de cette ambassade le doyen du chapitre, mais il n'était pas à Lyon; on choisit aussi un clerc distingué pour porter la parole, avec deux marchands, hommes sûrs. On expédia en même temps des couriers à Limoges, Poitiers, Angers, Perpignan, etc., avec des lettres pour ces villes et leurs seigneuries : toutes donnèrent des réponses favorables. Cependant le doyen arrive; on l'engage à être le chef de l'ambassade, lui

offrant de contribuer pour les frais de son voyage jusqu'à deux cent cinquante livres tournois, et le priant d'engager les gens d'église à fournir le reste, parce qu'ils avaient aussi le plus grand intérêt à la réintégration des foires. Le doyen ne voulut être chef d'ambassade; mais il fit assembler les ecclésiastiques, et les décida à contribuer pour une somme de deux cents livres, pour fournir aux frais de ladite ambassade[1]. L'abbé d'Ainai et l'abbesse de Saint-Pierre n'y voulurent contribuer. Le consulat accepta avec beaucoup de joie l'offre du clergé, pria derechef le doyen, et, à son refus, demanda à l'archidiacre s'il voulait accepter cette charge. Celui-ci consentit et promit de faire son bon et loyal devoir. Néanmoins quelques conseillers étaient d'avis qu'il fallait encore supplier monsieur le doyen, qui y était plus propre que tout autre, attendu son personnage, ses vertus et sa représentation.

« Au milieu de tout cela, l'archevêque et le chapitre intervinrent au parlement avec le consulat contre ceux des villes du bas pays de Languedoc et de Bourges, qui étaient les plus nuisibles au commerce de Lyon. Les ambassadeurs d'Allemagne, Suisses d'origine, gens de très grand appétit et surtout fort amateurs des excellens vins du Lyonnais, s'offrirent aussi, en passant à Lyon, d'appuyer cette ville auprès du roi : on leur fit

[1] 18 octobre 1484, vieux style.

présent d'une douzaine de perdrix rouges et de plusieurs pots du meilleur hypocras, avec d'autres liqueurs des coteaux voisins [1].

« Cependant honnête Antoine Buyatier, fils de Jean, portant le même nom, rapporta aux conseillers que le matin un lieutenant du gouverneur de Dauphiné l'avait mandé en son logis pour besoigner avec lui quelque chose touchant le fait des marchandises : en parlant de ladite besogne, le lieutenant, entre autres choses, lui avait demandé comment ceux de la ville se tiraient de leurs foires, et à quel point ils en étaient. Buyatier lui avait répondu que Messieurs du consulat avaient des personnes probes devers le roi pour faire poursuivre cette affaire. « Bon, répondit le « lieutenant, je connais des moyens par lesquels « la ville viendrait plustôt à bien meilleure fin et « à moindres frais que autrement. » Il ne dit pas davantage, et prit un air mystérieux. Antoine Buyatier lui demanda la permission d'en avertir les conseillers et de préparer une entrevue. Sa boutique servit de rendez-vous. Le procureur général s'y transporta aussi. Le lieutenant de Dauphiné, homme fin et rusé qui avait ses desseins, car les gens de son pays étaient trop fiers pour se laisser gouverner par les mignons du prince, dit aux conseillers qu'il savait bien leurs poursuites pour ravoir les foires, mais qu'il lui sem-

[1] 5 novembre 1484, vieux style.

blait qu'à grande difficulté viendraient-ils au bout par les moyens employés : « Il vous coûtera force « deniers, ajouta-t-il, et quand, par aventure et « bonhomie, les aurez déboursés, vous ne serez « pas plus assurés desdites foires; songez que du « nombre des seigneurs qui conseillent le prince, « notre sire, plusieurs sont députés pour l'avis « des états de Tours; il n'y a aujourd'hui près du « roi que deux ou trois mignons : il est à douter « que ce qui sera fait par eux ne tienne long- « temps. Soyez réservés, croyez-moi, maîtres et no- « tables conseillers, afin de n'être pas en danger « de jeter au vent les finances de la bonne ville.» Après ce, le lieutenant de Dauphiné dit avec mystère que les choses étaient un peu troublées; qu'il pensait bien que les conseillers en avaient avertissement, mais qu'ils étaient prudens et tiendraient bon sans doute pour le roi comme toujours ils avaient fait. Quoi qu'il en arrivât, ils avaient ci-près leurs bons voisins de Dauphiné, lesquels ne leur manqueraient pas au besoin. Touchant le fait de leurs foires, il lui semblait que les conseillers devaient faire de deux choses l'une : ou attendre que les choses fussent réduites ainsi qu'elles devaient, ce qu'il pensait être bien bref, ou poursuivre leur cas en justice à Paris, où ils trouveraient monseigneur d'Orléans qui bien souvent allait en parlement où il présidait. Le gouverneur du pays de Dauphiné s'y trouverait aussi. Tous deux, quand la bonne ville de

Lyon leur en écrirait ou ferait parler, aideraient à icelle sans la moindre finance.

« Les conseillers comprirent ce propos, remercièrent le lieutenant de ses avertissemens, et dirent qu'au regard de la poursuite des foires, ils ne requéraient que la bonne amour et grace du roi, et que son bon plaisir pour leur faire administrer la justice. Touchant les troubles dont il leur avait parlé, ils n'en savaient aucun avis; mais, quoi qu'il en fût, ils étaient tous délibérés d'être bons, loyaux et obéissans au roi, tout ainsi que leurs prédécesseurs avaient fait sans jamais avoir failli, graces à Dieu! Et ils prirent congé de lui; et le lieutenant de Dauphiné, en rentrant vers son hôte, lui dit que les conseillers de Lyon étaient gens passablement froids et débonnaires.

« Il était à peine sorti de la ville, depuis un mois ou environ, qu'une grande mortalité [1] sur-

[1] La peste de Lyon la plus ancienne paraît être celle dont parle Grégoire de Tours (*Voyez* dans notre ouvrage le tome II, page 194). La seconde eut lieu en 1564. Elle enleva plus de la moitié des habitans. Consultez Paradin, *Mémoires de l'Histoire de Lyon*; Rubys, *Histoire véritable de Lyon*; le même, *Priviléges des habitans de Lyon*, et le père de Saint-Aubin. La troisième régna pendant les années 1581 et 1582. *Voyez* Rubys, *Histoire véritable*, le père de Saint-Aubin, et les *Archives du Rhône*. La quatrième est celle de 1628-1629, dont J. P. Papou, ci-devant historiographe de Provence, a fait la description. Consultez *Lyon affligé de contagion*, par le père Jean Grillot, publié d'abord en latin sous le titre de *Lugdunum lue affectum*; le Traité du père Théophile Raynaud, *de Martyrio per pestem*; celui *des causes, des accidens et de la cure de la peste*, par Senac, et *le Mercure français*, tom. XV. La cinquième arriva en

vint parmi les Lyonnais. Le conseil du jeune Charles VIII rendit enfin les foires pour repeupler la ville. Les députés de Lyon et l'archidiacre revinrent en apporter la nouvelle, avec les conditions comme on verra. Les ambassadeurs suisses revinrent aussi tirer leur part de la fête lyonnaise : ils arrivèrent un vendredi ; on les désaltéra avec force excellent vin, et l'on servit sur leur table le meilleur et plus beau poisson qu'on pût trouver dans le Rhône et dans la Saône, afin qu'ils eussent auprès de leurs cantons la ville de Lyon pour recommandée en matière de foire [1].

« Les habitans de Bourges apprirent toutes ces choses avec grande jalousie, mais les Lyonnais en éprouvèrent un bien vrai contentement. Le consulat ayant été informé que monseigneur le cardinal de Bourbon, archevêque et comte de Lyon, principal auteur de la réintégration des foires, et retenu long-temps à la cour, venait demeurer en cette ville à Noel prochain [2], on fit de merveilleux projets. Le cardinal était gai de sa nature, aimant le plaisir et la religion tout à la fois. Pour capter sa bienveillance, il fut décidé que la ville de Lyon le recevrait le plus joyeusement et honorablement que faire se pourrait, par histoires et

1638. *Voyez* le père Menestrier, manuscr. de Lyon, n° 1358 du catalogue de Delandine. La sixième et dernière semble être celle de 1642. *Archives du Rhône*, t. x.

[1] *Actes consulaires*, 12 juin 1485.

[2] 6 décembre 1485.

moralités bien à point avec son humeur franche et joviale, et qu'on lui donnerait de soixante-et-dix à quatre-vingts marcs d'argent en valeur de mille livres tournois.

« Monseigneur de Bourbon revenait à Lyon, et y entrait pour la première fois comme cardinal. Claude Thomassin fut chargé de conduire et diriger les préparatifs de sa réception. On exhorta les citoyens et habitans de faire personnages, histoires et autres joyeusetés par les rues, outre ce par dessus celles que la ville avait commandées : « Allez, mes amis, criait-on dans les carre-« fours, les foires en dépendent »; et chacun de s'empresser, comme bien le pense. Il fallait voir les conseillers se disputer l'honneur de porter le pallion [1]. Néanmoins il y avait une difficulté : le pallion ne convenait qu'au roi ou au pape. Les gens de la maison du cardinal, arrivés par avance, dirent que tout l'honneur et triomphe que l'on saurait faire à monseigneur ne serait rien estimé de lui si l'on ne portait ledit pallion. Les notables, après une mûre délibération dans le cloître de Saint-Nizier, dirent que cela serait ainsi fait, puisque c'était le bon plaisir de monseigneur le cardinal, et ils achetèrent chez Jean Buyatier, père d'Antoine, six aunes de damas rouge, à trois livres cinq sous l'aune.

« Tous les conseillers allèrent donc sur la route

[1] Espèce de dais.

d'Écully, par Vaise, accompagnés de plusieurs notables et autres habitans de la ville, et là firent révérence à monseigneur le cardinal-archevêque, qui les reçut bénignement et en très grande joie. Puis le seigneur monta à cheval, avec ses gens et ceux qui étaient allés pour l'accompagner, et tous chevauchèrent en bonne ordonnance jusqu'à la porte de Bourgneuf : là ledit pallion lui fut mis dessus. Le lendemain, les maîtres, élus et notables visitèrent le cardinal, et dirent s'il lui plaisait leur rien commander, qu'ils sont et seront toujours prêts à accomplir ses ordres à leur pouvoir. Il parla des foires avec grande bienveillance, et ceux de Lyon répondirent que, puisque c'était son bon plaisir d'en parler, ils se rappelleraient toujours comme de sa grace il s'était employé et avait pris grande peine pour cette matière, au profit de la bonne ville, et n'y avait pas seulement prêté son nom, mais en avait fait sa propre affaire, dont tous ceux de la ville lui sont et seront obligés. Ils le supplièrent très humblement que son plaisir fût toujours de continuer l'aide et secours qu'il a donné jusqu'à présent et de mieux en mieux, et surtout sa protection contre les attaques de ceux de Bourges.

« Bientôt après [1], madame la princesse d'Orange vint aussi à Lyon vers monseigneur le cardinal son frère. Par honneur pour sa personne, pour

[1] 19 juin 1486.

la maison de Bourbon dont elle était issue, et surtout pour ledit cardinal, bien sincèrement affectionné, on fit avertir les notables et jeunes enfans de la ville qui pouvaient avoir chevaux et habillemens, afin qu'ils s'apprêtassent à aller au devant de madame la princesse, honnêtement montés et habillés; mais de réjouissantes et pieuses distractions l'attendaient, comme bien va voir[1].

« Deux serviteurs du cardinal vinrent dire de sa part au consulat « que les frères, moines et « autres, chargés de la conduite des jeux et mys- « tères de la Passion, qui naguère avaient été mis « en regard du public, venaient de présenter « requête pour avoir don de quelque somme à « l'effet de fournir aux frais de plusieurs person- « nages du paradis qui ne sauraient paraître avec « trop d'éclat ». Après une délibération, il fut répondu « que, quoique la ville n'eût point pour le « moment de deniers communs, et qu'elle fût « surchargée d'emprunts, elle ferait tout pour « entretenir la bienveillance de monseigneur ; « que les objets qui servaient aux entrées solen- « nelles seraient employés à orner le séjour des « bienheureux ; que chaque notable habillerait « un personnage, s'il le fallait; que le consulat « se chargerait de tous les saints; qu'enfin les « gouverneurs desdits jeux et mystères auraient « lieu d'être contens et satisfaits ».

[1] 12 juillet 1486.

« En effet, jamais plus merveilleux appareil ne fut étalé. Le bruit de la prochaine Passion se répandit à cinq lieues à la ronde, et même plus. Les hôtelleries avaient peine à contenir les curieux des pays voisins, et les notables de la cité prirent toutes leurs précautions pour éviter une surprise pendant que le peuple de la bonne ville serait ébahi aux pieux mystères. D'abord, quand ledit jour fut arrivé[1], les portes de la Roche, Saint-Vincent, du Griffon et de Chenevier furent fermées ; on plaça dix hommes en avant de la porte Saint-Marcel, quatre à la Lanterne, autant à la porte du milieu du pont du Rhône, et même nombre de chefs de maison à la porte du Rhône près de la chapelle du Saint-Esprit ; on tendit la chaîne traversant la Saône devant Pierre-Scise, sans la descendre de toute la journée pour quelque batelet que ce fût ; les portes de Bourgneuf, de Saint-George, des Farges, avaient huit hommes chacune, tous amis et dévoués ; le guéryte, placé au lieu et site de Fourvières, fit tout le jour le guet trompette en main, et l'on mit quatre escoutes hors les murailles, vers le quartier de Bresse et Savoie, pour veiller à ce qu'aucune personne malintentionnée vînt en armes pour nuire à la bonne ville pendant que ses défenseurs étaient à la Passion.

« Mais ces réjouissances devaient incontinent

[1] Le 28 juillet 1487, nouveau style.

faire place aux larmes et lamentations : monseigneur le cardinal, archevêque et comte de Lyon, étant en l'hôtel de François Genas, marchand, alla de vie à trépas de manière foudroyante. Tous les citoyens se mirent en deuil; on voyait des crêpes lugubres jusque sur les salades[1] des gens du guet. Néanmoins le lendemain, d'après les plaintes de plusieurs bourgeois de ce que les officiers royaux avaient pourvu à la garde de Pierre-Scise, propriété de l'archevêque, sans appeler les conseillers qui ont la garde et les clés de la ville, il fut arrêté « que l'on irait faire des remontrances « amicales aux officiers sur le fait que ladite « place est la principale clé de la garde de Lyon, « et que les citoyens avaient intérêt d'obvier aux « conséquences qui pourraient être cause de « dommage irréparable au roi et à la ville; non « pas que l'on veuille dire que le personnage « qui a été commis dans la forteresse ne soit « bon, loyal et suffisant, mais il est juste que les « magistrats veillent à la sûreté et aux droits de « leur cité ». Les officiers du roi comprirent la justice de ces réclamations, et partagèrent la garde de Pierre-Scise avec deux bourgeois de Lyon, gens honnêtes et tenus pour hommes de bien.

« Quand cette affaire fut arrangée, on s'occupa, comme chose juste, de l'enterrement du cardinal.

[1] Sorte de casque.

D'abord, vénérable et sage Guillaume Bulliod, docteur ès lois, juge ordinaire de Lyon, vint à l'hôtel commun pour annoncer que monseigneur Hugues de Talaru, promu et élu archevêque de cette ville par le trépas de feu messire Charles, cardinal de Bourbon, faisait requête tendant à ce qu'il plaise aux conseillers d'écrire au roi en faveur dudit messire Hugues, afin qu'il ait pour agréable ladite promotion et élection [1]. Semblablement sont venus trois religieux de l'île Barbe, au nom de leur abbé, pour assister aux funérailles de Charles de Bourbon, jadis commanditaire de leur abbaye. Aussitôt furent mandés notables, maîtres, conseillers vieux et nouveaux, pour s'entendre sur les honneurs à rendre aux dépouilles mortelles du seigneur défunt. Sur quoi les délibérans dirent, et leur a semblé, que la maison d'où il avait pris naissance était de bien haut lignage, et partant méritait tout honneur et service qui serait possible; les choses furent arrangées à point comme il suit. On plaça devant,

[1] « Il jouit pendant onze ans de sa dignité, mais en concurrence « avec le cardinal d'Épinay, originaire de Bretagne, qui, se prévalant « d'une résignation de Charles de Bourbon, disputa à Hugues la vali- « dité de son élection ; enfin le prélat, après avoir long-temps plaidé « tant en cour de Rome qu'au parlement de Paris, fut obligé de céder « à son compétiteur, par acte passé à Orléans le 23 du mois de dé- « cembre 1499 (Les pièces de ce singulier procès sont dans les ar- « chives municipales). On prétend que la faveur dont Charles VIII et la « reine Anne honoraient le cardinal d'Épinay, eut beaucoup d'influence « dans cette affaire. » POULLIN DE LUMINA, *Hist. de l'église de Lyon*.

en tête du convoi, deux cents pauvres revêtus de drap noir, portant chacun une torche aux armes de monseigneur le cardinal; après étaient ordonnés tous les mendians de la ville. Venaient ensuite les gens des métiers les plus honnêtes, portant chacun une torche aux armes du cardinal; puis étaient mis les serviteurs de monseigneur par ordre, les moindres les premiers, et de degré en degré approchant le corps du défunt; puis les deux massiers; puis le barbier du cardinal portant la malle d'honneur. Cheminait ensuite le corps lui-même, sur un petit lit couvert de velours noir, porté par douze prêtres habillés d'aubes et d'estolles, et le pallion par dessus porté par six des plus grands et spéciaux serviteurs, et les quatre coins de velours noir étaient relevés par les quatre plus grandes dignités de l'église de Lyon. Après venaient le fils de monseigneur de Bresse, puis monseigneur du Bois-d'Oyng, puis un personnage avoué bâtard de Bourbon; après le sieur de La Chèze [1], les médecins et chirurgiens; ensuite les officiers du cardinal en habits de deuil, les officiers du roi, les conseillers, notables, maîtres des métiers, et autres gens en bon nombre. Pour la conduite du convoi étaient commis douze notables tenant un bâton noir à la main. En cet ordre, tous allèrent, depuis l'hôtel de Genas, jusqu'à l'église prima-

[1] Sénéchal à cette époque.

tiale, où le cardinal fut déposé dans sa propre chapelle [1].

« Après la cérémonie, maître Imbert de Varey se plaignit de ce qu'étant dans la grande église, et regardant comme plusieurs autres le bon Dieu notre Seigneur qu'on levait en la chapelle du custode, avait été insulté. Imbert de Varey était debout, parce que, pour cause de quelques incommodités, il ne se pouvait agenouiller s'il n'avait quelque chose pour s'appuyer et se relever ; un prêtre, nommé Lorrein, se trouvant assez loin de maître Imbert, cria à haute voix en telles paroles ou semblables : « Agenoille-toi, Imbert de « Varey, et *da honorem Deo* », et réitéra par quatre fois ce propos, en quoi maître de Varey avait été grandement injurié. Il demanda aide et confort aux conseillers pour la réparation d'icelle injure, et les conseillers se rendirent auprès de messieurs du chapitre. Presque tous les chanoines, doyen en tête, étaient présens : on se plaignit de l'outrage fait à un citoyen de Lyon. Le chapitre déclara que cela s'était fait à son insu, mais qu'il irait aux informations. De leur côté, les conseillers ayant fait rapport aux notables, il fut dit qu'attendu qu'Imbert de Varey est l'un des plus grands bourgeois de la ville, pour obvier à de pareils propos outrageans, il fallait absolument avoir réponse et réparation du chapitre. Ce qui arriva à

[1] *Actes consulaires*, mardi, 23 septembre 1488, nouveau style.

point. En vain le prêtre Lorrein allégua n'avoir proféré ledit propos que parce que maître Imbert était devant lui, et l'empêchait de voir notre Seigneur qu'on levait dans la chapelle du custode, il fut condamné à une amende de dix livres au profit de la fabrique.

« Toutefois, cette affaire disparut devant des intérêts plus sérieux : on apprit que le duc de Savoie venait vers le roi, passait par Lyon, et que ce prince avait grand nombre de gens avec lui. Comme la ville était à la convenance de ses états, les conseillers ordonnèrent qu'à son passage, pour maintenir la ville en loyale obéissance, on devait faire bonne et honnête garde. On commit quelqu'un pour avertir les habitans « que « quand ils seront requis d'aller au guet ou aux « portes, ils soient prêts et y aillent honnêtement « armés, et, en cas d'effroi ou autre nécessité, se « trouvent en bons habillemens de guerre sous « leurs dixainiers, pennoniers ou bandiers, et « surtout qu'ils se gardent de faire ni dire dé« plaisir aux gens de monseigneur de Savoie; quant « à ceux qui n'auraient point de harnais, on leur « donnera des brigandines et salades qui sont à « l'Hôtel-de-Ville; enfin que les gens de bien de « la ville mettent lanternes et feux de joie aux « fenêtres de leurs maisons ».

« Le lundi, pénultième de mars[1], le duc de

[1] Année 1489, nouveau style.

Savoie, nommé Charles, entra dans la ville, environ quatre heures après midi, accompagné de toute la noblesse de Savoie, richement et pompeusement habillée. Les rues furent tendues depuis la porte Saint-Marcel jusqu'à Porte-Froc; furent faites en même temps sept ou huit histoires en diverses places ou carrefours, et fut mené ledit seigneur en la grande église de Saint-Jean avec les processions des églises collégiales et des quatre ordres de frères mendians. On le reçut chanoine; il en prit l'habit en entrant dans la primatiale, comme ses prédécesseurs avaient accoutumé; puis de là s'en alla loger en l'hôtel de ceux de la banque de Médicis, où les conseillers, le lendemain, lui firent révérence.

« Peu de jours après arriva enfin le moment tant désiré de la réintégration solennelle des foires[1] : une belle procession générale où se trouvèrent nobles, bourgeois, marchands, citoyens habitans de la ville, en grand nombre, tant hommes que femmes, parcourut la cité avec bien magnifiques cérémonies. On s'arrêta au couvent des Cordeliers, où fut chantée une belle messe de Notre-Dame; et, dans le milieu d'une collation donnée par le prieur des Augustins, très propice à l'affaire présente à cause des maisons qu'il avait en louage, par lui fut dit que les lettres des foires seraient lues après diné. Mais parce que toute la

[1] 21 mai 1489, nouveau style.

journée, depuis onze heures jusqu'à la nuit, ne cessa de pleuvoir, à cette cause icelle publication fut retardée jusqu'au vendredi matin. Ledit jour, la publication fut faite en quatre lieux différens, savoir : aux deux bouts du pont de Saône, en la Grenette et devant la Platière, à grande compagnie de gens à cheval, entre lesquels étaient les officiers royaux et ceux de monseigneur l'archevêque. Les conseillers et autres nobles bourgeois, clercs et marchands, avec trois trompettes, six instrumens de musique et autres solennités appartenantes en bonne et honnête façon, se réunirent avec ceux des églises cathédrale, collégiales et conventielles : il fut arrêté qu'en toutes ces églises sonneront marguilliers à joyeux carillon, en rendant grace à Dieu, au moment où la publication des foires se ferait. Ce qui fut accompli bien notablement. Les lettres avaient été accordées depuis un certain temps, mais à condition qu'on ne les publierait que lorsque le terme de l'octroi des foires données à Bourges serait passé[1].

[1] Dans un édit de Charles VIII de mai 1487, il est notamment dit « qu'il a été trouvé que la ville de Lyon est la ville du royaume la plus « propice, convenable, utile et profitable pour le bien de la chose pu- « blique à tenir foires ; que par ses rivières, les marchands pourront « amener, et d'icelle ramener, toutes les denrées et marchandises à « moindres frais, coust et dépens qu'ailleurs ; que si l'entrepôt des mar- « chandises accoutumé venait à cesser faute de protection, Lyon, assis « sur la lisière du royaume, pourrait tomber en ruines, désolation et « dépopulation ; ce qui tournerait à grand préjudice à la chose publique « du royaume ».

« L'élection des conseillers se fit ensuite avec grand appareil. On avait accoutumé d'élire douze conseillers, dont six devaient demeurer dans la ville du côté du royaume, et les autres six du côté de l'empire. De ces douze on en retenait la moitié qui avaient servi l'année précédente et servaient encore, afin que par ces anciens les nouveaux fussent informés des affaires de la ville. Quant aux six qu'il fallait adjoindre à ceux qui restaient, on devait en prendre trois au delà et trois en deçà de la rivière de Saône. En faisant l'élection, défense était d'élire les six qui sortaient du conseil, ni ceux qui en étaient sortis l'année précédente, pour ne point les fatiguer par un travail continu. On n'élisait point gens de parenté, comme père et fils, ou les deux frères, ou oncle et neveu, ou plusieurs cousins germains, afin d'obvier à toute connivence contre l'intérêt de la cité. Pareillement on avait grand soin de ne point élire soit les officiers, soit les personnes assermentées et autres qui pouvaient être parties adverses de la ville, ni aussi les gens qui avaient quelques procès avec elle. En élisant, on devait se bien assurer que les candidats eussent opportunité, amour, vouloir et courage d'occuper une place au consulat; qu'ils fussent de solide corpulence, réputation et existence à l'avenant, afin qu'ils eussent meilleur accueil, crédit et autorité, et ne fussent vilipendés par qui que ce fût. Les élus devaient avoir bonne faculté et puissance

de bien assez considérable pour aider et secourir la ville quand besoin était, car tels vraisemblablement ont plus de crainte de malfaire et meilleur vouloir au bien commun, parce qu'ils ont plus à perdre. On choisissait les gens humbles et débonnaires, les plus accomplis de vertus, pour sagement conduire et traiter le peuple; surtout les gens froids, modérés et arrêtés, pour tenir chacun en bonne amour et union; les gens de bonne conscience, pour non changer ni gréver l'un plus que l'autre; les gens attachés à la communauté par leur fortune immobiliaire, pour y demeurer et non ailleurs. Si un élu n'acceptait pas, il faisait le serment qu'il était dans l'impossibilité de remplir les fonctions; s'il mourait, on le remplaçait avant la fin de l'année.

« Après les élections, on écrivit au roi et à la reine; en premier lieu au roi :

« Notre souverain Seigneur, nous nous recom-
« mandons à votre bonne grace tant et si très
« humblement que faire le pouvons. Avons le
« plaisir de savoir, notre souverain Seigneur, qu'il
« est quelque bruit par deçà que vous avez pris
« votre chemin pour venir à Moulins : tout le
« peuple, tant de cette votre ville de Lyon que
« des lieux circonvoisins, se réjouit, espérant que
« delà viendrez en votre bonne cité, et se serait
« merveilleuse joie et consolation. Nous vous sup-
« plions tant et si très humblement que plus
« pourrons, qu'il vous plaise, sur ce et autres

« choses, nous mander et commander vos bons « et agréables plaisirs, afin de les accomplir ai- « dant notre Seigneur Dieu, qui, par sa divine « grace, vous donne, souverain Seigneur, très « bonne et très longue vie. »

« En second lieu à la reine :

« Notre très redoutée Dame, nous nous recom- « mandons très humblement à votre bonne grace; « avons plaisir de savoir, très redoutée Dame, « votre prochaine venue en la ville de Moulins, « et que delà viendrez voir vos pays de Forez, « Beaujolais, Dombes et autres adjacens; et pour « ce, notre très redoutable Dame, que lesdits « pays sont prochains de votre bonne ville de « Lyon, nous avons chargé d'aller devers vous « des fidèles serviteurs, lesquels principalement « envoyons par delà vous supplier, comme vous « supplions très humblement, qu'il vous plaise « venir en cette ville pour en icelle faire et dis- « poser de nos corps et biens comme de votre « propre chose, vous assurant, notre très re- « doutée Dame, qu'après la venue du roi, notre « souverain seigneur, c'est le plus grand désir « que nous ayons au monde ; car après Dieu et « le roi, nous vous tenons notre singulière et « spéciale dame. »

« Le roi et la reine répondirent qu'ils seraient à Lyon dans huit ou dix jours. On arrêta aussitôt que les habitans devaient avoir grande joie et consolation de la venue du souverain seigneur,

tant parce qu'il était notre prince que parce qu'il était jeune et d'un long avenir ; la ville devait s'entendre à capter sa bienveillance en inventant les plus belles histoires, les moralités les plus merveilleuses, des pieux mystères et autres joyeusetés comme on n'en a jamais vues. On arrêta de même que les charpentiers, tailleurs, menuisiers, peintres et autres gens que l'on avisera nécessaires pour préparer l'entrée et réception du roi, fussent mandés au consulat. En une assemblée de notables, il fut dit « que, comme « il a été rapporté au roi par plusieurs per- « sonnes que toutes les magnifiques entrées, « bonnes chères, festoyemens et réceptions qui « lui avaient été faites dans les autres bonnes « villes de son royaume, ne seraient rien en « comparaison de ce qui l'attendait en la ville « de Lyon ; que considéré qu'il était jeune et « prenant plaisir auxdits festoyemens et récep- « tions; que bon était et essentiel de le réjouir à « ce qu'il ne pût dire que les Lyonnais étaient « ingrats, mêmement touchant l'octroi des foires; « que de plus la ville avait intérêt à recevoir et « festoyer ledit seigneur le mieux honorablement « et joyeusement que faire se pourrait; qu'ainsi « ne fallait pas oublier la reine, monseigneur et « madame de Bourbon et autres princes et sei- « gneurs qui étaient autour de lui, à ce qu'ils « eussent la ville en meilleure recommandation : « à toutes ces fins les personnes doctes, versées

« dans les langues antiques et d'une imagination « féconde, seront appelées à trouver de beaux « mystères, moralités, histoires et autres choses « joyeuses, plaisantes et honnêtes, très merveil- « leuses et nouvelles. »

« Le dimanche matin, septième jour du mois de mars[1], environ cinq heures, fut crié de par le roi dans toute la ville, à son de trompe, que l'on fît promptement tapisser les rues, que tout fût prêt à neuf heures pour le plus tard, sous peine d'amende arbitraire. On couvrit les rues et le pont de Saône de sablon, afin que le roi pût plus aisément et sûrement chevaucher, ainsi que les seigneurs de sa cour et sa suite. On fit mander les conseillers pour se rendre à l'heure convenue en l'hôtel commun, de même tous les notables, l'abbé et enfans de la ville, pour s'apprêter à monter à cheval, se trouver en même temps sur la place de Saint-Nizier, et aller tous ensemble par bonne ordonnance à la rencontre du roi. Conseillers vieux et nouveaux, ayant à leur tête François Bucles[2], chargé de porter la parole au roi et lui présenter les clés de la ville, vinrent donc tous vêtus de robes d'écarlate. De même se trouvèrent l'abbé et enfans de Lyon, vêtus de livrée, et grand nombre de notables en beaux et riches habillemens. De là on se dirigea vers l'hô-

[1] 1490, nouveau style.

[2] Ou Buches. Nous n'avons jamais pu bien lire ce nom dans les manuscrits originaux.

tel de Jean d'Escœur, chevalier, seigneur de La Barde, sénéchal de Lyon, tout prêt aussi en somptueux ornemens, accompagné des officiers royaux bien et honorablement montés, vêtus et atournés. Le sénéchal marcha devant, et tous chevauchèrent tirant à l'île, par le royaume, sur le chemin de Vaise. Ils rencontrèrent le roi, accompagné de plusieurs grands seigneurs et autres notables personnages, en habillemens à merveille riches, et qui à cette fin les avait fait faire riches pour plus triomphalement entrer en icelle ville. Les pages d'honneur étaient montés sur de grands et gros coursiers, vêtus de semblables habillemens que le roi, auquel seigneur messire le sénéchal présenta d'abord l'abbé et les enfans qui, les premiers, lui firent la révérence de façon bien plaisante; Jean Sala, pour lors abbé, adressa une petite et joyeuse harangue qui plut beaucoup audit seigneur. Les conseillers furent ensuite présentés par le sénéchal. Maître Bucles prononça la harangue et offrit les clés. Le roi les reçut bénignement, puis les rendit aux conseillers pour veiller, garder et tenir ainsi qu'ils avaient de tout temps accoutumé. Cela fait, on chevaucha jusqu'à la porte de Bourgneuf.

« De petits enfans habillés de toile de Perse parsemée de fleurs-de-lis, étaient placés sur les créneaux de la muraille du petit pré au dessous de Pierre-Scise; ils crièrent quand le roi passa : « Montjoye, Saint-Denys! vive le roi! » Le maître

d'école de Lyon était à leur tête. Après Bourgneuf, pour premier mystère il y avait une fille pucelle , la plus belle qu'on avait pu trouver. Elle était habillée en vierge et humilité, vêtue d'une robe blanche de taffetas bien appointée, avec un beau chapeau de fleurettes et de verdures sur sa tête, et ses cheveux étaient dressés par derrière. Montée sur une haquenée blanche, et aidée de gens propices à cet effet, elle menait un joli charriot sur lequel s'élevait un grand rondeau fait en manière de ciel, où étaient figurés les douze signes du zodiaque. Au milieu et sous le rondeau, un enfant de l'âge de douze ans, reluisant d'or par tous ses membres, figurait le soleil : le rondeau tournait sur lui à mesure que la pucelle chevauchait sur sa haquenée. Quand le roi passa la porte de Bourgneuf, le rondeau s'arrêta au signe du lion, et la pucelle dit au roi la signification du mystère en rimes pertinemment faites. Les sept planètes et les quatre élémens furent pareillement figurés. On avait improvisé et fait comme par enchantement un jardin de cinq à six toises, vers la Roche, tout planté d'arbres verts desquels pendaient à foison grenades, oranges , pommes , poires d'hiver, et autres fruits plaisans et délectables. Ce jardin s'appelait « le « jardin de France ». Il était gardé par quatre vertus figurées en quatre filles pucelles habillées de robes de taffetas de diverses couleurs. Ces beautés étaient elles - mêmes défendues par un

lion grand et fier, ressemblant le mieux qu'on avait pu, et regardant une autre belle vertu appelée « la Loyauté », qui le tenait enchaîné avec un ruban de soie couleur de rose. De l'autre côté du lion, une sixième pucelle représentait la ville, ayant à sa main une palme, et dessous ses pieds, en belles lettres grosses et apparentes, ces mots : *Civitas immaculata.* Chose merveilleuse et vraiment bien appareillée! Quand le roi fut près de cette jeune fille, elle amena, de concert avec la Loyauté, le fier lion qui leva la pate et présenta au roi les clés de la ville. Au port Saint-Paul, fut joué le mystère de la décolation de l'apôtre converti : il fallait voir comme la fontaine de ce lieu figurait bien l'abondance de sang après la décolation; mais ce sang là était d'excellent vin qu'on pouvait boire. Mystère bien trouvé, qui montrait combien les saints du paradis sont utiles. Devant l'église Saint-Éloi, près du Change, il y eut dans l'air, au moyen d'adroites machines, un grand combat entre le diable et saint Michel : le diable succomba au moment où le roi passait, et fut précipité dans un gouffre de résine qui figurait merveilleusement l'enfer. Mais ce qui flatta singulièrement le jeune prince, fut de trouver devant la maison de Jean Dupeyrat une bergerie des plus belles filles de Lyon, vraiment habillées en bergères avec des chiens et des brebis : plus d'une fit bondir son cœur. Près d'elles coulait une fontaine de vin clairet pour tous ceux que la

marche avait altérés. Quand le roi passa au carrefour du Change, les trois fleurs-de-lis du grand écu de France qu'on y avait placé, se changèrent soudain en trois jolies figures de jeunes filles de quinze ans, choses qui le charmèrent infiniment. Puis, près de l'hôtel de Jean Caille, en la place appelée le Petit-Palais, on lui montra la cité de Jérusalem avec le mystère du roi Salomon et de la reine de Saba. Non loin de là, à l'hôtel Balavin, il vit le cheval Pégase et dessus lui la Renommée, avec sa longue trompette d'une main, et de l'autre coupant le cou au roi d'Angleterre et à l'empereur d'Allemagne. Enfin, sur le portail de Porte-Froc, il vit représenter l'immolation d'Isaac. Il faut dire aussi que le pallion était magnifique, tant le ciel comme les pendans, en velours bleu avec des franges de soie diversement colorées, surmontées de belles fleurs-de-lis de fin or, d'un bon demi-pied. Toutes les rues étaient tendues de toiles d'azur. Sous ledit pallion chevaucha le roi depuis la porte de Bourgneuf jusqu'à la grande église cathédrale, en laquelle il fut reçu par le doyen et le chapitre ainsi qu'il appartient. Puis de là retourna jusqu'au Change, puis traversa le pont de Saône tirant à l'hôtel de maître de Varey, et regardant tout au long des rues les mystères des particuliers, où il prit grand plaisir et en fut fort content[1].

[1] « Et ainsi fut faite ladite entrée dudit roi Charles huitième de ce

« Le lendemain ou surlendemain, maître Bucles, chargé de porter le langage au roi, les conseillers et le procureur de la ville allèrent vers le seigneur, notre sire, qui dînait à l'hôtel archiépiscopal de Lyon. Après la table levée, les conseillers, présentés par messire le sénéchal, et maître Bucles, tenant en main une coupe d'or pleine de huit cents écus d'or, offrirent ce présent avec paroles propices et convenables bien honorablement dites par maître Bucles. Le roi accepta avec humeur joviale, offrant aux conseillers que s'ils voulaient quelque chose, ils le couchassent par articles, et que très volontiers et de bon cœur leur ferait tout le plaisir qu'il pourrait. Ils revinrent contens à l'hôtel commun. Là mirent à part en une belle corbeille deux bassins dorés, deux grands pots dorés, une coupe couverte, pareillement dorée, douze tasses et deux aiguières dorées aux bords et aux pieds, et deux flacons aussi dorés, pour donner à madame de Bourbon qui était avec le roi. D'un autre côté, ils placèrent deux pots et demi-douzaine de tasses d'argent pour donner à monseigneur de Bourbon[1]. Lesquelles choses furent acceptées avec

« nom, et la réception d'icelluy en ladite ville de Lion le dimanche « septième jour de mars, l'an 1489 (1490, nouveau style). » *Registres consulaires,* dans les grandes archives municipales.

[1] On peut se former une idée des dépenses qu'entraînaient les entrées solennelles, par les détails suivans que nous avons puisés dans les grandes archives municipales. A maître François Bucles, pour avoir fait les harangues au roi, au prince et à la princesse de Bourbon, à monsieur le

force remercîmens et toute sorte de brillantes promesses. Ensuite l'abbé joyeux et les enfans de la ville offrirent un banquet au roi et à sa cour : ledit seigneur accepta et se réjouit beaucoup. Après on songea aux affaires. « Qu'il plaise au « roi, disait la supplique des conseillers, de faire « vérifier les lettres des deux foires qu'il lui a « plu d'établir en la ville de Lyon, par messieurs « les trésoriers et gens des comptes, ou les tenir « vérifiées ; qu'il plaise de confirmer l'exemption « par lui octroyée à la ville de non payer tailles,

chancelier et autres, pendant leur séjour à Lyon, vingt-cinq livres ; à Jean de Paris, peintre, habitant de Lyon, pour ses journées, vacations, etc., pour la conduite et manufacture des mystères, vingt livres ; à Jean Prevost, peintre, citoyen de la ville, pour ses journées, vacations et travaux, treize livres treize sous ; à Angelier, brodeur de Lyon, pour avoir confectionné cent cinquante-trois fleurs-de-lis brochées d'or, deux livres treize sous quatre deniers la pièce ; à Jean Buyatier, deux cents livres à compte de ce qui lui est dû pour les étoffes par lui fournies pour la venue du roi ; au souverain seigneur, huit cents écus d'or ; au maréchal du logis du roi, vingt-huit écus ; aux trois trompettes, dix livres dix sous ; la coupe d'or du roi, pesant deux marcs six onces neuf deniers, à cent trente livres le marc, ci quatre cent dix-neuf livres dix-sept sous neuf deniers ; une coupe couverte, d'argent doré, pesant quatre marcs quinze deniers, à seize livres le marc, monte soixante-cinq livres cinq deniers ; douze tasses d'argent qui pesaient trente-huit marcs six onces trois deniers, à douze livres dix sous le marc, monte quatre cent quatre-vingt-quatre livres onze sous six deniers ; deux aiguières pesant six marcs une once neuf deniers, monte soixante-dix-sept livres trois sous ; deux grands pots d'argent pesant vingt-un marcs une once dix-huit deniers, à treize livres le marc, monte deux cent soixante-quinze livres seize sous dix deniers ; enfin deux flacons d'argent doré pesant vingt-quatre marcs sept onces quinze deniers, à raison de quinze livres le marc, monte à trois cent soixante-quatorze livres un sou trois deniers.

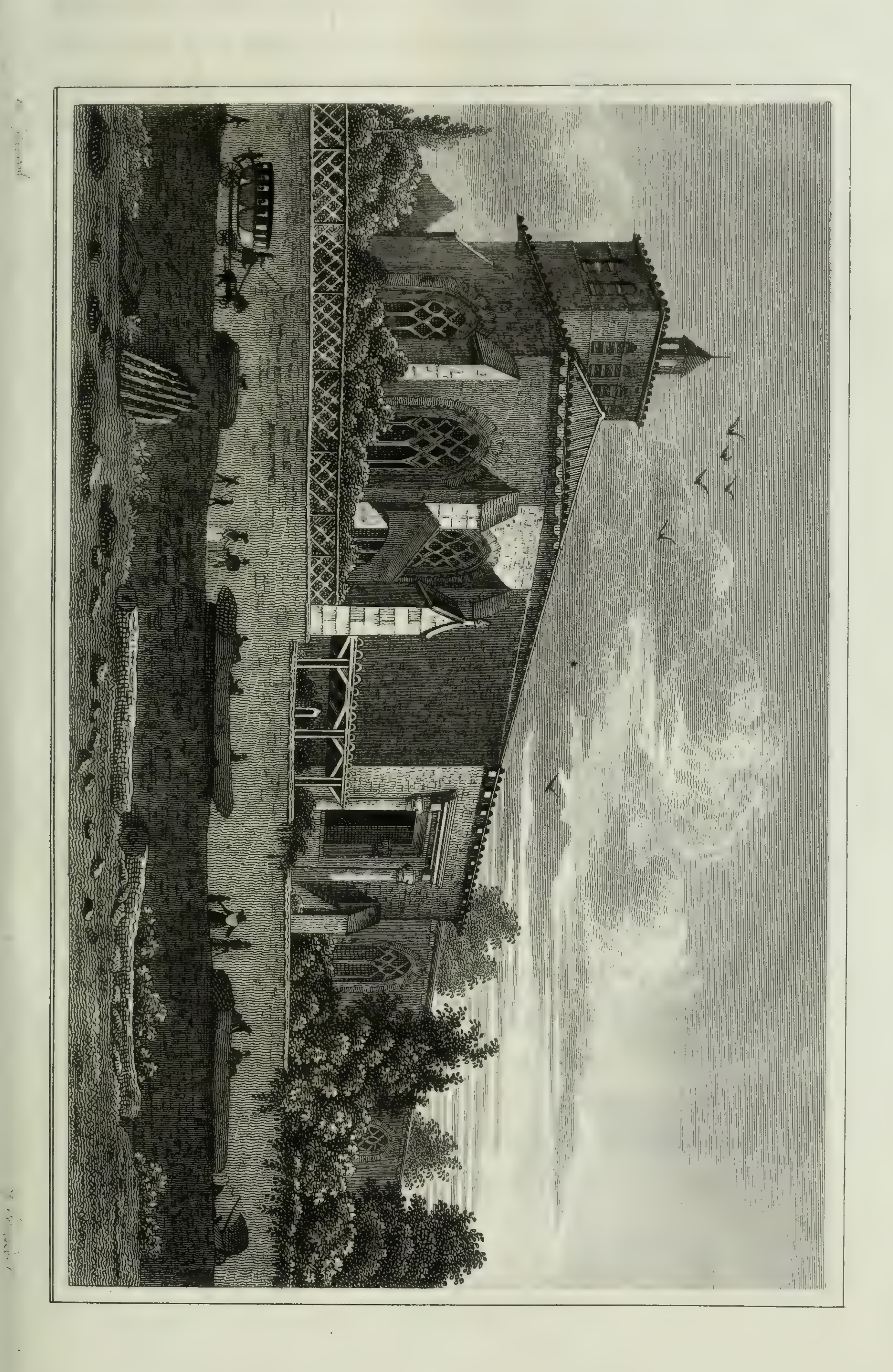
« attendu qu'icelle ville est chargée de gabelles « et autres impôts; qu'il plaise de bailler à ferme « au consulat les droits de resve, maîtrise des « ports, et ce pour dix écus à venir. » On n'y ajouta aucun autre point, de crainte qu'en obtenant les moins importans on manquât les plus essentiels.

« A la cour du roi était le moine Jean Bourgeois, son favori. Celui-ci voyant la ville riche, abondante, capable de nourrir un monastère, choisit un emplacement situé en joli coteau, près de la Saône, pour cette nouvelle institution. Sitôt après le départ du roi, frère Louis de Bloc, de l'ordre de l'Observance comme frère Bourgeois, apporta certaines lettres missives adressées aux conseillers, manans et habitans de la ville de Lyon. « Lesdits « conseillers étaient ajournés de par le roi et le « lieutenant du sénéchal, avec les vicaires de « monseigneur d'Autun ayant la régale, les doyen « et chapitre de la grande église, les chamarier « et chapitre de Saint-Paul, tendant à visiter les « lieux de Saint-Barthélemi-la-Chanal, l'hôpital « de Saint-Just ou autres sites, afin de l'un d'i- « ceux le plus propice et convenable, faire con- « struire et édifier un couvent de l'Observance. » En la chambre du conseil de l'église de Lyon, on opina qu'il n'était besoin ni loisible de bailler aucun lieu aux Observantins. Les conseillers et notables furent appelés à Roanne pour décider en dernier ressort : l'opinion commune fut qu'il

y avait à Lyon assez d'églises et de couvens sans en augmenter encore le nombre; et qu'en quelque manière que ce fût, on ne devait souffrir lesdits frères pour plusieurs raisons. D'abord la ville était en pays de frontières et souvent exposée à la famine. Il y avait en ladite ville plus d'églises, abbayes, monastères et couvens qu'en aucune autre ville du royaume; la cité venait de reconstruire bien somptueusement le grand hôpital du pont du Rhône, où affluaient beaucoup de pauvres; d'ailleurs les frères observantins étaient des gens de luxure et de paresse, ne faisant que voyager çà et là, au moyen de quoi ils menaient toute sorte de trafic. Le feu roi Louis, en son temps, avait voulu savoir s'il serait bien ou mal d'édifier à Lyon un couvent de l'Observance; averti des choses susdites, il n'avait voulu permettre l'établissement demandé[1].

« Néanmoins le prochain retour du roi fit triompher le frère Bourgeois, et l'on construisit le couvent de l'Observance sur le bord de la Saône, tout près du tombeau des Deux-Amans. Pendant ce second voyage de Charles huitième à Lyon, le duc de Savoie était à Chambéry, faisant grosse chère[2]. Il délibéra d'aller voir le roi de France, qui menait joyeuse vie parmi ses princes et gentilshommes, à faire joûtes et tournois chaque

[1] *Actes consulaires*, 1491.
[2] Extrait du Loyal-Serviteur.





jour, et le soir à danser et baller avec les dames de Lyon qui sont volontiers, comme chacun sait, belles et de bonne grace. A vérité dire, ce jeune roi Charles était un des bons princes, des courtois, libéraux et charitables qu'on n'ait jamais vu ni lu. Il aimait et craignait Dieu, et ne jurait jamais que « par la foy de mon corps », ou autre petit serment.

« Charles huitième sut comment le duc de Savoie le venait voir, et que déja il était à La Verpillière pour s'envenir coucher à Lyon. Il envoya au devant de lui un gentil prince de la maison de Luxembourg, monseigneur de Ligny, avec plusieurs autres gentilshommes de sa garde, qui trouvèrent le duc à deux lieues de la ville. Le jeune Bayard [1] était avec monseigneur de Savoie; le seigneur de Ligny le vit sur son roussin, qui trottait fort mignonnement : « Monsieur, dit-il « alors au duc de Savoie, vous avez là certain « page qui chevauche un gaillard cheval. — Sur « ma foi, répondit le duc, il n'y a pas demi-année « que l'évêque de Grenoble m'en fit présent; le « jeune garçon quittait l'école; jamais page ne « se maintint plus hardiment ni à cheval ni à « pied. Bien vous avise, Monseigneur mon cou- « sin, qu'il est d'une race où il y a des gaillards « et hardis gentilshommes, je crois qu'il les sui-

[1] Ou Bayart, selon l'orthographe du Bon-Chevalier et des manuscrits de son époque.

« vra. » Puis il dit au Bon-Chevalier : « Bayard, « piquez, donnez carrière à votre cheval. » Ce que le jeune enfant, qui pas mieux ne demandait, fit incontinent, et très bien sut faire; et au bout de la course fit bondir son cheval par trois ou quatre merveilleux sauts, dont il réjouit toute la compagnie.

« Sur ma foi, Monseigneur, dit le seigneur de « Ligny, voilà un jeune page qui sera à mon « opinion gentil galant s'il vit; le cheval est fort « bel et bon, mais le page encore meilleur : vous « devriez en faire présent au roi. — Sur mon « ame, dit le duc, puisque vous le conseillez, je « le ferai. Ce jeune enfant, pour parvenir, ne « saurait apprendre en meilleure école que la « maison de France, où de tout temps honneur « fait son séjour plus longuement qu'en toute « autre maison de prince. »

« Ainsi, de propos en propos, cheminèrent si avant qu'ils entrèrent dedans Lyon, où les rues étaient pleines de gens et force dames aux fenêtres pour les voir passer. Bon nombre de menestriers, bouffons de la cour et chantres du roi, vinrent bientôt réjouir la compagnie. Le lendemain, jeudi matin, le duc se rendit au logis du roi, qui déja était prêt pour aller à la messe dans le nouveau couvent des cordeliers de l'Observance, à la construction duquel il avait beaucoup donné du sien, ainsi que sa bonne et loyale épouse Anne, duchesse de Bretagne. Les deux



BAYART

*Publié par Laurent Libraire à Lyon*

princes s'embrassèrent avec une amitié qu'il fallait voir, puis montèrent sur leurs mulles et allèrent ensemble, devisant le long de la ville jusqu'au couvent où ils ouïrent dévotement la messe. Quand après, dans la conversation, on parla du gentil page : « Par la foi de mon corps, dit le roi, « je le veux » ; et jour ne se passa pas qu'il ne prît beaucoup de plaisir à voir le jeune gentilhomme du pays de Dauphiné chevaucher sur les prairies d'Ainai. Le roi ne pouvait s'empêcher de crier : « Pique, pique encore un coup. » De façon que depuis pendant quelque temps le jeune homme fut surnommé Piquet.

« Le roi, après les jours de plaisirs passés avec le duc de Savoie, se voyant ainsi en paix avec tous ses voisins, résolut de tenter la conquête des royaumes de Naples et de Sicile. Le Lyonnais fut choisi pour être le rendez-vous des troupes de l'expédition. Charles vint pour la troisième fois à Lyon au commencement de juillet[1] ; et comme cette bonne ville se montrait toujours empressée, que de plus elle était déja remarquable par ses manufactures, il y rendit une ordonnance par laquelle il était enjoint de marquer les étoffes de soie du sceau de la ville où elles avaient été fabriquées ; il était en outre fait défense de porter des draps d'or, d'argent, de soie, qui n'avaient pas été tissus en France. Ce troisième séjour à

[1] Année 1494.

Lyon ne fut pas long; mais le jeune monarque qui n'avait encore que vingt-quatre ans, ne demeurait dans la bonne ville que pour les plaisirs et délices d'icelle. On recommença, comme auparavant, par faire grandes chères et à se divertir par de merveilleux passe-temps; car pour l'heure les dames et les autres habitans se mettaient sur le bon ton. Le roi avait auprès de lui nombre de jeunes gentilshommes remplis de bonne volonté, lesquels ne désiraient que s'appliquer à toutes choses plaisantes. Il se fit à Lyon plus fréquemment que jamais des joûtes, tournois, combats à la barrière. Ces behourdis avaient lieu parmi les rues de la ville, et il y avait aux carrefours des perrons[1]. Le plus souvent les grandes chevaleries se faisaient dans la rue de la Juiverie, parce que là les chevaliers de la quête trouvaient les plus belles et bonnes aventures selon qu'ils désiraient. La ville de Lyon, plus riche qu'aucune ville de France après Paris, n'épargna nulle dépense pour marquer la joie inouïe qu'elle avait de voir son roi. Les bourgeois semblaient disputer de magnificence avec les courtisans. Ce n'étaient que fêtes, que tournois durant lesquels Charles balançait s'il exécuterait son projet sur Naples et la Sicile : il était moins touché des raisons que les plus sages de son conseil apportaient pour

[1] *Relation* de Desrey; Godefroy, *Histoire de Charles* VIII; Daniel, *Histoire de France*.

l'en dissuader, que des attraits des demoiselles lyonnaises qui vraiment lui inspiraient de l'amour. Certaines maladies contagieuses que les Espagnols avaient apportées du Nouveau-Monde[1], commençant à se faire sentir, il persista dans son dessein aventureux.

« Lorsqu'il revint d'Italie, on était si content dans la bonne ville qu'il eût échappé aux dangers qu'il avait courus, qu'en plus de cent endroits il y avait au travers des rues des écussons pendant en l'air, environnés de guirlandes de fleurs et autres verdures joyeuses, de manière que le roi était ébahi en entrant : il était, on peut le dire, triomphant en victoire, glorieux en gestes, non pareil en magnificence, et immortel en excellence. Aussi cette réception fut-elle cause du bel édit[2]

[1] Ce fut dans la nuit du 11 au 12 octobre 1492, après une navigation de trente-cinq jours, que se fit la découverte du Nouveau-Monde. La maladie dont il est ici question se répandit dans l'ancien continent l'année suivante. Les guerres d'Italie, où les Espagnols et les Français étaient souvent sur le champ de bataille, et par suite les fréquens passages des guerriers français à leur retour d'Italie, répandirent cette maladie à Lyon, comme on le verra ci-après.

[2] Antoine de Villars fut le premier conseiller qui remit les lettres d'anoblissement dûment vérifiées à Grenoble. Les autres conseillers, déja un peu corrompus, suivirent son exemple. La preuve de leur corruption se trouve dans le désir qu'ils manifestèrent de modifier le consulat. « Les conseillers, considérant que les affaires de la ville ont été « souvent retardées à cause de ce qu'ils ne peuvent conclure les affaires « s'ils ne sont douze ou sept pour le moins, auquel nombre ils se trou- « vent plus souvent *à cause du petit salaire*, on délibère qu'on devrait « faire comme à Paris et autres bonnes villes, où il n'y a que quatre ou « six conseillers, et à iceux *donner bons gages* pour servir continuel-

qui donne la noblesse aux conseillers[1] et à leur postérité, et accorde toutefois plusieurs priviléges aux citoyens : « Et afin que ladite ville qui est de « grande garde, circuit et étendue, soit et puisse « être gardée en toute sûreté, les habitans de « notre ville de Lyon, pour nous et nos succes- « seurs à toujours, avons affranchis, quittés et « exemptés, affranchissons, quittons et exemp- « tons, par cesdites présentes, de tous ost, che- « vauchées, bans et arrière-bans, que nous et « nos successeurs pourraient faire et ordonner « pour le fait de la guerre ou autrement. Quant « aux réparations des murailles et les frais de la « communauté, toutes manières de gens, de « quelque état ou condition qu'ils soient, privi- « légiés ou non, résidant en ladite ville, soient « dorénavant, perpétuellement et à toujours, te- « nus payer leur quote-part des deniers mis par « les conseillers; réservés toutefois les gens d'é- « glise, nos amés et féaux notaires et secrétaires,

« lement. » *Actes consulaires*, 5 décembre 1490 et 18 novembre 1496.

[1] Ces priviléges excitèrent des murmures au commencement, même parmi la portion aisée de la population lyonnaise. « Il y eut une assem- « blée nombreuse de notables, parmi lesquels Humbert de Villeneuve, « lieutenant du sénéchal, Laurent Patarin, conseiller du roi en son « grand conseil, maître Jacques Dodieu, notaire et secrétaire du « roi, etc. ; on y expose que le procureur du roi à Lyon, par l'insti- « gation de quelques malveillans, avait formé opposition à l'exécution « des lettres patentes concédées par le roi, sous prétexte du défaut de « consentement et autorisation de toute la communauté. » *Actes consulaires*, le 30 janvier 1495.

« et tous nos officiers ordinaires commensaux[1]. »

« Cependant les affaires sérieuses n'empêchaient pas les parties de plaisir. On était au premier jour de mai : un gentilhomme de Bourgogne, messire de Vauldray, chevalier, seigneur de l'Aigle et bailli d'Aval, appert homme d'armes, était venu à Lyon supplier le roi de lui permettre de dresser une passe d'armes, tant à cheval comme à pied, à course de lance et coups de hache; ce qui lui fut accordé, car le bon roi ne demandait après le service de Dieu que joyeux passe-temps. La foule attirée par le bruit de la prochaine passe d'armes était innombrable. Il est vrai qu'on était à l'époque des foires. Les conseillers ordonnèrent guet et garde, mirent des hommes sûrs aux portes de la ville, et chargèrent les hôtes de donner les noms de ceux qu'ils avaient à loger. Cela ne les empêcha pas de rançonner les curieux[2].

« Messire Claude de Vauldray fit pendre ses écus : tout gentilhomme qui voulait se montrer, les venait toucher et se faisait inscrire au roi-d'armes qui en avait la charge. Un jour passait devant les écus le Bon-Chevalier[3], hors de page

[1] Tout l'édit est dans l'*Abrégé chronologique de l'Hist. de Lyon*, à la date du mois de décembre 1495.

[2] Nous lisons dans l'acte consulaire 25 avril 1493, mais le dernier chiffre est si peu lisible, que nous pouvons mettre sans crainte 1495, nouveau style ; ce ne fut qu'à la fin de l'année que le roi donna son fameux édit, à son retour à Paris.

[3] Le Loyal-Serviteur, *Vie du bon Chevalier sans paour et sans reprouche*.

depuis peu de temps ; « Hélas ! mon Dieu, pensa-t-il « en lui-même, si je savais comment me mettre « en ordre, tant volontiers je toucherais à ces « écus pour savoir et apprendre des armes ». Avec lui était son compagnon Bellabre, qui lui demanda en quoi il songeait, et bientôt le sut. « Mon « compagnon, mon ami, n'avez-vous pas votre « oncle, le gros abbé d'Ainai? S'il ne veut fournir « deniers, nous prendrons crosse et mitre » ; et sur ces paroles Bayard va toucher aux écus. « Comment! Piquet, s'écrie le roi-d'armes Mont- « joie, vous n'aurez barbe de trois ans, et vous « entreprenez à combattre messire Claude, qui « est un des plus rudes chevaliers qu'on sache! « — Montjoie, mon ami, lui dit Bayard, ce que « j'en fais n'est pas orgueil ni outrecuidance, « mais seulement désir d'apprendre les armes « peu à peu avec ceux qui me les peuvent mon- « trer ; et Dieu, s'il lui plaît, me fera la grace « que je pourrai faire quelque chose qui plaira « aux dames. » De quoi Montjoie se prit à rire. Le bruit courut incontinent partout Lyon que Piquet avait touché aux écus de messire Claude: le seigneur de Ligny n'en aurait pas voulu tenir dix mille écus, mais le roi en fut très joyeux.

« Toutefois il fallait trouver argent pour avoir chevaux et accoutremens de tournoi. « Bellabre, « mon compagnon, dit Bayard à son ami, quel « moyen que monseigneur d'Ainai, mon oncle, « me donne de l'argent? — Nous irons, vous et

« moi, demain matin lui parler, et je pense que « nous ferons bien notre affaire. » Cela réjouit quelque peu le Bon-Chevalier; néanmoins il ne reposa guère la nuit. Bellabre et lui couchaient ensemble : ils se levèrent matin, puis se mirent en un de ces batelets de Lyon, et se firent mener à Ainai. Le premier homme qu'ils trouvèrent dans le pré, ce fut l'abbé qui disait ses heures avec un de ses religieux. Il savait que son neveu avait touché aux écus de messire Claude, et se doutait bien qu'il faudrait foncer. « Hé! maître brémeux, « lui dit-il, qui vous a donné cette hardiesse de « toucher aux écus de messire Claude de Vaul- « dray? Il n'y a que trois jours que vous étiez « page, et n'avez pas dix-sept ou dix-huit ans, « on vous devrait encore donner des verges, « vous qui montrez un si grand orgueil. » A quoi répondit le Bon-Chevalier : « Monseigneur, je vous « assure ma foi qu'orgueil ne me le fit faire. — « Quel motif donc? — Désir et vouloir de parve- « nir par faits vertueux à l'honneur que vos pré- « décesseurs et les miens ont acquis. — Propos en « l'air que tout cela. — Cependant je vous supplie, « Monseigneur, vu que je n'ai ni parent ni ami « à qui je puisse présentement avoir recours, si- « non à vous, que votre bon plaisir soit m'aider « de quelques deniers pour recouvrer ce qui « m'est nécessaire. — Sur ma foi, répondit l'abbé, « vous irez chercher ailleurs qui vous prêtera; « les biens donnés par les fondateurs de cette

« abbaye sont pour servir Dieu, et non pour « dépenser en joûtes et tournois. — Monseigneur, « reprit Bellabre, sans les vertus et prouesses de « vos prédécesseurs, vous ne seriez pas abbé « d'Ainai. Votre neveu, mon compagnon, est de « bonne race, bien aimé du roi ; il a vouloir de « parvenir, dont dussiez être bien joyeux. Il ne « saurait vous coûter deux cents écus pour le « mettre en bon ordre, et il pourra faire de « l'honneur pour plus de dix mille. »

« Ce propos hardi décida l'abbé, qui les mena en son logis, et leur donna cent écus pour avoir des chevaux, avec une lettre de crédit adressée à maître Laurencin, pour fournir tout l'accoutrement nécessaire. Bien en prit aux deux jeunes compagnons de hâter le pas et d'aller chez Laurencin au plus vite. Ils y firent incontinent déployer draps d'or, d'argent, satins brochés, velours et autres soies, dont ils prirent jusqu'à la valeur de sept ou huit cents livres. Pendant ce temps-là, l'abbé, bien aise de se voir dépêché de son neveu, commanda qu'on servît le diné. Il y avait compagnie, force propos roulèrent sur le neveu. Quand l'abbé parla des cent écus et de la lettre : « Sur ma foi, Monseigneur, vous avez bien « fait, dit le sacristain, il veut suivre les prouesses « de monseigneur votre grand-père, qui fut si « vaillant homme, et tous ses parens. Mais vous « avez écrit à Laurencin qu'il lui baille ce qu'il « voudra ; j'ai bien peur qu'il n'en prenne plus

« que vous n'entendez. — Par Saint-Jacques, Sa-
« cristain, répondit l'abbé, vous dites vrai... Qu'on
« m'appelle le maître-d'hôtel.» Il vint sur l'heure :
« Nicolas, un autre servira pour vous; allez à la
« ville chez Laurencin, et lui dites qu'il ne baille
« à mon neveu de Bayard, pour le tournoi de
« messire Claude, que pour cent ou six vingt
« livres, et non pour plus ; et ne faites qu'aller
« et venir. » Nicolas revint tout essoufflé, et dit:
« Je suis allé trop tard ; votre neveu a déja fait
« sa foire, et en a seulement pris pour huit cents
« francs. — Pour huit cents francs! sainte Ma-
« rie! dit l'abbé, voilà un mauvais paillardeau »,
et ordonna en vain des recherches pour faire rendre gorge à son neveu; mais possible ne fut de le trouver, car il se cacha jusqu'à ce que les tailleurs eurent parachevé l'accoutrement des deux amis, le Bon-Chevalier voulant que son compagnon fût de sa livrée.

« Après fallut songer aux chevaux. Tous deux s'en allèrent passer la rivière vers Notre-Dame-de-Confort, puis se tirèrent au logis d'un gentilhomme piémontais qui s'était rompu une jambe en chevauchant, et qui, faute de pouvoir s'en servir, leur remit pour cent dix écus un bas roussin bien relevé et bien remuant, et un petit courserot bay qui était fort adroit.

« Ensuite arriva le premier jour de mai, comme le disions ; messire Claude de Vauldray ouvrit sa passe d'armes. C'était un lundi. Contre Vauldray

s'essayèrent maints bons et gaillards gentils-hommes de la maison du roi. Chacun, comme vous pouvez penser, fit le mieux qu'il put. Bayard, sur la dix-huitième année de son âge, qui était fort grande jeunesse (car il commençait encore à croître, et de sa nature était maigre et blême), se mit sur les rangs pour faire son coup d'essai. Toutefois, je ne sais comment ce fut, ou si Dieu lui en voulait donner louange, ou si messire Claude de Vauldray prit plaisir avec lui, mais il ne se trouva homme dans tout le combat, tant à cheval comme à pied, qui fît mieux ni si bien que lui. Il fallait, après la joûte, aller le long de la lice, visière levée; quand le Bon-Chevalier, assez honteux, le fit, pour le coup les dames de Lyon lui en donnèrent l'honneur, en disant : « Vey vo cestou malotru, il a mieulx fay que tous « los autres. » Et le roi Charles dit à souper : « Par la foi de mon corps, Piquet a un com- « mencement dont à mon opinion fera saillie à « bonne fin. — Dieu veuille qu'il puisse conti- « nuer, dit le seigneur de Ligny, mais son oncle « l'abbé d'Ainai n'y prend pas grand plaisir, car « il a eu ses écus et ses accoutremens à son cré- « dit. » Le roi le savait, il se prit à rire, et toute la compagnie en fit autant [1].

« Quand cette joyeuse société quitta la ville et que les foires cessèrent, Lyon était comme une

[1] Extrait du Loyal-Serviteur.



TOURNOI DE BAYART.



solitude; mais toute sorte de choses remarquables fixèrent bientôt l'attention des habitans. Monseigneur le cardinal de Saint-Malo, pour lors à Lyon[1], manda le matin en la grande église les conseillers, et leur dit de bien agréables nouvelles : la reine venait d'accoucher du dauphin. Par une délibération soudaine, il fut arrêté qu'après plusieurs grandes messes chantées, on ferait sonner toutes les cloches. Les publications au son de la trompe, les feux de joie, les processions, la fête à l'honneur et louange de Dieu le créateur, furent en même temps ordonnées. Le feu de joie du syndicat fut établi sur le pont de Saône, avec la plus merveilleuse flamme; et là, durant ledit feu, le consulat fit mettre et tenir table ronde bien fournie, pour donner à boire et à manger à tous allans et venans avec grande quantité de torches. Afin que les insultes, batteries et choses dissolues ne troublassent les joyeux ébats, les archers et arbalêtriers furent mandés avec leurs arcs, arbalètes, trousses et habillemens de défense, pour l'honneur du roi et les réjouissances de la cité.

« Mais la prospérité, les plaisirs et la satisfaction semblèrent s'éteindre avec le feu de joie : on apprit la mort du dauphin; on sut la maladie du souverain seigneur son père, et une mauvaise épidémie désola Lyon. Le consulat écrivit au sé-

[1] Années 1496 et 1497.

néchal : « Notre très honoré seigneur, nous nous
« recommandons très humblement à votre bonne
« grace. Au surplus, touchant ce que nous écri-
« vez faire vuider les malades de la grosse vé-
« role et nettoyer les rues, nous en avons fait
« requête à messieurs les officiers ordinaires ;
« touchant vos informations si en cette ville a
« aucun danger de la peste, incontinent après
« la réception de vosdites lettres, nous fîmes de-
« mander et enquérir par toutes les paroisses,
« curés et vicaires d'icelles ; mais, grace à notre
« Seigneur ! par leur rapport ne trouvâmes qu'il
« y eut grand danger. Avons fait fermer toutes
« les maisons infectes ; mais afin qu'au plaisir de
« Dieu l'on puisse toujours mieux tenir cette
« ville saine et nette d'icelle peste, en suivant
« ce qu'il plut au roi notre souverain seigneur,
« dernièrement étant en cette ville, nous faire
« dire qu'il serait bon trouver autre lieu que le
« grand hôpital pour mettre les malades pesti-
« lentieux, pour cause du grand et nécessaire
« passage qui est devant icelui hôpital. A cette
« cause, pour obvier à tous maux et toujours
« complaire audit seigneur, nous avons fait com-
« mencer un autre hôpital sur le bord de la ri-
« vière, hors de la porte Saint-George[1], et y fai-

[1] L'hôpital des Pestiférés de la Quarantaine fut en grande partie construit par les confréries de la ville. A cette époque elles étaient très nombreuses. En voici les principales : la confrérie du Corps-de-Dieu à Saint-Nizier, de la Trinité dans la même église, des Merciers, tisse-

« sons besoigner avec toute diligence; auquel « lieu on pourra mettre les pestilentieux et non « autres. Ils y seront conduits par bateaux, d'un « côté et d'autre, sans passer au long des rues, « ce qui sera chose conservatrice de plusieurs « dangers. Icelui lieu est fort plaisant[1] et hors de « grand passage. » Cette lettre était à peine écrite, que, pour comble de malheur, on en reçut une le dixième jour du mois d'avril, contenant le trépas du roi. Ce fut grand dommage que mort le prît sitôt, comme en l'âge de vingt-sept ans; car, si longuement eût vécu, achevé eût de grandes choses. Toutefois les conseillers, pour toujours tenir cette ville en bonne obéissance et loyauté à

rands, meûniers, cordiers, maréchaux, doriers, éperonniers, selliers, épingliers, pêcheurs, barbiers, parcheminiers, chapeliers, pelletiers, etc.; la confrérie de Saint-Crépin, de Saint-Sébastien, de Saint-Louis, de Saint-Éloi, de Saint-Laurent, de Sainte-Catherine, des Dix-Mille-Martyrs, de Sainte-Élisabeth, du Saint-Esprit au pont du Rhône, du Saint-Esprit bourg Saint-Vincent; la confrérie de Saint-Bernardin (bouchers), de Saint-Honoré (boulangers et pâtissiers), de Saint-Nicolas, chapelle du milieu du pont du Rhône (les gens de rivière), etc.

[1] En effet, cette rive de la Saône était encore, il n'y a pas très longtemps, une des plus agréables et des plus pittoresques, lorsqu'il y avait des îlots couverts de bosquets au milieu de la rivière; on peut en juger par ce passage de Rousseau : « Des jardins élevés en terrasse bordaient « le chemin du côté opposé. Il avait fait très chaud ce jour-là; la soirée « était charmante; la rosée humectait l'herbe flétrie; point de vent, « une nuit tranquille; l'air était frais sans être froid; le soleil, après « son coucher, avait laissé dans le ciel des vapeurs rouges dont la ré- « flexion rendait l'eau couleur de rose; les arbres des terrasses étaient « chargés de rossignols qui se répondaient de l'un à l'autre..... Il était « grand jour; mes yeux en s'ouvrant virent le soleil, l'eau, la verdure, « un paysage admirable. » J. J. Rousseau, *Confessions*, part. I, l. iv.

la couronne, ordonnèrent que sûre garde fût faite aux portes, les chaînes tendues, et toutes autres choses à icelle garde nécessaires. Le ciel, pour consoler sans nul doute les citoyens moult désolés de la perte d'excellent et magnifique Charles huitième, fit monter sur le trône Louis, douzième de ce nom, surnommé, à tant et si justes titres, le père du peuple.



## SOMMAIRE DU TROISIÈME LIVRE.

Arrivée du nouveau roi et de la reine son épouse à Lyon. Affaires du consulat lorsque le prince fut parti pour faire la guerre en Italie ; précautions prises contre la famine ; noblesse des conseillers et ses inconvéniens. Tableau de ce qui se passait chaque jour dans la grande salle de l'hôtel commun. On y délibère sur le mariage du duc d'Angoulême, pour assurer un héritier à la couronne. Retour triomphant du roi; belle réception qu'on lui fait ; ses promenades sur la Saône , et les questions qu'il adresse aux conseillers en voyant les restes fumans d'un incendie. Première construction des quais et de plusieurs ports. Les aventuriers d'Italie passent par Lyon ; singuliers débats que leur présence occasione. La cour étant revenue à Lyon vers l'époque de l'Ascension , on la rend témoin de la plantation du pennonceau royal à l'île Barbe , du pélerinage annuel vers la chapelle principale de ce lieu de plaisance , et du couronnement du roi de la basoche avec toutes les cérémonies de son élévation à cette importante dignité.

# LIVRE TROISIÈME.

« Aussitôt le nouveau roi couronné, il vint voir sa bonne ville de Lyon [1]. Il n'y fit pas long séjour; néanmoins on le reçut avec grande magnificence, et il accorda aux Lyonnais, à cette première fois, la traite des blés de Bourgogne, chose très favorable à la bonne paix de la cité [2]. Un chevaucheur royal remit bientôt après une lettre du chancelier, ainsi conçue : « Je vous advise, « seigneurs Conseillers, qu'en toutes villes où la « reine est allée depuis qu'elle est mariée au roi [3], « elle a fait entrée solennelle soit à Orléans, soit « chez ceux de Tours et chez messieurs de Paris. « Pour plus sûrement vous en mander, j'en ai « parlé aujourd'hui à ladite dame; elle m'a ré-

[1] Le 17 juillet 1499.

[2] Il fallait que cette traite fût bien importante, car les registres consulaires de cette époque sont remplis de délibérations du corps municipal à cet égard ; on y parle sans cesse de présens à faire aux présidens de Bourgogne pour en obtenir les blés, surtout en temps de guerre et dans la saison des foires.

[3] Louis XII et Anne de Bretagne s'aimaient depuis long-temps ; elle devint doublement reine par ce second mariage qui causa un divorce un peu scandaleux. *Voyez* Duclos, *Histoire de Louis* XI.

« pondu que son désir était de faire ainsi à Lyon. « Le sire, notre souverain seigneur, veut qu'elle « jouisse de tous les priviléges de reine comme « du vivant de feu roi Charles, que Dieu absolve! « A cette cause, je vous écris volontiers ce qui « en est, afin que vous en avertissiez les notables. « Nous serons bientôt chez vous, s'il plaît à Dieu [1]. »

« La reine fit donc aussi sa visite de joyeux avénement. Pour l'honorer d'une entrée resplendissante, on mit une taille ou collecte d'un denier pour livre sur tous les habitans apparens, aisés

[1] *Escripte à Blois, le* 17 *février* 1500. C'est une chose inouie que le nombre des matériaux qui existent sur le règne de Louis XII et les suivans, dans leur rapport avec la cité lyonnaise, et qu'on n'avait pas encore consultés. Tels sont, 1° *les correspondances* des rois, des princes, des gouverneurs, des conseillers, etc. L'archiviste actuel, M. Carrand, y met le plus grand ordre : un travail aussi vaste ne pouvait être confié à des mains plus habiles. 2° Les procès-verbaux des constructions de chaque monastère, de chaque monument public, de chaque rue, port, quai, ou carrefour; 3° *la collection des affiches* presque depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours; 4° les innombrables *registres des dépenses et recettes*, très intéressans parfois à consulter lorsque les registres consulaires ne disent rien, parce que le plus souvent l'histoire de la commerçante ville de Lyon se réduit à des chiffres; 5° enfin *les registres consulaires* et l'*Inventaire général* dont nous avons déja parlé. Nous ajouterons pour les événemens extérieurs du règne de Louis XII qui se lient avec nos annales lyonnaises, le *Tableau du règne de Louis* XII, par Petitot, à la tête des Mémoires du Loyal-Serviteur; la *Vie du Chevalier sans peur et sans reproche*, par ce dernier, insérée dans les Mémoires relatifs à l'histoire de France; *les Mémoires de La Trémouille*, dans la même collection; les *Notices* sur Humbert de Villeneuve, Claude Patarin et Hugues Fournier, par C. N. Amenton; *le Parlement de Bourgogne*, par Palliot; l'*Essai historique sur le siége de Dijon*, par M. de Ruffey, etc.

et solvables. Anne de Bretagne arriva le vingtième jour du mois de mars. Les notables lui firent présent d'une superbe médaille d'or où se trouvaient le roi d'un côté, et la reine de l'autre, avec semence en profusion de fleurs-de-lis et hermines bien ciselées; un lion était au dessous de chaque figure. Le roi ne tarda pas de rejoindre son épouse, pour aller ensuite guerroyer tout à son aise en pays d'Italie, où Charles huitième avait laissé très rude besogne; mais il ne quitta pas la ville de Lyon, renommée pour les tournois, sans faire briser des lances. Le dimanche, dixième jour du mois de mai, les conseillers baillèrent à prix fait les échafauds et parcs pour la passe d'armes que le roi voulut être faite dans les prairies d'Ainai, savoir, en la manière et forme que le sénéchal de Lyon l'avait devisée, de cent pas de longueur, et de largeur trente pas. Le pavillon couvert pour le roi et la reine, de dix à douze toises de longueur, et largeur quatre toises, bien orné, bien brillant, bien décoré, et celui moins grand, moins somptueux des juges du tournoi, fixaient les regards d'une foule innombrable. Les chevaliers firent maintes prouesses; le roi prit grand plaisir et prolongea son séjour à Lyon, et tout le monde fut moult content. Plusieurs jours après les notables, élus et maîtres des métiers prirent congé du roi et de la reine, de monseigneur le cardinal de Rouen et de monseigneur le chancelier, qui formaient leur cour.

« Pendant que Louis douzième, arrivé par delà les monts, remportait force victoires, conquérait Milan et humiliait les Génois, les conseillers de Lyon eurent besoin de toute leur prudence pour mener à bonne fin les affaires de la cité[1].

« Il y eut d'abord grande famine et cherté considérable de blé; mais le président de Bourgogne était ami des Lyonnais : ce bon messire Humbert de Villeneuve facilita les marchés avec les Bourguignons, et empêcha le pauvre peuple de son pays (car il était de Lyon) de mourir de piteuse faim. Aussi, quand il vint dans cette ville, lors de son ambassade au delà des monts, on se hâta d'aller lui faire révérence, et on lui fit présent d'un fromage de Milan et d'une demi-douzaine de saucisses des mieux renommées, avec un gros brochet.

« Une bonne affaire permit encore de se bien munir de blé. Vingt marchands des mieux achalandés prêtèrent chacun cent écus, ce qui faisait deux mille écus, pour acheter deux mille années de blé ; et les boulangers purent donner le pain bien blanc de onze onces trois quarts à deux deniers, et les dix-sept onces et demi à trois deniers. Les trois livres trois onces de pain de moindre qualité valaient cinq deniers.

« Le malheur était que ces emprunts devenaient

[1] *Voyez* le vingtième et le vingt-unième registre des *Actes consulaires*, jusqu'au vingt-deuxième, qui commence le 25 avril 1506, après Pâques (années 1502, 1503, 1504 et 1505).

chaque jour plus difficiles à rembourser. Tous les riches bourgeois, avec le temps, se faisaient élire conseillers; et, par suite des lettres patentes de Charles huitième, quand ils pouvaient être oisifs et avoir domaine, ces conseillers prenaient lettres de noblesse, et ne payaient plus ni sou ni maille à la communauté; tout le fardeau retombait sur le menu peuple[1]. Il y eut même à cet égard des débats assez singuliers; le secrétaire du consulat n'avait bientôt à écrire que des requêtes de noblesse[2].

« Noble Antoine de Varey, fils d'un bon com-

[1] Excepté deux ou trois familles, tous les nobles de Lyon, avant la révolution (car aujourd'hui ce mot est ridicule en France), étaient petits-fils de marchands épiciers, droguistes, drapiers, fabricans, marchands de soiries en gros ou en détail; ce qui avait peuplé la ville de gens qui ne payaient aucune imposition. Cela faisait que le peuple, et la bourgeoisie qui n'était pas encore devenue noble, étaient chargés outre mesure : de là de fréquentes émeutes, et ensuite la révolution. Toutes les fois qu'on voudra créer des priviléges et ressusciter ou plutôt improviser une aristocratie héréditaire quelconque, on sera certain de rendre imminente une révolution au bout d'un certain nombre d'années. Que la bourgeoisie, aujourd'hui maîtresse du gouvernement, y prenne garde! Un institut politique national à vie seulement peut être aussi indépendant que des juges inamovibles. Les progrès des lumières et l'amour de l'égalité rendent désormais impossibles toutes les distinctions autres que celles de la vertu et des talens. Avant dix ans, on rira au nez d'un homme médiocre qui aura un ruban à sa boutonnière. Voyez *les mœurs des Lyonnais dans les temps modernes*, à la fin de notre ouvrage.

[2] Des membres du consulat n'attendaient pas la fin de leur charge pour se faire anoblir. Voici ce que nous trouvons dans les *Actes consulaires* : « On arrête que le secrétaire fera une attestation en forme, « comme Barthélemi Laurencin est élu conseiller pour cette présente « année, pour lui servir au procès qu'il a à Grenoble à cause de sa no- « blesse consulaire. »

merçant, mais à cette heure seigneur de Balmont, réclamait auprès de la ville huit cents livres restant à payer de douze cents que son tuteur avait prêtées autrefois au consulat. Les chefs de la cité offrirent de payer le surplus, compensation faite avec ce que ledit de Varey pourrait devoir à cause de ses tailles, collectes et impositions dont il n'avait encore rien payé depuis ce temps-là. « Je « suis noble, répliqua Antoine de Varey au mi- « lieu de l'assemblée, je suis extrait de noble li- « gnage, vivant noblement, suivant les armes, et « ne faisant chose dérogeante à la noblesse, et « pour cette cause je suis exempt de toute charge « et taille de ville. — C'est bien, répondit un des « conseillers; mais, Seigneur de Balmont, feu « maître Ymbert[1] de Varey, votre père, tenait « train de marchandises, et par ce moyen faisait « acte dérogeant à la noblesse. — Ignorez-vous « donc, reprit Antoine de Varey, qu'il a été au- « torisé et dispensé par permission du roi? » Sur quoi les parties compromirent entre les mains de messire Humbert de Villeneuve, revenu de son ambassade, et Claude Le Charron, lieutenant du sénéchal, pour y être par eux mise prompte décision. Il fut reconnu « qu'Imbert de Varey, père « d'Antoine, ayant exercé le fait de marchandise « et ne vivant pas noblement, était tenu, ainsi « que son fils pendant la vie du père, à payer

[1] Ou Humbert. On lit l'un et l'autre nom dans les vieux manuscrits.

« tailles et collectes imposées depuis lors, et « dont le montant s'élevait à environ six cents « livres; que le seigneur de Balmont et ses en- « fans et sa famille de nom et d'armes de Varey, « tant qu'ils vivraient noblement, suivraient les « armes et ne feraient acte dérogeant à la no- « blesse, seraient tenus quittes à l'avenir de tout « impôt de deniers communs de ladite ville, ex- « cepté pour les réparations des murailles et des « ponts, auxquelles choses les nobles sont tenus « de contribuer ».

« Chaque jour, dans la grande salle de l'hôtel commun, avaient ainsi lieu les délibérations plus ou moins importantes. Bourgeois, citoyens, nobles, clercs, moines et autres, venaient deviser sur leurs intérêts. On y parlait quelquefois des arts naissans et des lettres; on y déclarait non nobles les indignes; on y adjugeait les fermes de la cité ; on y réglait les affaires particulières des confréries ; on y discutait les réparations des fontaines publiques, de celle de Saint - Marcel principalement, des ports et des embellissemens des édifices ou voiries. Dans toutes les réunions, les Claude Thomassin, les Patarin, les Jean de Bourges, les Rubys [1], le libraire Huguetan, maître Dodieu, le jeune Symphorien Champier, Hugues Fournier et grand nombre d'autres, se faisaient remarquer comme dans leurs confé-

[1] L'auteur de l'*Histoire véritable de Lyon* n'existait pas encore.

rences de Fourvières. Jacques Burondeau, recteur, ayant l'administration de l'hôpital du pont du Rhône, venait aussi très souvent à l'hôtel commun. Un jour il demanda s'il était permis aux filles repenties qui servaient les malades audit hôpital, de se marier : plusieurs le voulaient, pour empêcher les filles de se sauver avec les hospitaliers, quand ardeur d'hyménée les prenait. Un autre jour, il demandait s'il serait bon d'aliéner l'hôpital de Saint-George, parce qu'il était inutile, et que le prix en provenant serait appliqué au grand hôpital. Sur cette affaire, on répondit qu'il ne serait vendu, attendu qu'il était donné et fondé pour les pauvres pélerins. Après le recteur, venaient les habitans des deux boucheries de Saint-Paul et de Saint-Nizier, pour supplier qu'on obviât aux inconvéniens qui pouvaient advenir à cause des marauds, coquins et mauvais garçons qui allaient chaque soir se retirer dans lesdites boucheries. Tantôt les cordeliers de l'Observance réclamaient des écus pour paver, devant leur monastère, la route rendue fangeuse par les débordemens de la Saône; tantôt ceux de Saint-Bonaventure priaient qu'on leur accordât la permission de se garantir contre les envahissemens du Rhône, et eux-mêmes dérobaient le brotteau de la ville. D'autres fois, les citoyens de la rue Mercière et des alentours se plaignaient des frères du couvent de Saint-Antoine, parce que ceux-ci avaient le privilége de laisser courir

dans les rues dix ou douze pourceaux qui faisaient grands dégâts et occasionaient une puanteur insoutenable pendant la saison chaude. Les voisins de la chapelle Saint-Côme se plaignaient de ce que les eaux pluviales et autres s'arrêtaient près de ladite chapelle, et n'y avaient point d'écoulement; ce qui était cause d'infection et d'incommodité pour les passans. Ceux de la ruette qui longeait le monastère de Saint-Antoine, donnaient le conseil de faire un port en la vue du Temple, attendu que le port de la rue Chalamont étant malaisé à cause du fracas des eaux en cet endroit, la décise des bateaux serait bien propice au port du Temple. Au milieu de tout cela, le peuple était quelquefois convoqué en l'église de Saint-Nizier : entre autres, le jour de la Saint-Thomas, maître Symphorien Champier, jeune homme de grande espérance, prononça l'oraison doctorale très excellemment pour son âge, et fut beaucoup applaudi par les conseillers désignés : Maurice Sève, docteur; Leboursier, chevalier; noble Antoine de Varey, seigneur de Balmont; Pierre Renoard et Antoine Grollier, qui lui firent donner trente sous pour son oraison. Ce fut même à cette époque qu'on prit le parti, afin de conserver les discours pertinemment faits, les titres, lettres, actes consulaires et autres, de faire voûter le rez-de-chaussée de l'hôtel commun près de Saint-Nizier; et bien en résulta, car le feu dévora le dessus quelque temps après. Toutefois, le con-

sulat était un monde toujours en mouvement, bien vivant et bien occupé; il fallait bonne et solide corpulence pour y tenir. Puis encore, après les affaires du dedans venaient celles du dehors, qui n'étaient pas les moindres.

« Le roi n'avait point d'enfans, et il fallait assurer un héritier à la couronne. Les conseillers se transportèrent[1] en l'hôtel de messire Claude Le Charron, qui allait présentement devers le roi pour ladite ville, et lui remirent lettres missives et avertissemens relatifs aux affaires de la cité, savoir : « De prier et supplier le roi que son bon « plaisir soit faire et contracter le mariage de « madame Claude de France avec monseigneur « d'Angoulême[2], ainsi que font ou feront les au- « tres bonnes et grosses villes du royaume; et « que pour ce faire, remontrer au roi le bien, « profit et utilité qui sera pour la couronne de « France. »

« Claude Le Charron, député de la ville avec les maîtres Claude Laurencin et Claude Thomassin, envoyés aussi près du roi, furent bientôt de retour. Ils firent le rapport de leur voyage. Le mariage avait été disposé en grand triomphe par le roi notre sire, avec l'avis des seigneurs de son sang et de son conseil. Le duc d'Angoulême s'était trouvé par là dès maintenant créé

[1] Le 27 avril 1506.

[2] Plus tard François Ier.

dauphin, et déclaré héritier à la couronne de France après le trépas du roi, en cas toutefois que ledit seigneur n'aurait enfans mâles et non autrement. On arrêta de suite de mander les notables et maîtres des métiers, pour leur déclarer le mariage, afin qu'ils l'approuvassent comme ont fait les autres bonnes villes.

« Ce qui rendit les habitans vraiment satisfaits, c'est que la reine vint de nouveau à Lyon[1], où elle se plaisait beaucoup; et Jean Peyron montra certaines lettres faisant mention de la venue du roi, qui était délibéré de partir de Milan pour s'en venir par deçà en France. Le roi donnait à entendre qu'il souhaitait qu'on lui fît entrée. Sur quoi l'on opina qu'on aviserait à lui faire entrée, puisque le bon vouloir dudit seigneur était tel, le plus honnêtement et à moins de dépenses possibles. Pour tapisser et tendre les rues, tous les drapiers, tant deçà le pont de Saône que delà, furent priés de prêter des draps jaunes et rouges. On fit acheter plusieurs douzaines de planches de sapin pour dresser un échafaud en la Grenette, qui fut confectionné par manière d'une cité, ainsi que portait l'histoire qu'on devait jouer audit échafaud. Tous les préparatifs étaient achevés, lorsque le samedi, dix-septième jour de juillet, à huit heures du matin, le roi notre sire, Louis XII, retournant de son voyage de la conquête et réduc-

[1] Le 18 mai 1507, Pâques le 5 avril.

tion de Gènes, arriva à Lyon par la porte du pont du Rhône, accompagné de plusieurs grands princes et seigneurs, et marchait au devant de lui le seigneur Galleas, son grand écuyer[1].

« Pendant son séjour à Lyon, le roi faisait

[1] La relation de cette entrée solennelle est insérée dans le Recueil des entrées des rois et princes, imprimé en 1752; mais l'on n'y a pas inséré les vers récités par les personnages tels que le noble Vouloir, l'ardent Désir, la Force, la Prudence, la Diligence, la Vaillance, Pluton, Proserpine, l'Honneur de noblesse, le Droit de noblesse, Aristote, prudent Sens, la Pitié, la Justice, la France, le bon Conseil, etc. En voici quelques-uns :

PRUDENCE.

Par ton renom très hault et glorieux,
Et la victoire tant grande et excellente,
Par moy, Prudence, ce chapeau gracieux
De beau laurier de ma part te présente.

DILIGENCE.

De te louer je ne veux être exempte,
Moy, Diligence, pour ton noble loyer.
Car surtout, Prince, à cette heure présente,
As mérité ce chapeau de laurier.

VAILLANCE.

Et moy, Vaillance, ne te veux oublier:
Comme puissant chacun te loue et prise.
Pour ta victoire dois être l'héritier
De ce chapeau de royale entreprise.

LE PRINCE.

Je vous mercye de la votre devise,
Dames d'honneur et d'œuvre méritoire:
Quand par vous ay si noble chose acquise,
C'est le chapeau de haultaine victoire.

Les fréquentes communications avec l'Italie firent bientôt cesser cette mauvaise prose rimée; car au commencement du règne de Louis XII, on était encore bien éloigné de ces poésies galantes et de ces romans de chevalerie qui firent les délices de nos dames lyonnaises sous François Ier, et qui, avec les ouvrages de controverse, portèrent les femmes à la galanterie, et les hommes à la réforme religieuse ou au desir de toute sorte de libertés.

maintes promenades en batelet sur la Saône. La saison était belle et la rivière fort tranquille. Louis douzième se plaisait surtout dans le grand bassin sous l'Archevêché, et tous les habitans garnissaient portes et fenêtres ; car leurs maisons sur les deux rives baignaient dans la Saône. « Hé, « Maîtres, qu'est-ce cela, dit le roi, en voyant « des ruines et des poutres brûlées du côté de « la rue Mercière? — Sire, répondit Claude Pa- « tarin qui se trouvait dans le même batelet, à « propos de ce il serait bien urgent que ces « estres, galleries, restraits, cabanes, passages « en bois et issues que vous voyez garnies de « monde, et au long des maisons situées sur la « Saône, fussent abattues, vu que par icelles très « frêles constructions est advenu grand incon- « vénient pour le feu, qui a brûlé douze bonnes « maisons en la rue Mercière, et entre autres « celle de maître Huguetan, libraire. — Maîtres « Conseillers, nous y pourvoirons, répondit le « roi, pareilles choses disparaîtront à moins « qu'elles ne soient faites de briques ou de « pierres tellement que le feu n'y puisse faire « mal[1]. » Pour lors Léonard Bertholin, marchand florentin, Pierre Renoard, Charles de Chaponay,

[1] La ville obtint du roi les lettres par lesquelles il ordonnait de déblayer les estres, galleries, etc. ; et le 28 août 1507, on fit payer le prix de deux aunes et demi de velours pour faire présent à monseigneur de Montrouge, qui avait servi auprès du roi en la chancellerie pour obtenir promptement lesdites lettres.

Claude Philibert, Pierre de Genas, et plusieurs autres marchands étrangers, représentèrent par la voix du même Claude Patarin[1], docteur, que depuis certain temps, un nommé messire Nicolle, prêtre du royaume de Naples, avait trouvé une mine d'alun en certaine montagne près de Saint-Étienne de Furan, à laquelle lui et ses compagnons, en ladite mine, avaient fait une petite quantité d'alun; que pour trouver moyen de le mieux vendre, ils avaient obtenu, sur un faux exposé, lettres de la bonté du roi pour lever sur chaque charge d'alun venue de hors le royaume, six livres tournois, afin que le leur se vendît plus cher; ce qui était au grand préjudice des marchands et au commerce. Le roi fit cesser cet abus, et partit le lendemain, non sans montrer grande bienveillance aux Lyonnais, ainsi que sa chère épouse.

« Comme il était bruit, après leur départ[2], que

[1] Ou Pateria. On trouve le premier dans les auteurs bourguignons et dans les archives municipales, et le second dans les auteurs lyonnais tels que Rubys, Menestrier, Pernetti, etc. Quoi qu'il en soit, ce Lyonnais distingué occupa plusieurs places importantes, soit à Lyon, soit à Milan après la conquête, mais surtout à Dijon, où il fut premier président. Il était savant, érudit, profond dans le droit civil et canonique, et doué de grandes vertus. Après sa mort, on le surnomma le père du peuple. Il assista en 1527 au lit de justice pour examiner la validité du traité de Madrid, et opina que le roi ne pouvait aliéner le domaine de la couronne. Il mourut le 20 novembre 1551. Voyez *Essais historiques et biographiques sur Dijon*, par Girault, et *le Parlement de Dijon*, par Paillot.

[2] 27 juin 1508, vieux style.

les aventuriers, au nombre de trois à quatre mille, gens déterminés, se moquant de Dieu et du diable, disant du mal du pape, venaient de par deçà après la guerre d'Italie et devaient passer par Lyon, les bourgeois furent consternés. « Ils feront certainement, disaient-ils, quelque « bruit ou scandale, comme ils ont autrefois « voulu faire ; ils rendront nos enfans impies « par leurs malédictions contre le pontife; ils « apporteront maladies contagieuses des Espa- « gnols ; ils débaucheront nos filles et nos « femmes, les rendront folles d'amour comme « par le passé [1] : n'y aurait-il pas moyen que le « roi fît la guerre d'Italie avec des honnêtes gens, « au lieu de soudoyer des aventuriers ? Pour- « quoi s'est-il brouillé avec les Suisses, hommes « aussi courageux et beaucoup moins pillards? »

« La crainte faisait ainsi tenir par la ville force propos. On ordonna d'aller le lendemain vers monseigneur le sénéchal, pour y prendre avec lui, les officiers du roi et de la cour séculière, quelque

[1] Un auteur qui prétend qu'on ne guérit les filles du mal d'amour qu'en les mariant, dit : « J'ose encore faire le mesme jugement des « femmes de Lyon, qui, en 1494 (sans doute à cause de l'influence « des jeunes chevaliers de la cour de Charles VIII qui se trouvait alors « dans cette ville), se précipitaient dans les puits, croyant trouver re- « mède à leur feu. » Jacques Ferrand, *De la maladie d'amour ou mélancholie érotique*, etc. *Voyez* aussi Jean Brodeau, *Miscellanea*, et Bayle, *Dictionnaire*, article Abdère. Nous n'avons trouvé aucun document positif dans les archives municipales sur cette singulière maladie des femmes lyonnaises ; aussi l'avons-nous passée sous silence dans la narration.

bonne délibération. En attendant, et en cas de surprise, on mit un pennon ou compagnie à la porte du Rhône, et un à celle de Bourgneuf; à la tête des pennons, un des plus apparens de la ville. Toutes les portes furent fermées, le petit guichet excepté. On avertit les gens d'armes de Lyon, tels que coulevriniers, archers, arbalétriers, si besoin était, et si le sénéchal les demandait. Les pennoniers durent avertir chacun leurs dixainiers, et les dixainiers leurs gens, pour qu'ils se tinssent prêts si cas d'effroi survenait. Pour les nuits, il fut ordonné que chacun plaçât des lanternes aux fenêtres.

« Le deuxième jour de juillet[1], il y eut une assemblée en l'hôtel de Roanne, avec monseigneur le sénéchal. Celui-ci fit part de lettres à lui écrites de la part de quatre capitaines conduisant les aventuriers. Le sénéchal pensait qu'il serait bon de les faire passer par bandes, les conduire à Vaise, et là leur donner à manger aux dépens de la ville. Messieurs du consulat approuvèrent cet avis, et se chargèrent de préparer les vivres. On envoya en même temps vers les capitaines, pour savoir s'ils voulaient traverser tous ensemble; et, dans ce cas, permission leur serait refusée, mais non s'ils voulaient entrer par deux cents. A cet effet, un bon pot de vin leur fut offert. Néanmoins on fit les dispositions de sûreté sui-

[1] Année 1508, vieux style.

vantes : il fut établi graduellement sur une ligne oblique, pour la garde de la ville, un pennon à l'hôpital, un autre en la place des Jacobins, un en la place des Cordeliers, un aux Carmes, à Saint-Éloi, et un autre à Saint-Paul. Les clés des portes furent remises à chaque conseiller. Le secrétaire du consulat, Bellièvre, eut pour sa part celle de la porte de Saint-George; celle de la porte Saint-Just au trésorier Laurencin, qui fut nommé lieutenant de la bannière au côté de Pierre-Scise. Claude Laurencin, fils du trésorier, se mit à la tête du septième pennon, dans le même quartier qu'avait son père. On prêta au seigneur de Balmont les brigandines et salades étant en l'hôtel commun, pour accoutrer tout son pennonage.

« Enfin l'écuyer Le Basque rapporta qu'il avait été la veille parler aux capitaines et auxdits aventuriers, qu'ils avaient promis et s'étaient déclarés qu'ils ne feraient aucune insulte ni autre méfait. D'après ce, le sénéchal fut d'avis de les laisser passer, prenant ce qui pourrait résulter sur sa vie et son honneur. Les conseillers rassurés allèrent trouver le lieutenant du Dauphiné, capitaine général des aventuriers, qui se trouvait aux changes de Lyon, lequel fut chargé de faire passer les aventuriers sans aucun inconvénient ni insulte. Ce lieutenant, aussi bien que l'écuyer Le Basque, s'étant acquittés de leur commission avec bon esprit et grande intelligence, on donna au premier suffisante quantité de camelot de soie

pour faire une robe, et au second, deux aunes et demi de satin cramoisi. Le sénéchal fit dire aux conseillers de voir s'ils ne voudraient rien donner à certains archers de la garde du roi, qui étaient demeurés en cette ville pour aider à faire passer les aventuriers : on leur permit de boire et manger à discrétion pendant un jour aux frais de la ville.

« Grace aux précautions des magistrats, la cité fut heureuse et tranquille jusqu'à la nouvelle guerre suscitée par les Vénitiens. Claude Le Charron apporta une lettre qui annonçait la prochaine arrivée du roi pour les aller combattre. Monseigneur d'Angoulême, prince de Valois, des plus courageux s'il en fut, devait l'accompagner. Le lieutenant du sénéchal dit qu'il serait bon d'aviser si on lui ferait entrée ou non. Messieurs du consulat répondirent : « Vu que la ville de Bourges « et autres où a passé monseigneur d'Angoulême, ne lui ont fait aucune entrée, la ville « doit se conduire de même. Seulement, pour « réjouir les seigneurs de la cour, on célébrera « avec plus de pompe que jamais les fêtes du « printemps, telles que la plantation du pennonceau royal sur les rives de la Saône, du côté « de Bresse, le gentil couronnement du roi de « la basoche[1], et le pélerinage à Notre-Dame de

[1] D'après plusieurs autres documens authentiques trouvés dans les archives municipales, nous pensons que toutes les cérémonies de la basoche ne furent instituées que dans l'année 1518.

« l'île Barbe. » Le maître-d'hôtel de monseigneur d'Angoulême pria les conseillers de faire au moins tapisser une salle, et fournir six lits en la maison de feu le doyen des chanoines, qui n'était meublée. L'écuyer Pierre Salla prêta une tapisserie, et les conseillers prêtèrent les lits; puis après allèrent[1] au devant du roi, de la reine et du prince, et leur firent la harangue accoutumée.

« Quand le roi entra dans Lyon, il avait à sa suite tous les archers de sa garde ordinaire, qui portaient leurs enseignes déployées en signe qu'ils allaient à la guerre contre les Vénitiens. Avec la reine était monseigneur d'Angoulême, bien galant prince, monté sur un gaillard coursier qui saillait très haut, et le faisait bon voir. Les conseillers firent aussi la révérence audit monseigneur, qui leur rendit très bon accueil et réponse; bien plus, il offrit de faire à ladite ville tous les plaisirs qu'il lui serait possible. Comme il était bruit que le roi voulait ôter le parlement de Dijon, on mit en termes au consulat s'il serait bon faire requête au roi de mettre ledit parlement en cette ville, pour obvier aux frais et fatigues d'aller à Paris pour suivre certains procès. Toutefois on s'assura par moyens secrets et par amis de tout le vouloir du roi à cet égard. Malheureusement, il partit avec grande hâte, et l'affaire resta là.

[1] Le jeudi 29 mars 1508, vieux style.

« Le chancelier de France et la reine, suivie d'une cour vraiment magnifique et galante, arrivèrent bientôt après de Grenoble, où ils avaient accompagné le roi. On était alors dans les beaux jours du printemps [1]; l'époque même de l'Ascension venait d'arriver. Or, dans ce temps-là, à chaque année, le maître des ports et ses gardes, et les sergens de la justice du roi, conduits par quelqu'un des magistrats de la sénéchaussée, se donnaient de grands ébattemens. Il fallait voir comme ils s'en donnèrent cette année-là pour charmer la reine, le chancelier et les seigneurs de la cour. Ils allèrent à l'île Barbe [2] par eau, armés et embastonnés avec l'enseigne et les tambourins, les rebecs et épinettes, poser l'écusson et armoirie du roi de France dans la rivière de Saône, en signe qu'elle appartenait au roi de bord en bord. La matinée était fraîche et le ciel merveilleusement

[1] 15 mai 1509, vieux style.

[2] Bonaventure des Periers, valet-de-chambre de Marguerite de Valois, a décrit en vers ces singulières fêtes. En voici quelques-uns :

Distant la Saône
Du Rosne
Une lieue ou environ
Est l'isle,
L'isle gentile,
Dedans son moyte giron.

Lorsque Lyon,
Plus qu'Ilion
En toute sorte admirable,
Faict son devoir
De revoir
Ce sainct temple vénérable, etc.

beau[1]; et les jolis bateaux[2] garnis de bien aimables Lyonnaises ne l'étaient pas moins[3]. Les joyeux sergens ôtèrent l'écusson du duc de Savoie, que les officiers de Bresse y posaient ordinairement la nuit précédente, puis s'en revinrent dans leurs bateaux avec tant de bruit de tambours, fifres, trompettes, clairons, cornets à bouquin, et tant d'artifices de feu, canonnades et petards, qu'il semblait que la rivière de Saône fût un nouveau mont Gibel, ou le pont de Salmonée contrefaisant la foudre de Jupiter[4]. Après la plantation du pennonceau royal, vint le couronnement du roi de la basoche et sa promenade à l'île Barbe. Le nouveau roi de joyeux plaisir

1 L'aube vermeille
Resveille
Du vert rosier les jettons ;
Rosée
S'est ja posée
Autour des petits boutons.

2 Maint batteau
Est dessus l'eau
Qui les attend et ne bouge
L'un est couvert
Tout de vert,
L'autre tapissé de rouge.

3 Les Lyonnoises
Bourgeoises
Prennent cotte et corcelet,
Huschées
Et reveillées
Par le doux rossignolet.

4 Les poissons
Viennent aux sons
Des rebecs et espinettes,
Et loing du fond
De l'eau, font
Petites gambadelettes.

fut donc placé sur un riche trône, et ce furent deux des principaux officiers de sa couronne qui l'y portèrent sur leurs épaules à la manière des anciens Français, et qui lui mirent un sceptre doré à la main. Il harangua, il remercia, il fit les sermens accoutumés; il nomma ses principaux officiers, et se montra par toute la ville au milieu des acclamations du peuple. Le soir même, il envoya dans les bois voisins son intendant des forêts, pour y faire couper des branches d'arbre, dont on fit des feuillées, et trois grands mais qu'on planta devant la maison du nouveau roi et devant celles du lieutenant-général de la sénéchaussée et du juge ordinaire de Lyon. Après son couronnement, le roi de la basoche alla en grand cortége à l'église de Saint-Just, pour y rendre à Dieu de solennelles actions de grace. L'obéancier et son chapitre lui vinrent au devant, selon l'usage, et lui rendirent tous les honneurs dus à son rang. Après la messe, il y eut un grand festin auquel les dames avaient été invitées. L'ancienne église de l'île Barbe ne fut pas oubliée par le roi de bien joyeuse création : après qu'il eut visité les principaux lieux saints de la ville, il fit préparer sur la Saône sa petite flottille, entourée des batelets de gens de tous les métiers[1], et

[1] Plus de cent
De Sainct-Vincent
En toute façon guerrière,
Vont regardans
Et gardans

sur laquelle on embarqua des canons et des feux d'artifice. Il y monta au bruit de l'artillerie et des trompettes. Une infinité de petites barques remplies de peuple escortaient le prince de la basoche; quantité de personnages distingués de la cour voulurent être du cortége, et ceux qui ne pouvaient aller sur l'eau accouraient en foule, se précipitant sur le rivage, pour le voir passer[1]. La reine, d'une belle maison de plaisance merveilleusement située à mi-coteau, et sous un dais superbe, jouissait du plaisant spectacle tout à son aise, et non sans être beaucoup ébahie. Cléopâtre, à la bataille d'Actium, ne vit peut-être

Leur belle et ample bannière.
L'imprimerie
Chérie
Des muses, comme leur sœur
Plus grave
Beaucoup que brave,
Y porte amour et doulceur

1 Que de gens
Mistes et gents!
Tous ceulx-ci s'en vont par Vaise,
Moult gracieux
Et joyeux.
Dieu les maintienne en tel aise!

Nous avons cité plusieurs de ces vers pour montrer que les poètes de nos jours devraient un peu étudier l'histoire littéraire du moyen âge, avant de nous donner leurs productions romantiques pour des nouveautés sublimes. Nous avons déja remarqué que beaucoup de philosophes des temps modernes adoptent les rêveries de leurs confrères du Bas-Empire, à l'époque de la dissolution des sociétés européennes : où sommes-nous donc arrivés de nos jours pour chercher à rétrograder? Malheureux dix-neuvième siècle qui ne sait pas profiter de ses avantages! Est-il donc gâté jusqu'à la moelle, et se trouve-t-il dans la triste situation d'un homme mûr, bourrelé de soucis, qui voudrait retourner aux jours heureux de son enfance?

pas des barques aussi nombreuses, et fut bien moins charmée. Enfin on arriva à l'île Barbe, on y assista à la messe, on fit de riches présens aux autels. La fête fut convenablement terminée par un magnifique repas que le roi de la basoche donna à toute cette illustre compagnie. Le repas fut suivi d'un grand concert de voix et d'instrumens, et assaisonné de divers entretiens agréables où les poètes brillaient à leur ordinaire. On se promena dans les jardins du monastère et dans les bois des collines d'alentour; on s'amusa à divers jeux, à baller surtout, et l'on se rembarqua sur le soir, au clair de la lune, par une douce brise et avec une bien harmonieuse musique. Le prince des joyeux clercs de la sénéchaussée, passant sous Pierre-Scise avec sa flottille, fut salué par le canon de cette citadelle ; et le peuple de Lyon, qui l'attendait avec impatience et qui bordait le rivage, le reconduisit en triomphe dans le palais.



## SOMMAIRE DU QUATRIÈME LIVRE.

Procession générale pour célébrer une grande victoire du roi en Italie. Prisonniers remarquables envoyés à Lyon, et renfermés dans le château de Pierre-Scise. Séjour du roi et de la reine à Lyon. Plaintes contre les aventuriers. Préparations nécessaires pour recevoir les membres d'un concile gallican dans le monastère des Augustins. Influence de ce concile sur les mœurs des Lyonnais. Premières lueurs de liberté religieuse. Conduite des imprimeurs qui peuplaient la ville. Le roi se plaint de la pauvre police et justice de Lyon. Nouvelle de la prise de la ville de Bresce, et réjouissances à cet égard. Une lettre de l'archevêque de Lyon donne bientôt après des détails sur la bataille de Ravenne. Premières menaces de guerre de la part des Suisses, et préparatifs de défense des Lyonnais. On commence la clôture de la ville et les fortifications sur la montagne de Saint-Sébastien. Aides et collectes imposées à cet effet ; émeutes qu'elles occasionnent. Troubles qui surviennent et gênent le commerce pendant toutes ces guerres. Nouveau concile à Lyon ; les prélats assistent aux obsèques de Jules II, et partent pour aller placer Léon X sur le siége pontifical. Incendie de l'hôtel commun. Les Suisses approchent de nos contrées. Traité passé avec eux sous les murs de Dijon ; demande faite aux Lyonnais de cent mille écus : ils refusent. Confédération avec les états du Dauphiné. Mort de la reine. Mariage et trépas du roi. Avénement de François I<sup>er</sup> à la couronne de France.

# LIVRE QUATRIÈME.

« Louis douzième guerroyait donc en Italie. Le consulat de Lyon, bien inquiet sur les succès de l'armée française, délibéra de se retirer par devers messieurs du clergé, pour les prier que chacun, en leur église et paroisse, fît procession et prières pour la prospérité et santé du roi notre seigneur, étant à cette heure aux champs contre les Vénitiens delà les monts. Au moment de la délibération vinrent les nouvelles que le roi, avec ses gens d'armes, avait défait une grosse et merveilleuse armée des Vénitiens, où furent tués, bien s'entend du côté de l'ennemi, dix-sept à dix-huit mille hommes, tant à pied qu'à cheval. Leur principal capitaine, Barthélemi Dalmé, était prisonnier des Français. Le courier, porteur d'aussi belles dépêches à madame la reine, avait aussi une admirable capture, une enseigne et un guidon qui, le dimanche et les jours suivans, furent déployés et montrés en l'église de Saint-Jean. Cette capture était confectionnée de manière étonnante, et surtout bien dorée, sur drap de soie rouge, à la devise de Saint-Marc. La reine envoya ces pen-

nonceaux à Saint-Denys en France, et voulut que, pour célébrer cette victoire, fût faite procession générale. Toutes les bannières de la ville s'y trouvèrent. Les reliques des saints furent portées jusqu'à Saint-Just. Monseigneur l'évêque suffragant de Lyon, en l'absence du titulaire, prononça un sermon rempli d'éloquence et d'onction, et, au retour, la reine alla voir la procession devant Saint-Jean, laquelle était merveilleusement appareillée.

« Peu de jours s'étaient écoulés, lorsque le roi envoya des lettres à monseigneur le chancelier de France. Elles furent communiquées aux notables de Lyon, et faisaient mention que le souverain seigneur voulait que ses gens d'armes, à leur retour de l'expédition, passassent par petites bandes de cinq cents hommes, et fussent logés par tavernes et cabarets sans leur fournir aucune chose, mais qu'ils paieront ce qu'ils prendront, ainsi comme l'entend le roi; que quant à sa royale personne, il ne voulait aucunement lui être fait entrée : « Mes sujets et ma bonne ville, « ajoutait-il, sont assez chargés de frais de guerre, « sans les porter encore à des dépenses inutiles; « de la victoire que le Ciel m'a donnée, je ne « veux aucune gloire : j'en donne la louange à « Dieu le créateur. » En même temps monseigneur le chancelier de France, logé en l'hôtel du sacristain de Saint-Jean, annonça que Claude de La Chartre, capitaine de la garde française du

roi, amenait en cette ville Barthélemi Dalmé, grand capitaine des Vénitiens, et plusieurs personnages de la seigneurie de Venise, prisonniers du roi de France; lesquels pour sûreté, comme le roi lui avait commandé, il entendait loger au château de Pierre-Scise. Mais comme il n'y avait point de lits, linges et ustensiles de cuisine, le chancelier remontra à messieurs du consulat qu'il était besoin d'y donner ordre, en sorte que le roi fût content. Les conseillers promirent d'y faire leur devoir, puisque c'était là le bon plaisir dudit seigneur, et l'on ordonna à cet effet de dresser un rôle des maîtres les plus apparens, pour leur faire prêter les choses nécessaires[1].

« Louis douzième fit son entrée à Lyon, à son retour de la conquête contre les Vénitiens, de matin environ six heures[2]; au devant duquel le corps de ville se hâta d'aller, et fit la harangue messire Claude Le Charron, en présence du sénéchal et des conseillers, parce que messire Maurice Sève, président du consulat, était absent, et aussi qu'on était averti que le roi pourrait être ennuyé et fatigué si on lui faisait double harangue. La reine, venant au devant du roi, arriva au même instant; ce qui rendit tout le monde vraiment bien joyeux.

« Quand elle partit, trois jours après, avec son

[1] 20 juillet 1509.

[2] Samedi, 25 août 1509.

royal époux, Jean de Paris, le valet-de-chambre du roi, fit rapport aux conseillers « qu'avant son « départ, elle avait dit qu'elle était très contente « de la ville, et, tout le temps qu'elle y avait « demeuré, elle avait trouvé ladite ville et les « habitans en icelle si bons et de si bonne sorte, « qu'elle en aurait long-temps mémoire; quand « ceux de Lyon voudraient quelque chose devers « le roi, elle serait contente qu'on s'adressât à « elle, à cause du vouloir qu'elle a de faire plai- « sir à ladite ville. » Les conseillers, par la voix de celui qui remplaçait le président, remercièrent le sieur Paris et le prièrent, lorsqu'il sera en cour, d'avoir toujours ladite ville et ses affaires pour recommandées.

« Néanmoins, malgré le grand soin apporté au séjour des gens d'armes d'Italie, tout le monde n'était pas satisfait de leur passage. Les mauvais garçons ne manquaient pas parmi eux, et les maisons un peu isolées, surtout celles des faubourgs, en avaient beaucoup à souffrir. Entre autres, les habitans du bourg Saint-Vincent de Lyon remontrèrent « qu'étant annexés avec le « corps de la ville et ainsi contribuables à toutes « charges communes, payant de même gabelles « royales, ils devaient jouir des priviléges de la « cité. Cependant, depuis deux ou trois ans, plu- « sieurs bandes d'aventuriers ont été logées audit « bourg, et n'ont payé aucune chose; bien au « contraire, ils se sont rendus coupables de plu-

« sieurs extorsions et dommages. — Messieurs de « Saint-Vincent, répondirent les conseillers, s'ils « y ont été logés, c'est sans notre vouloir et con- « sentement; nous savions comme vous que ces « aventuriers seraient un grand préjudice aux « mœurs et aux finances. Les capitaines avaient « promis qu'ils leur feraient payer ce qu'ils pren- « draient; ce n'est pas notre faute s'ils n'ont tenu « parole. Oui, vous êtes alliés avec le corps de la « ville, et soyez en paix : à la première taille et quote « qui sera mise pour les affaires de la commu- « nauté, nous vous en tiendront quitte; et doré- « navant, quelques aventuriers qui passent, nous « y mettrons si bon ordre, que nul n'en sera « molesté dans la bonne ville de Lyon et le bourg « Saint-Vincent. » Une lettre[1] excessivement flatteuse du roi sur cette affaire donna beaucoup de force aux résolutions du consulat; aussi les conseillers et notables mirent beaucoup d'empressement à se rendre au convoi d'un grand cardinal que le roi affectionnait, et qui venait de mourir à Lyon[2].

« En effet, samedi, le vingt-cinquième jour de

[1] Elle fut lue à Lyon le 16 avril 1510, Pâques le 31 mars. Elle finissait ainsi : « Je vous mande et ordonne que lesdits gens de pied ne « fassent aucun logis, ne s'arrêtent en ladite ville; mais qu'ils tirent « outre, sans y faire séjour en quelque manière que ce soit, si ce « n'est pour prendre et acheter ce qui serait nécessaire. » *Escripte à Paris, le 25 mars. Signé* Loys.

[2] D'après les historiens, le roi se trouvait à Lyon, ce que nous ne voyons pas dans les archives municipales.

mai[1], trépassa au couvent des Célestins de Lyon très révérend père en Dieu monseigneur George d'Amboise, légat en France. Le consulat fit porter trois douzaines de torches avec les armes de la ville pour faire honneur à l'enterrement dudit légat, et pour accompagner le corps dudit seigneur jusqu'au couvent de frère Jean Bourgeois, car les Célestins n'avaient que le cœur[2].

« Cette perte arrivait bien mal à propos. Le légat était homme aimant la paix; il aurait fait entendre raison au pape Jules II, qui aimait la guerre. Ce pontife, jaloux de la puissance de Louis XII, intriguait, déclamait, suscitait des ennemis aux Français, et faisait grand mal à la religion en extorquant force argent aux chrétiens, ou en leur montrant une ambition pour les choses terrestres. A Lyon, on ne se gênait pas sur son compte : la nouvelle boutique de librairie que maître Huguetan avait fait construire dans la rue Chalamont, était le rendez-vous de presque

[1] Année 1510.

[2] Nous trouvons dans cette année (7 novembre 1510) une délibération consulaire qui démontrerait que les manufactures de draps de soie et d'or établies par Louis XI étaient peu nombreuses ou n'avaient pas réussi, puisqu'on était obligé de se fournir chez les étrangers. « Le « consulat, après avoir au long délibéré et vu les charges de la ville et « les pertes qu'elle éprouve aux fermes, remit aux sieurs Dubourg et « Jean Sève la ferme des draps de soie, aux conditions que ladite « ferme sera levée au nom de la ville par le seul Jean Sève, et que « lesdits fermiers paieront au consulat chaque année six cents écus « d'or. » Voyez *Registres consulaires*, année 1510.

tous les imprimeurs et des gens de science parlant librement. Sur ces entrefaites, monseigneur l'archevêque de Lyon reçut des lettres du roi faisant mention qu'il a résolu de convoquer l'assemblée du concile général de tout le clergé de France dans cette bonne ville, au premier jour de mars prochain[1].

« Le prélat manda les conseillers, et leur exhiba des lettres à eux adressées, afin qu'ils s'aidassent à donner ordre touchant les vivres et pour tenir la ville en santé et propreté : « De par « le roi, disait le souverain seigneur, très chers « et bien amés, nous envoyons par delà Basoches, « notre fourrier royal, pour faire le logis de nous, « de notre train et compagnie, et des prélats qu'a- « vons convoqués audit lieu pour le fait du con- « cile de l'église gallicane. Pour ce, faites-le ob- « vier et accompagner en manière que le tout « soit bien accoutré à notre arrivée, et croyez-le « sur ce qu'il vous dira de par nous[2]. »

« Messire Basoches demanda deux personnages pour le seconder : on choisit Clément Trie et Jean Guérin, citoyens de Lyon. Le couvent des Augustins fut regardé comme très propice à une assemblée des ecclésiastiques ; mais le fourrier royal observa qu'il serait besoin de faire un parquet au lieu du réfectoire des moines mendians, pour

[1] Année 1510.

[2] Escripte à Blois le 12 mars. *Signé* Loys.

le rendre moins humide et plus salutaire à messeigneurs du concile. Monseigneur de Lyon, François de Rohan, fut du même avis; il fit observer seulement qu'il n'avait reçu aucun ordre de faire ces dépenses aux frais de la ville; que le trésorier Cottereau lui avait dit qu'il écrirait au receveur du domaine, Pierrevive, pour fournir à tout; qu'en attendant, il lui semblait que les conseillers ne devaient différer à avancer l'argent nécessaire, dont ils seraient remboursés par le roi.

« Le consulat fit mander aussitôt les marchands de bois, foin et paille, et leur intima d'avoir à se pourvoir de ces marchandises; il arrêta aussi de faire confectionner le parquet en le donnant à prix fait à quelque charpentier, au meilleur prix. Il y eut pourtant un peu de controverse : plusieurs conseillers allèrent trouver l'archevêque, et lui représentèrent que ledit lieu des Augustins n'était pas le plus commode, n'y ayant place pour tenir les mulets ni les pages, et à cause du port public qui est devant les Augustins; ce qui pourrait causer quelques débats. Monseigneur de Rohan répondit qu'il fallait s'en tenir au choix du fourrier royal. Puis il ajouta qu'il vaudrait mieux s'occuper de publier une ordonnance pour les vivres, et y mettre un taux raisonnable, afin que les gens d'église ne fussent pas trop rançonnés dans son diocèse. « Il n'est besoin, Monsei-
« gneur, répliquèrent les conseillers, et il faut

« bien se garder de mettre prix sur les vivres « comme sur les blés, avoine, foin et paille : les « marchands ne se presseraient pas d'en ame- « ner. Il sera bon tant seulement de mettre prix « aux hôtelleries, et de défendre qu'on ne vende « le meilleur vin plus haut que six deniers ; les « chantres, clercs et pages en pourront boire tout « à leur aise. » Et il fut décidé que l'albergement serait de neuf sous par jour, homme et cheval; pour la dînée, trois sous six deniers ; pour la soupée, cinq sous six deniers; et pour la journée du cheval, trois sous quatre deniers [1].

« Le concile fut réuni et formé dans les premiers jours d'avril, mais sans résultat : les armes devaient décider la querelle entre le pape et le roi. Le clergé français accorda toutefois à Louis la permission de faire la guerre à la cour de Rome, et de se moquer des interdits du pontife; ce qui était compromettre tout ensemble l'autorité spirituelle et temporelle. De leur côté, les conseillers délibérèrent sur ce qu'on devait aviser par rapport à un grand nombre de pauvres, ladres et marauds qui allaient et venaient, et se trouvaient partout entre les princes et prélats du concile pour leur demander l'aumône. Il fut arrêté d'en aller faire remontrance au conseil de monseigneur de Rohan, afin d'y mettre ordre.

« Mais ce qu'on eut bien plus de peine à com-

[1] *Registres consulaires*, 21 mars, 28 mars et 3 avril 1510.

primer, ce furent les mauvais propos qui se tinrent et les mœurs licencieuses qui eurent lieu, même parmi les religieux des couvens, après le départ du concile. Quelques bourgeois disaient même qu'on pouvait se passer de pape, et qu'il fallait pendre tous les Espagnols, leur roi le premier, parce qu'il était de connivence avec la cour de Rome, et qu'il se faisait un plaisir de tromper le bon et excellent Louis douzième. Les religieuses du couvent de la Déserte demandèrent aux conseillers renfort et soutien [1], pour qu'elles ne fussent sujettes aux cordeliers de l'Observance, qui voulaient avoir un second couvent près du monastère de la Déserte, et cela à bien mauvais desseins. Le courier de Lyon envoya au consulat, le même jour, un des placards incendiaires imprimés en grosses lettres parmi les carrefours de la ville, et contenant paroles provocatrices [2]. On en ignorait les auteurs. Le plus grand nombre des notables présumaient qu'on les avait affichés contre plusieurs des marchands d'Espagne fréquentant les foires de Lyon : combien qu'ils ne fussent marauds,

[1] *Registres consulaires*, 13 août 1511.

[2] Voici un de ces placards :

Marauds, vuidez, vuidez,
Car si vous ne vuidez
Le bois enc[illegible]rir ferez,
Et vous gardez de Tholoze approcher
Car si vous y allez
Brulés serez
Ainsi qu'eté Demeyteria
Docteur in medecina.

REGISTRES CONSULAIRES, année 1511.

il leur suffisait d'être du pays d'Espagne pour qu'on les honnît et vilipendât. Sur quoi le consulat, pour protéger le libre commerce et la bonne franchise des foires, ordonna de s'enquérir secrétement des auteurs desdits placards pour en faire punition. Il fut bien avéré que les imprimeurs étaient coupables ; mais ils avaient des amis jusque dans l'hôtel commun, on ne pouvait les atteindre sans danger. Ils ne s'en montrèrent que plus hardis. Il ne tenait qu'à eux que la ville fût sens dessus dessous, tant ces érudits et leurs correcteurs d'imprimerie savaient remuer les esprits de manière merveilleuse. On rapporte même que la veille des Rois, certains inconnus étant dans la ville portant piques, hallebardes et coulevrines, firent plusieurs insultes à une compagnie de gens notables où étaient les seigneurs de Balmont et de Beaujeu ; les serviteurs de ceux-ci, presque tous, furent blessés. Le sénéchal chargea le lieutenant du prévôt des maréchaux, avec Claude Thomassin, capitaine, et les trois bandes des rois de l'arc, de l'arbalête et coulevrine, de bailler main-forte aux officiers de la justice pour arrêter les délinquans, si on les trouvait dans leurs ateliers; car on soupçonnait encore les imprimeurs. Mais ce fut peine perdue. D'ailleurs les attaques des Suisses contre la France occupaient alors tous les esprits, ainsi que la venue de madame la reine de Sicile.

« Néanmoins les conseillers reçurent des lettres

datées du jour de Saint-Vincent [1], et envoyées par Jean de Paris. Chacun fit serment de n'en point révéler le contenu. On les lut ; et, comme il y était fait mention que le roi « est courroucé « contre la ville à cause de la mauvaise police « et mauvaise justice qui s'y font », on arrêta d'écrire au trésorier, et de lui envoyer un personnage pour s'assurer de lui s'il était vrai que le roi fût dans grande colère, et pourquoi. On ordonna aussi d'aller sommer messieurs du conseil de monseigneur de Lyon, qu'ils veuillent pourvoir à la police de la ville de concert avec le consulat, tant touchant les vivres que autrement, et semblablement sommer messieurs de la justice du roi, afin qu'ils veuillent faire leur devoir en ce qui les concerne; car vraiment c'était chose scandaleuse que de voir la pauvre police qu'on faisait depuis quelque temps touchant les vivres, et les insolences qui se commettaient chaque jour dans la ville.

« La nouvelle de la reprise de la cité de Bresce par l'armée française sur les Vénitiens, fit oublier ces tristes débats. Fut faite à cette occasion, avec grande joie, une procession générale où étaient toutes les bannières des confréries, ainsi que les reliques des églises avec quantité de lumières; où était monseigneur l'archidiacre de Talaru, qui portait sous un pallion le morceau précieux du

[1] Année 1512.

chef de monseigneur saint Jean-Baptiste, avec d'immenses lumières au devant desquelles allaient les conseillers vieux et nouveaux et officiers ordinaires de la ville, deux à deux, en bon ordre, portant chacun une torche allumée et décorée des armoiries de la ville. Après le pallion marchait le sénéchal avec les officiers du roi en pompe magnifique. La procession fut trouvée merveilleusement belle et dévotieusement faite ; elle alla dudit Saint-Jean aux cordeliers de Saint-Bonaventure, où fit sermon avec beaucoup d'éloquence l'évêque suffragant séjournant aux Augustins.

« On apprit aussi la victoire de Ravenne. Mais le duc de Nemours, chevalier bien courageux, avait été piteusement occis, ainsi que beaucoup d'autres braves Français; ce qui n'était pas une petite perte pour les affaires du roi par delà les monts. Monseigneur l'archevêque de Rohan écrivit à ce sujet la lettre suivante au consulat:

« Messieurs du consulat et habitans de Lyon,
« tant et de si bon cœur que faire je puis à vous
« me recommande, pensant qu'avez bien su la
« victoire qu'il a plu à Dieu de donner au roi
« contre les Espagnols, où l'état dudit seigneur
« branlait du tout au tout. Combien que d'autre
« part avons fait grande perte en la mort de
« monseigneur de Nemours, son neveu, qui y
« est demeuré, et doit être son corps apporté de
« par deçà dans huit jours. Monseigneur de Lau-

« trec est pareillement navré de dix-huit plaies « mortelles; on dit qu'il aura peine de l'échap- « per. Monseigneur d'Alègre mort et son corps « enterré; son fils pareillement occis; messire « de La Crotte, Jacob Molard, Maugiron et Phi- « lippe, les principaux capitaines des gens de « pied; ce qui est triste. Vous advisant que la « bataille d'un côté et d'autre dura quatre grosses « heures d'horloge et plus que moins; l'honneur « néanmoins est demeuré aux Français, assez « pour ne craindre à cette heure d'aller par tous « les côtés de l'Italie que on voudra; et je crois « que notre concile partira dedans dix jours pour « parachever les affaires de l'église. De ma part, « je suis prêt à marcher jusqu'au bout du monde « pour le service du roi, dussé-je aller à quatre « pieds. Ayez mes affaires de par delà en mon « absence pour recommandées, m'abandonnant « toujours à vos bonnes prières et souvenances, « parce que je suis par deçà les monts comme « l'oiseau sur la branche. Pour ce néanmoins « pensant n'en valoir que mieux pour l'avenir « d'avoir vu ce que j'ai vu jusqu'ici. Plaise à Dieu « que je puisse être bientôt en mon archevêché, « priant icelui vous donner bonne vie et longue[1]! »

« D'un autre côté[2] messire d'Aumont, lieute-

[1] « A messieurs les habitans et les gouverneurs de la maison de la « ville à Lyon; Milan, le 15 avril 1512. *Signé* DE ROHAN. » *Correspondance du corps consulaire*, dans les archives municipales.

[2] 3 mai 1512.

nant-général de Bourgogne, envoya aux Lyonnais un double des lettres à lui écrites par monseigneur le marquis et ambassadeur du roi qui était en Suisse. Elles faisaient mention que les ligues montagnardes ou cantons avaient délibéré de faire la guerre au roi, et de marcher principalement sur l'opulente et bonne ville de Lyon. On savait ces paysans hardis et déterminés; aussi fut-il ordonné de reconnaître et visiter les artilleries à la plus prompte diligence, et d'écrire au roi, au chancelier, au trésorier de l'état, pour les prier d'envoyer quelque bon et solide personnage de grosse estime pour conduire les bourgeois de Lyon, et au besoin mettre tout en ordre. Plusieurs étaient d'avis de faire concaver les vieux Terreaux ; et là, des terres qu'on en tirerait, construire grandes levées, remparts ou bastions avec des fascines et des pierres entremêlées. Il fut aussi avisé que chacun des particuliers les plus apparens fabriquât une pièce d'artillerie à ses marques ou armoiries; qu'on plaçât à la porte de Saint-Marcel douze chefs de maison; qu'on prît en tout lieu extérieur les précautions comme par le temps passé, et que les poudres et boulets, les arbalètes et traits étant en divers endroits, les derniers à l'hôtel commun, fussent visités. On envoya Antoine Vuillardier vers messire d'Aumont, lui porter lettres de remercîmens et le prier de vouloir toujours avertir la ville de ce qui surviendrait. Les conseillers allèrent sup-

plier en même temps le vicaire de monseigneur l'archevêque de donner permission de besoigner le dimanche et autres jours de fête aux vieux Terreaux de Saint-Sébastien, et de charger les quatre monastères des frères mendians d'adresser prières à Dieu pour la paix et prospérité de la ville.

« Les conférences avec messieurs de l'église furent un peu orageuses, surtout quand on les engagea à contribuer aux frais des réparations. « Nous avons besoin de nous concerter pour cela « avec les autres chapitres », répondirent les comtes de Saint-Jean; et le lendemain ils firent savoir au consulat « que quand ainsi serait que « ladite ville se trouverait en dangereux et émi- « nent péril de guerre, ils viendraient à son se- « cours avec empressement; mais qu'à cette heure, « le bruit de la venue des Suisses n'était pas si « réel qu'on voulait le croire, et qu'il n'était be- « soin de faire les tranchées et bastions. Soyez « persuadés, maîtres Conseillers, ajoutaient-ils, « que combien les seigneurs de l'église aient plu- « sieurs châteaux à garder aux alentours de cette « ville, néanmoins, en temps et lieu, ils sont « délibérés faire leur devoir et aider aux fortifi- « cations, non pas comme tenus par des arrêts, « mais de leur autorité et bonne volonté. »

« Les bourgeois étaient moins tranquilles sur l'avenir que les chanoines. Les notables et maîtres des métiers furent assemblés au son du beffroi;

le consulat leur exposa[1] la grande émotion de guerre qui est de présent à la suite des revers de l'armée française , et comment plusieurs ennemis du roi, même les Suisses, voulaient courir et envahir le royaume par plusieurs quartiers. N'est-il pas urgent d'obvier à tout préjudice de la bonne ville? N'est-il pas nécessaire de clore en entier le côté de la Bresse et de Savoie, où il n'y a aucune muraille pour arrêter le plus faible adversaire ? Les fortifications se feront-elles en haut ou en bas de la montagne Saint-Sébastien ?

« D'abord il fut décidé d'envoyer trois députés vers le roi, le trésorier Claude Laurencin, le secrétaire Bulliod, et Pierre Faye, pour savoir son bon plaisir sur le lieu où il lui plaira que la clôture du côté de Saint-Sébastien se fasse, ou au dessus de la montagne, ou au pied d'icelle. Messieurs de la ville avisèrent ensuite d'imposer une collecte de quatre deniers à lever sur toute sorte de gens, nobles, privilégiés et autres, et cela le plus promptement possible. Tous les bateaux sur le Rhône furent retirés chaque soir devers la ville, et ceux sur la Saône devers le côté de Saint-Paul. Des lanternes de nuit brillaient par toute la ville, et de gros fallots aux Changes et en l'Herberie. On envoya deux explorateurs, hommes sûrs, en pays de Dombes et de Bresse, pour voir quels gens s'y trouvaient ; on fit guet et garde, nuit et

[1] Le 9 juillet 1512.

jour, aux tours et sur les portes, comme il était accoutumé en temps d'éminent péril. Le consulat voulut que si monseigneur de La Tremouille venait en Bourgogne, on lui écrivît et lui envoyât par exprès Barthélemi Scève.

« Sur ces entrefaites, les trois députés envoyés vers le roi revinrent avec des lettres patentes. Ils rapportaient les avoir obtenues pour faire la clôture de la ville au dessus de la montagne, et pour ce lever des aides. Le roi accordait à la ville durant six années, sur chaque petite pièce de camelot entrant à Lyon ou en royaume, deux sous six deniers; sur chaque balle, dix sous; sur chaque charge de pelleteries lombardes, vingt sous; de pelleteries deçà les monts, cinq sous; sur chaque tonnette ou millier de harangs blancs et sors, quinze deniers; etc.

« Il y eut cependant certaine opposition contre ces nouveaux impôts, et surtout contre les quatre deniers ordonnés par le consulat. Messieurs de la ville s'étaient rendus près de monseigneur le cardinal de Narbonne et de Saint-Malo, logé à Saint-George, vers les huit heures du matin, comme ils y avaient été mandés. Là sont survenus Matthieu de Vauzelles, docteur de Lyon; Antoine Grollier, citoyen de la même ville, et avec eux deux cents menus gens de la cité. Le cardinal et les conseillers furent fort émerveillés d'un tel rassemblement. « Maîtres Conseillers, dit monseigneur « de Narbonne, où en veut-on venir avec pareil

« behourdis? Hier, aucuns de la ville sont arrivés « dans mon logis, bien plaintifs de ce que l'on « commençait à lever, de par le roi, certaines « aides sur les harangs, le vin, le camelot, l'é- « picerie, la pelleterie et le blé porté au moulin. « Pour entendre ladite affaire, je vous ai man- « dé; j'ai dit aussi aux malcontens de se trouver « ici à la même heure pour en deviser. Devais-je « m'attendre à voir tant de mauvais garçons? « Dans quels desseins viennent-ils? Ont-ils droit « de faire ainsi rassemblement sans congé de la « justice consulaire? » Puis il alla sur le balcon pour prendre l'air, car il était tout rouge de colère; et d'une voix forte, il commanda aux menus gens qu'ils eussent à se retirer. Alors les malotrus commencèrent à crier ensemble et en voix de tumulte : « Monseigneur, partageons votre dî- « né. » Aussitôt le cardinal manda quérir le grand-prévôt des maréchaux de France, étant dans Lyon avec ses archers, gens très expéditifs. Cet ordre produisit un merveilleux effet : les alentours du logis de monseigneur furent bientôt nets.

« Les conseillers suivirent néanmoins les mauvais garçons, voulant savoir qui les avait suscités, pour les poursuivre en justice. Maître de Vauzelles, il est vrai, ne craignait pas de dire que les aides sur blé, farine et denrées de première nécessité étaient maladroites; que messieurs du consulat avaient eu grand tort de ne pas consulter les notables sur cet article, avant d'en faire

la demande au roi, et que force deniers sur les plus apparens auraient fait aller plus vîte fortifications et clôture. D'autres personnes raisonnables étaient d'avis, au contraire, de lever dix deniers sur certains poids de farine et sur l'entrée des vins, parce que les aides placées sur le camelot, épicerie, harangs et pelleteries pourraient chasser les marchands étrangers qui venaient aux foires et donnaient de la valeur aux propriétés. Tant il est vrai qu'en fait de gouvernement communal ou autre, il est bien malaisé d'agir suivant la pensée et les intérêts de chacun!

« Cela était surtout applicable à cette époque, où chaque nation rivale cherchait à faire aux adversaires le plus de mal possible, même par l'instigation du pape. Quelques marchands génois et autres qui étaient à Montluel, et avaient de la marchandise sujette à gabelle, n'osaient venir en la bonne cité par le doute des censures de ce pontife de Rome, lancées à cause du concile contre les marchands qui fréquenteraient la ville et les foires de Lyon [1]. Ils prièrent les conseillers de leur envoyer à Montluel des gabeleurs pour gabeler leurs marchandises. Des vengeances particulières mettaient aussi le trouble dans le négoce. Les marchands florentins [2] se plaignaient de ce que le président du Dauphiné, sur le pré-

[1] *Actes consulaires*, 25 octobre 1512.

[2] *Ibidem*, 18 novembre 1512.

texte qu'il avait été endommagé par aucuns des Florentins, avait obtenu des lettres en vertu desquelles il se vantait d'arrêter les biens, denrées desdits marchands, et même leur personne, s'ils passaient par le Dauphiné; à cette cause, entendant être bons serviteurs du roi, quelque adversité qui lui soit advenue, ils demandaient que la ville de Lyon les protégeât et fît jouir du privilége des foires. Mêmement Thomassin Gadagne, marchand florentin, prit la parole dans l'hôtel commun : « Maîtres, je suis marchand étranger, « comme vous savez; mes parens, amis et conci« toyens de Florence ont payé force argent à la « ville au besoin; ainsi toute persécution des gens « du pays de ma naissance serait ingrate et inju« rieuse. Bien plus, à cause de mes services per« sonnels, je devrais être tenu quitte de contri« buer aux quatre deniers pour les fortifications.» On lui répondit que la ville protégerait les Florentins comme ses propres enfans; mais qu'il ne serait raison que lui qui était des plus riches de la cité, fût exempt d'impôts, et que tous payant leur charge, il devait acquitter la sienne.

« Celui qui causait une grande partie des maux qui désolaient l'Italie et les pays environnans, ainsi que les querelles susdites, mourut dans ce temps-là[1] : c'était Jules II. Il avait succédé à un bien mauvais pontife, et donné grand embarras

[1] On reçut la nouvelle de la mort du pape le 2 mars 1512.

au roi. La couronne terrestre de ces prélats était devenue plus solide, mais la céleste perdait chaque jour de sa splendeur ; aussi les gens d'église, dans l'intérêt de la religion, devraient s'occuper tant seulement du ciel, et ne pas se mêler des affaires de ce monde.

« Comme Lyon était, depuis peu de jours, le siége d'un nouveau concile, le matin même où arriva la nouvelle du trépas de Jules II, furent mandés les conseillers de la ville à huit heures en l'église de Saint-Jean. Ils assistèrent à la procession et obsèques que ledit jour on fit pour le trépas du pape, décédé le vingt-et-unième de février ; auxquelles obsèques étaient présens le cardinal de Sainte-Croix, des archevêques et évêques du royaume en grand nombre, qui se trouvaient à Lyon pour cause du concile. Parmi eux étaient aussi les archevêques de Lyon et de Sens, les évêques d'Orléans, d'Autun, de Mâcon, de Dijon, d'Uzès, et autres. Il faisait bon voir ces obsèques, et y prononça le sermon frère de Néry, cordelier. Tous les prélats cardinaux partirent ensuite pour aller en Avignon, et de là à Rome, pour l'élection d'un nouveau pape[1], non sans que les bons Français s'écriassent : « Dieu veuille qu'il soit élu « *viâ Spiritûs sancti*[2]. »

« Après leur départ, le feu prit à l'hôtel com-

[1] Ce fut Léon X.

[2] *Registres consulaires*, année 1512.

mun. Il dévora tout, excepté les titres, priviléges et archives, qui étaient en bas dans des appartemens voûtés. Noble Antoine de Varey, seigneur de Balmont, prêta son hôtel pour les délibérations du consulat, qui fut alors grandement occupé par les demandes que faisait le roi de plusieurs milliers d'écus, à l'occasion des menaces de guerre de la part des Anglais et des Suisses. Ces derniers ne pouvaient oublier que Louis XII les avait traités fièrement dans ses premières campagnes d'Italie. Le duc de La Tremouille vint partager les travaux des conseillers, accélérer les fortifications et clôture, disant qu'il en était plus besoin que jamais. On adjoignit vingt-sept notables pour aider aux affaires du consulat, dont les principaux étaient François Le Bourcier, Jacques Fenoil, Pierre Laurencin, Antoine Grollier, Eymar de Beaujeu, le receveur Pierrevive, Jean Rambaud, maître Valentin, le seigneur de Balmont, etc. Ils se réunirent tous pour lire une lettre du roi, ainsi conçue:

« Très chers et bien amés, à cause du bruit « qui est que les Suisses parlent de venir faire « la guerre en notre royaume, nous écrivons « présentement à notre amé et féal conseiller et « chambellan le sire de Tournon, pour vous ai- « der à conduire vos fortifications, et là se pren- « dre garde de nos affaires et des vôtres, en nous « avertissant souvent de ce qu'il adviendra tant « desdits Suisses que autres matières d'impor-

« tance. Si embarras vous venait à cause de ces « adversaires, nous entendons que soyez secou- « rus et défendus par mes cousins les seigneurs « de La Tremouille et de Saint-Vallier, avec toute « force qu'ils ont de mes gens d'armes, ainsi que « le sire de Tournon les avertira[1]. »

« De tout côté venaient des avis très importans : le président de Bourgogne, Humbert de Villeneuve, avertissait les Lyonnais, ses affectionnés, qu'il avait appris par un chevaucheur dépêché en Suisse que le rôle de seize mille combattans y avait été fait, et conclusion prise entre les ligues de venir à Lyon ou en Bourgogne; que toutefois les amis secrets du roi avaient rompu cette entreprise, et que ces adversaires ne viendraient pas pour le présent. « Néanmoins, finis- « sait-il, je vous conseille que nonobstant cela « vous poursuiviez vos fortifications, car je con- « nais les Suisses et leur nature, qui est telle « qu'ils changent de jour en jour de propos et « de projet[2]. »

« Il avait bien raison de parler ainsi. En effet, messires de Tournon et de La Voûte communiquèrent aux conseillers, trois ou quatre jours après, un message envoyé au premier par monseigneur de La Tremouille parti pour faire la

[1] Escripte au bois de Vincennes, le 25 juin 1513. *Signé* Loys. *Correspondance du consulat*, dans les archives municipales.

[2] Escripte à Dijon, le 9 juillet 1513. *Correspondance du consulat*, dans les archives municipales.

guerre, et qui faisait mention de la confédération du nouveau pape Léon x, du roi d'Angleterre, d'Espagne et des Romains avec les Suisses, contre le roi de France. Il parlait aussi de la nouvelle menace de ces derniers, au nombre de vingt mille, qui, dans peu, voulaient descendre en Dauphiné et devers Lyon, à cause de la richesse de cette ville. Tout considéré, messire de Tournon ordonna que la cité entière, hommes et femmes, travailleraient chaque jour à la confection des remparts : ce qui fut accordé par le consulat. Mais la confusion devint si grande, qu'on fut forcé d'abord de réduire les travailleurs à huit cents, et d'en augmenter ensuite le nombre quand l'ordre fut rétabli. De plus, on se prépara à faire marcher l'arrière-ban, levé de manière extraordinaire jusqu'en Bourgogne, avec la plus extrême diligence. Les capitaines firent une revue de tous les autres habitans en armes sur les remparts, comme si déja l'ennemi était près. Douze bateaux furent armés, et on les garnit de canonniers et d'un bon chef à chacun. On porta le nombre des pionniers à quinze cents, et on les arma de piques. Emprunts furent faits sur les riches particuliers, et levée des quatre deniers sur toutes personnes ayant quelque chose. Les murailles étaient parachevées; elles avaient six pieds et demi à la base, et finissaient en talus.

« Ces précautions étaient bien nécessaires et

faites à point, car les Suisses, aidés du roi des Romains, marchaient dans la Franche-Comté au nombre de seize mille fantassins et de deux mille cinq cents chevaux, avec trente-trois pièces d'artillerie[1]. Honnête Thomassin Gadagne et cinq autres marchands florentins offrirent de prêter deux mille livres tournois, qu'on accepta avec grand plaisir. Messieurs de la ville écrivirent au prince de Taillemond, au seigneur Jean-Jacques Trivulce, et à messires Mondragon et Desforges, tous occupés à l'armée contre les ligues, pour les prier d'avertir la bonne ville des nouvelles qui surviendraient[2]. Mais on vit arriver tout-à-coup et en grande hâte, dans l'hôtel commun, le président Humbert de Villeneuve, avec lui le receveur général de Bourgogne, et noble de Scarron, lesquels présentèrent cette lettre de monseigneur de La Tremouille : « Messieurs, je me « recommande à vous tant que je puis. Ce au- « jourd'hui, j'ai traité paix perpétuelle entre le « roi et messieurs des ligues; pour laquelle faire, « leur ai promis bailler grande somme d'argent « dont me faut fournir cent mille écus dedans « dimanche. Pour ce faire, ai advisé que le corps « de votre ville prêterait au roi cette somme que « j'ai chargé le receveur de Bourgogne d'aller

[1] *Voyez* dans les archives municipales la correspondance d'Humbert de Villeneuve, lettre du 31 août 1513.

[2] Correspondance du consulat dans les *Registres consulaires*, année 1513.

« quérir et vous en bailler sûreté. A cette cause, « Messieurs, je vous prie que un chacun de vous « s'y emploie, en sorte que le roi connaisse le « bon vouloir que vous avez de lui faire service. « En le fesant serez moyen que paix perpétuelle « ait lieu dans ce pays et tout le royaume; et si « vous ne le faites, soyez assurés que vous y au- « rez perpétuelle guerre qui vous coûtera tout « ce que vous avez vaillant, car ils ne passent « pas lieu qu'ils ne mettent tout à feu et à sang[1].»

« Après la lecture de cette lettre dans le consulat, Humbert de Villeneuve employa toute son éloquence pour obtenir la somme demandée. « Il « insista sur la nécessité de cette paix et de pour- « voir aux moyens de l'effectuer en conséquence. « Il exposa comme d'ancienneté les Suisses étaient « confédérés tant aux rois Louis et Charles qu'au « roi Louis douzième, notre sire régnant, et que « de ce temps où lesdites ligues étaient bonnes « sœurs avec la couronne de France, toutes les « entreprises faites tant deçà que delà les monts « arrivaient à excellente fin, tellement que le roi « en était toujours victorieux et avait du meilleur; « mais que depuis que lesdits Suisses n'ont été « alliés avec le roi et sa couronne, la France a « mal été nantie, comme il est appert par l'état « de l'Italie, duquel pays le roi et son armée ont

[1] Escripte à Dijon, le 13 septembre 1513. » Le tout votre DE LA TREMOUILLE. » *Correspondance du consulat.*

« été déchassés, ce qui est notoire. Il exposa en-
« suite combien de nouveau les Suisses étaient ve-
« nus courir jusqu'en pays de Bourgogne, à tel
« point qu'au devant de la ville de Dijon, ils avaient
« mis le siége et fait une grande brèche aux mu-
« railles. Quoi voyant, monseigneur de La Tre-
« mouille, gouverneur de Bourgogne, avait pris
« plusieurs parlemens en suivant ce qu'il était
« chargé de faire par le roi ; il avait traité avec
« messieurs des ligues que moyennant certaine
« somme d'argent, le pays serait confédéré et les
« Suisses demeureraient toujours serviteurs du
« roi à servir envers et contre tous. Au moyen
« duquel traité de paix lesdits Suisses levèrent le
« siége, pensant recevoir comptant les cent mille
« écus. Le gouverneur ne pouvant les donner de
« suite, ils revinrent et il fallut bailler pour otage
« certains gros personnages comme le bailli de
« Dijon, fils de feu le chancelier de Rochefort,
« et certains autres bien notables. » Humbert de
Villeneuve finit ainsi sa harangue : « Maîtres Con-
« seillers, sans la ville de Lyon les ravages vont
« recommencer ; songez que les Suisses ont la
« plus grande envie du monde de venir en cette
« ville pour la piller, la rançonner de cent mille
« écus, et y mettre le feu pour satisfaire les ani-
« mosités de bien des villes marchandes jalouses
« de votre commerce. Ils connaissent vos fortunes,
« vos excellens vins, la beauté de vos filles et
« femmes, les merveilleux brochets ou carpots du

« Rhône et de la Saône, la richesse de vos magasins ; j'en sais quelque chose ; j'ai fréquenté « long-temps le pays des Suisses ; je sais ce qu'à « présent, avides de trésors et de soiries, ces « montagnards feraient à votre préjudice[1]. »

« Ces belles paroles ne touchèrent aucunement les conseillers, parce que la somme demandée était par trop forte. On délibéra tranquillement ; quelques pusillanimes ouvrirent leur bourse ; le plus grand nombre refusa net. D'ailleurs, on apprit que le roi n'avait voulu signer le traité fait avec les Suisses ; mais comme il n'avait jamais exigé grand argent, et mêmement, malgré ses guerres et ses désastres, avait diminué les tailles de moitié, on lui offrit un don d'au moins vingt mille écus ; ce qui faisait dire que les bons princes étaient plus riches que les mauvais.

Les Suisses s'étaient retirés, pensant qu'on ne romprait pas le traité. Quand ils furent abandonnés du roi des Romains, et dans l'impossibilité de se venger, ils tournèrent leur fureur contre les otages. Maurice Scève, docteur, remontra au consulat[2] que le président de Bourgogne, Humbert de Villeneuve[3], en allant en Suisse comme

[1] *Actes consulaires*, année 1513.

[2] Le 6 décembre 1513.

[3] Humbert de Villeneuve, grand diplomate de cette époque, était de Lyon. D'abord lieutenant-général de la sénéchaussée de Lyon, il fut employé en diverses et grandes ambassades ; il fut ensuite nommé et non reçu président à mortier, à Toulouse. Louis XII, par lettres du 21 septembre 1505, l'éleva à la dignité de premier président et chef du

ambassadeur du roi, avait été arrêté à Genève par certains des ligues. Il était sous le glaive de la justice des adversaires, parce qu'ils disaient qu'on l'avait vu au traité des cent mille écus dont les Suisses furent leurrés. A cette fâcheuse nouvelle, les conseillers de Lyon écrivirent aux syndics de Genève pour qu'ils eussent Humbert de Villeneuve pour recommandé en bonne et brève justice, et le garder de moleste quelconque.

« Comme ces rigueurs des Suisses annonçaient de mauvaises intentions, la ville se tint sur ses gardes. Les états du Dauphiné demandèrent à se confédérer avec elle; ce qui fit grand plaisir aux Lyonnais, et les conseillers applaudirent beaucoup à ces paroles que les députés dauphinois

conseil du parlement de Bourgogne. Il fut successivement envoyé comme ambassadeur auprès des Suisses en 1511 et 1512, à l'assemblée d'Orléans que le roi y avait convoquée contre les entreprises du pape Jules II, tant sur les libertés de l'église gallicane, que contraventions à l'alliance faite avec lui et entreprise sur l'état de Gênes. (On sait en effet que Jules II avait excommunié Louis XII, mis son royaume en interdit, délié ses sujets du serment de fidélité.) Humbert de Villeneuve fut du nombre des hauts personnages qui s'offrirent pour aller négocier avec les Suisses pendant le siége de Dijon. On vient de voir dans la narration que son éloquence fut employée pour obtenir cent mille écus des Lyonnais, et qu'il courut de très grands dangers dans sa dernière ambassade chez les Suisses, courroucés de ce qu'on les avait trompés. Il était l'ami d'Humbert Fournier, de Symphorien Champier, et d'autres Lyonnais distingués dont les fréquentes réunions formaient une espèce d'académie à Fourvières. Humbert de Villeneuve mourut le 18 juillet 1515. Voyez *Registres* et *Correspondances consulaires* dans les grandes archives municipales; Pernetti, *les Lyonnais dignes de mémoire*; Paillot, *le Parlement de Bourgogne*; Louis Chazot de Nantigny, *Tablettes de Thémis*; etc.

prononcèrent dans l'hôtel commun : « Très chers « seigneurs et frères et amis les conseillers de la « bonne cité de Lyon, nous sommes avertis que « les ligues des Suisses délibèrent de faire la « guerre au roi, notre souverain seigneur, et « qu'ils veulent entrer à main armée en votre « pays de Lyonnais ou descendre en le pays de « Dauphiné; nous sommes tous délibérés de nous « bien battre ou faire occir jusqu'au dernier, avant « que de nous laisser outrager d'une si petite et « basse nation qui n'a vertu, honneur ne gloire, « sinon celle qui lui a été par la maison de France « attribuée. Vous advisant, Messieurs, que si le « cœur leur monte de venir, que le nôtre est à « même de les bien recevoir. D'autre part, toute « la noblesse dauphinoise s'appareille et accoutre « avec le meilleur vouloir du monde de bien « servir le roi et lui garder son héritage. Pour ce « que nous sommes si proches voisins, n'est pos- « sible que votre mal ne fût le nôtre; à cette « cause, les états ont chargé deux des leurs d'a- « vertir le roi de la ferme intention de ses sujets, « et de vous communiquer en passant notre bon « vouloir et affection que avons en cette matière, « vous aider et secourir de tout notre pouvoir. « Nous ne doutons de pareils sentimens de votre « part comme bons voisins et amis, ainsi que « tant de fois nous avez mandé, et vous prions « que veuillez continuer en ce bon propos, et « vous délibérer de bien défendre l'état du roi,

« ne nous laissant injurier d'un tel petit peuple « qui n'a occasion ni motif de nous faire la « guerre. »

« Les travaux de la confédération avec les états du Dauphiné furent bientôt interrompus par une triste nouvelle. On fut informé du trépas de la reine, notre souveraine dame, duchesse de Bretagne. Les officiers de monseigneur l'archevêque de Lyon firent les obsèques de ladite dame en l'église de Saint-Jean. Les conseillers avaient fait mander bon nombre de notables avec lesquels ils allèrent en ordre, deux à deux, jusqu'à ladite église, faisant porter devant eux cinq douzaines de torches de cinq sous pièce, à chacune desquelles étaient les armes de la ville. Ils assistèrent aux obsèques, qu'il faisait très beau voir, mêmement la chapelle que les seigneurs comtes de la primatiale avaient fait dresser au milieu du chœur, garni de cierges et armes de la défunte dame souveraine[1].

« Puis, après le chagrin, vint la réjouissance. La paix avec l'Angleterre mit la tranquillité dans tout le royaume. Louis douzième écrivit aux Lyonnais : « Très chers et bien amés, nous avons pré« sentement eu nouvelles de nos ambassadeurs « qui sont en Angleterre, par lesquelles ils nous « font savoir et certifient que dès le septième « jour de ce mois, bonne paix, amitié, confédé-

[1] Le 23 janvier 1513, vieux style.

« ration et alliance a été faite et conclue entre « nous, nos royaumes, pays, terres, seigneuries « et sujets, d'une part, et le roi d'Angleterre, « d'autre part ; et icelle criée et publiée tant en « la ville de Londres que partout le royaume « d'Angleterre. Il est bon que semblable chose se « fasse en deça, et que paix tourne au bonheur, « repos et soulagement de nos bonnes villes. « Nous vous en avertissons volontiers, et vous « prions qu'après la publication d'icelle, veuillez « en faire joie et feux tels qu'en tel cas est re- « quis, et que ladite nouvelle le mérite. Vous « nous ferez plaisir très agréable [1]. »

« Malheureusement, une des conditions du traité avec le seigneur de la Grande-Bretagne était le mariage du sire notre roi avec jeune et jolie princesse d'Angleterre. A son âge de plus de cinquante ans, et dans son faible état de santé, c'était l'envoyer de vie à trépas. Aussi, deux mois ou environ après des noces comme on n'en avait jamais vu, les Lyonnais apprirent, non sans piteuses lamentations, la mort de Louis douzième, leur véritable protecteur, et l'on reçut de son successeur François 1er la lettre suivante : « Très « chers et bien amés, aujourd'hui, entre neuf « heures et dix heures du soir, il a plu à Dieu « de prendre et appeler à lui le roi notre seigneur « et beau-père, et nous laisser son successeur à

[1] Escripte à Saint-Germain-en-Laye, le 15 août 1514. *Signé* Loys.

« la couronne. De quoi, comme nos bons et « loyaux sujets, avons bien voulu vous advertir, « afin que si durant sa vie vous lui avez été tels « que deviez, vous veuillez continuer envers nous; « au surplus, faites guet et garde en votre ville « afin que nul inconvénient puisse advenir. Soyez « sûrs que nous vous traiterons en toutes choses, « tant au général qu'au particulier, aussi bien ou « mieux qu'avez été le temps passé[1]. »

[1] Escripte à Paris, le premier jour de juin 1514 (vieux style). *Signé* FRANÇOIS, et au dessous, DE NEUVILLE. Voyez *Correspondance du consulat*, dans les grandes archives municipales.



## SOMMAIRE DU CINQUIÈME LIVRE.

Coup d'œil général sur la fin du moyen âge et sur le commencement de la renaissance. Causes qui ont produit la réforme. Lyon y a joué un rôle. Ambassadeurs que cette ville envoie à François 1er. Cérémonies d'une absolution pontificale, et précautions contre les filous. Premières attaques des artisans contre les conseillers. Séance remarquable au consulat, et conduite arbitraire du gouverneur de Lyon. On continue les fortifications de Saint-Sébastien, parce que la guerre recommence en Italie. Subsides et vivres demandés pour l'armée. Le connétable et le roi viennent à Lyon ; particularités de leur séjour ; promenade de François 1er sur les boulevards. Il part pour l'Italie. En son absence, les attaques des artisans deviennent plus vives. Crainte inspirée par les lansquenets ou les bandes noires : elle fait régner momentanément la concorde parmi les citoyens lyonnais. Nouvelle de la victoire de Marignan ; Maximilien Sforce prisonnier à Lyon. Considérations générales sur l'influence du concordat que signa François 1er après cette bataille. Parallèle de la réforme religieuse avec la révolution française.

# LIVRE CINQUIÈME.

Ainsi coulèrent les jours heureux de la ville de Lyon, pendant les dernières années du moyen âge. Comme toutes les destinées humaines, ce moyen âge avait eu ses diverses périodes; il eut aussi sa révolution. La domination théocratique avait été le fait prédominant durant plusieurs siècles; l'émancipation intellectuelle et l'indépendance religieuse furent le caractère essentiel de la renaissance.

Nous avons vu que tout avait été préparé depuis long-temps par la Providence pour amener l'une et l'autre : la découverte d'un nouveau monde avait donné au commerce de nouveaux débouchés, aux souverains de nouveaux trésors, aux hommes de nouveaux besoins; l'imprimerie avait ressuscité, en quelque sorte, les beaux siècles littéraires de l'antiquité, répandu une foule d'idées au milieu des masses populaires, et inspiré le désir, en en donnant la facilité, de remonter plus généralement et plus facilement aux sources des vérités religieuses; les guerres, enfin, qui ne sont

pas toujours des fléaux [1], quand elles sont faites pour de justes motifs, par des nations civilisées, avaient mis en une communication plus ou moins directe, les uns avec les autres, tous les peuples de l'Europe; et ces peuples avaient combattu en Italie, sur la terre régénérée des arts, des lettres et des sciences.

Ces combats avaient eu lieu à une époque très favorable au développement de l'esprit humain. Les républiques tumultueuses de la péninsule italique venaient d'être remplacées par des espèces de monarchies tempérées, et point assez despotiques pour enchaîner la pensée. Le pouvoir en France n'était pas encore entièrement absolu : il désirait l'illustration que donnent les beaux-arts aux princes qui les font fleurir; il encourageait les gens de lettres, les imprimeurs distingués, les philosophes illustres, les véritables érudits ; il suspendait la guerre atroce déclarée aux hommes de science par les scolastiques, c'est-à-dire par la Sorbonne et les ignorans. Or, un tel état de choses, une telle disposition dans les chefs, devaient porter les arts libéraux à leur plus haut degré de perfection. La vraie et grande liberté, en forçant le citoyen à se trouver constamment sur la place publique, pour discuter les intérêts de la patrie (car il n'existe de patrie que pour les hommes libres), empêche de naître

[1] Le professeur Cousin a développé cette triste vérité dans ses cours de philosophie, d'une manière remarquable.

ces productions de génie qui ont besoin du silence et de la tranquillité parfaite de la solitude. Des ouvrages tels que les poèmes du Dante et de Milton, conçus, enfantés, pour ainsi dire, au milieu des orages politiques, sont très rares; tandis que les chefs-d'œuvre paraissent en foule pendant les périodes du gouvernement modéré et paisible d'un seul, lorsque les hommes jouissent d'un calme profond, après les dissensions civiles : les siècles de Périclès, d'Auguste, de Léon x et de Louis xiv en sont des preuves.

Mais si les jouissances intellectuelles consolent le citoyen d'avoir abdiqué sous un monarque sa portion de souveraineté, si les merveilles de l'esprit humain sont nombreuses, la prochaine décadence de l'empire est par là même imminente. Jamais les révolutions ne sont plus redoutables que lorsqu'une civilisation quelconque est arrivée à son point culminant, et que déja elle chancelle par la satiété et l'égoïsme des individus, par le libertinage et l'abus de la pensée, par la manie des oiseuses discussions, par la corruption de tous : Dieu détruit alors son ouvrage pour le construire sur un autre plan [1].

[1] « Cependant il est une observation consolante à faire; si elle n'est « pas vraie pour les individus, elle est incontestable pour l'humanité en « masse, c'est que les grands bouleversemens dans le monde physique « et dans le monde moral ont toujours eu des résultats favorables. « L'ensemble merveilleux de l'univers repose sur des ruines, sur des « volcans éteints, sur des ossemens accumulés; il en est de même de

Au temps de la renaissance qui nous occupe maintenant et à laquelle ces réflexions sont surtout applicables, l'immobilité des esprits, la fixité des institutions religieuses, avec tant d'élémens de commotions et de changemens dans les populations européennes, auraient été un phénomène inoui, incompréhensible. L'indépendance religieuse occupa la première toutes les imaginations, parce que c'était sous le rapport de la religion que les hommes instruits étaient scandalisés, et les nations rançonnées. En France, on n'avait encore aucun motif de songer à l'indépendance politique. Les parlemens, l'université, les états généraux conservaient leur franc-parler auprès

« la civilisation : elle ne se perfectionne, elle ne s'éclaire que de l'ex-« périence et des malheurs des générations accumulées, entassées, « écrasées les unes sur les autres.... Les climats où règne un été ou un « hiver éternel sont insupportables ; les peuples chez lesquels les insti-« tutions restent immobiles, sont les plus exposés aux conquêtes et aux « ravages de leurs voisins ; les nations turbulentes, toujours en mou-« vement, ont bien leurs catastrophes aussi, mais elles s'en relèvent « toujours plus brillantes : la république romaine, l'Angleterre et la « France en sont des exemples frappans. Cette dernière surtout a pré-« senté une vive splendeur après chaque changement de dynastie, après « chaque guerre civile, après chaque révolution. La conséquence est « facile à tirer ; mais il ne faut pas pour cela être fataliste à la manière « de plusieurs historiens modernes ; bien loin de là : cet emploi des « plus horribles fléaux, tels que les combats de principes opposés qui « ont si souvent désolé la terre, à l'embellissement de l'œuvre de la « création, est une des plus fortes preuves de l'action continuelle de « la Providence sur notre pauvre monde sublunaire. » *Poétique tirée des sciences*, ouvrage inédit qui est le résumé des leçons données dans le palais des Arts, en 1827 et 1828.

des souverains; les communes avaient leurs franchises et nommaient elles-mêmes leurs magistrats municipaux; les bonnes villes ne fournissaient que les subsides qu'elles avaient bien consentis : qu'aurait-on demandé du côté des garanties politiques? Mais au milieu des progrès des lumières, la cour de Rome seule n'avait pas marché, et son despotisme s'étendait partout. Bien loin d'écouter la voix des savans docteurs qui, depuis un siècle, prédisaient dans les conciles la chute de Babylone, bien loin de faire quelques concessions, de reconnaître l'omnipotence des hautes assemblées ecclésiastiques délibératives, de laisser aux souverains, au clergé, et même aux simples citoyens la nomination des prélats [1], d'émanciper les peu-

[1] *Voyez* pour tout ce qui concerne les élections dans le gouvernement ecclésiastique, Gaillard, *Hist. de François* 1er, liv. VII, chap. I; et pour plus de détails, deuxième concile d'Orléans en 533; concile de Clermont en 533; d'Orléans en 538 et 549; cinquième concile de Paris, en 615; concile de Reims en 625; de Châlons-sur-Saône en 644; deuxième concile de Vernon en 844; édit de Clotaire II, recueilli parmi les *Capitulaires* de Baluze; *Capitulaires* de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, des années 789, 803 et 816; les nombreux conciles et les innombrables ordonnances des rois de la troisième race; et, parmi les auteurs cités par Gaillard : Le Prêtre, *du Concordat*; Tamburinus, *de Jure abbatum*; Pasquier, *Recherches*, liv. III; Chopin, *de Politicâ sacrâ*; de Thou, liv. I; Mézerai, *Abrégé chronologique*; Le Bret, *de la Souveraineté du roi*, liv. I; Richer, *de Eccles. polit. potestate*; de Marca, *de Concord. sacerd. et imp.*, liv. VIII; Bouchel, *Bibliothèque canonique*, mot ELECTION; Pinsson, *Commentaire sur la pragmatique*, et son *traité des Régales*; Fleury, *second Discours sur l'Histoire ecclésiastique et sur les mœurs des chrétiens*; Thomassin, *Discipline ecclésiastique*; d'Héricourt, *Lois ecclésiast.*; *etc.*

ples, comme le christianisme l'avait fait à son origine, de réformer les abus et la simonie, de guérir la lèpre monacale et de faire cesser les horreurs de l'inquisition, elle semblait prendre plaisir à rendre sa domination plus lourde, plus ignoble, plus outrageante; bien plus, quelques papes, entraînés, séduits à cette époque, comme toute la chrétienté, par le goût des beaux-arts, pour construire à Rome des monumens fastueux, soulevèrent d'indignation toute l'Europe avec leurs missionnaires mendians, leurs ventes sordides d'indulgences, et leurs trafics abominables de bénéfices. C'était contre eux par conséquent que la révolution du moyen âge devait s'opérer.

Jetons les yeux sur ces débats qui ont ébranlé le monde, changé les rapports politiques des nations, couvert de ruines et de sang une partie de la terre, et préparé long-temps d'avance l'émancipation générale de tous les peuples. Des circonstances aussi remarquables, comme toutes les époques révolutionnaires, se sont en quelque sorte individualisées; les opinions qui partageaient les masses se concentraient dans quelques grands hommes[1]; les cités elles-mêmes paraissaient quelquefois avec un caractère spécial dans le mouvement universel : Lyon y joua son rôle. Ville ouverte à tous les marchands du globe, elle recevait les améliorations, les abus, les passions diverses

[1] *Voyez* à la fin de ce livre une note qui développe cette vérité.

qui agitaient les peuples, la fureur des discussions, le goût des beaux-arts, le désir insatiable de l'opulence et du luxe, l'amour des frivolités, la corruption, la dépravation, le fanatisme, l'indépendance religieuse, les sentimens nobles et sublimes, toute sorte de vertus et de vices par mille portes, si l'on peut ainsi dire. Tel est le tableau que nous avons à peindre dans tous ses détails, jusqu'à l'époque où la liberté de conscience bien établie, il fallut songer à détruire un monstre aussi hideux que la théocratie des pontifes, le despotisme des monarques absolus.

Le premier soin des Lyonnais, à l'avénement d'un nouveau prince au trône, était de renouveler le contrat primitif qui avait été consenti entre la ville de Lyon et la couronne de France. Rien ne s'efface plus facilement dans la mémoire des rois que le souvenir des franchises et des libertés de leurs sujets. François I^er s'annonçait, dès le commencement de son règne, comme un homme de talent, comme un souverain entièrement dévoué à la gloire et au bonheur de la France : le choix de ses conseillers était déja une forte preuve de sa capacité; mais plusieurs actes faisaient craindre en lui des projets dispendieux et une volonté ferme, capricieuse, tyrannique. Aussi jamais ambassade ne fut choisie avec plus de sollicitude que celle qu'envoyèrent les principaux Lyonnais pour jurer foi et hommage, pour faire confirmer les priviléges de la bonne ville et les franchises

de ses foires, pour obtenir surtout les fermes et gabelles qui remplissaient les caisses municipales; car on prévoyait que le jeune et chevaleresque monarque aurait souvent recours à la bourse des conseillers. Les notables élurent[1] pour ambassadeurs Maurice Scève, docteur; Claude Laurencin, seigneur de Riverie; François Dupré, vicomte de Bayeux; Pierre Renoard, et Jacques de Bailleux. Cette élection, presque exclusive de bourgeois anoblis, fit murmurer les simples citoyens. Ce fut même le prétexte et la source d'une opposition violente qui troubla la ville pendant long-temps, occasiona ce qu'on appelait alors des émotions et des pilleries, et nécessita des réformes importantes dans le consulat. Plus les riches négocians tendaient aux adulations monarchiques et à l'aristocratie, plus les classes inférieures marchaient à un républicanisme outré : les hommes avides de titres et de distinctions, tels que Symphorien Champier, Claude Laurencin et autres, en furent plus d'une fois les victimes. Nous aurons bientôt occasion d'exposer avec tous ses détails cette guerre des véritables tribuns « du populaire lyon« nais. »

On les satisfit momentanément : Claude Thomassin était leur ami, et en même temps capitaine de la cité; il devait aller à la cour. Les

[1] *Voyez* dans les registres consulaires de l'année 1515 à l'année 1520.

notables l'adjoignirent aux ambassadeurs, mais sans gages; ce qu'il accepta avec promesse de servir la ville de tout son pouvoir. Dans le mémoire particulier qui lui fut remis concernant l'ancienne manufacture qui n'avait pas réussi, on le chargea spécialement d'obtenir du roi, pour la ville, l'entrée des draps de soie étrangers et la levée de quelques deniers sur cette marchandise ou sur une autre, pour les employer aux fortifications de Saint-Sébastien, qui n'étaient pas achevées. Une collecte de quatre deniers fut imposée par le consulat sur tous les citoyens, pour payer les frais de l'ambassade.

Les précautions que l'on prit après le départ des députés, pendant une cérémonie religieuse remarquable, montrent seules combien les mœurs des Lyonnais étaient changées, et font déja prévoir les guerres de religion que nous raconterons dans les livres suivans. « Le saint père le pape « Léon x, à la requête du roi notre sire, avait « accordé un pardon de pleine rémission à tous « ceux du royaume de France, terres et seigneu- « ries, qui, vraiment confus et repentans de leurs « péchés, assisteraient à une grand'messe de la « primatiale de Lyon à l'intention du roi, de la « prospérité de la France et des princes d'icelle, « et réciteraient l'Oraison dominicale et la Salu- « tation angélique trois fois en bonne dévotion. » Ce fut pour le peuple de Lyon un motif de réjouissances très libres. Plusieurs se moquaient du

pardon et du pape; mais les étrangers, de bonne foi, accouraient en foule pour venir profiter, dans l'église de Saint-Jean, des heureux effets de l'absolution pontificale.

En voyant la différence des sentimens et des opinions, les membres du consulat ne furent pas sans inquiétude : « Sous l'ombre dudit pardon, « disaient-ils entre eux dans l'hôtel commun, se « pourraient bien faire quelques entreprises « contre le roi; avisons de donner bon ordre et « soigneuse garde à la cité. » Ils s'assemblent à Roanne avec les officiers du roi et de l'archevêque ; ils prient le prévôt de celui-ci et le lieutenant du sénéchal d'aller par la ville, de rue en rue, samedi et dimanche, pour donner crainte et faire obéir le peuple. Le maître des ports est chargé de faire guet sur la rivière avec ses gardes; on fait crier dans tous les carrefours et sur toutes les places, de par monseigneur de Lyon, « que « tous les vagabonds, marauds et bélîtres, vi- « dent incontinent, et cela dans douze heures, « sous peine d'être mis au pain sec dans la tour « de la Lanterne, d'être fustigés et bannis. » Ordre est donné en même temps, d'abord aux boulangers, de se munir de farine et de cuire en abondance; ensuite, aux citoyens, de se pourvoir chacun de bâtons et de harnais pour défendre la ville s'il était besoin, et principalement de faire tirer de l'eau en leurs maisons dans des tonneaux, gerles, bennes ou autres vaisseaux, pour obvier



aux incendies. On recommande aussi que dès le samedi, veille du jour solennel de l'absolution, à neuf heures du soir, chaque locataire et propriétaire place une lanterne ou chandelle allumée à sa fenêtre, pour mieux surveiller les filous.

Quand le grand jour arriva, toutes les portes et portaux de la ville furent fermés, excepté les portes de Pierre - Scise, des Farges, du pont du Rhône et de Saint-Marcel; mais à chacune de celles-ci on mit six hommes avec un chef, homme apparent, qui informait le capitaine de la ville de tous les étrangers qui entraient. Les bateaux furent retirés du côté de Fourvières et enchaînés. Enfin on voyait en tout lieu, mais surtout aux Changes[1], sur la place de Saint-Nizier et de l'Her-

[1] La grande quantité de numéraire importé d'Amérique en Europe, donna une grande prépondérance aux capitalistes. Nous sommes ici à l'époque brillante des changes de Lyon. Dès le commencement de son règne, François 1er y eut des comptes courans avec plusieurs banquiers : le respectable Cléberg, surnommé *l'Homme de la Roche*, y était un de ses principaux hommes d'affaires ou agens de changes. Suivant le succès de ses armes en Italie ou ailleurs, il y empruntait de l'argent au huit, au dix, au vingt pour cent. La place du Change n'a pris le nom qu'elle porte que vers le règne de François 1er ; mais le quartier portait ce nom depuis long-temps. En 1574, Henri III en voulait faire une place d'armes. Ce ne fut qu'en 1631 que, « vu l'accroissement du commerce « et le besoin qu'avaient les négocians d'un local pour traiter des « changes, vu que les négocians étaient forcés de s'assembler dans les « boutiques des maisons voisines, et que *pour le fait des changes* « Lyon donnait déja la loi à toutes les places de l'Europe, le consulat « forma le projet de bâtir une loge des changes. » Cependant plusieurs difficultés étant survenues entre la ville et les propriétaires d'une partie du sol, cette loge ne put être commencée qu'en 1747, et ne fut

berie, des compagnies nombreuses de bourgeois armés pour empêcher les crimes de ceux qui venaient se faire absoudre.

Le désordre presque continuel qui avait régné à Lyon, malgré les soins du consulat, pendant la distribution des indulgences, rendit les artisans plus hardis et plus déterminés : ils s'entretenaient sans cesse, dans les ateliers, des fortunes scandaleuses d'un grand nombre de bourgeois anoblis. Le consulat n'ignorait pas ces propos. D'un autre côté, il était très mécontent des ambassadeurs qui s'occupaient de leur intérêt particulier à la cour, sans donner la moindre nouvelle des avantages qu'ils avaient obtenus pour la ville. Les conseillers désiraient surtout la ferme des draps de soie et d'or, pour éviter les exactions des fermiers royaux, et sans doute à cause des grands bénéfices qu'elle rapportait. Les gains en étaient si réels, qu'Antoine Thomassin, Gadagne, Guillaume Nazy, Pierre Bruy, florentins, et Nicolas de Noble, Jérôme Ardefin, lucquois, offraient d'employer deux mille livres par an aux fortifications, si la ville voulait leur céder la ferme dans le cas où elle l'obtiendrait du roi.

achevée qu'en 1749, sur les dessins et sous la direction des architectes Soufflot et Roche. On avait gravé sur le frontispice ces paroles tirées d'une lettre de Cicéron à Lucius Munatius Plancus : VIRTUTE DUCE, COMITE FORTUNA. Après la révolution, l'administration municipale a cédé cet édifice aux protestans pour y établir leur temple, le 13 novembre 1803. Les protestans en ont agrandi l'intérieur au moyen de nouvelles dispositions, et notamment de la construction de vastes tribunes.

Des lettres missives de François 1er, présentées sur ces entrefaites, dissipèrent un peu le mécontentement des conseillers. Il leur mandait « qu'il « envoyait par delà monseigneur le maréchal « Jean-Jacques de Trivulces, son lieutenant, en la « ville et pays de Lyonnais, et qu'il voulait qu'on « lui obéît comme à sa propre personne. » Il fut aussitôt arrêté de faire présent à ce gouverneur de deux lamproies, d'une carpe, d'un brochet, et de suffisante quantité d'excellent vin, de celui des coteaux du Beaujolais qu'on avait donné les jours précédens, pour la quatrième fois, au capitaine Bayard [1], comme vin d'honneur. En portant ces dons au maréchal, on eut soin de le supplier de vouloir écrire au roi et au connétable, afin d'obtenir à la bonne ville la ferme des entrées des draps de soie, d'or et d'argent; ce qu'il promit de faire. Après, il choisit pour lieu de sa résidence le monastère des Cordeliers. On commit un conseiller et le secrétaire pour y faire porter des meubles convenables et décorer un appartement.

Tout cela ne rendait pas les artisans plus sages. Pour les hommes clairvoyans, il était facile de voir qu'on approchait d'une époque de déver-

[1] Dans ces derniers temps, M. Alfred de Terrebasse a fait paraître une *Histoire de Bayart* dont il serait difficile d'égaler le charme et la simplicité; il a réuni toutes les qualités des historiens naïfs du Bon-Chevalier, sans offrir aucun de leurs défauts. C'est un des bons ouvrages sortis de l'école descriptive de M. de Barante.

gondage, de querelles, de mutineries et de révoltes. Au sortir du consulat, un des douze trouva sur la galerie de l'hôtel commun une lettre close ayant pour adresse : « A nos seigneurs conseillers « et gouverneur de la cité de Lyon. »

« Seigneurs Consuls, qui avez charge de la « chose publique et qui devez être soigneux du « profit et soulagement du pauvre peuple, pour « Dieu ! ne souffrez faire une si grande plaie à la « ville, que, pour remplir cinq ou six méchans « larrons, traîtres et suceurs du sang des pauvres, « tout votre populaire soit mis à perpétuelle pau- « vreté et indigence. Employez notre bon cheva- « lier et gouverneur, le sieur Jean-Jacques. Si « vous et lui n'êtes assez forts, nous aurons fer, « feu et eau pour faire l'exécution si âpre qu'il « en sera très piteuse mémoire. » On trouva quelques jours après, sur la galerie, une autre lettre close, dans laquelle on lisait : « Messieurs, Mes- « sieurs ! vous ne tenez compte de l'aide que nous « avons à vous offerte, et rassemblez votre con- « seil sans nous appeler ; pourtant vous savez « que l'on y veut excuser ces larrons de la sub- « stance et sang du pauvre peuple. Il n'y a re- « nards, loups ni autres de leurs complices que « nous ne fassions finir de mort amère, s'ils ne « rendent tout, tout et tout ce qu'ils ont frustré « et trompé la communauté du pauvre popu- « laire. Qu'ils laissent leur damnée entreprise de « draps de soie, car nous savons très bien quels

« sont les trompeurs et les larrons. Noble sei-
« gneur Maréchal, et vous, Conseillers, tenez bon
« pour votre populaire, lequel est tout délibéré
« d'y mettre femmes, enfans, corps et biens,
« plutôt que souffrir telle énorme cuidance. » On montra les deux lettres au maréchal Jean-Jacques, afin que si quelques émotions venaient à survenir, il fût prêt à les comprimer. Les événemens démontrèrent dans la suite que les gouverneurs de Lyon voyaient avec le plus grand plaisir ces dissensions entre la bourgeoisie et les artisans, qui ne faisaient qu'augmenter la puissance royale dans la cité, parce qu'elles nécessitaient son intervention.

La crainte d'une sédition avait mis les conseillers dans une grande inquiétude. Les ambassadeurs lyonnais arrivèrent au milieu de ces circonstances. Les notables furent convoqués pour écouter leur rapport; mais le consulat, piqué de leur retard et surtout de ce qu'ils n'avaient pas écrit sur l'état des affaires de la députation, différa d'abord de les ouïr : tout annonçait que les prochaines séances de l'hôtel commun seraient orageuses.

Enfin on se réunit. Maurice Scève, homme très éloquent, et qui passa parmi ses contemporains pour un des plus grands poètes français, commença les débats : « Maîtres Conseillers, dit-il,
« pourquoi cette mauvaise humeur? nous avons
« servi la ville en bons et loyaux citoyens. Est-ce

« notre faute s'il nous a fallu courir après le roi « d'un lieu dans un autre? Quand nous fûmes « arrivés à Paris, le roi se faisait sacrer à Reims; « venus à Reims, nous apprîmes qu'il était parti « pour Compiègne. Nous l'y trouvâmes après tout; « et, par les très excellens offices de messire le « grand-maître de Boissy et du bâtard de Savoie, « chacun de nous fut présenté au roi, auquel, « de par la ville de Lyon, nous fîmes la révé- « rence, foi et hommage de la garde de la cité et « des clés, et lui suppliant d'avoir sa bonne ville « et ses habitans et leurs libertés et franchises, « tant des foires que autres, en bénigne recom- « mandation. Lequel seigneur répondit à nos « propos avec les plus bienveillantes paroles et « les plus merveilleuses promesses...... Êtes-vous « satisfaits? ferez-vous toujours froide mine? »

« Laissez vos démêlés particuliers, maîtres et « seigneurs Conseillers, interrompit le gouver- « neur Jean-Jacques de Trivulces qui se trouvait « présent, nous avons bien d'autres intérêts plus « majeurs à discuter. Les Suisses, ennemis du « roi, se sont vantés vouloir envahir le royaume, « puis faire la guerre au sire notre seigneur dans « le cœur de ses états : ils disent mêmement « qu'ils viendront une partie par la Bourgogne, « une partie par le Dauphiné, et une partie en « cette ville, qu'ils ont grande envie de prendre « et endommager. Je vous ai toujours aimés; « pour ce, j'ai pris charge de venir défendre et

« protéger votre cité. Considérant que les Suisses « ont dès long-temps ardent désir de visiter vos « magasins pour prendre et piller, parce que « vous êtes d'une grande estimation de richesses « et d'opulence, je crois qu'au lieu de vous dis- « puter, vous feriez mieux de changer en bonnes « pierres vos remparts de terre, dont la pluie « emporte chaque jour des débris. »

« Où prendrons-nous les deniers pour y sub- « venir, répliqua maître Clément Mulas, ami se- « cret des artisans? Le peuple est déja assez « chargé et courroucé : jugez-en par les lettres « jetées en l'hôtel commun il y a environ huit « jours. Je connais la plaie, Monseigneur, il faut « la guérir avant tout. Et vous, Maîtres, vous « avez méprisé le pauvre populaire et dédaigné « de lui faire part de la vérification des comptes, « des recettes, des deniers mis sus depuis un « certain temps. Il ne s'agit pas d'être fiers avec « ses concitoyens, quand on les fait foncer; dans « l'espace d'un an ou deux, vous avez mis sus « vingt-quatre deniers, lesquels, rapportant trois « mille livres le denier, ont donné soixante- « douze mille livres : les bastions de Saint-Sé- « bastien les ont-ils sous leurs voûtes? Hé bien! « sachez que ces canonnières, tout en repous- « sant la guerre du dehors, vous causeront des « pilleries et des anarchies au dedans. D'ailleurs, « que sont devenus les profits que la ville a faits « depuis vingt ans sur les gabelles, sur le barrage

« du pont, sur la ferme du sel et autres? J'ai là « dans la main un papier de Jean Villars, tout « rempli de griefs. En peu d'années, vous avez « reçu deux cent quatre-vingt mille cinq cents « livres; je ne m'étonne pas qu'on murmure des « belles seigneuries qu'achettent chaque jour nos « premiers trafiquans de marchandises. Croyez-« moi, faites cesser toute cause de désordre, et « montrez de la déférence en rendant vos comptes « purs et nets aux yeux du populaire. »

Ces dernières paroles de maître Clément Mulas firent naître un murmure presque général dans l'assemblée. Plusieurs l'appelaient flatteur des marauds et des bélîtres ; quelques-uns disaient qu'il ne méritait pas de faire partie des notables, mais bien d'être le vil procureur des artisans. Les plus modérés du consulat répondirent « que le-« dit maître Clément Mulas avait parlé comme « bien ignorant, mal averti, et par quelque mau-« vaise suscitation; que ce n'était bien ni hon-« nêtement fait de proférer de telles paroles en « cette présence et assistance ». Puis ils ajou-taient : « Cela seul suffirait pour émouvoir le « peuple, si, excepté quelques mutins, il n'était « de si bonne volonté comme il est. Sachez, au « reste, que le consulat offre de faire voir ses « comptes vérifiés par qui de droit, en suivant « les formes usitées[1]. » Après quoi, presque tous

[1] *Voyez*, pour compléter tout ce qui concerne le consulat, dans





CASERNES DE SERIN ET FORT S^T. JEAN.

les autres assistans, pour satisfaire la volonté du gouverneur, opinèrent de lever de suite quatre deniers pour les fortifications.

Cette conclusion prise, Jean-Jacques de Trivulces jugea à propos de punir le citoyen Mulas, chose arbitraire et tyrannique; mais les titres de noblesse éblouissaient les conseillers, et, dans leur vertige, ils ne s'apercevaient pas que les libertés lyonnaises s'en allaient, pour ainsi dire, par petites portions détachées. Le gouverneur condamna maître Clément à payer vingt-cinq livres, outre son taux et sa cote des quatre deniers, en lui remontrant que « par son parler, combien « que ce ne fût pas son tour, il a manqué dé- « tourner les opinions desdits comparans, afin « de non lever les deniers nécessaires, et par là « eût été cause d'inconvéniens très graves ».

On s'occupa ensuite de terminer ou plutôt de continuer les fortifications, car le terrain sur lequel elles s'étendaient, depuis le bastion de Saint-Clair jusqu'au fort Saint-Jean, avait de telles di-

l'*Inventaire général des archives municipales*, le tome x, page 3: convocation des habitans à l'Hôtel-de-Ville, et pouvoir de convoquer et de former ces assemblées; dans une grande partie du tome II : titres attributifs de la noblesse, page 11; différens au sujet de la justice avec les archevêques, de la page 5 à 235, *passim*; permission de négocier en gros sans déroger, page 21; exemptions de tailles, page 35; exemption du droit de franc-fief, page 47; taxe pour la confirmation des anoblissemens, page 53; exemption du ban et arrière-ban, page 69; droit de bourgeoisie, page 83; droit de *committimus*, page 87; différens entre le consulat et les artisans, page 337; réduction du consulat à un prévôt des marchands et quatre échevins, page 357.

mensions[1], qu'avec le peu d'argent et le peu d'ouvriers qu'on y mettait chaque fois, il fallait au moins un demi-siècle pour en voir la fin. A en juger par les débris, par les monceaux de pierres entassées, par les voûtes élevées, les souterrains profonds, les chemins cachés et tortueux qu'on y remarque encore, c'était pour la bourse des citoyens une entreprise très dispendieuse. Les conseillers ne prévoyaient pas alors que le peuple, qu'on employait à construire ces fortifications, serait payé, deux cent soixante-dix ans plus tard, pour les démolir[2].

Toutefois, Jean-Jacques de Trivulces profita de la bonne volonté du consulat; il hâta les travaux de Saint-Sébastien, « principalement, disent les « *Actes consulaires*, les fit confectionner en bonne « maçonnerie perpétuelle. A cet effet, il passa « prix convenu avec certains maçons de cette « ville, pour mettre en œuvre le boulevart ainsi « qu'il était advisé et traité à dix-huit livres tour- « nois chaque toise de muraille, chaque canon- « nière à dix francs, et une grande porte pour y « entrer à quinze francs; à quoi il entendait faire « besogner dès l'instant, ainsi qu'à la tour com- « mencée près de Saint-Clair. Il avança cent livres « tournois de son avoir pour ledit ouvrage; et, « en allant le visiter, il passa près de l'hôpital de

[1] Presque une demi-lieue.

[2] *Voyez* à la fin de cet ouvrage l'*Histoire de Lyon pendant la révolution française*.

« Sainte-Catherine, dont le recteur et les voisins « présentèrent requête pour qu'il leur fût permis « de faire conduire l'eau de la fontaine[1] jusqu'à « la place devant les Carmes, et là faire une fon- « taine qui serait à la chose publique nécessaire: « ce qu'il fit accorder par Messieurs du con- « sulat ».

Ces dépenses si utiles, soit à la défense, soit à l'agrément de la cité, n'étaient rien en comparaison des subsides énormes que nécessitèrent les guerres presque continuelles de François Ier. Ces impôts accrurent le nombre des mécontens : la licence des discours semblait augmenter à mesure que la véritable liberté disparaissait. Les ar-

[1] Nous nous proposions de donner (livre I du deuxième volume) quelques détails intéressans de statistique sur toutes les fontaines de Lyon, qui, quoique nombreuses, sont bien loin de suffire aux besoins de la population et à l'irrigation des plus sales rues de l'Europe ; les bornes prescrites ne nous permettent pas de les transcrire. Voyez *Inventaire général des archives municipales*, tout le tome XVIII, qui contient les actes relatifs aux fontaines du milieu de la place des Terreaux, du parc ou pompe de la rue Sainte-Catherine, du quai des Feuillans, du coin de la rue Dauphine et de la rue des Deux-Angles, de Siolans ou Choulans, de la place Saint-Just, des Trois-Cornets, de la place Saint-George, du Gourguillon ou la Trinité, du Chemin-Neuf, du Garillan, de Saint-Barthélemi, du port Saint-Paul, des Quatre-Fils-Aimon, de la Chana, de l'Hôtel-de-Ville ou territoire de la Gloriette avec ses longues voûtes, du Romarin ou quartier du Griffon, de la Glacière près de la rue Terraille, de Saint-Epipoy, de la porte de Pierre-Scise, de Saint-Marcel ou la Déserte, qui est vraiment comique par son exiguïté, et pourtant très célèbre dans les annales lyonnaises, enfin la fontaine du quartier Saint-Clair en face de la place appelée Croix-Pâquet.

tisans ne manquaient pas de motifs de déclamations pour lier les gens éclairés à leur parti ; on peut s'en faire une idée par le grand nombre d'ouvrages imprimés dans la ville de Lyon à cette époque ou quelques années après. Qu'il suffise de dire que Rabelais, alors médecin de l'Hôtel-Dieu, y a composé et fait paraître presque tous les siens : ses anecdotes scandaleuses, ses aventures plus que romanesques, son caractère caustique, frondeur, et surtout très indépendant en matières religieuses, n'étaient pas sans influence sur l'esprit de la haute société lyonnaise[1].

On venait à peine d'allumer un feu de joie devant l'hôtel commun pour la paix de Flandres, qu'aussitôt on apprit que la guerre allait recommencer en Italie. Le gouverneur manda les magistrats municipaux, et leur dit qu'il était besoin de faire l'inventaire des blés et grains qui se trouvaient à Lyon, pour en fournir à l'armée du roi et pour l'approvisionnement particulier de la cité. Ce fut une occasion d'obtenir la traite des blés de Bourgogne : le seigneur de La Tremouille, gouverneur de cette province, en accorda douze cents années. Claude Philibert et Antoine Grollier s'en chargèrent à leurs périls et risques. Pour les payer, on était aux expédiens ; il fallut choisir,

[1] L'époque du service de Rabelais dans le grand hôpital du pont du Rhône est très incertaine ; mais, né en 1483, il devait se trouver à Lyon en 1515. La plupart de ses ouvrages ont été imprimés à Lyon en 1532, 1533, 1545, etc.

pour lever les collectes, des hommes généralement estimés. Jean Scève, qui en était chargé ordinairement, et qui s'acquittait de cette commission avec exactitude, fut écarté, parce qu'on savait qu'il existait contre lui un grand mécontentement du peuple, à cause de la ferme de l'entrée des draps d'or et de soie. Dans la levée des deniers, le consulat arrêta surtout de s'opposer avec force aux priviléges et exemptions d'impôts que les coulevriniers, arbalêtiers et archers avaient obtenus du souverain. Les trois compagnies n'étaient d'abord composées, au commencement de leur institution, que de soixante-dix-huit personnes, vingt-six par compagnie; elles étaient alors de cinq à six cents, ce qui devenait un abus très grave pour le trésor municipal.

Néanmoins, les provisions exigées par le gouverneur ne suffirent pas. Le roi fit aussi sa demande dans une lettre ainsi conçue : « De par le « roi, très chers et bien amés, nous envoyons « présentement nos amis et féaux conseillers l'é- « vêque de Valence, le seigneur de La Voulte, « Henri Rohier; Jean L'Allemand, notre trésorier, « receveur général des finances en la généralité de « Languedoc; Jean Duboys, notre notaire et se- « crétaire, pour vous faire remontrance d'aucuns « nos grands et urgens affaires qui touchent le « bien universel de notre royaume, et vous re- « quiers que pour nous subvenir et aider, vous « veuillez faire quelque don, ainsi que plus en

« détail ouïrez par mesdits commissaires. Vous « pouvez être sûrs qu'en toutes vos demandes « nous ferons toujours à notre pouvoir, et vous « aurons pour recommandés comme nos bons et « loyaux sujets. » Les commissaires du roi, après la lecture de cette lettre, exposèrent que le roi se préparait, cette présente année, à passer les monts lui-même en personne pour reconquérir le duché de Milan et châtier les Suisses. « Mais, ajoutaient-« ils, Dieu sait en quel état se trouvent ses fi-« nances ! Réfléchissez un seul instant, seigneurs « Conseillers, sur les grandes charges du sire « notre roi : il a fait les frais funéraires de feu « son prédécesseur ; une entrée solennelle et ma-« gnifique à Paris était indispensable ; il s'est « allié avec le roi d'Angleterre, avec l'archiduc ; « il a déterminé le douaire de la reine veuve : « tout cela coûte. Quelles sommes ne faut-il pas « à présent pour lever une grosse et puissante « armée, afin de combattre les Suisses, ennemis « dudit seigneur et de la couronne, lesquels le « roi n'a pu avoir par amitié, confédération ni « autrement, quelque soin qu'il y ait apporté ? « Pour subvenir aux frais de ladite armée, il a « exploité et fait état de sa vaisselle d'or, joyaux, « bagues, tant siennes que de la reine et de ma-« dame sa mère. Ledit seigneur s'est adressé et a « demandé aide aux bonnes et grosses villes « comme Paris, Rouen, Bourges, Tours et An-« gers : Lyon seul refusera-t-il six mille livres

« en forme de don et d'aide? » A ce sujet, on assembla les notables et maîtres des métiers; mais ceux-ci n'ayant paru qu'en petit nombre, on les convoqua de nouveau pour le lendemain. Là, il fut arrêté d'offrir aux commissaires la somme de quatre mille livres, ou les six mille, si l'on ne pouvait avoir meilleur marché. Suivant les réclamations du plus grand nombre de citoyens, il n'y eut point d'exempts et privilégiés sous prétexte de prétendue noblesse. Les raisons qu'on fit valoir pour accorder cette somme, furent que, outre les grandes charges et besoins du roi, c'était le premier aide qu'il demandait à la ville de Lyon, qui avait reçu de lui confirmation de ses foires et priviléges.

François Ier se serait bien gardé de ne pas suivre l'exemple de ses prédécesseurs, qui venaient chercher de temps en temps de beaux présens à Lyon : il annonça lui-même son arrivée et l'intention de séjourner parmi les Lyonnais, pendant que son armée opérerait ce merveilleux passage des Alpes qui peut être comparé à celui d'Annibal ou de Napoléon. Sa lettre était toute paternelle, toute confidentielle; il n'ignorait pas que l'amour-propre flatté des riches bourgeois les disposerait à lui ouvrir plus facilement leurs bourses : « De laquelle entreprise, avant notre « parlement, avons bien voulu vous avertir, leur « disait-il; vous priant, exhortant, durant notre « voyage et absence du royaume, qui sera plus

« briève que faire se pourra, vous veuillez avoir
« l'œil à tout événement : en principal regard à la
« sûreté, défense et conservation de votre ville,
« pour que nul inconvénient, peste ni dommage
« ne vous puisse advenir. Notre très chère et très
« aimée dame et mère, la duchesse d'Angoulême
« et d'Anjou, a reçu de nous la régence, gou-
« vernement et totale administration de notre
« royaume. »

Les conseillers se réunirent aussitôt pour délibérer sur la couleur de l'habit qu'ils porteraient à l'entrée solennelle, et sur la somme qu'ils prendraient dans le trésor municipal pour se vêtir. Ils s'adjugèrent dix écus, ainsi qu'au procureur et secrétaire de la ville, et commandèrent un lion d'or de six cents écus pour en faire présent au roi.

Le connétable, monseigneur de Bourbon, précéda l'arrivée de François 1er. On le fêta d'une seule histoire aux Changes, savoir : de quatre filles signifiant quatre vertus ; au milieu d'elles, une beauté vierge, représentant la force royale, tenait l'épée supposée du connétable, toute parsemée de fleurs-de-lis, et madame Discrétion tenait le fourreau avec le ceinturon où était écrit : « Bonne espérance », devise mal trouvée du seigneur de Bourbon, qui fut si funeste à son pays. Les jeunes filles babillaient comme des bacchantes, et faisaient entendre force louanges en l'honneur du connétable. Une oriflamme voltigeait au des-

sus de leurs têtes, avec ces mots : *Præibis ante faciem domini parare vias ejus.* On fit déblayer les chemins qui conduisaient aux remparts, afin que le connétable et sa suite pussent les visiter. La saison chaude se faisait sentir : grand nombre de tavernes, de cabarets, s'établirent sur le penchant de la colline pour désaltérer les passans. Ce fut ainsi que commença la rue de la Grand'-Côte.

Au milieu des réjouissances de cette réception, qui fut bien surpassée par celle que l'on fit au roi, les magistrats et les négocians n'oublièrent pas leurs intérêts ni ceux de la cité. Ils désiraient aussi terminer leurs différens avec les mutins du populaire, de crainte que François Ier ne fût témoin d'une guerre intestine dans la bonne ville. On se réunit d'abord avec les marchands florentins et lucquois, pour s'occuper de la ferme de l'entrée des draps de soie et d'or, qui était en quelque sorte un port de salut pour les finances de la cité. Claude Clavel offrit d'avancer dix mille livres, et dit qu'avec ce qui avait été levé à la dernière foire, et ce qu'on pourrait lever à la prochaine du mois d'août, il serait facile de fournir les cinquante mille livres que le roi voulait qu'on lui avançât sur la ferme de l'entrée. « La ville « prendrait, ajoutait-il, ladite ferme, et la remet- « trait aux marchands florentins et lucquois jus- « qu'à ce qu'ils fussent remboursés de leurs « prêts, et ensuite ceux-ci la rendraient aux

« mains de la ville. Ils promettraient de ne lever
« sur ladite marchandise que le prix de la ferme,
« les frais, quelque gracieux profit, comme sept
« à huit pour cent, pour ladite avance, et trois
« mille livres chaque année pour le consulat. »

Cette proposition passa à l'unanimité, et l'on se transporta vers Henri Rohier, général de Languedoc, logé chez le receveur de Bailleux, pour le prier d'aider la ville à obtenir la ferme au prix du dernier bail, avec promesse d'avancer au roi jusqu'à cinquante mille livres s'il le fallait. Le connétable et les généraux de l'armée des Alpes se trouvaient auprès de Rohier. Ils profitèrent de la réclamation des citoyens pour exiger à leur tour que la ville fournît au camp de Moiran, en Dauphiné, chaque jour, cinquante ânées de vin, autant de farine, et douze grosses ânées d'avoine. Il fallut bien y consentir.

Enfin, pour assurer la tranquillité de la ville pendant le séjour du roi, et empêcher toute licence populaire, on fit mander au consulat Jean Charvet, bâtonnier de Saint-Jean, Simon Jareys et autres procureurs des artisans. Les douze conseillers jurèrent en leur présence qu'avant peu de jours les comptes seraient rendus clairs et nets, ainsi que la gestion des affaires de la commune depuis vingt années. « Vous faites bien d'agir
« de plein gré, répondirent avec fierté les tribuns
« du populaire, car nous avons obtenu des lettres
« en la chancellerie pour vous contraindre. —

« Hé bien ! nous procéderons devant le juge des « ressorts », répliquèrent les douze, courroucés de ce hardi propos. Mais ils furent forcés de se contraindre, car au même instant on leur apportait la nouvelle que le roi était à quelques lieues de Lyon.

En effet, le douzième jour du mois de juillet [1], François 1er fit sa première entrée dans cette ville comme souverain. Les magistrats municipaux allèrent au devant de lui en robes de damas avec pourpoint de satin cramoisi ; ils étaient accompagnés des marchands allemands, lucquois, florentins, et des enfans de la ville. Les premiers étaient habillés de drap gris ; les seconds, de robes de damas noir ; les troisièmes, de robes de velours de même couleur ; mais les jeunes citadins étaient surtout remarquables par leurs accoutremens blancs, comme de drap d'argent, velours et satin blanc. Élégamment placés sur de très beaux coursiers, ils marchaient deux à deux. Après venaient les notables en très grand nombre. Un volume ne suffirait pas pour décrire toutes les réjouissances publiques dont la cour et le roi furent témoins durant cette magnifique journée.

Vint ensuite l'importante affaire des présens. On convoqua une assemblée générale, et les conseillers exposèrent « qu'il avait déja été arrêté de

[1] De l'année 1515.

« faire don au roi d'un lion d'or de six ou sept « cents écus, combien que jadis, dans le temps « passé, aux autres entrées des rois, on leur eût « fait don jusqu'à la valeur de mille écus au « moins; et, comme il était de connaissance cer- « taine que le roi avait disposé du présent qui « lui serait fait pour deux gros et bons person- « nages de grand crédit et autorité auprès dudit « seigneur, la médiocrité de ce présent pourrait « amener inconvénient à la cité : il serait bon par « conséquent aussi faire quelque don très appa- « rent à Monseigneur le chancelier et à Messei- « gneurs de Boissy et le bâtard de Savoie, qui ont « présentement le gouvernement du royaume ».

Après la révérence, le don, les complimens et les cérémonies d'usage, le roi voulut visiter les fortifications. Les conseillers songèrent aussitôt à tirer parti de cette promenade. Ils allèrent présenter leurs hommages à Monsieur de Tournon et au sénéchal, et les prièrent de vouloir s'y trouver, afin de montrer au souverain l'impossibilité de continuer d'aussi vastes travaux sans l'aide des fermiers de la couronne. La cavalcade qui suivait le roi sur la colline, fut ébahie en arrivant à son sommet : le temps était superbe, et jamais ciel plus étincelant n'éclaira un plus bel horizon. Le monarque ne cessait d'exprimer son admiration devant ce spectacle ravissant : supérieurement organisé pour sentir les belles choses et pour les peindre d'une manière poétique, il ne

tarissait pas. Du sommet de la colline, il découvrait bon nombre de provinces : les Alpes, le mont Pilat, les montagnes du Forez, celles du Dauphiné, le Rhône impétueux et ses nombreux îlots, le cours si paisible de la Saône avec ses jolis bosquets et les maisons de plaisance qui commençaient à orner ses rives. Il vit avec plaisir le plan immense des fortifications; il parcourut toutes les voûtes et les souterrains commencés. Il s'arrêta principalement sur la grande tour de Saint-Clair, et sur la forteresse que les comtes de Saint-Jean faisaient construire à l'autre extrémité du plateau de Saint-Sébastien, presque en face du rocher de Pierre-Scise. De ce côté, la ville paraissait gardée par deux sentinelles gigantesques placées sur deux énormes rochers, au bord de la rivière.

François Ier, apprenant les succès de son armée et craignant qu'on ne remportât sans lui de trop grandes victoires, quitta Lyon dans les derniers jours du mois de juillet. Après son départ, la guerre des artisans recommença, ou plutôt ils avaient déja sourdement agi durant le séjour du monarque. Les Messieurs du consulat en étaient furieux.

Dans une réunion de plusieurs notables à l'Hôtel-de-Ville, maître Barthélemi Bellièvre prit un air triste et dit : «J'ai deux nouvelles désagréables « à vous apprendre. Je sors de vers Messieurs du « conseil que le roi a voulu siéger à Lyon pen-

« dant son expédition en Italie, et j'ai su que
« les nommés Villars, Mulas, Gauthier et con-
« sorts, sont allés au nombre de cent et plus
« devant le président, vice-chancelier, où étaient
« plusieurs gros personnages, et qu'ils ont dit
« que les conseillers, depuis vingt ans, dérobent
« à la ville grands deniers sans jamais rendre
« compte ; que nous nous faisons nommer au
« consulat les uns les autres, de manière à per-
« pétuer aux affaires de la cité un petit nombre
« d'avides de lucre et de noblesse pour s'enrichir
« au plus vite..... Enfin toute sorte de mauvaises
« paroles. Fort heureusement que Messieurs du
« conseil ont été fort mécontens de leur trop
« grande assemblée, et, m'ayant fait appeler,
« m'ont chargé de vous donner ordre d'aller de-
« main par devers eux pour aviser en cette ma-
« tière. — Tout s'arrangera, tout s'arrangera, dit
« le seigneur de Riverie; nous viendrons à bout
« de comprimer ce misérable populaire qui, sans
« nous, vivrait dans la fange comme les pour-
« ceaux des moines de Saint-Antoine. Mais quelle
« est donc la seconde nouvelle déplorable ? —
« Ho! pour celle-là, répliqua Barthélemi Bel-
« lièvre, c'est un tour que nous joue le pape.
« Ennemi caché du roi, il veut nuire à la bonne
« ville, qui lui donne force finance. Bref, on
« érige à cette heure un évêché à Bourg en
« Bresse, et vous jugez combien cette érection
« est grandement dommageable à cause du grand

« pays qui était et se trouve compris dans le dio-
« cèse de Lyon, et désormais appartiendra à l'é-
« vêché de Bourg, si vous ne passez procuration
« pour poursuivre à Rome l'appellation et aboli-
« tion dudit évêché. »

Barthélemi Bellièvre avait à peine achevé ces paroles au milieu des notables stupéfaits, qu'on entendit un grand tumulte sur l'escalier de l'hôtel commun. Les procureurs des artisans, tels que maître Jareys, Jean Villars, Reynaud, Drevon, Guillaume Vidal, André Gillebert, Richard, Bertrand et autres, entrèrent de vive force dans le lieu des séances du consulat. Ils criaient à la trahison, au vol, au brigandage! Cent voix se mêlaient, se confondaient : « Abominables dé-
« nonciateurs! mauvais consuls! vous avez trahi
« la communauté, volé, pillé pour faire votre
« cour au roi! Vous avez fait passer les pauvres
« habitans pour un peuple de brigands auprès
« de Messieurs du conseil! le populaire en sera
« vengé, soyez-en sûrs. » Après cette première explosion de ressentiment, un conseiller demanda avec énergie aux procureurs des artisans ce qu'ils voulaient : « Faire cesser vos infames abus, ré-
« pondirent-ils. Un marché favorable se présente-
« t-il, vous vous en emparez clandestinement
« comme des larrons de nuit. Nous voulons que
« les adjudications soient faites à Roanne, et non
« à l'Hôtel-de-Ville; au moins vous aurez le peu-
« ple et les gens du roi pour vous surveiller.

« Nous ne voulons plus que des notables cupides « nomment les maîtres des métiers, parce que « vous êtes une vingtaine qui savez merveilleuse-« ment vous entendre pour fasciner l'intelligence « des autres. Cette élection appartient de droit « aux artisans, qui connaissent mieux que vous « la probité des maîtres. Vos seigneuries pensent-« elles donc que nous ignorons que vous avez « intérêt de nommer tel et tel pour en être élus « à votre tour membre du consulat? C'est ainsi « que vous vous emparez des places, des titres, « des adjudications lucratives. Bientôt Lyon sera, « comme Venise, gouverné par une petit nom-« bre de tyrans, véritables suceurs de la sub-« stance précieuse du populaire, et le roi sera « tant seulement le doge de la bonne ville[1]. »

Ce discours et d'autres semblables portèrent l'animosité des deux partis au plus haut degré; on se sépara avec des intentions hostiles. Le sang aurait coulé, si le conseil du roi, siégeant à Lyon, n'eût interposé son autorité et menacé les citoyens divisés du séjour de plusieurs compagnies de lansquenets. La nouvelle de la fameuse victoire de Marignan[2] et du prochain re-

[1] Les fréquentes guerres des Français contre les Vénitiens avaient rendu à Lyon la connaissance du gouvernement de Venise presque populaire.

[2] Ce fut après la bataille de Marignan que François 1er voulut recevoir l'ordre de la chevalerie des mains du chevalier Bayard; cet événement doit être mentionné dans nos annales, surtout à cause du Lyonnais, Symphorien Champier, qui en a été le plus agréable historien. « Le roi,

tour de l'armée française, rendit cette menace positive : les procureurs des artisans et les conseillers consentirent à une trève plus ou moins prolongée.

La lettre envoyée au consulat, dans laquelle le roi faisait lui-même la description de la bataille de géans qu'il avait livrée aux Suisses, fut bientôt suivie d'une seconde lettre datée de Milan : il mandait que le seigneur de Mortemar était chargé de conduire en France, et spécialement à Lyon, Maximilien Sforce, et qu'il désirait qu'on reçût ce personnage d'une manière digne du rang qu'il

« avant de créer des chevaliers, appela le noble chevalier ; si lui dit : « Bayard, mon ami, je veux que aujourd'hui soie fait chevalier par vos « mains, pour ce que le chevalier qui a combattu à pied et à cheval en « plusieurs batailles, entre tous autres est tant et réputé le plus digne « chevalier. Aux paroles du roi répond Bayard : Sire, celui qui est roi « d'un si noble royaume est chevalier sur tous autres chevaliers.—Si, dit « le roi, Bayard, dépêchez-vous; il ne faut ici alléguer ne lois ne canons, « soit d'acier, cuivre ou de fer ; faites mon vouloir et commandement, « si vous voulez être du nombre de mes bons serviteurs et sujets. « —Certes, répond Bayard, si ce n'est assez d'une fois, puisqu'il vous « plaît, je le ferai sans nombre pour accomplir, moi indigne, votre « vouloir et commandement. Alors prit son épée Bayard, et dit : Sire, « autant vaille que si c'était Roland ou Olivier, Godefroy ou Baudoin « son frère. Certes, vous êtes le premier prince que oncques fais che- « valier ; Dieu veuille que en guerre ne preniez la fuite. Et puis après, « par manière de jeu, cria hautement l'épée en la main dextre : Tu es « bien heureuse d'avoir aujourd'hui, à un si vertueux et puissant roi, « donné l'ordre de la chevalerie. Certes, ma bonne épée, vous serez « moult bien comme reliques gardée et sur toutes autres honorée, et ne « vous porterai jamais si ce n'est contre Turcs, Sarasins ou Maures ; et « puis fit deux sauts, et après remit au fourreau son épée. » *Voyez* aussi l'*Histoire de Bayart*, par Alfred de Terrebasse, 3e édit.— Lyon, Laurent. 1831.

avait occupé. Messieurs du consulat obéirent avec empressement. Quand Maximilien Sforce arriva, ils se rendirent auprès de lui, en l'hôtel du bailli de Viennois, et lui firent la révérence; leur visite fut accompagnée de plusieurs paniers d'excellens vins, de dix boîtes de dragées, et de deux boîtes de raisins confits. Le seigneur dépossédé n'eut qu'à se louer de son séjour à Lyon : on fit tout ce qu'on put pour le consoler des outrages de la fortune et des peines de l'exil. Madame Claude, fille du feu roi Louis XII, duchesse de Bretagne et de Milan, reine de France, et Madame la duchesse d'Angoulême et d'Anjou, mère du roi et régente du royaume, firent leur entrée à Lyon, dans le même temps, par la porte de Saint-George. Les conseillers et les notables étaient allés au devant d'elles, et avaient formé leur cortége jusqu'à l'hôtel de l'Archevêché. La régente paraissait toute délibérée. Maître Deschamp, orateur du consulat, voulut profiter de ce caractère ferme pour imposer des bornes à la mutinerie des artisans : il présenta requête, et défendit la cause des magistrats municipaux avec beaucoup d'éloquence et de succès, car les tribuns du populaire n'étaient pas là pour se défendre. Mais Madame d'Anjou avait un instinct de justice qui la guidait bien; elle dit un mot à son conseil : le maître des requêtes, le général de Languedoc et le sénéchal de Lyon parlèrent de la réfection des papiers et de l'audition des comptes, puis assignè-

rent les parties à discuter à l'amiable. Le seigneur de Balmont se récria aussitôt contre Mulas, Villars et consorts, protestant de ce qu'ils venaient journellement user de grosses paroles dans l'hôtel commun, et déclarant qu'il a cessé depuis trois mois d'y venir, et qu'il n'y viendra plus de crainte de quelque guet-à-pens. Les conseillers firent semblables protestations, et prétendirent que c'était les déshonorer que de les mettre en rapport avec des marauds et des bélîtres. Le conseil de la régente s'aperçut que s'il y avait beaucoup d'insolence du côté des artisans, il n'y avait pas moins d'orgueil du côté des magistrats, et que l'intérêt bien entendu de la royauté était qu'on ne se hâtât pas de prononcer en faveur de l'un des deux partis. D'ailleurs, la concorde ne fut pas difficile à rétablir, car les lansquenets étaient aux portes de Lyon : les réclamations du consulat eurent alors un but plus noble, plus généreux, plus utile à la cité, celui d'empêcher le passage par la ville de ces fameuses bandes noires qui semaient partout l'effroi et la consternation.

Ces intérêts locaux disparurent bientôt devant des intérêts généraux qui agitèrent toutes les classes de la société, mais principalement les hommes instruits, les parlemens, l'université, les tribunaux français et les bonnes villes. Ils causèrent la première explosion à peu près universelle en France contre le pape. Léon x venait

de mettre le feu à cette longue traînée de poudre que les conciles, les novateurs et la pragmatique avaient répandue sur le chemin de la cour de Rome, et qui aboutissait sous le trône pontifical. Si Luther prêcha la réforme deux ans après sans être brûlé, on peut dire qu'elle était devenue populaire[1], et que les querelles entre François 1er et le parlement de Paris pour le fameux concordat, querelles qui retentirent dans toute l'Eu-

[1] La révolution du moyen âge, ou la réformation, sembla partir d'en-haut, comme le disent presque tous les historiens, c'est-à-dire fut soutenue par les princes; mais on ne fait pas attention qu'une révolution ne réussit qu'autant qu'elle est appuyée sur l'enthousiasme des masses. Il suffit de jeter les yeux sur les principaux écrits de Luther, pour voir qu'il s'adressait plutôt aux gens de tavernes qu'aux hommes de cour. Le chef s'était chargé d'ameuter la populace; son élève, plus doux, Mélanchthon, avait la tâche de séduire les princes; et tous deux réussirent, parce qu'ils ne firent que résumer les idées favorites de leur siècle. Car le véritable talent des hommes de génie consiste à bien étudier les besoins de leur époque pour les exprimer dans leurs ouvrages; ils sont plutôt les esclaves de l'opinion publique que les réformateurs de cette opinion. Voltaire, Rousseau, Byron, et surtout M. de Châteaubriant, sont les preuves frappantes de cette vérité. Ce dernier compose un *Essai sur les révolutions*, quand les grandes victoires de la république française l'avaient mise à la mode; il fait paraître le *Génie du Christianisme*, lorsqu'après dix ans de tourmente révolutionnaire, il s'aperçoit qu'on se jette à corps perdu dans le sein du Créateur, pour y chercher un asyle contre les fureurs politiques; il donne au monde politique *une Monarchie selon la Charte*, dès l'instant qu'il croit que chacun raffole de gouvernemens représentatifs; enfin, s'apercevant que l'intelligence française, usée ou plutôt malade par satiété, a besoin de drames sanglans, de crimes énormes représentés en cinq actes, ou de romans sataniques, pour lui donner quelques légères émotions, le vicomte de Châteaubriant lance les *Natchès* dans le monde littéraire. D'où l'on peut conclure que les écrivains du premier ordre sont les copistes de leur siècle, et ceux du second sont leurs plagiaires.

rope, avaient préparé un grand succès au fougueux moine Augustin. Il est dans la destinée de la France d'être le foyer principal des grandes révolutions qui se passent sur le globe.

Après la bataille de Marignan, le roi, pour se rendre le pape favorable, signa le point le plus important du droit canonique, le concordat qui établissait le pape monarque absolu sur toute la chrétienté, et détruisait les dernières lueurs de la liberté primitive de l'Église. La conservation toujours incertaine de cette petite portion de l'Italie qu'on appelait le Milanais, et l'alliance intéressée, pour ne pas dire douteuse, d'un prêtre couronné, étaient achetées bien cher par un tel sacrifice. Il s'agissait aussi de la nomination aux prélatures, prieurés, abbayes, évêchés et bénéfices consistoriaux; ce qui fournissait au pape le moyen de peupler la France de ses créatures. On verra bientôt qu'à Lyon il voulut s'emparer du couvent qui avait le plus d'influence sur l'esprit du peuple par les prédications, de celui des Jacobins. C'était rendre imminente une révolution préparée depuis un siècle par des philosophes intrépides, interprètes des besoins de leur époque. On les avait torturés, il est vrai, mais leur voix avait paru sortir des tombeaux pour se faire entendre foudroyante dans les conciles de Bâle et de Constance. Léon x, afin d'amener plus facilement au but qu'il se proposait, la bonhomie de François I^er^, qui agissait dans

une intention mondaine, sans songer à l'influence que le concordat aurait plus tard sur la France catholique, lui faisait voir toute sorte d'inconvéniens dans les élections indépendantes du souverain pontife.

En effet, si l'on s'en rapporte à quelques auteurs, le droit d'élection rendu aux chapitres et aux couvens était devenu, par la corruption des mœurs, un présent bien funeste. Tout cela ne prouvait pas les inconvéniens des élections, mais la nécessité d'une grande réforme dans le gouvernement ecclésiastique. «Le pis était, dit Bran-« tôme, que les moines ne se pouvaient accorder « en leurs élections, le plus souvent s'entrebat-« taient, se gourmaient à coups de poing, venaient « aux braquemarts, et s'entreblessaient, voire « s'entretuaient. Ils élisaient le plus souvent ce-« lui qui était le meilleur compagnon, qui aimait « le plus les grisettes, les chiens et les oiseaux, « qui était le meilleur biberon, bref, qui était le « plus débauché. Aucuns élisaient quelque simple « bonhomme de moine, qui n'eût osé grouiller « ni commander faire autre chose, sinon ce qui « leur plaisait; d'autres élisaient par pitié quelque « pauvre hère de moine, qui en cachette les dé-« robait ou faisait bourse à part, et mourir de « faim ses religieux. Les évêques élevés et parve-« nus à ces grandes dignités, Dieu sait quelle vie « ils menaient! une vie toute dissolue après « chiens, oiseaux, fêtes, banquets, confréries,

« noces et filles de joie dont ils en faisaient des « sérails.... J'en dirais davantage, mais je ne veux « pas scandaliser. »

Quoi qu'il en soit, la corruption monacale était moins la cause du concordat qu'une ambition aveugle et insatiable de la cour de Rome. La pragmatique-sanction avait toujours été un objet d'horreur pour les pontifes. Plus large, plus libérale que celle de saint Louis, ouvrage admirable du ministère de Charles VII, arme puissante dans la main du rusé Louis XI, lorsqu'il voulait s'attacher les papes par l'espoir de sa suppression, cette pragmatique était une véritable charte ecclésiastique, une déclaration des droits de l'homme chrétien. Elle proclamait le concile général représentatif de l'Église universelle, et par conséquent supérieur au pape; elle ordonnait d'en convoquer un au bout de cinq ans, un autre sept ans après, et dans la suite un tous les dix ans; elle permettait au pape d'avancer ce terme, elle lui défendait de le reculer, et voulait qu'à la fin de chaque concile on indiquât le lieu où se tiendrait le suivant. Par plusieurs articles de la plus haute importance, les réservations, les graces expectatives, les annates, les évocations, tous les impôts scandaleux, tous les moyens odieux de thésauriser de la cour de Rome étaient supprimés; les églises conservaient le droit d'élire leurs évêques, les monastères celui de choisir leurs abbés. On avait donc raison d'appeler en France la pragmatique

le palladium de l'église gallicane, et de regarder les conciles de Constance et de Bâle, où cette grande mesure avait été solennellement approuvée, comme les fondemens des libertés de cette église. Si l'orgueil des papes eût fléchi devant cet assentiment général, si les mots « concession et progrès des lumières » eussent été compris à Rome, si enfin Léon x n'eût pas jugé à propos de faire « un coup d'état » en extorquant du monarque français un concordat ridicule, et en abusant de la puissance qu'il en retirait, une réformation violente n'aurait pas eu lieu, et le trône pontifical n'aurait pas croulé. Les deux conciles, par la déclaration de l'omnipotence de l'Église universelle sur les papes, c'est-à-dire de la souveraineté du peuple chrétien confiée à ses élus, avaient été la cause déterminante d'une sage réforme ; ils avaient joué le rôle, si l'on peut comparer la révolution religieuse de cette époque à la révolution politique de nos temps modernes, d'une assemblée constituante de l'église. Mais l'opposition des pontifes, leur habitude d'appeler ces conciles conciliabules et conventicules, occasiona ce qui arrivera toujours dans les grandes discussions des intérêts de l'humanité : des Luther, des Calvin, des Mélanchthon, et tant d'autres réformateurs, apparurent comme interprètes plus ou moins audacieux d'une vérité contestée ; ils en exagérèrent les principes, ils les poussèrent à leurs dernières conséquences, et, comme dans toutes

les révolutions, prêchèrent le dogme de l'égalité pour se faire des prosélytes.

A Lyon, la nouvelle de l'adoption du concordat produisit une vive sensation : beaucoup d'intérêts étaient lésés. Il existait un très grand nombre de chapitres, de paroisses, de couvens : l'imagination des Lyonnais leur représentait déja toutes les dignités ecclésiastiques usurpées par des Italiens. Leur crainte n'était point exagérée, car le pape était à peine en possession de ses nouveaux droits, qu'il envoya à Lyon des affidés pour s'emparer du couvent des Jacobins. Il affectionnait principalement les frères dominicains, qui lui étaient si utiles pour prêcher ses indulgences; il avait besoin de remplir leurs couvens de ses créatures. « A la requête des religieux jacobins de « la cité de Lyon, qui rapportent qu'il est venu « en cette ville un religieux soi-disant commis- « saire, député par un bref du pape pour réfor- « mer leur couvent; lequel, pour y procéder, se « propose de déchasser les religieux du couvent « qui sont enfans de la ville, et y mettre des « étrangers, au moyen de quoi les reliques et « biens du monastère pourraient se perdre : le « consulat arrête que (suivant les demandes des- « dits religieux qui ne s'opposent pas à ce que « ladite réformation se fasse, mais par leur pro- « vincial, selon l'arrêt de la cour sur ce donné) « le procureur général de la ville interviendra en « la cause pour icelle, et requerra que cette for-

« mation se fasse par leur ordinaire, en suivant « l'arrêt et pragmatique-sanction; et, ce faisant, « qu'on ne déchasse les religieux dudit couvent, « qui sont la plupart enfans de la ville, bons « clercs et excellens prêcheurs. Au surplus, le « consulat requiert être fait inventaire des re- « liques et biens dudit couvent pour les mettre « en sûreté. »

On apprit bientôt après que les magistrats municipaux de la ville de Lyon n'étaient pas seuls attachés, d'une manière inviolable, à la pragmatique-sanction. Les protestations courageuses de l'Université, les placards affichés par quelques-uns de ses membres, les querelles du parlement de Paris et de François 1er à cause du concordat, mirent tous les esprits en fermentation. L'imprimerie lyonnaise ne demeura pas oisive au milieu de ces débats. On sut bientôt que si le concordat avait été publié par l'ordre exprès du roi, ce qui était déja un premier pas vers le despotisme, le parlement n'avait fait que céder à un orage passager, qu'il conservait son énergie pour une occasion plus favorable, et que tous les autres parlemens de France venaient de suivre l'exemple de celui de Paris. Qu'on ajoute maintenant à cet état d'irritation, qui disposait si bien les intelligences à la conquête des libertés religieuses, l'effet que produisit sur les masses la nouvelle de ce qui se passait dans une petite ville de l'Allemagne; qu'on se fasse en même temps une

idée des habitudes scholastiques de cette époque, où la rage des syllogismes, la fureur des argumentations, les arguties des commentateurs répandaient partout les erreurs et les vérités, on concevra les événemens extraordinaires qui eurent lieu dans le même temps, et dont l'influence se fait encore sentir sur le monde religieux et politique. Un moine augustin, Luther, homme véhément, courageux, intrépide, plus enthousiaste que tous les fanatiques de son siècle, plus subtil que tous les pédans des écoles, plus insolent que les légats de la cour papale, doué d'une voix forte, de poumons infatigables, d'une verve et d'une facilité d'écrivain intarissables, annonça au monde que la puissance des pontifes n'était pas invincible. Il afficha à la porte de l'église de Vittemberg [1] quatre-vingt-quinze propositions, dont une seule aurait suffi pour faire brûler l'auteur quelques années auparavant. Il plaça ainsi toute la chrétienté sur un abyme. Les arts, les sciences, les lettres que l'on cultivait déja avec succès, ressemblaient à ces prairies émaillées de fleurs qui parent la base des montagnes volcaniques, dont l'explosion couvre bientôt les alentours de cendres et de débris.

Une chose nous a surtout frappé en composant l'*Histoire de Lyon* durant le seizième et le dix-huitième siècle, c'est la ressemblance de la

[1] Année 1517.

réforme religieuse et de la révolution française dans leurs effets, dans le langage des enthousiastes, dans leur influence sur tout le globe : les résultats en ont été à peu près les mêmes dans le gouvernement religieux et le gouvernement politique. Toutes deux avaient été préparées longtemps d'avance, l'une par les parlemens, l'autre par les conciles, sans parler des abus qui les rendaient nécessaires, et de plusieurs circonstances accessoires. Les principaux chefs n'ont fait que résumer les idées de leurs siècles, et sont allés plus loin qu'ils ne croyaient d'abord. Luther et Mirabeau en ont été les orateurs : le premier avec toute l'argutie de son temps, le second avec l'éloquence mâle, vigoureuse, avec le sarcasme des écrivains du dix-huitième siècle. La réforme et la révolution ont eu leurs exagérés, leurs modérés, leurs fanatiques, leurs jacobins, leurs sacramentaires, leurs puritains, leurs niveleurs, leurs anabaptistes, leurs girondins. On trouverait plus d'un rapport moral entre Marat, Saint-Just, Babeuf, et Muncer, Jean de Leyde, Carlostad. Quand les réformés étaient aux prises les uns avec les autres, ils montraient la même fureur, la même rage, la même soif de sang ; ils étalaient la même richesse d'expressions de tavernes que les montagnards dans la Convention. Calvin immola Servet comme athée ; Robespierre sacrifia Danton comme corrupteur de la morale publique. Enfin, la réforme et la révolution ont

eu leur terreur et leur vandalisme; elles ont dévasté les pays qui les ont vues naître; il est peu de monumens qui n'aient pas souffert de leur fanatisme religieux et politique. Mais toutes deux ont montré des vertus et enfanté des hommes dignes de la vénération des peuples : il y aurait plus d'un rapprochement à faire entre les Vergniaud, les Lafayette, les Camille-Jourdan, les Stael, les Érasme, les Mélanchthon, la reine de Navarre, etc. Que conclure de tout cela ? c'est que les passions des hommes sont toujours les mêmes, avec la seule différence des costumes et de quelques nuances de chaque époque; que, lorsqu'une série d'idées, lorsque les besoins intellectuels ou matériels les mettent en jeu, elles produisent les mêmes ravages ; que par conséquent les législateurs doivent sans cesse prévenir ou détruire les abus, pour empêcher qu'ils ne soient renversés par l'action terrible des masses populaires[1].

[1] Dans notre siècle, où l'on revient un peu aux études sérieuses, ce serait le moment de composer une bonne histoire de la réforme. Il faudrait pour cela bien méditer les œuvres de Luther, de Carlostad, de Mélanchthon, d'Erasme, de Calvin, de Zuingle, de Théodore de Bèze, de Servet, etc. ; car les ouvrages du père Maimbourg, *Histoire du luthéranisme et du calvinisme* ; de Sleidan, *Commentaires* ; du continuateur de Fleury, *Histoire ecclésiastique* ; de Durand, *Histoire du seizième siècle*; de Robertson, *Histoire de Charles-Quint*; de Gaillard, *Histoire de François* 1er ; de Bossuet, *Histoire des variations*, etc., etc., ne peuvent satisfaire, surtout à une époque très prochaine, où la réforme religieuse et la révolution française se ligueront ensemble pour réunir toutes les sectes.

## SOMMAIRE DU SIXIÈME LIVRE.

François I[er] cherche à regagner l'attachement des bonnes villes, qu'il avait perdu en adoptant le concordat. Son passage à Lyon avec sa mère et son épouse. Il demande aux citoyens un mémoire de ce qui peut être avantageux à la cité, et leur consentement au mariage de sa fille. Délibérations importantes des conseillers à cet égard. Leurs visites philanthropiques dans divers établissemens, et leur sollicitude pour la réformation des mœurs. Chevauchée de l'âne; scandaleuse conduite des nonains de Saint-Pierre; usages et institutions dans l'hôpital du pont du Rhône; nomination solennelle d'un barbier-major de l'hospice de Saint-Laurent. Le roi de la basoche fait le despote. Plaintes des clercs et des citoyens libres. Un moine inquisiteur arrive à Lyon pour brûler les hérétiques. Les artisans donnent lieu à de nouvelles dissensions civiles. Courageuse résolution des conseillers. Sentence rendue contre les tribuns du populaire. On profite de la dégradation publique d'un chevalier félon, pour apaiser le courroux des petits citoyens, en leur montrant que les grands sont aussi sujets aux outrages de la fortune.

# LIVRE SIXIÈME.

François 1er n'ignorait pas que sa condescendance pour la cour de Rome lui aliénait le cœur de ses sujets ; mais l'amour de la gloire et l'ambition l'emportaient chez lui sur toute autre considération : il croyait devoir flatter les pontifes, parce que l'Italie devenait chaque jour l'objet principal de ses désirs. La religion n'était pour rien dans sa conduite : il aurait été le premier à soutenir la réforme, si l'esprit trop démocrate des luthériens, leur fanatisme, leurs profanations, leurs placards séditieux, et leur tyrannie quand ils étaient les plus forts, ne l'eussent révolté. Cependant il chercha à regagner l'attachement des bonnes villes, en montrant qu'il s'occupait de leur prospérité. A son retour de Provence, il vint à Lyon ; la duchesse d'Angoulême, sa mère, et Madame Claude, son épouse, l'accompagnaient. Le faste et la profusion qu'étalèrent les deux princesses en tissus qui composaient la majeure partie du commerce des Lyonnais, prouvaient le vif intérêt que le roi prenait à leur négoce. « Les maîtres des métiers, les

« notables et marchands de la ville allèrent faire « leur révérence au sire notre seigneur et aux- « dites dames, tout près du pont du Rhône. « Laquelle harangue fit bien triomphante Fran- « çois Deschamps, docteur, et président du con- « sulat. La reine était fort richement habillée « d'un manteau de drap d'or et d'une robe d'ar- « gent, montée sur une hacquenée grise, pom- « melée, couverte d'une housse de drap d'or « frisé à un grand bord de broderie; et la sui- « vaient Madame la duchesse d'Angoulême, et, « après elle, Madame d'Alençon, sœur du roi, « et treize princesses accoustrées d'une livrée « avec robes de velours doublées de drap d'or; « et deux charriots triomphans, couverts de drap « d'or, lesquels tiraient quatre coursiers hanar- « chés de drap d'or; pleins iceux charriots de « belles demoiselles de la cour [1]. »

Peu de jours après son départ, le roi écrivit deux lettres au consulat, pour demander à la ville de Lyon son consentement au mariage d'une fille de France avec le roi d'Espagne, et prier les citoyens de lui envoyer des députés. Dans la première de ces lettres, il disait : « Très chers et « bien amés, vous avez pu voir et connaître le « grand désir et affection que nous avons tou- « jours eu et avons encore au bon plaisir et sou- « lagement de nos sujets, et comme pour ce faire

[1] *Voyez* les *Registres consulaires* de l'année 1520 à l'année 1530.

« nous avons continuellement travaillé et cher-
« ché tous bons et honnêtes moyens pour venir
« à paix et amitié avec les princes chrétiens, et
« mêmement avec notre très cher et très amé
« frère, bon fils et cousin, le roi catholique, avec
« lequel nous n'avons seulement fait et traité
« paix, amitié et alliance, mais mariage de lui
« et de notre très chère et très aimée Louise de
« France; espérant, par le moyen d'iceluy, nos-
« dits sujets vivre en meilleur repos et plus sûre-
« ment exercer leur fait de marchandises qu'ils
« n'ont par ci-devant fait. Pour ce que, entre
« autres choses, il est expressément dit et accordé
« par ledit traité, que pour la sûreté et accom-
« plissement d'iceluy, aucuns princes et seigneurs
« de notre sang et autres, et aussi certaines bonnes
« villes de notre royaume et semblablement de
« notredit frère, bon fils et cousin, bailleront
« leurs lettres et scellés. Vous êtes du nombre
« d'icelles, comme l'une des meilleures et prin-
« cipales de notre royaume; nous vous prions
« très instamment à cette cause qu'en suivant la
« minute d'iceluy scellé que nous avons ci-dedans
« incluse, vous veuillez faire expédier vosdites
« lettres et scellé en bonne et authentique forme. »
Dans la seconde lettre, il s'exprimait ainsi : « Très
« chers et bien amés, comme de l'heure que
« sommes parvenus, moyennant la grace de Dieu,
« à la couronne de France, tout notre désir et
« affection a été de faire vivre en paix, repos et

« tranquillité nos sujets, et les soulager pour les « enrichir; et pour ce faire, tant par la voie de la « guerre que autrement, avons réussi à conclure « paix, alliance et confédération avec les ennemis « de notre royaume : il ne reste à présent, si ce « n'est d'adviser quelles voies et chemins pour- « rons trouver pour enrichir notredit royaume, « et le soulager à toutes choses. A icelle fin, pour « y donner ordre et mettre quelque bonne réso- « lution, avons résolu faire venir par devers « nous, de tous les lieux de notre royaume, gens « idoines et experts pour avoir sur ce leur avis « et conseil, afin que, ce fait et eux ouïs, y pour- « voyons ainsi que verrons pour le mieux. Ce « dont vous avons bien voulu avertir, vous « mandant et ordonnant que de votre part en- « voyez devers nous en notre ville de Paris, pour « le quinzième jour de mars prochainement ve- « nant, deux bons personnages bien instruits des « biens et commodités qui se pourraient faire en « votre quartier, et n'y faites faute. »

Ces lettres lues, les conseillers se réunirent et arrêtèrent deux choses très importantes : l'une, de composer rapidement un mémoire des requêtes de première nécessité; l'autre, de visiter la cité dans tous ses coins, et d'en examiner les affaires dans leurs détails les plus minutieux pour écrire aux députés, s'il était nécessaire. Dieu sait combien cet examen était urgent, à cause des maladies contagieuses qui recommençaient à exercer

leurs ravages, à cause de la corruption et du libertinage qui s'emparaient même des religieuses bénédictines, et surtout à cause des sourdes menées de chaque tribun du populaire, qui, n'attaquant plus directement le consulat, n'en préparait qu'avec plus d'audace des mutineries parmi les artisans.

Tous les conseillers donnèrent leur avis. Mais le savant, l'érudit, le profond Bellièvre fut le plus influent ; il dit : « Cherchons à bien résumer les « choses qui peuvent être bonnes et utiles pour « le profit et avantage tant de cette ville que des « pays d'alentour, car l'expérience a démontré « que nous sommes toujours malheureux de la « misère de nos voisins. Surtout, maîtres Con- « seillers, faisons abolir les gardes des ports, « véritables pirates qui font de grandes extor- « sions aux passans; nous en serions quitte, avec « leur chef, au moyen de quelque gracieuse com- « position pour qu'il ne soit contraire, et les ci- « toyens auraient les denrées à meilleur compte, « partant seraient moult satisfaits. Demandons au « roi une somme pour continuer les fortifica- « tions, nous engageant à en fournir autant par « année. Pour plaire sans doute aux Italiens, dé- « fense a été faite aux bourgeois de Milan de « vendre aucun drap de la manufacture de « France; il serait bon de faire requête afin qu'on « retirât ladite prohibition. Il est impossible que « le bruit répandu depuis trois jours soit vrai :

« le roi aurait-il donc l'intention d'empêcher « l'usage des draps de soie et d'or dans son « royaume, pour éviter l'exportation des écus de « France? Alors, que ne fabriquons-nous dans la « bonne ville? Nos députés se conduiront avec « prudence et discrétion à cet égard. »

Bellièvre avait parlé avec sagesse ; on voyait qu'il était non seulement savant antiquaire, mais encore excellent administrateur. Il fut généralement applaudi. Les conseillers s'empressèrent de suivre son exemple en donnant de bons conseils. L'un proposait d'écrire au sénéchal, qui se trouvait à Meysieu, « afin qu'il empêchât certains « particuliers de la rue Mercière de faire quelque « assemblée par la ville, sous ombre de chevau- « chée de l'âne, à cause des inconvéniens qui « pourraient s'en suivre. Les maris, disait-il, « sont assez vilipendés dans leur ménage, et « assez trompés par suite de la décadence des « mœurs, sans les mettre encore en spectacle « dans les carrefours. » Un autre prétendait « qu'il « fallait avant toute chose mettre l'abondance « dans la ville, pour ôter tout prétexte d'émo- « tion aux marauds et bélitres; qu'il fallait faire « provision de blé, et, pour ce, emprunter ou « prendre à intérêt, ou bien obtenir octroi de « deux deniers, afin de commencer un fonds per- « pétuel d'abondance, comme autrefois avait été « advisé ».

Un troisième pensait « que vu, graces à

« Dieu! les blés qui étaient bien suffisans en ce
« pays pour la présente année, vu la diversité
« des opinions et la contrariété de ceux que l'on
« disait artisans, qui formaient opposition à tout
« ce que l'on advisait pour le profit public, il
« n'était besoin d'imposer denier pour faire pro-
« vision de blé cette année. Certaines rumeurs,
« ajoutait-il, me sont venues qu'avant peu les
« artisans profiteront des maladies calamiteuses
« qui effraient le populaire, pour nous jouer un
« de leurs mauvais tours. Il serait utile d'aller
« voir si tout est à point dans l'hôpital du pont
« du Rhône pour bien soigner les citoyens souf-
« frans. — Cette opinion est d'autant plus sage,
« interrompit un quatrième magistrat consulaire,
« qu'un beau père cordelier nous a converti
« grand nombre de filles de joie que nous pou-
« vons employer au service des pauvres. — On
« devrait bien envoyer le beau père cordelier
« dans le monastère Saint-Pierre, dit maligne-
« ment un cinquième conseiller; puisqu'il con-
« vertit les filles, il aura là des nonains qui sont
« passablement gaillardes en affaire d'amour. On
« ne peut passer le soir près des fossés de la Lan-
« terne sans être serré à la gorge par les béné-
« dictines. »

Plusieurs conseillers prirent soudain la défense des saintes et nobles religieuses. Un tendre attachement pour elles leur donnait beaucoup d'éloquence. « Néanmoins, pas plus loin qu'hier,

« répondit le malin personnage consulaire, la se-
« crétaine du couvent, Alis de Tésieux, qui avait
« les clés des reliques et des ornemens de l'ab-
« baye, a pris la fuite, bien nantie, je vous as-
« sure, car elle emporte une forte somme des
« jouaillers qui ont acheté les paremens d'au-
« tels, les pierreries des châsses, et les morceaux
« de croix d'or qu'elle a dérobés. On ne sait où
« elle a cherché plaisir et divertissement dont
« elle ne manquera pas, puisqu'elle est gracieuse
« et belle. Le plus mauvais de sa conduite, c'est
« qu'elle a laissé sa jeune amie du Dauphiné,
« Antoinette de Grollée, brûlant d'un amour il-
« licite. »

Cette nouvelle fit régner un morne silence parmi les conseillers. Pour faire diversion à leurs réflexions bien tristes (qui le furent davantage lorsque le fanatisme se servit de la mauvaise conduite d'Alis de Tésieux pour parvenir à ses fins), ils se transportèrent à l'hôpital du pont du Rhône, et là, comme administrateurs, en firent l'objet d'un examen tout paternel. Ils visitèrent les malades gisant dans les lits, les femmes accouchées, les enfans trouvés, les malades allans et venans, les filles repenties, les prêtres et les hospitaliers. Ils notèrent que vingt-une filles repenties servaient jour et nuit les pauvres de l'hôpital, et que deux prêtres disaient la messe dans la modeste chapelle de ce refuge des misères de l'humanité, administraient les sacremens, et di-

rigeaient vingt-cinq enfans trouvés « dans la voie « du Seigneur ». Cinq grosses et vigoureuses servantes étaient employées au travail pénible de la maison. Mais ils s'aperçurent dans le réfectoire que, grace au talent du prêcheur cordelier venu d'Italie, nommé frère Thomas, vingt-cinq filles publiques profitaient avec appétit des biens et aumônes des nécessiteux. « Convient-il de les « laisser en ce séjour, se dirent Messieurs du « consulat, ou de leur donner autre résidence « pour les retirer de l'occasion de plus pécher. » Quelques-uns étaient d'avis de les placer dans l'hôpital des femmes, près de Notre-Dame de Confort, et de leur adjoindre, afin de les tenir toujours sur la bonne route, quelque beau père jacobin comme confesseur, qui leur dirait en même temps la messe. D'autres conseillers prétendaient qu'on devait rendre les mariées à leurs maris, renvoyer les vieilles dans leur pays, et mettre les jeunes et jolies en lieu de sûreté. Plusieurs voulaient qu'on choisit la Chanal pour leur recluserie, avec la permission de Messieurs de Saint-Paul ; plusieurs voulaient aussi qu'on les envoyât dans la recluserie de la Madeleine, au delà du Rhône. Après de sérieuses délibérations, on en mit un peu partout; il y eut même des notables qui, pour l'amour de Dieu et de leur prochain, choisirent parmi elles des servantes [1].

[1] *Voyez* dans le trente-troisième registre consulaire.

La charité chrétienne, comme nous le verrons bientôt dans les livres suivans, semblait avoir choisi Lyon pour asyle : aussi il y avait un crieur public chargé de sonner le réveil tous les lundis. Au milieu du fracas de la sonnette, on entendait sa voix qui disait : « Peuple, priez Dieu et se-« courez votre prochain[1]. »

Après avoir visité l'hôpital du pont du Rhône, les magistrats municipaux remontèrent par le Brotteau, le long du fleuve, jusqu'aux vignes de la confrérie de la Trinité. Ils s'entretenaient des moyens de faire fleurir un établissement aussi utile. Tous furent d'avis de parler aux vicaires et aux confesseurs de la cité : eux seuls pouvaient remplir le tronc des pauvres en imposant pour unique pénitence des aumônes au grand hôpital et à celui de Saint-Laurent. Ce dernier hospice renfermait les pestiférés. A cette époque, on appelait ainsi tous les habitans atteints de maladies qui paraissaient contagieuses ou épidémiques. Si nous comptions toutes les affections désignées sous le nom de peste dans les registres consulaires, le nombre en irait jusqu'à huit cents. Ce n'était point la véritable peste. La surveillance et les précautions du gouvernement municipal étaient si exactes à cet égard, que Lyon paraît avoir échappé à l'affreuse peste noire du quator-

[1] Paroles évangéliques qui ont été remplacées dans nos temps modernes par celles-ci : « Balayez chacun devant chez vous, car le tombe-« reau va passer. »

zième siècle ; car nous n'avons trouvé aucun document qui prouve d'une manière positive que ce terrible fléau y ait exercé ses ravages.

Les conseillers n'entrèrent point dans l'hôpital Saint-Laurent ; ils ordonnèrent seulement d'élever la muraille sur le chemin, pour empêcher les citoyens de communiquer avec les malades. Ils organisèrent ensuite avec un très grand soin le service chirurgical. Maître Géraud, barbier du quartier de Saint-Laurent, était mort ; les magistrats permirent aux autres barbiers en réputation de nommer un chef de l'hospice des pestiférés : ils élurent Yves Dubonnaire, barbier-chirurgien de Valence, homme d'un talent médiocre qui n'excitait point leur jalousie, et qui entra en fonction à trente francs de gage par mois [1]. Ses confrères lui imposèrent quelques conditions. « On lui fournira un barbier en second, est-il dit « dans l'acte de nomination, pour l'aider dans « les opérations, s'il y en a trop grand nombre ; « il ne pourra forcer personne à lui donner quel-

[1] *Actes consulaires*, mars 1519, vieux style. Les progrès de la civilisation ont amené à Lyon un grand changement dans cette nomination des chirurgiens en chef. On a établi des concours, dont nous parlerons plus tard, dans lesquels les médecins et les majors des hôpitaux, laissant toute crainte d'une trop ruineuse rivalité, ont toujours eu le soin remarquable de nommer des hommes de génie qui remplissent l'univers médical de leurs savans ouvrages et de leur brillante réputation. En comparant cette généreuse conduite à celle des barbiers du seizième siècle, il faudrait conclure que le cœur humain n'est pas constamment le même. *Voyez* à la fin de cet ouvrage *les Mœurs des Lyonnais dans les temps modernes*.

« que salaire pour traitement, mais recevra ce « qu'on voudra bien lui donner; et, à cause de « cela, maître Pierre Domaine, Claude Roddet, « Jean de Chartes, et quatre autres barbiers ju- « rés de Lyon, consentent que ledit Yves Du- « bonnaire puisse par la suite tenir boutique et « maîtrise de barberie et chirurgie en ladite « ville. »

Au milieu de leurs courses philanthropiques dans l'intérieur de la cité, les membres du consulat demeurèrent tout-à-coup ébahis devant un spectacle extraordinaire. Ils avaient franchi le Pont-de-Pierre et se trouvaient aux Changes, lorsqu'ils virent un merveilleux personnage avec une figure rubiconde, une couronne dorée sur la tête, un sceptre à la main, et une bonne pièce de satin cramoisi drapé sur l'épaule gauche. Il marchait majestueusement à travers une foule de curieux. Il était suivi de tous les clercs du quartier de la sénéchaussée, décorés de cent accoutremens variés et plus ou moins précieux, selon la fortune des individus. Quelques-uns marchaient seulement en robes de palais, avec des peaux de renard par dessus à la place d'hermine. Quatre d'entre eux avaient des toges d'écarlate, et entouraient deux patiens à piteuse mine, couverts de haillons. « Où allez-vous, prince de la basoche, « et vous, joyeuse jeunesse? dirent les conseillers. « — Dans la rue des Fouettés, répondit le roi du « palais, pour donner la bastonnade à deux de

« mes sujets qui ne veulent pas payer les im-
« pôts. »

Cette affaire, toute comique qu'elle paraissait au premier abord, devint le sujet d'une sérieuse délibération quand les douze furent de retour dans l'hôtel commun, surtout lorsqu'on vit entrer plusieurs plaignans. « C'est atroce,
« Maîtres et seigneurs, c'est abominable ! traiter
« ainsi des citoyens libres ! s'écriaient Jean d'Ai-
« gueperse, Pierre Mercier et autres. Plusieurs
« clercs effrontés de cette ville ont fait un prince
« de la basoche ; n'ont-ils pas osé mettre une
« taille sur les autres clercs de la cité, sous peine
« de fustigation pour ceux qui ne paieraient pas !
« N'est-ce pas établir un état dans un état, que
« de prendre autorité d'imposer des deniers ?
« Deux épaules de citoyen déja écorchées prou-
« vent qu'ils n'ont pas mis deniers pour rire.
« Or n'est loisible à aucuns, fors Messieurs les
« conseillers, appelés et consentant les notables
« et maîtres des métiers de la ville, de faire pro-
« clamer de nouvelles impositions au son de la
« trompe. Si tous les métiers se nommaient ainsi
« des princes (et les merciers font déja de même),
« les citoyens seraient pendus à mille potences,
« et auraient chaque jour les épaules en lam-
« beaux par dessus le marché. Il faut que pareil
« scandale cesse, ou la ville sera perdue de répu-
« tation. — Allez, soyez tranquilles, dit le se-
« crétaire du consulat, il cessera ; pour le moment,

« des affaires sérieuses nous arrivent de par le « roi ; demain, on vous rendra raison[1]. »

En effet, jamais les lettres de François 1er aux échevins de Lyon ne s'étaient succédé avec autant de rapidité et en plus grand nombre ; jamais, par conséquent, les magistrats ne s'étaient vus accablés d'une si grande quantité d'affaires extérieures, et encore à une époque où les intérêts particuliers de la cité leur avaient fait entreprendre d'immenses modifications dans la voirie : des quais, des places publiques, des fortifications, des boucheries, plusieurs rues près de Saint-Nizier, la rue Saint-Dominique, la rue de la Grand'Côte et d'autres, étaient commencées[2].

[1] *Actes consulaires*, registre déja cité.

[2] Ce fut aussi à peu près dans ce temps-là qu'eut lieu à Lyon un chapitre général de l'ordre de Saint-François ; il nous a été impossible d'en lire la date dans les registres consulaires. Voici seulement la lettre de François 1er à cet égard : « Très chers et bien amés, notre saint-père le « Pape, en obtempérant à la prière et requête qu'avons faites à Sa Sainteté, a donné consentement que le chapitre général de l'ordre du « glorieux saint François soit tenu en notre royaume. A été établi et ordonné par le général et aussi par les beaux pères religieux et définiteurs « dudit ordre en notre ville de Lyon, au couvent Saint-Bonaventure, au « commencement du prochain mois de juillet, auquel se doivent trouver le général dudit ordre et grande multitude de notables, clercs et « religieux de divers royaumes, pays et provinces ; et pour ce que, à « notre prière et requête, ledit chapitre a été ordonné, nous désirons « qu'en notre royaume ils soient honorablement reçus. A cette cause, « nous vous prions et mandons qu'iceux général, beaux pères, définiteurs et religieux du chapitre, vous veuillez pour l'amour de nous « faire le plus grand recueil, aide, secours et traitement que possible « sera ; et tels qu'ils connaissent la grande et singulière dévotion qu'a-

Par dessus tout cela, il arriva[1] à l'Hôtel-de-Ville un moine inquisiteur, frère Valentin, religieux de l'ordre des Frères-Prêcheurs, qui, d'après un bruit généralement répandu que la réforme faisait beaucoup de progrès dans la classe instruite de la cité lyonnaise, et principalement chez les imprimeurs, venait brûler les mauvais livres et les hérétiques pour extirper le mal à sa racine. Il avait reçu des pouvoirs exhorbitans du souverain. Les conseillers, sous peine de damnation éternelle et de persécution à force armée, étaient obligés de lui prêter secours et même de lui fournir le bois nécessaire aux bûchers. Les autres lettres de François Ier étaient moins lugubres[2] : il demandait des subsides pour de nouvelles entreprises belliqueuses; mais elles furent l'occasion d'attaques violentes de la part des artisans, parce que les magistrats consulaires ne purent imposer plusieurs deniers sans donner prise aux tribuns du populaire.

Pendant que plusieurs de ces procureurs des

« vons audit ordre, et qu'ils nous aient en notre royaume en leurs « prières et oraisons de plus en plus. »

[1] Le 5 janvier 1520, nouveau style.

[2] Les lettres patentes du moine inquisiteur ne sont pas dans les registres consulaires, mais on y voit facilement toute l'horreur qu'il inspirait; nous connaîtrions ses victimes, si les registres des années 1526, 1527, 1528, époque où il revint plus furieux, n'avaient pas disparu. On a déchiré aussi plusieurs pages des registres consulaires de l'époque de la Saint-Barthélemi. Il est facile de deviner quelle main a fait le coup. La correspondance inédite de Mandelot et de Charles IX nous a permis de remplir cette lacune. *Voyez* la fin de ce volume.

artisans attaquaient le consulat dans l'intérieur de la ville, quelques-uns d'entre eux songèrent à se faire des amis parmi les grands personnages du conseil de François Ier. Les députés que les magistrats avaient envoyés auprès du roi quelques jours auparavant, avertirent les conseillers de cette intrigue. « Vous demeurez dans un repos « funeste, disaient-ils dans leur correspondance; « veillez, seigneurs Consuls, ou bien les pou- « voirs de la communauté passeront en des « mains scélérates. Claude Berthier et Jean Gau- « thier, en leur propre nom et au nom des ha- « bitans de la bonne ville, ont présenté requête: « ils soutiennent que dans l'espace de vingt ans « vous avez dérobé deux cent mille livres. En- « voyez au plutôt pour défendre votre honneur, « car ils signent cette abominable accusation et « l'inscrivent *ad pœnam talionis.* » Les conseillers répondirent : « Maîtres députés, laissez-les faire; « ils sont pour la plupart si gueux qu'ils auront « bien de la peine à donner bonne et suffisante « caution. » Néanmoins, pour plus de sûreté, ils envoyèrent à la cour, avec des présens, plusieurs personnes marquantes telles que Deschamp, André Breau, et Amé Bulliod[1].

Ces guerres secrètes ou publiques qu'il fallait soutenir contre la population ouvrière de la cité, décourageaient les riches bourgeois et rendaient

[1] *Actes consulaires*, 12 juillet 1520.

les fonctions municipales très difficiles. La licence des journaux[1] ne noircissait pas encore les réputations, mais un conseiller risquait souvent d'être assommé, ce qui n'était pas plus agréable. Sans l'appât des distinctions flatteuses de la cour, des gracieuses conversations de souverains, des titres de noblesse par dessus tout, et peut-être bien aussi de quelques bonnes sommes que les échevins ne se faisaient point un scrupule de faire valoir dans leur négoce, on n'aurait pas trouvé de magistrats consulaires. Aussi, les citoyens qui possédaient déja les marques distinctives et les avantages qu'on pouvait obtenir de l'Hôtel-de-Ville, refusaient d'y entrer. Il faut des ames grandes, fortes, sublimes, vertueuses pour supporter avec sang-froid les orages de la liberté, et faire le bien pour le seul plaisir intime qu'il procure, malgré les clameurs des séditieux.

Lorsque l'époque des élections consulaires arriva[2], Antoine de Varey, seigneur de Balmont, homme dont la fermeté de caractère était connue, fut élu à l'unanimité par les maîtres des métiers, avec plusieurs autres notables plus ou moins intrépides. On remarquait parmi ces der-

[1] Cependant on peut faire, d'après l'expérience de nos temps modernes, une réflexion consolante sur la liberté de la presse, c'est qu'on finit par s'habituer à ses abus; et un honnête homme n'est pas plus aujourd'hui terni par les diatribes d'un journaliste, que Socrate ne le fut jadis par ses infames accusateurs. Il reste seulement à boire la ciguë avec courage, en pensant qu'on n'en meurt plus.

[2] Décembre 1520.

niers Symphorien Champier, médecin et chevalier *aux beaux éperons d'or*, qui avait la faveur de plusieurs princes, et s'était distingué dans trois batailles. Il était facile de voir que les riches bourgeois voulaient en finir avec les artisans. Lorsqu'on vint à exiger des nouveaux magistrats le serment d'usage, le seigneur de Balmont se leva avec fierté au milieu de l'assemblée nombreuse de citoyens, et leur adressa ainsi la parole : « Habitans de la bonne ville, il y a cer-
« tains artisans qui ne cessent d'injurier les con-
« seillers; ils les appellent larrons, ils disent que
« ces magistrats dérobent la ville et les biens
« d'icelle : avant de nous consacrer corps et
« biens au bonheur et à la prospérité de la com-
« mune, nous voulons qu'on poursuive lesdites
« injures vivement et raidement [1] au nom du
« présent consulat, afin d'en avoir réparation et
« faire punitions telles qu'il en soit exemple aux
« autres. — Très bien parlé », répondit la foule toujours prête à applaudir quiconque sait en imposer. — « Mais, continua Antoine de Varey,
« pareillement s'il se trouve un conseiller qui ait
« dérobé la ville, qu'il soit poursuivi par la jus-
« tice. — Mieux parlé encore », interrompit le populaire avec acclamation. Alors Symphorien Champier, dont les grandes connaissances en médecine étaient généralement appréciées, jugea

[1] Nous copions mot à mot les expressions des registres consulaires.

à propos de frapper les imaginations. « Croyez-« vous que Dieu laisse impunies les mauvaises « paroles et les détestables actions ? si des sym-« ptômes de peste se sont déclarés, n'est-ce pas « une preuve évidente de la colère divine ? Hé « bien ! prenez-vous en à ceux qui mettent le « trouble dans la bonne ville [1]. » Cependant, quelques jours après la séance du serment, honorable Amé Bulliod, de retour de Paris, refusa de prendre place dans le consulat. Il remontrait « que depuis long-temps et par cinq fois il a été « conseiller, et que vu qu'il l'a été si souvent, on « le doit excuser, parce que les artisans lui ont « reproché cette circonstance et l'ont vu de mau-« vais œil à l'hôtel commun. » Ses collègues n'admirent point ses excuses ; ils eurent recours à la chancellerie pour le contraindre. Leur parti était pris ; ils avaient formé une coalition des notabilités les plus remarquables de Lyon : il fallait savoir une fois pour toutes qui devait dominer dans la cité. Il était facile de prévoir que le parti qui serait soutenu par la cour serait victorieux, et ce ne pouvait être le populaire, qui ne donnait pas un denier au souverain.

Le conseil du roi pensa que le moment était venu de se mêler de cette importante discussion. Les magistrats municipaux furent mandés [2] au

[1] *Voyez* surtout *Actes consulaires*, 7 février 1520, nouveau style, ou 1519, vieux style.

[2] 20 janvier 1521.

logis de messire le vicomte Dupré, par devant le maître des requêtes ordinaire du roi, le président en la chambre des comptes, le général de Languedoc, le sénéchal de Lyon, le secrétaire des finances et deux commissaires de François 1er [1]. Furent aussi mandés les principaux tribuns des artisans [2]. Les commissaires royaux dirent qu'ils avaient été nommés par le souverain « pour bailler « la ferme du sel, ce qu'ils ont fait; pareillement « pour entendre les questions et différens des « citoyens, afin d'y donner ordre et provision, « ou bien en référer au roi, qui décidera selon « son bon plaisir». Ils exhibèrent en même temps une commission adressée au maître des requêtes et au sénéchal, pour procéder contre ceux qui ont attaqué par voie de fait et de paroles les échevins ou les officiers de la ville : c'était dire assez que la condamnation des artisans était certaine. Néanmoins, les deux parties exposèrent leurs doléances, et les gens du roi prononcèrent [3].

Dans les pièces du procès qui sont arrivées jusqu'à nous, on remarque que les artisans se plaignaient surtout du mauvais emploi des deniers de la ville et des tailles imposées depuis

[1] Adam Fumes, Jean Briconnet, Henri Robier, de Chevrières, Robert Gedoin, seigneur du Toul. du Solier et de Capderousse.

[2] Germain Chaîne, Claude Berthier, Jean Chausson, Martin Belmont, etc.

[3] La sentence a été laissée en blanc dans les registres consulaires; mais elle est insérée dans le premier volume des registres des arrêts, déclarations, etc., au folio 47.

vingt ans, qui montaient à plus de quatre cent vingt-cinq mille livres. Ils alléguaient aussi que du temps de Charles VIII, pour dix-huit mille livres demandées par le souverain, les conseillers avaient levé trente mille livres, et volé par conséquent le surplus ; que sous Louis XII, ils avaient levé vingt mille livres dont les conseillers avaient été remboursés par cet excellent prince, et rien n'était rentré dans la bourse des contribuables. A cela les magistrats répondirent par l'exhibition des comptes et des quittances à l'appui. Les artisans disaient encore que les élections des maîtres des métiers se devaient faire suivant l'ancien usage, dans la chapelle Saint-Jacques, publiquement et après que les élisans ou électeurs avaient prêté serment ; que cette bonne coutume ne s'observait plus. Selon eux, depuis vingt ans il y avait eu cent vingt conseillers d'élus, et que cependant on retrouvait toujours les mêmes noms, au nombre de trente tout au plus, sur les registres du syndicat ; que cela s'expliquait facilement : malgré la loi fondamentale, les conseillers faisaient perpétuer l'élection de leurs propres personnes, de leurs parens et de leurs alliés ; pour être plus sûrs du succès, ils nommaient maîtres des métiers leurs locataires et redevables, et les forçaient ensuite à n'élire pour conseillers que ceux qu'ils leur désignaient. Les magistrats municipaux répondirent à ces dernières accusations « qu'il était vrai qu'anciennement on faisait les

« élections en la chapelle de Saint-Jacques, parce « qu'alors il n'existait point de maison de ville, « mais que depuis on a acquis un hôtel com- « mun[1], et les élections s'y sont toujours faites; « que nonobstant cela, le syndicat et publication « de l'élection ont toujours lieu dans l'église de « Saint-Nizier. De tout temps, ajoutaient-ils, il y « a eu douze conseillers auxquels on a adjoint pour « l'ordinaire deux terriers, personnages des plus « notables de la ville, vivant de leurs revenus « et terres. Ce mode de gouvernement est usité « depuis quatre cents ans et plus, ainsi qu'on « peut le voir par les syndicats et papiers de la « ville. Or, ce serait la totale destruction de la « cité lyonnaise que de mettre l'autorité et puis-

[1] Pour réunir dans ce quatrième volume tous les monumens lyonnais qui ont été construits sous les derniers rois de la monarchie française, nous insérons ici une note sur l'Hôtel-de-Ville tel qu'on le voit aujourd'hui. Ce magnifique édifice a été construit au milieu du dix-septième siècle, sur les dessins de Simon Maupin, architecte et voyer de la ville, qui fut chargé de l'exécution. Le monument est isolé entre deux places et deux belles rues. La façade a un caractère original remarquable par ses ornemens et son ensemble. De nos jours, un bas-relief de Henri IV a remplacé celui de Louis XIV qui décorait le fronton. La description de tout l'édifice trouvera sa place ailleurs, ainsi que le récit des événemens qui y ont eu lieu. La distribution des cours, des galeries, des salles, des pavillons, est très remarquable. L'exposé simple et précis de tout ce que ce vaste bâtiment renferme dans son sein, demanderait plus d'un volume. Une grande partie de l'*Histoire de Lyon* dans les temps modernes se compose de ce qui s'est passé dans l'Hôtel-de-Ville; et les temps passés y sont représentés par une multitude de chartes, de manuscrits précieux, de registres consulaires, de recueils d'arrêts, d'inventaires municipaux, de correspondances précieuses, mines inépuisables



Schroeder

« sance de gouvernement aux mains du popu-
« laire, et l'ôter de celles des sages, puissans et
« vertueux citoyens de la ville. »

On voit que la défense des conseillers n'était pas solide, et qu'ils ne répondaient point directement aux attaques des artisans. Ils n'en eurent pas moins gain de cause. Les commissaires royaux prononcèrent en cherchant autant que possible à mettre à l'abri toute responsabilité du roi. Voici le résumé de leur sentence :

« Vu l'arbitrage passé au gré des parties entre
« les mains d'iceux commissaires ; vu l'ordon-
« nance et commandement du roi pour décider
« des querelles et différens survenus dans la
« bonne ville de Lyon ; vu les comptes, recettes

pour les historiens du moyen âge : aussi, une école des chartes serait mieux établie à Lyon que partout ailleurs. Par conséquent, sous le rapport littéraire et politique, l'histoire offre une foule de détails qui ne peuvent entrer dans une note, mais qui trouveront place dans le corps de notre ouvrage ; sous le rapport pittoresque, cet édifice est encore merveilleux, comme nous le verrons par la suite. Blanchet, disciple et ami du Poussin, avait été chargé de l'enrichir d'un grand nombre de tableaux et de peintures allégoriques, où l'on trouve une imagination féconde et brillante, secondée par un pinceau hardi et agréable, et embellie encore par la plus grande beauté du coloris. C'est grand dommage que l'incendie de 1674 ait beaucoup endommagé ces peintures. Enfin, pour terminer cette note, nous ne représentons en quelque sorte ici que la façade du bâtiment ; l'intérieur, la distribution, les peintures, les ornemens, les établissemens politiques, les conseils d'administration, les trésors des archives, tous les menus détails sur l'Hôtel-de-Ville se trouvent pour ainsi dire disséminés sur chacune des pages des livres suivans. *Voyez* surtout dans le cours de cet ouvrage l'*Histoire de Lyon sous les monarques absolus.*

« et syndicats depuis l'année quatorze cent qua-
« tre-vingt-quinze; ayant égard au bien et paci-
« fication de la cité lyonnaise pour obvier aux
« maux qui pourraient s'en suivre; enfin, tout
« considéré, nous avons dit et disons que l'ap-
« pellation des artisans est réduite au néant;
« que les conseillers ont toujours bien adminis-
« tré; que c'est à tort qu'ils ont été chargés et
« accusés par aucuns desdits demandeurs. Dé-
« fense est faite à ces derniers de non inquiéter,
« molester ou travailler dorénavant les sieurs dé-
« fendeurs et autres conseillers de ladite ville,
« leurs successeurs, par injures, voies de fait et
« assemblées illicites. Toutefois, si par ci-après
« aucun habitant, se sentant grevé pour son in-
« térêt particulier, voulait exposer ses droits, il
« se pourra pourvoir par opposition ou appella-
« tion pardevant les juges auxquels il devra ap-
« partenir. Quant à l'élection des conseillers et
« maîtres des métiers, l'assiette et collection des
« deniers, l'ancienne coutume sera observée jus-
« qu'à ce que le roi, sur les remontrances faites
« par les citoyens, autrement en ait ordonné.
« Au regard des excès, injures, voies de fait, tant
« par écrit que autrement, dont les artisans se sont
« rendus coupables, le bailli de Mâcon jugera. »

Ce bailli ne se fit pas prier beaucoup pour infliger une punition très grave aux principaux tribuns du populaire[1]. Jean Danthon, conseiller et

[1] 17 juillet 1522, vieux style.

secrétaire du consulat, arriva tout joyeux de Mâcon, apportant la sentence contre Jean Gauthier, Jean de Villars et Pierre Grenoble, les plus mutins. On épargna les autres pour éviter une sédition. Gauthier et Grenoble furent condamnés « à « faire amende honorable, un jour de marché, « devant le grand portail de Saint-Nizier, tenant « chacun en leurs mains une torche de cire ar- « dente de la pesanteur de trois livres, et là dire « que faussement et contre vérité ils ont injurié « les conseillers, et avancé mauvaises paroles; puis « aller de là en l'hôtel commun, où seront les- « dits conseillers, pour faire semblable amende « honorable ». La plupart des autres tribuns furent condamnés à tenir prison jusqu'à pleine et entière satisfaction.

Comme le populaire murmurait beaucoup en voyant traiter ses défenseurs d'une manière aussi outrageante, et parlait de se venger (ce qu'il fit avec férocité quelques années plus tard), on profita d'une circonstance particulière pour montrer aux petits citoyens que les nobles étaient aussi soumis aux vicissitudes de la fortune, et pouvaient être dégradés. Un capitaine français nommé Franget, gouverneur de Fontarabie, avait rendu honteusement cette place aux Espagnols, avec lesquels on faisait alors une guerre acharnée. Il fut condamné à être dégradé de noblesse à Lyon, un jour de foire, devant les marchands de toutes les nations. On l'arma de pied en cap ; on le fit

monter sur un échafaud, où douze prêtres assis, en surplis, commencèrent à chanter les vigiles des morts, après qu'on lui eut lu la sentence qui le déclarait traître, déloyal, vilain et foi mentie. A la fin de chaque psaume, ils faisaient une pause pendant laquelle un hérault d'armes le dépouillait de quelque pièce de son armure, en criant à haute voix : « Ceci est le casque du lâche, ceci est « son corcelet, ceci son bouclier. » Lorsque le dernier psaume fut achevé, on lui renversa sur la tête un bassin d'eau chaude ; on le descendit ensuite de l'échafaud avec une corde qu'on lui passa sous les aisselles ; ont le mit sur une claie ; on le couvrit d'un drap mortuaire, et on le porta à l'église, où les douze prêtres l'environnèrent et lui chantèrent sur la tête le psaume *Deus, laudem meam ne tacueris*, dans lequel sont contenues plusieurs imprécations contre les traîtres. Ensuite on le laissa aller et survivre à son infamie [1].

[1] « Du temps de nos jours, le seigneur de Franget, jadis lieutenant « de la compagnie de M. le maréchal de Châtillon, ayant esté mis par « M. le maréchal de Chabannes, gouverneur de Fontarabie, au lieu de « M. de Lades, et l'ayant rendue aux Espagnols, fut condamné à estre « dégradé de noblesse, et tant luy que sa postérité, déclaré roturier, « taillable et incapable de porter armes, et fust ceste rude sentence « exécutée à Lyon. » MONTAIGNE, *Essais* ; BLAISE DE MONTLUC, *Mémoires*, année 1523 ; SAINT-FOIX, *Essais histor. sur Paris*.

## SOMMAIRE DU SEPTIÈME LIVRE.

Résultats de la punition des tribuns du populaire. Le consulat sent le besoin de faire le bonheur des Lyonnais peu fortunés, pour rendre supportables les richesses de chacun de ses membres. Conduite pleine d'énergie des magistrats municipaux envers le seigneur de La Chesnaye, à l'occasion d'un emprisonnement arbitraire de marchands venus aux foires de Lyon. François 1er fait publier un mandement pour tranquilliser ceux qui y trafiqueraient dorénavant. Après cette concession, il demande au Lyonnais mille hommes pour grossir son armée ; discussions à ce sujet ; arrivée et mécontentement du roi. Il exige une forte somme ; le retard que mettent les conseillers à la payer cause une sorte d'invasion des lansquenets, nommés les diables, dans l'intérieur de la ville. On pend leur fourrier. Le seigneur de Tournon est envoyé à Lyon comme gouverneur, dictateur et inquisiteur. François 1er vient de nouveau au milieu des Lyonnais, et demande vingt-cinq mille livres pour lever une armée contre les ennemis qui menacent les contrées voisines de Lyon. Sa harangue éloquente. Les magistrats lui accordent cette somme en prenant toutefois les gabelles pour nantissement. Départ du roi pour la funeste campagne de Pavie. Note sur Jean Cléberg.

# LIVRE SEPTIÈME.

L'intervention des commissaires du roi fit cesser en apparence les discordes civiles dans la cité lyonnaise; mais la punition de deux ou trois tribuns, coupables par excès de zèle pour l'intérêt des artisans, était peu propre à calmer la population ouvrière. Le mécontentement ne se manifestait plus dans les assemblées illicites, il était concentré dans le fond des cœurs, et n'attendait qu'un moment favorable pour faire explosion. Les notables et les conseillers de la ville le savaient très bien; ils sentaient le besoin de se faire pardonner leur supériorité de richesses et de position sociale : aussi les verrons-nous pendant plusieurs années s'occuper exclusivement du bonheur de leurs concitoyens moins fortunés, soit en multipliant les manufactures et les moyens de prospérité commerciale, soit en fondant pour les temps malheureux des maisons de secours et de charité, soit en créant des chaires de philosophie, de littérature et d'instruction élémentaire pour répandre les lumières dans toutes les classes de la société. Conduite admirable qui réussira

toujours, car c'est par l'amélioration des mœurs et par le bien-être matériel qu'un gouvernement peut conduire les hommes à sa volonté. Heureux s'ils n'avaient pas été contrariés, au milieu de leurs projets, par les fanatiques!

Une sorte de violation du droit des gens de la part de François 1er, repoussée avec sagesse, montra bientôt que les magistrats consulaires étaient disposés à suivre ce système philanthropique d'une manière ferme et résolue. On les vit abandonner momentanément les flatteries serviles pour faire aux gens du roi des représentations sévères. Voici le fait.

Les foires de Lyon attiraient dans cette ville une foule d'étrangers de tous les pays [1]. Le roi, pour se venger des nations avec lesquelles il était en guerre, jugea à propos « de mettre en arresta- « tion leurs commerçans, afin de les butiner et

[1] Nous avons quelquefois songé à écrire l'*Histoire du Commerce de Lyon*, dont nous avions tracé les premiers linéamens dans un mémoire non imprimé, intitulé *Annales philosophiques des arts et des métiers*, comme nous avions jeté les premières idées d'un *tableau des misères humaines et des moyens de les prévenir*, dans une thèse intitulée *Essai de philosophie médicale*; mais l'immensité d'un pareil travail nous a toujours effrayé, et nous en avons fondu les premiers matériaux dans cette histoire générale. *Voyez* à la fin de notre ouvrage *les Mœurs des Lyonnais dans les temps modernes*, où nous parlons des marchandises spéciales de Lyon et de presque tous les procédés de fabrication, ainsi que de leurs inventeurs. Une histoire complète du commerce de Lyon dans les siècles de l'antiquité, à l'époque des croisades, dans le moyen âge et dans les temps modernes, embrasserait l'histoire de toutes les nations, de toutes les découvertes et de toutes les colonisations; car rien ne met en rapport les peuples les uns avec les

« rançonner », selon l'expression de cette époque; action odieuse qui ne fut que trop souvent répétée dans la suite, lorsque les communes eurent perdu leur énergie. Il envoya donc à Lyon son secrétaire, le seigneur de La Chesnaye, pour faire partager son ressentiment aux conseillers et en obtenir main-forte. L'envoyé du souverain, qui s'attendait à une opposition, commença par faire emprisonner les marchands de Catalogne, d'Espagne et des pays alliés de Charles-Quint, puis il vint montrer ses lettres patentes au consulat, et donna pour prétexte de cette commission arbitraire l'intérêt de la religion et du royaume, la nécessité d'anéantir les usuriers et les hérétiques, véritables pestes que l'Espagne et l'Allemagne surtout vomissaient, selon lui, sur toute la terre.

Le bon sens des magistrats leur fit ouvrir de grands yeux; ils demeurèrent silencieux et stu-

autres comme l'industrie et le négoce. Une seule denrée de plus dans la consommation a eu des influences remarquables : le thé, par exemple, est la cause de l'existence politique des Etats-Unis, et sans la soie Lyon ne serait qu'une ville de troisième ordre. Les trafics des commerçans de tous les âges, Grecs, Gaulois, Phéniciens, Bretons, Saxons, Normands, Juifs, Catalans, Portugais, Italiens, Vénitiens, Orientaux, Américains, ont été la cause primitive de ces nuances innombrables et de ces combinaisons multipliées de mœurs, d'usages, de lois, d'institutions qui composent la civilisation actuelle. Cela est tellement vrai, que le bonheur des individus, seul but de la plus haute civilisation, consistera bientôt uniquement dans les communications libres et dans les progrès de l'industrie agricole et manufacturière. Peut-être un jour développerons-nous ces vérités dans un roman historique sur le commerce de Lyon, sorte de composition qui exige des recherches moins pénibles et moins consciencieuses que l'histoire proprement dite.

péfaits. Un d'entre eux se détacha pour venir chercher à l'Hôtel-de-Ville le registre des franchises et priviléges de la cité. A son retour, les conseillers firent, sans le moindre commentaire, la lecture des priviléges des foires de la ville libre de Lyon; ensuite le président ajouta : « Vous « le voyez clair et net, seigneur de La Chesnaye, « il est permis à toute nation de venir, même « en temps de guerre, fréquenter les foires, les- « quelles sont mises au sauf-conduit et sauve- « garde du roi, excepté seulement les Anglais, « anciens ennemis de la France[1]. Vous avez des « ordres, il est vrai; mais vous nous permettrez, « avant d'aller plus loin, d'envoyer deux ou « trois personnages d'apparence vers le roi, en « son conseil, pour lui remontrer lesdits privi- « léges et franchises. Considérez le bon effet « vraiment de votre arrestation des marchands « catalans et autres : à cause de cela, plusieurs « autres marchands étrangers s'en sont retirés. « Reviendront-ils ? ne discontinueront-ils pas de « revenir aux foires, avec grand dommage de la « ville et du royaume? Croyez-nous, seigneur de

[1] Cette phrase des registres consulaires peut donner lieu à quelques réflexions. On voit que depuis long-temps l'Angleterre et la France, à cause de leur rivalité de puissance politique et commerciale, sont aussi bonnes amies que Rome et Carthage. Cela se conçoit quand on a vu, même individuellement, l'égoïsme et l'orgueil insupportables d'un Anglais. Si la charité chrétienne et la véritable philosophie ne recommandaient des sentimens philanthropiques, ce serait le seul peuple de l'univers qu'il faudrait mettre hors du droit commun.

« La Chesnaye, qu'il plaise au roi et à son con-
« seil, par vos bons offices, donner relâche aux-
« dits marchands, mêmement à ceux qui seraient
« chargés du soupçon d'hérésie! car, après tout,
« pouvez-vous lire dans le fond des consciences,
« et ne craignez-vous pas de satisfaire des ani-
« mosités particulières qui vous ont donné tels
« ou tels pour ce qu'ils ne sont pas? D'ailleurs,
« pour mieux en délibérer, nous manderons de-
« main les anciens conseillers et les notables.
« Vous nous feriez grand plaisir d'assister à cette
« assemblée, seigneur de La Chesnaye. »

Le commissaire du roi était fier et déterminé. Il faisait peu de cas des observations d'une bourgeoisie appliquée au négoce, et ne songeait qu'à satisfaire la haine de son maître contre les sujets de Charles-Quint. Le lendemain, on ne l'aperçut pas à l'Hôtel-de-Ville; mais jamais bazard de l'Europe ne vit une réunion aussi imposante de notabilités du commerce, que celle qui s'y rendit d'après les lettres de convocation du consulat. On remarquait parmi eux Jean Cléberg[1], homme estimé du roi et chargé de ses affaires financières à Lyon, bienfaiteur de l'humanité, et surtout

[1] On lit *Flébergue* dans les registres consulaires et dans *les Lyonnais dignes de mémoire* de l'abbé Pernetti; mais les actes notariés et les papiers de famille écrivent *Cléberg*. Le secrétaire de l'hôtel commun, des années 1524 à 1540, a pu se tromper. Toutefois, on voit par ce passage que ceux qui prétendent que Jean Cléberg n'est venu à Lyon qu'en 1532, sont dans l'erreur.

chéri du peuple, dont il se plaisait à marier les filles[1]. Digne homme, ton nom vivra à jamais dans la cité lyonnaise ! En vain le temps, la pluie et les orages assiégent ta modeste statue de bois sur la roche du quartier de Bourgneuf, elle est sans cesse renouvelée par la reconnaissance[2], et ton éloge est plus profondément gravé dans les cœurs que sur le bronze. On remarquait aussi plusieurs autres marchands allemands ; ceux de Florence, Guillaume Nazy, Antoine Gondy, Jean de Saluces, Pierre Gadagne, Urbain Paranzy, avec ses associés de Lucques ; Michel Monelli, avec ses compatriotes de Gênes, et grande foule de négocians étrangers fréquentant les foires de Lyon, et y apportant les produits industriels de tout le globe : ils étaient au nombre environ de deux cents.

A peine réunis, laissant de côté les affaires de bourse et de commerce, ils abordèrent le sujet important qui les amenait, et se plaignirent de l'emprisonnement des marchands espagnols « avec « lesquels plusieurs d'iceux présens avaient con- « clu des marchés, avaient à recevoir ou leur de- « vaient de l'argent. Étant en prison fermés, sans « qu'on puisse leur parler, il leur est impossible « de remplir les obligations, ce qui nuit aux uns « et aux autres. Ils requièrent donc y être donné

[1] Nous donnons à la fin de ce livre une notice un peu plus détaillée sur Cléberg.

[2] Elle l'a été en 1820.

« aide par le consulat, au mieux et plutôt
« que faire se pourra, afin qu'ils n'aient cause
« d'absenter la ville et le royaume, et de fuir
« une terre où le droit des gens n'est pas res-
« pecté, où la parole royale et sa sauve-garde
« sont des jeux abominables qui compromettent
« la fortune des individus. »

L'orateur principal de chaque nation faisait à son tour des représentations semblables, et disait : « Quand les rois respecteront-ils les mar-
« chands qui, par leurs voyages périlleux, leurs
« correspondances et leur concours, ne font de
« tous les humains répandus sur la terre qu'une
« seule et même famille? Un homme accompa-
« gné de son ballot de marchandise peut-il être
« confondu avec un lansquenet pillard armé de
« son mousquet? l'un ôte la vie, et l'autre fait
« vivre plusieurs personnes à la fois. »

Puis ils ajoutaient : « Les souverains semblent
« faire la guerre dans l'intérêt de leur pays :
« détrompez-vous, c'est par ambition, c'est
« pour avoir en plus grande abondance les
« moyens d'assouvir leurs passions insatiables.
« Les peuples devraient s'entendre pour ne lut-
« ter désormais entre eux que par la richesse
« et la beauté des marchandises, et non par la
« force et le courage des armées. La circula-
« tion des billets de change et le perfectionne-
« ment des arts et métiers, sont plus utiles au
« bonheur des nations que le transport des

« pièces d'artillerie çà et là, et la gloriole des « belles victoires qui, après tout, finissent par « épuiser le vaincu et le vainqueur, en inspirant « une méfiance continuelle aux sujets, ou en « portant leur attention sur des choses moins « productives que l'industrie. » Plusieurs marchands étrangers s'écriaient : « Tyrannie vraiment « arbitraire et inique! les commissaires de la cour « ont mis sous la main du roi les papiers et les « dettes des marchands prisonniers, par quoi l'on « pourra publier ce que les uns et les autres, le « tiers et le quart, se doivent parmi eux. Par là « le public sera dans la confidence; il connaîtra « la pauvreté des uns et la richesse des autres, ce « qui pourra faire perdre à aucuns leur crédit et « nécessiter leur banqueroute. »

Cette dernière réflexion, beaucoup plus positive que des lieux communs et des représentations vagues, frappa les notables : ils furent d'avis de prier le commissaire du roi de surseoir et de se désister de l'exhibition des livres des marchands, en lui montrant les priviléges des foires sur ce point, et les fâcheuses conséquences d'un acte aussi arbitraire. Comme le clergé de Lyon, toujours habile, sinon assez fort à défendre ses prérogatives, avait appris que dans l'emprisonnement des marchands étrangers on parlait de certains soupçons d'hérésie, il s'était empressé d'envoyer un représentant dans l'assemblée de l'hôtel commun.

Un sacristain parut tout-à-coup, et déclara « qu'en ce qui touche l'article hérésie, il est sub-« ordonné de Monseigneur de Lyon ; toutefois, « il n'en veut opiner devant si grande assistance, « mais s'en remet et requiert l'affaire pour l'é-« glise, à qui la connaissance en appartient ». — « Ne craignez rien, dit avec ironie un marchand « de l'Allemagne, le roi et l'église sont d'accord : « les hérétiques ne vous échapperont pas, puisque « les prisonniers sont renfermés dans le château « de Monseigneur, sur le rocher de Pierre-Scise. » Le sacristain lui lança par côté un regard menaçant qui semblait dire : « Prenez garde, mar-« chand de l'Allemagne, vous êtes du pays de « Luther, et nous avons à Lyon un moine inqui-« siteur. »

La première assemblée des marchands se passa ainsi. Après la séance, les conseillers, suivis d'un grand nombre de négocians étrangers qui avaient délibéré avec eux, se rendirent auprès du seigneur de La Chesnaye pour lui demander un double de sa commission. Il la refusa, disant que c'était matière secrète ; que néanmoins le lendemain, après dîné, il se rendrait à l'hôtel commun, afin d'ouïr les doléances des marchands et ordonner ensuite ce qu'il jugerait à propos.

En sortant de chez lui, les magistrats s'empressèrent de faire part de cette affaire à Messieurs de l'église de Lyon, leur exposant « qu'une sem-

« blable rigueur était très nuisible aux foires, « dommageable à la ville, et mêmement auxdits « seigneurs comtes de Lyon; qu'ils vendraient « moins bien les denrées de leurs domaines, et « qu'ils ne trouveraient plus à louer les magasins « de leurs nombreuses maisons de la cité ». Ces observations firent un peu oublier l'article hérésie aux chanoines de la primatiale.

Cependant le seigneur de La Chesnaye arriva enfin dans l'hôtel commun, où se trouvaient réunis, depuis le matin, les conseillers et les marchands de toutes les nations. Leurs remontrances furent vives et diminuèrent sa fierté : il suspendit le commandement qu'il avait fait de publier les dettes et la quantité de marchandises des prisonniers, jusqu'à nouvel ordre du roi. Les assistans virent qu'il ne fallait pas demeurer oisifs, et qu'il était nécessaire d'envoyer quelqu'un à la cour en même temps que le commissaire royal y enverrait de son côté. Le jour des Rois, on examina les mémoires et les lettres dressés à cet effet. Les principaux députés furent Thomassin, Gadagne[1] et Jacques Couland. Bientôt après le consulat reçut d'eux une lettre et un double de la provision octroyée par le conseil du roi : on leur répondit qu'ils fissent tous leurs efforts pour obtenir que le seigneur de La Chesnaye ne fût

[1] Ces deux noms sont si souvent réunis dans les registres consulaires, que l'on croirait presque qu'ils n'en font qu'un.

chargé de cette nouvelle commission, parce qu'il était suspect; mais bien qu'on choisît pour commissaires le vice-bailli de Vienne, le lieutenant de Mâcon, le juge des ressorts et le juge-mage de Lyon.

Enfin, le roi ouvrit les yeux et s'aperçut que l'intérêt de ses sujets, et principalement d'une ville aussi importante que Lyon, devait passer avant les animosités particulières et les intrigues de sa cour ou des fanatiques. Néanmoins, il ne se hâta pas d'élargir les Catalans, mais il s'efforça de rassurer tous les autres marchands, en faisant publier à Lyon, au son de la trompe, un mandement royal : « Par icelui, le roi veut et mande « que tous les marchands italiens, milanais, luc« quois et mêmement anglais, écossais et autres « qui ne sont pour le moment ennemis dudit « seigneur, puissent venir séjourner en la ville « de Lyon, y faire le trafic des marchandises « comme ils ont accoutumé, selon le privilége « des foires et sous le sauf-conduit du roi. »

Les conseillers n'étaient pas entièrement satisfaits; mais c'était beaucoup que d'avoir obtenu aussi rapidement un peu plus de la moitié de cette justice qui leur était due. Ils écrivirent au chancelier pour le remercier des lettres qu'il avait plu au roi d'octroyer, et ajoutèrent qu'il serait peut-être convenable d'accorder leur liberté aux Catalans avec caution. Ils se trouvaient en verve d'indépendance comme dans les beaux jours du

consulat. Il fut même proclamé dans une assemblée générale des notables, que le seigneur de La Chesnaye retenait fort étroitement les prisonniers, et paraissait avoir l'intention de les faire transporter clandestinement dans le Languedoc. Cette conduite eût été un affront sanglant pour la ville, protectrice des marchands, et pour les officiers de l'archevêque, gardiateurs du château de Pierre-Scise. On en dit un mot à ces derniers, et les bourgeois firent bonne et sûre garde.

Sur ces entrefaites, François 1er, persuadé sans doute que les Lyonnais seraient reconnaissans, leur demanda mille hommes pour grossir ses armées, demande extraordinaire à l'égard d'une cité libre qui avait ignoré presque jusqu'alors ce que c'était que ban et arrière-ban. Il est facile de suivre pas à pas les empiétemens de la monarchie absolue. Le roi faisait sonner bien haut « les « grandes charges qu'il a supportées depuis son « avénement à la couronne; comme quoi il « trouva en arrière le royaume de quinze cent « mille francs; de plus, les grosses armées qu'il « lui a fallu entretenir en Picardie, en Italie, en « Guienne et ailleurs; pour ce il a été obligé « d'emprunter des sommes considérables, de « fondre sa vaisselle et faire foncer ses officiers; « comme de présent il a une grosse armée delà « les monts; que pour avoir avec lui les Suisses, « il a fallu dernièrement frayer grands deniers;

« qu'enfin il est dans la nécessité de fortifier le
« royaume pour résister à ses adversaires : il a
« été arrêté en son conseil, pour le soulagement
« des gens du plat pays qui ont été fort foulés
« par le passage des gens de guerre, de requérir
« les bonnes villes franches de son royaume,
« non payant taille, de libéralement lui aider de
« certain nombre de gens de pied, selon leur
« faculté, qu'elles léveront elles-mêmes et sou-
« doieront de leurs deniers. — Le roi ignore-t-il
« donc la situation déplorable de la bonne ville ?
dit le seigneur de Chaponay, président du consulat, à l'envoyé de François I<sup>er</sup>. « Lyon est es-
« timé des plus pauvres cités du royaume en de-
« niers communs ; les maladies contagieuses et
« pestilentielles y ont régné deux ou trois ans ;
« il est mort un si grand nombre de gens, que
« plusieurs maisons sont entièrement vides. D'ail-
« leurs, l'arrestation des marchands a encore ac-
« cru la misère publique. »

L'envoyé répondit qu'il ne pouvait recevoir moins de mille hommes ; puis il s'approcha de Symphorien Champier, et parut lui dire à voix basse des choses très flatteuses : on prétend qu'il lui promit la place de médecin du roi. Le docteur, ambitieux et très avide de distinctions honorifiques, appuya alors la demande de l'envoyé avec beaucoup de chaleur ; il finit son discours en disant « qu'on devait prendre la prière du roi « pour commandement », ce que le peuple de Lyon

eut en très mauvais gré : ce dernier propos fut cruellement puni dans la suite.

Toutefois, les conseillers prirent un terme moyen entre le refus absolu et l'obéissance passive : ils accordèrent trois cents hommes, concession qui devait en amener bien d'autres ! Néanmoins, le roi, qui vint à Lyon à la même époque, n'en fut pas content ; il fallut porter le nombre des recrues jusqu'à cinq cents. François Ier l'emporta par une espèce de surprise. A sept heures du matin, sans que personne s'y attendît, on le vit arriver dans un bateau sur la Saône, et débarquer au port Saint-Paul. Il était accompagné du cardinal de Lorraine et d'un petit nombre d'autres personnages. Il entendit la messe à Saint-Paul, dans la chapelle Notre-Dame, et choisit pour logement la maison du capitaine Salla. Le consulat, étourdi de cette arrivée imprévue, et surtout de la mauvaise humeur empreinte sur les traits du roi, ordonna de nettoyer les rues, d'ôter les fumiers, et de recourir au prévôt de l'hôtel pour être obéi; de faire vider les marauds et coquins, les convalescens et les gens suspects de maladies pestilentielles ; mais principalement « qu'aucun mendiant n'aille demander aumône par la ville ni par les églises, « sous peine d'être pendu et étranglé ».

« Écoutez, Maîtres, dit François Ier quand les conseillers vinrent le soir lui faire leur cour, « vous savez que je n'ai pas lieu d'être content

« de la bonne ville : hommes, deniers, vous re-« fusez tout, et il faut écrire lettre sur lettre pour « obtenir le quart de ce que je demande. De « plus, vous avez des hérétiques parmi vous ; je « veux bien oublier cette conduite et fermer les « yeux sur le reste : messieurs du clergé en feront « leur affaire. Écoutez bien : je vous donnerai les « foires par forme de contrat et à perpétuité, je « remettrai au consulat la conservation avec « toute autorité et justice d'icelle, ce qui sera le « plus grand bien que vous puissiez acquérir ; « mais en retour, je veux, dès demain ou après « demain, neuf mille livres sonnant en écus. Si « vous ne les apportez, délibérez-vous de rece-« voir en vos maisons six mille aventuriers qui « sont à l'entour de la ville sous le commande-« ment du sieur de Chandon. Or, vous n'ignorez « pas qu'on les appelle des diables. Ladite somme « est pour les payer et les conduire au duché de « Milan. » Les conseillers remontrèrent l'impossibilité de fournir une somme aussi considérable, qu'ils n'étaient pas des maîtres absolus dans la cité, qu'ils n'avaient pas la faculté de faire une chose de cette importance sans le consentement des habitans dont ils tenaient leurs pouvoirs. « Je « n'ai pas le temps d'entendre vos doléances, ré-« pliqua François I^er, vous paierez à mon tré-« sorier de l'extraordinaire des guerres », puis leur tourna le dos, monta en voiture, et partit dans la nuit.

Les magistrats municipaux, très incertains sur les moyens de fournir la somme demandée, eurent d'abord recours aux saints du paradis pour montrer qu'il n'y avait point d'hérétiques parmi eux. Ils ordonnèrent de faire, dès la matinée du lendemain, une procession à Saint-Nizier, et chanter une grand'messe en l'honneur du Saint-Esprit le plus dévotement qu'on pourrait, « en « priant Dieu qu'il veuille avoir le roi pour re-« commandé, garder cette ville et ses habitans « de son indignation, et donner aux magistrats « un conseil salutaire. » Les anges n'apportèrent ni le bon avis ni la somme exigée. Après une mûre délibération, le seul moyen qui se présenta fut de faire une liste des plus apparens, et de puiser dans leur bourse; mais tout cela marchait lentement, et le retard fut cause d'une petite catastrophe. Le général de Languedoc vint chercher à l'hôtel commun le peu d'argent qu'on avait levé, disant, pour consoler les échevins, qu'il suffisait, à leur décharge et responsabilité devant la ville, d'une quittance du trésorier de l'extraordinaire des guerres. Le sénéchal de Chevrières vint ensuite, et leur adressa la parole en ces termes : « Seigneurs conseillers, vous avez perdu « un temps si précieux, qu'il est bien difficile de « se débarrasser des aventuriers; il faut leur en-« voyer des vivres à La Guillotière, ou bien on « logera cent de ces diables dans la maison de « chaque notable. » Les vivres, pain, vin,

viande, fromage et harengs, furent vite expédiés. Néanmoins, plusieurs de ces démons incarnés, qui méritaient bien leur nom, culbutèrent les pennons de la porte du Rhône, entrèrent de force dans la ville et se logèrent chez les habitans. Quelques-uns osèrent venir enseignes déployées, ce qui n'était permis qu'à la garde du roi, et commirent toute sorte de dégâts. Alors les magistrats coururent éplorés vers messieurs du conseil du roi, composé de l'amiral, du maréchal de Châtillon et autres grands personnages, et les supplièrent de vouloir mettre ordre à cette invasion de brigands. Les seigneurs du conseil montèrent à cheval, parcoururent la ville, et firent retirer les aventuriers à La Guillotière. Quand le calme fut rétabli, les conseillers allèrent complimenter la reine dans le cloître de Saint-Jean. Ils obtinrent de son extrême bonté de faire pendre et étrangler un fourrier de la bande des diables, pour les avoir logés par force dans la ville.

François Ier, non content d'avoir fait supporter un rude échec aux libertés politiques des Lyonnais, songea à tyranniser leurs consciences. Il est vrai qu'à cette époque la réforme faisait parmi eux d'immenses progrès, et que plusieurs des savans de la bonne ville passaient pour athées. Le roi écrivit donc au consulat : « Très chers et bien « amés, nous avons ordonné et député le sei- « gneur de Tournon pour notre lieutenant-gé- « néral en la ville de Lyon, pays de Lyonnais et

« autres contrées d'environ, qui sont sans gou-
« verneur; lui avons donné pouvoir de faire for-
« tifier remparts et avitailler ladite ville, ainsi
« que la munir de toutes choses qui sont néces-
« saires pour le bien, sûreté et défense d'icelle
« et de la chose publique. Mais plus amples dé-
« tails sont contenus dans nos lettres patentes
« que sur lui avons expédiées et envoyées. Vous
« prions et mandons bien expressément que,
« audit seigneur de Tournon, vous obéissiez et
« fassiez ce qu'il vous ordonnera comme feriez
« pour nous-même, sans y apporter aucune dif-
« ficulté[1]. » Les lettres patentes renfermaient des pouvoirs exhorbitans, tels que ceux de surveiller et censurer les ouvrages imprimés et les opinions religieuses des auteurs; d'assembler les gens d'église, bourgeois et habitans de Lyon, pour délibérer avec eux sur les deniers indispensables à la confection des remparts de la ville; de disposer de l'artillerie et armes quelconques, tant de la communauté que des citoyens; de punir, pendre, étrangler ou chasser les vagabonds, marauds, mauvais garçons et autres; de convoquer le ban et arrière-ban; d'apaiser les différens entre les habitans de la cité lyonnaise et ceux du plat

[1] Toutes ces correspondances de souverains, depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV, seront exposées avec plus de détails et des notes explicatives dans nos *Lettres lyonnaises*, ou *Matériaux précieux pour l'histoire de France recueillis dans les grandes archives municipales de la ville de Lyon*.

pays; d'être chargé de mille choses touchant le fait de la justice et de la police; de visiter les paquets, lettres et dépêches des couriers, soit nationaux, soit étrangers, passant par la ville. C'était tout à la fois un gouverneur, un dictateur et un inquisiteur que le roi envoyait à Lyon.

Il vint bientôt après lui-même, pour donner plus de force à la mission du seigneur de Tournon par sa sanction royale. Le bruit de guerre retentissait alors par toute la France. Le souverain se préparait à sa désastreuse campagne d'Italie; et, comme par prévision des malheurs qui l'attendaient dans la péninsule, ou de la captivité qu'il aurait à subir en Espagne, il hérissait de bastions les villes de chaque frontière, et donnait à son gouvernement une vigueur, une énergie qu'on n'avait point vue depuis l'avénement de la troisième race au trône de France.

Pendant son séjour à Lyon, avant son départ pour l'Italie, le sénéchal, le lieutenant et le procureur du roi, introduits par Antoine Grollier et Antoine de Vinolz, élus, vinrent à l'hôtel commun exposer l'état des affaires dans les pays voisins. Selon eux, il était bruit qu'une grosse bande de lansquenets s'avançait en Franche-Comté et voulait venir piller Lyon; « que pour « obvier à pareil inconvénient, il fallait besogner « à toute diligence aux fortifications de Saint- « Sébastien, y mettre quinze cents pionniers « pour le moins; défendre toute construction

« dans la ville et trois lieues à l'entour, afin d'a-
« voir plus grand nombre de manœuvres ; de
« leur assigner quatre sous par jour, et, pour
« avoir deniers, de coter tous les habitans, cha-
« cun selon sa qualité, à payer par semaine tant
« de journées en argent. Les notables tiendraient
« les comptes et surveilleraient les travaux. »

François Ier alla les visiter pour la seconde fois. Ils étaient au même point où il les avait vus. Il promit alors, pour les faire marcher plus vite, de fournir quelques milliers d'écus de la couronne ; mais c'était promesse de roi, c'est-à-dire qu'il leurrait les Lyonnais d'une avance pécuniaire future pour obtenir sur l'heure des subsides considérables. Messire Lambert Meyret, son conseiller et secrétaire, contrôleur général de ses guerres, s'empressa de venir faire part aux échevins des admirables projets de son maître, qui consistaient principalement à mettre un grand nombre de Suisses intrépides dans son armée d'Italie ; seulement, chose embarrassante, les hommes rustiques des cantons ne livraient leurs enfans que pour de l'or : « Mais, au surplus, ve-
« nez devers le roi, dit-il aux conseillers, il vous
« racontera lui-même sa merveilleuse entreprise,
« et certainement vous ne lui refuserez pas une
« vingtaine de mille livres. »

Les membres du consulat, et grand nombre de notables, se rendirent à la séance confidentielle du roi, dans l'Archevêché. François Ier parla

ainsi : « Maîtres, j'avais excellent et prospère état « de mes armées, tant d'Italie, de Guienne, de « Bourgogne que d'ailleurs ; tout allait à souhait, « et, en cas d'événement, j'y aurais bien pourvu « et donné ordre, mais depuis est survenu que « le connétable de Bourbon, traître à son roi et « à sa patrie, a entrepris avec l'empereur, mon « adversaire, de venir prendre, envahir le royaume « et le butiner. Déja grand nombre de lansque- « nets allemands, pour le moins de quinze à « vingt mille et de deux mille chevaux, amassés « en la Comté, pensent venir faire leur foire en « Bourgogne et dans cette ville. Pour à quoi ob- « vier, j'ai résolu dresser une nouvelle armée de « six mille Suisses, de quatre mille lansquenets, « de six mille aventuriers francs, et une bonne « bande de gens à cheval pour aller au devant « desdits ennemis, et les défaire et rebouter à « l'aide de Dieu ; ce que je ne puis besogner sans « votre secours. M'est impossible de plus comp- « ter sur ma vaisselle : je l'ai fondue ; ni sur les « seigneurs laïques, ni sur les seigneurs évê- « ques : j'ai mis leur bourse à sec. C'est donc à « votre tour, et j'attends de vous une bonne « somme de deniers par forme de prêt, dont je « baillerai telle sûreté et remboursement que « vous voudrez, soit sur les gabelles, rentes, « revenus, domaines, garanties des gens de fi- « nances ou autres que vous aviserez pour le plus « sûr. Jadis les Suisses vinrent devant Dijon, et

« cette ville menacée fournit promptement vingt-« cinq mille écus au gouverneur de Bourgogne. « Maîtres, vos prédécesseurs, vos pères, quel-« ques-uns d'entre vous même en offrirent au-« tant, et plus, comme je crois. A présent, l'af-« faire le requiert mieux qu'il n'était urgent à « cette époque. Alors, c'étaient un président et « un simple lieutenant qui avaient recours à vos « bons offices, aujourd'hui c'est un roi; il me « semble que la ville de Lyon, qui est autre et « plus grosse chose que la ville de Dijon, se doit « efforcer de faire plus et davantage. »

Après une harangue aussi éloquente, les conseillers ne pouvaient refuser les vingt-cinq mille livres; ils les avancèrent sur-le-champ, en prenant toutefois les gabelles pour nantissement, et François 1er se hâta d'aller engloutir les vingt-cinq mille livres des Lyonnais, les millions de la France et sa propre liberté dans la funeste bataille de Pavie [1].

[1] Pour comprendre diverses notices sur Jean Cléberg, il faudrait supposer que François 1er emmena avec lui plusieurs personnages lyonnais; car nous avons vu que Jean Cléberg était à Lyon avant 1532. Voici d'ailleurs les traditions les plus généralement répandues sur son compte. Cet homme respectable, surnommé le Bon-Allemand, naquit à Nuremberg en Allemagne, vers 1485, d'une famille de négocians. Il commandait une compagnie de lansquenets dans l'armée que François 1er avait formée de Suisses et d'Allemands durant ses premières guerres d'Italie. Il prit part à plusieurs affaires mémorables, et principalement à la bataille de Pavie, où, suivant *des mémoires particuliers*, il sauva la vie au roi de France, qui le nomma son valet-de-chambre ordinaire; on prétend même que sous ce titre il partagea la captivité du prince en

Italie. De retour au milieu des Lyonnais, après quelques mois de séjour à Berne où il acquit le droit de bourgeoisie, il rentra dans le négoce et dans ses fonctions d'agent royal auprès des banquiers. Nous verrons qu'il eut une grande part à l'établissement de l'aumône générale. Sa charité se signalait surtout envers les habitans du quartier de Bourgneuf : il y avait son domicile, y secourait les indigens, et fournissait des dots aux pauvres filles. Cléberg épousa Pelonne de Bouzin, douée des graces les plus séduisantes. C'est elle qui fit bâtir la maison de Champs, près des murs de Lyon, et qui y construisit cette tour nommée encore aujourd'hui *la tour de la Belle-Allemande*. Le Bon-Allemand, aussi appelé de Chastelard depuis son anoblissement, mourut en septembre 1546, à l'âge de soixante-deux ans. Ce fut vraisemblablement alors (car il y a quelque doute fondé sur le silence de Rubys et Paradin, et sur la mention faite de l'Homme de la Roche, seulement en 1594, *dans le Formulaire récréatif de Bredin le cocu*), ce fut alors, disions-nous, que les habitans de Bourgneuf érigèrent à sa mémoire, sur la place de la Roche, une statue de bois tenant à la main une bourse, comme un monument de leur reconnaissance. On objecte aux traditions que nous venons de rapporter, 1° que Jean Cléberg ne porta jamais les armes que comme capitaine-pennon de la cité ; 2° qu'on peut croire que la statue de Bourgneuf a pu être élevée à plusieurs autres *marieurs de filles indigentes*, car le nombre des Lyonnais bienfaisans était, comme aujourd'hui, très considérable ; 3° qu'il ne fut nommé qu'en mars 1543 valet-de-chambre du souverain pour des services de finances, comme le démontrent deux lettres recueillies par l'abbé Suddan. *Voyez* pour plus de détail : *Almanach de Lyon*, de 1740 ; *Bulletin de Lyon*, de 1806 ; *Notice historique sur Jean Cléberg*, dans le calendrier de M. Cochard de 1827 ; la *Critique* de cette notice dans les *Archives du Rhône*, et réimprimée ou plutôt insérée dans les *Mélanges biographiques* de M. Bréghot du Lut, page 229 ; la *Réponse* à cette critique par M. Cochard, dans les mêmes Mélanges, page 248, et une *Lettre* de M. Mono, archiviste de la Charité, sur la valeur actuelle de l'argent donné par Cléberg à l'aumône générale. Nous aurons occasion de citer cette lettre en parlant de l'excellente *Notice* de M. Mono sur la Charité. *Archives du Rhône*, tom. v, p. 287, 359 et 401.

## SOMMAIRE DU HUITIÈME LIVRE.

Deux seigneurs de la maison du roi et de celle de madame d'Alençon viennent, au milieu de la nuit, apporter la triste nouvelle de la captivité de François 1er. Précautions du consulat pour garantir la ville contre toute attaque des soldats de Charles-Quint. Les magistrats municipaux s'empressent d'aller faire leur compliment de condoléance à la régente siégeant avec son conseil dans le cloître de Saint-Just. Le sénéchal, mélancolique et même furieux, les reçoit d'une manière un peu rude. Les jours suivans, on délibère dans le conseil sur la nécessité de fortifier plusieurs positions importantes de la ville ou des environs, et surtout du bourg de Saint-Just. Les citoyens lyonnais ne veulent point contribuer aux fortifications de ce bourg. Leurs motifs; discussions dans le consulat à cet égard; opinions diverses des notables. Les membres du conseil de la régente n'insistent point, et laissent les habitans de Saint-Just se fortifier eux-mêmes. Cependant ces préparatifs de défense répandent la consternation dans la ville. Les faux dévots profitent de cette circonstance malheureuse pour effrayer les imaginations et faire détester les hérétiques. Farce ridicule qu'ils jouent à cet effet dans le monastère Saint-Pierre. Histoire d'Alis de Tésieux et d'Antoinette de Grolée. Apparitions, exorcismes, conjurations, malédictions, excommunications, conversations avec une ame sur le purgatoire, et preuves certaines qu'Alis de Tésieux est enfin montée dans le paradis.

# LIVRE HUITIÈME.

Quelques mois s'étaient écoulés depuis le départ du roi pour l'Italie; la régente avait établi à Lyon le siége du gouvernement; on venait de faire des feux de joie sur le pont de Saône et devant l'hôtel commun, le dixième jour du mois de janvier[1], à cause de la paix et de l'alliance conclues entre le roi de France, le pape, les Vénitiens et les Florentins, lorsqu'à la fin du mois de février, monseigneur de Montpezas, l'un des gentilshommes de la maison du roi et le secrétaire de madame d'Alençon, arrivèrent en poste dans le faubourg de La Guillotière. Minuit sonnait ; ils vinrent frapper à la porte du pont du Rhône. Un conseiller leur ouvrit, car alors la France se trouvant enveloppée, comme une île dans l'Océan, par la puissance formidable de Charles-Quint, les notables des bonnes villes étaient toujours sur leur garde pour donner alerte aux milices bourgeoises en cas de danger. A peine les deux seigneurs furent-ils entrés, qu'ils affir-

[1] De l'année 1524, vieux style, ou 1525, nouveau style.

mèrent pour vérité « que vendredi dernier, fête « de saint Mathias et vingt-quatrième jour de fé- « vrier, les Espagnols avaient rompu l'armée du « roi, que ledit seigneur et plusieurs autres grands « personnages de son royaume étaient prison- « niers, et bon nombre de gens courageux occis [1]. »

Le lendemain, de bonne heure, les conseillers et quelques notables remettent les clés des principales portes à des gens apparens et de confiance. Ils arrêtent de faire visiter l'artillerie et les munitions de la ville, de mander tous les pennoniers, quarteniers et dizainiers pour qu'ils se préparent, chacun en sa charge, de faire savoir à leurs gens de se tenir accoustrés et prêts, et de se rendre sur la place d'armes quand ils y seront mandés. Enfin, ils prennent toutes les précautions usitées au milieu des plus grands périls. La ville était dans la consternation : se trouvant la plus opulente, elle redoutait d'être pillée la première. Six vieillards respectables de la portion riche de la bourgeoisie veillaient à chaque porte, et encourageaient les jeunes gens à mourir comme eux, plutôt que de laisser pénétrer les étrangers dans une cité toujours inviolable. Le sénéchal est averti de bien avitailler le château de Pierre-Scise, à cause de sa forte position, et d'envoyer des espyes [1] sur les marches de Bourgogne et

[1] Après cette nouvelle, dans le registre consulaire on lit ce vers :

Hæc fuit atra dies nigro sculpenda capillo.

[2] Espions.

autres lieux voisins de la Comté. On charge le capitaine Salla d'ordonner six bateaux au port de Roanne, et autres six au port Saint-Paul, avec les mariniers les plus prud'hommes et loyaux, pour passer et repasser les habitans qui auraient affaire sur les deux rives, depuis six heures du matin jusqu'à cinq ou six heures du soir, et ces bateaux seront enchaînés pendant la nuit. Ils ne pourront descendre plus bas que la maison de Monseigneur de Lyon, ni monter plus haut que Pierre-Scise.

Au milieu de toutes ces précautions et de ces préparatifs de défense, arrivèrent des nouvelles plus détaillées sur la défaite de Pavie. Les conseillers, le visage pâle et triste, se transportèrent vers Madame la régente et vers Monseigneur le chancelier, logés à Saint-Just. Ils trouvèrent sous le vestibule du cloître le sénéchal, qui semblait avoir perdu la tête, tant ses cheveux et son costume étaient en désordre; son délire allait presque jusqu'à la fureur : « Pour Dieu! leur dit-il en « saisissant le président à la gorge, que venez- « vous faire ici? mettre le fer dans une plaie sai- « gnante? Voulez-vous que Madame se torde les « membres? elle est bien déja assez ébahie [1]..... » Les magistrats se retirèrent aussitôt avec le plus morne silence; et, après avoir franchi la colline,

[1] Il paraît, d'après cette expression des registres consulaires, qu'elle était prise en bonne et mauvaise part.

ils vinrent délibérer en l'hôtel commun. Symphorien Champier, premier médecin du duc de Lorraine, chevalier et gentilhomme, était d'avis qu'il ne fallait laisser sortir aucune marchandise, parce que sous le prétexte de négoce on pourrait y glisser et faire passer des lettres au préjudice de la ville. Quatre jours après, le chancelier fit dire au consulat qu'il eût à se trouver dans le conseil de la régente à trois heures de l'après-midi. Il s'y rendit avec empressement. « Vous êtes assez avertis, seigneurs Échevins, dit le chancelier, des « piteuses nouvelles que nous avons du roi. « Jeudi passé, vous êtes venus au logis de Madame, et avez fait votre devoir envers elle. « Pour ce qu'elle est encore si troublée, elle ne « peut vous parler; mais elle sait bon gré de ce « que vous êtes accourus pour lui offrir ce que « bons et loyaux sujets doivent faire à leurs « princes et gouverneurs du royaume. En temps « et lieu, votre bonne volonté sera reconnue. « Veillez surtout à ce que soigneuse garde se « fasse. »

Le seigneur de Vauzelles, président du consulat, répondit que les conseillers avaient donné à toute chose le meilleur ordre possible. Quant aux constructions des remparts, ils faisaient plus qu'ils ne pouvaient, attendu que, par des ordres nouveaux, avaient été supprimés les droits que le roi leur permettait de lever sur le vin, le sel et l'épicerie. Il fut alors décidé par le conseil de la

régente de faire voûter la tour de Saint-Clair, de la hausser de quinze à seize pieds, d'y faire des canonnières pour défendre les fossés jusqu'à la tour de la Casemate qui serait elle-même flanquée de murailles, de refaire le petit boulevart Saint-Sébastien, de continuer le grand boulevart qui se trouvait entre celui de Saint-Sébastien et celui de Saint-Vincent, jusqu'au Rhône, en lui donnant dix à douze pieds d'élévation pour l'achever ensuite quand les circonstances le permettraient; enfin de confectionner ces murailles et remparts nouveaux en bon *marrain* et en bonne défense, surtout le plateau au dessus de Pierre-Aigue[1], à la charge de la ville, et le surplus aux frais de Messieurs de l'église de Lyon, selon l'accord qui en avait été fait[2]. Le chancelier, les seigneurs de Lautrec et de Saint-André furent les principaux du conseil qui donnèrent leur avis et dressèrent des plans qu'on trouva merveilleusement beaux, mais excessivement chers. Ceux qui défendaient les intérêts de la ville étaient le juge Pierre Chavet, le chevalier Symphorien Champier, le seigneur de Balmont, Amé de La Porte, Claude Pacquellet, Étienne Senneton, l'élu Antoine de Vinolz, messire Eynard de Beaujeu, Claude Baronet, seigneur de Poleymieu, et le capitaine Jean Salla.

[1] Le rocher du fort Saint-Jean.

[2] C'est ce qui a fait donner le nom du chapitre de Lyon au fort Saint-Jean.

Mais si deux côtés de la ville étaient défendus, l'un par le Rhône, l'autre par les fortifications de Saint-Sébastien, dont on se hâtait d'achever les travaux, il y avait une position qui rendait toutes ces précautions inutiles dans le cas où l'ennemi en serait maître : c'était la colline de Saint-Just et de Saint-Irénée. Les conseillers allèrent au conseil de Madame la régente dans le cloître de Saint-Jean, où ils avaient été mandés, ainsi que Messieurs de l'église de Lyon et les officiers de l'archevêque. Les seigneurs de Vendôme, de Lautrec et le trésorier Robertet s'y trouvaient. Ils furent les premiers à remontrer « qu'il était nécessaire de fortifier le bourg de « Saint-Just, et y faire une forteresse au dessus de « la montagne hors de Saint-Irisny [1], ou vraiment « abattre ledit bourg et ville de Saint-Just pour « que l'ennemi ne s'y pût cantonner; car, par « ledit bourg, les ennemis pourraient facilement « envahir la ville de Lyon. — Très bien, Messei- « gneurs, répondit un des magistrats municipaux; « mais cela ne nous regarde pas : la ville de « Saint-Just est totalement séparée, et n'a jamais « contribué aux charges de la cité [2] ».

Rien ne fut arrêté dans cette séance. On sortit pour aller visiter les lieux, et l'on s'arrêta dans le logis de Monseigneur le chancelier, à Saint-

[1] Saint-Irénée.

[2] *Registres consulaires*, 30 mars 1524, vieux style, et 1525, nouveau style.

Irisny-sur-Lyon [1]. Messeigneurs de Vendôme et de Lautrec firent les mêmes représentations aux conseillers : « Délibérez donc, Maîtres, que d'ici « on vous écrasera comme le tonnerre écrase « une pauvre créature dans les champs. — Vous « avez beau dire, Messeigneurs, répondit le sei- « gneur de Chaponay, mais ceux de Saint-Just « sont aussi bien que nous intéressés à se dé- « fendre, et ne possèdent pas le plus riche cloître « de la chrétienté sans avoir force deniers dans « leurs caisses. » A quoi, chose remarquable! les comtes de Saint-Jean applaudirent ; puis le président de Chaponay continua : « Comme la ville « de Saint-Just est une ville hors mise et séparée « de Lyon, jointe avec le plat pays du Lyonnais « qui jamais n'a voulu contribuer avec les habi- « tans dudit Lyon aux réparations ni autrement, « par réciprocité, s'il convient de fortifier ladite « ville de Saint-Just, ceux de Lyon ne doivent « être tenus à cette nouvelle clôture et fortifica- « tion. » De laquelle réplique Messieurs du conseil ne furent contens, et demandèrent une assemblée générale des citoyens, afin de savoir l'intention de la majorité des habitans. « Songez- « y, Maîtres, ajoutaient-ils, si vous ne foncez pour « ces nouveaux travaux, vous aurez garnison de « quatre cents lances avec douze mille hommes « de plus pour garder la ville. »

[1] C'est l'expression que nous trouvons sans cesse dans les registres.

Malgré cette menace, on convoqua les notables et les maîtres des métiers. Le président du consulat fit le récit de ce qui avait été signifié par les grands personnages du conseil de la régente; il exposa ensuite que la ville, depuis quatre ans, avait fourni, tant au roi que pour subvenir aux frais des fortifications, plus de quatre-vingt mille livres tournois, et appela chacun à donner son avis. François Deschamp, premier opinant, dit « que la ville ne devait contribuer à la répara- « tion de Saint-Just ; que si ceux dudit bourg, « où il y a deux grosses et riches églises, se veu- « lent sauver et obvier à démolition et abat, « qu'ils se fortifient eux-mêmes ». Claude Bel- lièvre pensait « que, combien que l'on n'y fût « tenu, il serait bon aider iceux de Saint-Just « par quelque portion de finances ». Barthélemi Bellièvre pensait aussi « qu'il fallait offrir quelque « gracieuse somme pour réparer Saint-Just, sans « que cela tirât à conséquence : d'aussi beaux « monumens que ceux renfermés dans ledit « bourg méritaient de n'être pas exposés à dé- « molition et abat. — En effet, s'écria maître « Jean Faye, je suis d'avis de contribuer de « quelques deniers raisonnables à la réparation « et fortification de Saint-Just, pour obvier à la « décadence de deux si belles églises comme « Saint-Just et Saint-Irisny. »

Cependant cette dernière opinion faisait murmurer le plus grand nombre de marchands, qui

ne concevaient pas qu'on pût dépenser de l'argent pour la conservation de monceaux de pierres plus ou moins bien sculptées. La plupart disaient: « Quelque fortification qu'on y sût faire, si ladite « ville de Saint-Just était sujette à être facile« ment prise, comme les avis des capitaines et « autres bons personnages ont dit et opiné, c'é« taient des finances jetées dans la rivière. » Maître Jacques Gauthier donna son avis avec hardiesse, en soutenant « que ceux de Saint-Just « étaient assez opulens, et mêmement les deux « églises jouissaient de gros et bons revenus, « ainsi que de précieuses et riches reliques qu'ils « pourraient employer à eux fortifier». Le seigneur de Balmont, plus déterminé que tous les assistans, prit la parole et dit : « Oui, Maîtres, « grand dommage serait d'abattre Saint-Just; mais « mieux vaudrait ainsi faire que de mettre la ville « principale en danger. »

Après cette délibération, trois conseillers des plus apparens, le procureur général de la cité et le secrétaire de la commune, se transportèrent à Saint-Just, au logis de Monseigneur d'Alençon. Ils y trouvèrent Monseigneur de Vendôme, le chancelier, le cardinal de Bourbon, le cardinal de Lorraine et autres grands personnages. Maître Pierre Chavet exposa ce qui avait été arrêté par l'assemblée : « Les citoyens de la bonne ville de « Lyon, ajouta-t-il, disent entre autres choses, « Messeigneurs, que, quant aux fortifications et

« clôtures de Saint-Sébastien, et même sur le té-
« nement d'Ainai, s'il le faut, ils y veulent em-
« ployer tous leurs biens et personnes, et de
« leurs femmes et de leurs enfans, pour garder
« cette ville qui ne fut jamais prise depuis les
« Sarasins, mais inviolée, et toujours obéir à ce
« qui sera ordonné et avisé par ledit conseil pour
« la garde et défense de ladite ville; mais quant
« aux moindres dépenses étrangères, ils n'en fe-
« ront rien. » Le conseil de la régente, voyant cette ferme résolution des bourgeois, fut forcé de répondre « que Messieurs de la cour souveraine
« étaient contens desdites représentations; qu'en
« effet ce n'était pas raison que la ville de Lyon
« fortifiât la ville de Saint-Just, qu'elle a bien
« assez à faire de se fortifier elle-même; qu'enfin
« ceux de Saint-Just feraient leur devoir ainsi
« qu'ils l'ont dit ».

Ces débats sur les fortifications étaient répétés dans les familles [1]. Tant de soins pour mettre la cité à l'abri de prochaines attaques, semaient partout la consternation : les succès des armées ennemies étaient surtout exagérés; on croyait les Espagnols aux portes de la ville. Cette inquiétude, cette agitation continuelle dura plusieurs mois. Les transactions commerciales étaient suspendues; la confiance et la tranquillité, si nécessaires à l'industrie, ne pouvaient se rétablir dans

[1] Années 1526, 1527 et 1528.

des contrées sans cesse menacées d'une invasion; les foires, par conséquent, n'attiraient plus les étrangers. La plus affreuse misère ne tarda pas à peser sur les classes pauvres; et, comme il arrive toujours, elle engendra les crimes et les maladies, et fit renaître avec plus d'empire que jamais la superstition dans les imaginations affaiblies par toute sorte de fléaux. Une seule classe d'individus en retira quelques fruits : les fanatiques en poussèrent des cris de joie. Le moment favorable de ressaisir leur domination, le moment de terrasser l'hydre de la réforme, et surtout les savans en masse qu'ils confondaient sous le nom d'hérétiques, comme dans nos temps modernes on les désignait sous celui de révolutionnaires, ce moment précieux était enfin arrivé. La fameuse phalange des jésuites, instituée pour lutter corps à corps contre la réformation, et, dans la suite, contre toute espèce de liberté, n'était pas encore établie. C'étaient les espions et les ames damnées de la Sorbonne, dirigés en quelque sorte par la trinité infernale du syndic Béda, du chartreux Sutor et du conseiller Verjus[1], qui avaient reçu l'importante fonction de jouer les comédies saintes, de faire des conférences où le bon Dieu l'emportait toujours sur le diable, et

[1] Les trois principaux auteurs des supplices qu'on a fait endurer aux protestans sous le règne de François 1er, des censures ridicules et scandaleuses de la Sorbonne contre plusieurs hommes de lettres distingués, etc., etc.

surtout de calomnier les honnêtes gens dont la manière de penser était trop indépendante. On voit que les fanatiques de tous les siècles ont été jetés dans le même moule, et, quand nous arriverons à la peinture des mœurs des Lyonnais nos contemporains, nous retrouverons les scènes scandaleuses du seizième siècle.

A l'époque qui nous occupe maintenant, les faux dévots répandirent avec adresse, au milieu des populations superstitieuses, que les savans, les imprimeurs et les luthériens étaient la principale cause de tous les maux qui les accablaient. Ils jetèrent ainsi dans les cœurs cette première semence des guerres de religion qui désolèrent la cité quelques années après. Mais des mots glissés avec malice dans les conversations ou dans le confessionnal, ou même dans la chaire évangélique, ne suffisaient pas; il fallait un spectacle plus extraordinaire pour frapper les esprits et démontrer les principaux dogmes de la religion catholique, que les réformés, de leur côté, travaillaient à détruire. On apprit que la jeune secrétaine de l'abbaye de Saint-Pierre qui s'était sauvée quelques mois auparavant avec les reliques de son monastère, venait d'expirer, dans une campagne isolée, au milieu des convulsions les plus horribles, à la suite d'une maladie contagieuse que le libertinage donne toujours, et que la civilisation, si l'on peut ainsi dire, n'avait pas adouci comme aujourd'hui. Les fanatiques



PALAIS S^T PIERRE

s'emparèrent de cet événement, au grand scandale des gens de bien, pour en faire le sujet d'un brillant triomphe. Cette histoire mérite d'être racontée.

Depuis plusieurs années, avant que la reine de France eût établi une réforme sévère dans le couvent des nonains [1], chacune de ces jeunes filles vivait à son plaisir, comme on le disait à Lyon : il n'y avait abbé, abbesse ou évêque qui pût mettre ordre au gouvernement de ce monastère. Elles allaient et venaient jour et nuit par la ville; elles appelaient qui bon leur semblait dans leurs cellules particulières ; enfin elles menaient une vie libertine qui scandalisait les honnêtes

[1] Le palais des Arts, dont nous donnons ici une gravure, et qui a remplacé l'ancien monastère des nonains, est encore un de ces monumens de Lyon dont il est impossible de donner une notice complète dans un seul livre. Son histoire, comme celle de l'Hôtel-de-Ville, de l'Hôtel-Dieu, de l'hôtel de Roanne, de l'église de Saint-Jean, de celle de Saint-Nizier, de Saint-Paul, etc., se trouve disséminée dans tout le corps de l'ouvrage. Mais le palais des Arts, sous le rapport littéraire, scientifique et industriel, présente, comme on le verra dans la suite, le même intérêt que l'Hôtel-de-Ville, l'Hôtel-Dieu, l'hôtel de Roanne et la cathédrale, sous le rapport politique, médical, judiciaire et théocratique. Dans le palais des Arts se trouve une foule de collections, telles que celles des tableaux, des statues, des objets d'histoire naturelle, des monumens antiques, des médailles, et surtout une bibliothèque précieuse dont on doit la fondation aux soins éclairés du docteur Prunelle. Il faudra faire la description de la plupart de ces collections, montrer les modifications et les accroissemens dont elles sont susceptibles, et faire voir le grand parti qu'on peut en tirer pour former une école vraiment municipale, quand on aura diminué les effets désastreux de la centralisation sans affaiblir la nationalité. On verra que cette école municipale ne peut être mieux placée à cause de son voisinage de

gens. Il a été facile de le voir par une des précédentes délibérations consulaires. Quand la reine chassa le plus grand nombre des nonains impudiques, peu de temps avant l'exorcisme que nous allons rapporter, les exclues firent leur dernière main en quittant des cellules qui avaient été pour elles un séjour de délices : l'une emporta une croix garnie de pierreries, l'autre quelque reliquaire ou de riches paremens d'autel ou des chappes. Chacune emportait ce qu'elle pouvait et s'en allait.

Alis de Tésieux, la secrétaine, qui avait les clés des reliques les plus précieuses, se fit surtout remarquer par sa conduite abominable. Elle était jolie et très bien faite; elle comptait sur beau-

l'Hôtel-de-Ville, sous les regards scrutateurs des magistrats de la commune, tout près de ces fonctions municipales, digne récompense de ceux qui se seront distingués dans les arts, les sciences, les lettres, et dans la fabrication des produits industriels. Le palais des Arts renferme aussi dans son sein des classes de dessin, où l'on enseigne la peinture, la sculpture, l'anatomie pittoresque, l'architecture, la perspective, les fleurs, la mise en carte et les principes; il faudra jeter un coup d'œil sur cet enseignement, sur les artistes lyonnais, sur les progrès futurs des élèves, sur la direction à donner à leurs études. Enfin le palais des Arts est le lieu de réunion des membres de la chambre du Commerce, des agens de change et des négocians, et de plusieurs sociétés savantes, telles que celles des Sciences, lettres et arts, ou Académie de Lyon, de Médecine, d'Agriculture, de Pharmacie, de la Société linéenne, du Cercle littéraire, etc.; toutes ces sociétés réclament nos investigations et un aperçu sur les membres qui les ont le plus illustrées. *Voyez* pour tous ces détails, dans la suite de cet ouvrage, 1° *Histoire des ligueurs lyonnais*; 2° *Lyon sous les monarques absolus*; 3° *Lyon pendant la révolution française*, et 4° *Mœurs des Lyonnais dans les temps modernes*.

coup d'amans. Son attente ne fut point trompée; mais, en continuant à prendre ses plaisirs, elle y gagna pour toute rétribution des maladies dangereuses dont son pauvre corps fut mis dans un tel état, que ces formes si agréables, cette beauté si éclatante qu'on admirait partout, furent remplacées par des ulcères horribles et incurables. Sa figure fut rongée et ses membres estropiés : elle rendit son esprit, non pas en l'abbaye, non pas en la ville, mais, abandonnée de tout le monde, elle mourut au milieu des champs, tout près d'un village. Elle fut enterrée pauvrement et misérablement comme la plus méprisée créature du monde, sans obsèques ni funérailles, ni prières, ni solennité quelconque.

Révérend père en Dieu, messire Barthélemi du Bois, docteur en théologie, évêque et suffragant, remplissait les fonctions archiépiscopales en l'absence de l'archevêque de Lyon, François de Rohan. De plus, dans l'abbaye de Saint-Pierre, il y avait une jeune religieuse de l'âge environ de dix-huit ans, nommée Antoinette de Grolée, gentilfemme native du Dauphiné. Cette jeune dame était entrée dans le monastère avant la réformation; petite fille bien conditionnée, sage pour son petit âge, suivant l'expression de la chronique, dévote et simple, on l'avait toujours vue persévérer dans la plus pure religion. Mais après la fuite d'Alis, le bruit courut qu'Antoinette était son amie, et que la secrétaine, à

l'heure de son trépas, n'avait cessé de parler de sa gentille compagne, « sans doute, » disaient les « bonnes femmes, pour appeler à son secours « l'ame candide d'Antoinette ».

Or advint une nuit que la jeune et pieuse bénédictine, étant seule en sa chambre, couchée dans son lit et dormant d'un léger somme, elle sentit que quelque chose lui levait son couvrechef tout bellement, et lui faisait au front le signe de la croix, puis doucement et amoureusement en la bouche la baisait. Incontinent la pucelle se réveille, non point effrayée, mais seulement ébahie et cherchant dans son imagination la cause d'un pareil rêve. D'abord elle n'en dit rien à personne. Les jours suivans, soit rêverie, soit réalité, elle entendit quelque chose autour d'elle et comme sous ses pieds : c'étaient de petits coups bien doux, bien tendres pour ne point trop ébranler les pieds de la jeune fille, comme si ces coups fussent partis de quatre pouces de dessous terre. Alors Antoinette, épouvantée, conta l'affaire à la bonne abbesse, qui, ne pensant à autre chose qu'à la simplesse de la pucelle, la reconforta, la remit en bonne assurance, et, pour mieux consolider ses esprits, ordonna qu'elle coucherait en une chambre prochaine d'elle : toutefois, ainsi le dit la chronique, par cette précaution, l'excellente abbesse put s'assurer de la vérité de ce merveilleux événement. Elle en demeura presque tout un jour pensive, stupéfaite,

ruminant continuellement à part soi ce que cela pourrait être. Néanmoins elle ne put se taire; une de ses amies connut le secret : le bruit s'en répandit par la ville et dans les lieux circonvoisins. On sut partout qu'un esprit paraissait dans l'abbaye de Saint-Pierre, et les curieux, qui sont toujours en très grand nombre, accoururent pour voir le phénomène : il fallut fermer grand portail, portes dérobées, fenêtres basses du monastère, pour qu'il ne fût complétement envahi. Les nouvelles religieuses s'enfuirent tremblantes et éperdues en entendant ce tumulte : elles en ignoraient encore la cause; elles eurent recours à la bonne Vierge, et se mirent toutes en bon état de conscience. Ce fut alors qu'Antoinette raconta à son confesseur le petit tapage qui se faisait sous ses pieds, et finit en disant avec naïveté qu'elle soupçonnait sœur Alis de Tésieux, l'ancienne secrétaine, parce que, depuis son trépas, elle l'avait souvent vue en dormant. Aussitôt le prêtre conjura l'esprit pour savoir ce qu'il était : « Je suis l'esprit de sœur Alis véritablement, « répondit-il, jadis secrétaine. »

La chose fut assez facile à croire, parce qu'on savait que cette malheureuse avait aimé la pucelle. L'abbesse, apprenant cela, envoya chercher le corps de la trépassée; et, à mesure que le corps approchait du monastère, l'ame menait grand bruit autour d'Antoinette; elle se démena surtout avec beaucoup d'énergie, lorsque les dépouilles

mortelles furent à la porte de l'église : on l'entendit remuer, frapper, heurter sous les pieds de la jeune nonain. Les assistans ne savaient si l'ame se donnait tant de mouvement, ou par la douleur qu'elle endurait, ou par le plaisir qu'elle éprouvait de voir son enveloppe terrestre dans une abbaye dont elle était si piteusement sortie. Pendant ce temps-là, les dames de Saint-Pierre faisaient le service de ses funérailles. La cérémonie achevée, on mit dans une fosse de la petite chapelle de Notre-Dame la châsse ou cercueil qui contenait les ossemens de sœur Alis, seulement recouverts d'un drap mortuaire.

Le samedi, sixième jour de février[1], Monseigneur le révérend évêque et suffragant vint trouver Adrian Montalembert, aumônier du roi et son prédicateur à Lyon ; il commença à tenir force propos avec lui sur l'affaire des nonains, et lui dit qu'il était allé dans le monastère avec plusieurs religieux mendians, mais que l'esprit n'avait voulu leur répondre : « Il serait peut-être « moins fier avec vous, ajouta-t-il, révérend au- « mônier du roi. » Il fut conclu que le lendemain, jour de la Septuagésime, ils y retourneraient ensemble : ce qu'ils firent après dîné le plus secrétement possible ; mais le peuple de Lyon les aperçut, et ils furent précédés de plus de quatre mille personnes qui se précipitèrent du

[1] L'an 1527.

côté du couvent. La foule était si grande, que les deux ecclésiastiques ne purent entrer sous le vestibule. Le beau père confesseur du monastère fut obligé de leur ouvrir une petite porte dérobée; ce qui ne réussit pas, car il fallut employer encore d'autres ruses pour entrer sans être écrasé par la multitude.

Enfin ils pénètrent dans le couvent. Ils y trouvent Madame l'abbesse accompagnée de ses religieuses, en très dévote contenance, qui se mettent à genoux avec humilité autour des deux personnages. Le révérend père suffragant se fait présenter la pucelle, à qui il demande comment elle se porte, et la pucelle répond : « Bien, Dieu merci! » Il lui demande des nouvelles de l'esprit qui la suivait. Celui-ci se chargea de répondre à cette question en frappant fortement sous les genoux d'Antoinette ; en effet, c'était dans cette position qu'elle parlait à Monseigneur. Il fut ensuite beaucoup parlé avec Madame l'abbesse des besoins de la pauvre ame, de sa délivrance ; plusieurs dames assuraient que ses commotions souterraines étaient moins fortes, et qu'elle paraissait moins souffrante, quand on célébrait le service divin pour elle.

Sur ces entrefaites, la conversation fut interrompue par l'arrivée extraordinaire d'un marchand de Lyon, qui était parvenu à entrer en criant de toutes ses forces à la populace qu'il traverserait même des bûchers ardens pour sauver son ame.

C'était un honnête bijoutier, trafiquant de tissus d'or, homme de bien autant qu'on pouvait l'être dans le quartier de la Juiverie, et dévot par dessus le marché. Seulement il prêtait sur gages, brocantait avec les juifs, et avait quelquefois acheté l'argent d'une croix rompue ou d'autres reliquaires, sans s'inquiéter de la source d'où ils pouvaient venir. Il s'en faisait à présent un cas de conscience, et craignait que ce ne fût la cause qui retenait l'ame de la défunte au milieu des peines du purgatoire. Il arriva tout essoufflé auprès du suffragant, et le pria d'interroger l'esprit sur cette affaire. L'esprit donna signe que non. Le marchand en fut fort aise, et se promit intérieurement d'acheter désormais toute la sacristie volée, si on l'apportait dans son magasin.

Cependant la nuit approchait. Les deux ecclésiastiques avaient été retenus par la foule, qui ne cessait d'assiéger les issues. Adrian Montalembert fut chargé de composer les cérémonies, exorcismes, conjurations et adjuremens pour connaître si c'était véritablement l'ame de la défunte ou bien quelque mauvais esprit feignant d'être bon pour abuser des fragiles nonains. Aussi, avant que de sortir du monastère, l'aumônier ordonna que la pucelle Antoinette de Grolée choisît deux religieuses à son plaisir pour commencer avec elles le Psautier, dix psaumes chacune tous les jours, ce qui ferait trente payés à Notre Seigneur pour les dettes de la pauvre ame détenue

dans la prison du purgatoire, en l'honneur des trente deniers que gagna Judas en vendant le Sauveur du monde. Cinq jours suffirent pour achever le Psautier. Il y eut force bonnes gens qui prièrent aussi pour acquitter la secrétaine ; plusieurs donnèrent des aumônes assez grandes pour leur état ; d'autres firent chanter plusieurs messes ; quelques-uns même jeûnèrent et firent abstinence, marchant humblement devant Dieu et versant des torrens de larmes. Enfin toute la ville était en émoi pour l'apparition d'un esprit.

Les jours suivans, le révérend père suffragant se confessa pour être plus en état de combattre le diable, et revint dans l'abbaye, mais véritablement à l'improviste. Les dames portières ouvrirent leur grande porte, et l'évêque entra avec la compagnie composée d'Adrian Montalembert, de l'official de Lyon, de trois vénérables prêtres, et de deux beaux pères confesseurs des religieuses. On se réunit dans le chapitre, où tables, chaises, ornemens, eau bénite, autel, tout était préparé. Les nonains, abbesse en tête, s'assirent selon leurs fonctions ou ancienneté. Monseigneur le révérend se leva tout droit, et commença à jeter de l'eau bénite çà et là, en invoquant d'une voix sonore l'aide de la Majesté divine, disant : *Te invocamus*, *te adoramus*, et les assistans répondaient de même. Il termina par l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus*, et se remit sur son fauteuil. Ensuite, Madame l'abbesse et une reli-

gieuse des anciennes amenèrent devant Monseigneur la jeune Antoinette. Elle s'agenouilla dessus un large marche-pied qui tout exprès avait été apporté, afin que l'on pût mieux entendre les petits coups de l'esprit. Dieu sait comme les oreilles étaient dressées pour écouter.

« Mes chers seigneurs et frères, dit le suffra-
« gant, il est tout notoire que l'ange des ténèbres
« se transforme souvent en espèce de l'ange de
« lumière, et par aucuns subtils moyens déçoit
« et surprend les simples. De peur qu'il aurait
« par aventure occupé le lieu de ces femmes reli-
« gieuses, nous voulons premièrement le relan-
« cer et jeter dehors; et, pour çà, du glaive spi-
« rituel convient sa cruelle heure de trancher,
« afin qu'il ne nous empêche et en aucune chose
« trouble notre intention. »

Après ce peu de mots, Monseigneur le suffragant se dressa de toute sa hauteur comme pour livrer un combat à outrance au malin des régions infernales; puis sa bouche s'ouvrit, se ferma, se remua en mille façons pour lancer toute sorte d'injures à Satan : « Viens-donc en avant, téné-
« breux esprit; entends-moi, prince de menterie,
« de mauvais jours envieilli. Tu es destructeur de
« vérité et controuveur d'iniquité. Par la vertu
« de celui qui toutes choses a créé, que d'ici tu
« t'en ailles fugitif. Laisse-nous les siéges du pa-
« radis pour les remplir, car c'est la cause de ta
« rage contre nous. En vain, Satan, Lutin, Lucifer,

« tu médites tes noires trahisons, nous saurons « garnir tous ces lieux du signe de salut.... Faites « le signe de la croix, mes sœurs, faites le signe « de la croix...... Par l'autorité et puissance de « Dieu, te commandons que si tu as bâti aucune « trahison par tes astuces, pourquoi tu te moques « des servantes de Jésus-Christ, fuis-t'en subite- « ment, va-t'en prestement, et laisse servir Dieu « paisiblement. »

Lorsque le révérend eut ainsi conjuré le mauvais esprit, aucun bruit ne se fit entendre. La pucelle était toujours à genoux sur son large marche-pied. Tous les assistans avaient les oreilles attentives et les yeux fixés sur elle. Monseigneur reprit un peu son haleine et lutta derechef avec le diable.

« O maudit esprit! reconnais que tu es celui « qui jadis fut aux délices de paradis du Dieu « parfait en ses œuvres, depuis le temps que tu « fus créé jusqu'à celui où méchanceté parut en « toi. Tu as péché, et tu as été jeté de la sainte « montagne de Dieu jusqu'aux abymes ténébreux « et gouffres infernaux. Maintenant donc, misé- « rable créature, de quelque infernale ou tarta- « rienne hiérarchie tu puisses être, toi qui toujours « comme un lion aux yeux ensanglantés cherche « victime que tu dévores, détrompe-toi : s'il est « ainsi que par subtilité de serpent tu as délibéré « de circonvenir et te moquer de ces dévotes re- « ligieuses, nous invoquons le Père omnipotent,

« nous supplions le Fils notre Rédempteur, nous « réclamons le benoît Saint-Esprit contre toi, « afin que de sa puissante dextre il commande « que la mauvaiseté de tes efforts soit affaiblie « et anéantie, afin que tu ne suives plus les pas « de cette notre sœur Antoinette, si par ci-devant « les a suivis. Et nous, serviteurs de Dieu le « tout-puissant, bien que pécheurs, bien qu'in- « dignes, toutefois en nous confiant dans sa spé- « ciale miséricorde, nous te commandons, mau- « vais Satan, par la vertu de celui qui nous a « rachetés, que tu laisses en paix les pauvres re- « ligieuses et vitement t'en départes outre....... O « antique serpent! en toi anathématisons, nous « t'excommunions en détestant et renonçant à « tes œuvres, sous l'intermination du divin ju- « gement nous t'exécrons, afin que par ces im- « précations perturbé, confus et exterminé, tu « t'en ailles aux lieux cachés et vuides, de mor- « telle compagnie; que tu t'enfuies donc hâtive- « ment aux lieux ombragés, étranges et seuls, « en déserts horribles et aux humains inacces- « sibles où tu attendras en toi cachant et rongeant « le frein de ton mortel orgueil, le terrible jour « du jugement dernier. Ainsi adjuré, conjuré, « excommunié, condamné, anathématisé, inter- « dit et exterminé par celui même Dieu notre « Seigneur Jésus-Christ qui viendra juger les vifs « et les morts. »

Tous les assistans répondirent : *Amen.*

Alors, en signe de malédiction éternelle, les chandelles furent éteintes, on agita la clochette d'une manière inégale et lugubre, et l'évêque suffragant frappa la terre du talon, excommuniant, chassant le diable s'il était autour de la pucelle. L'eau bénite fut répandue par torrens dans l'air, sur les fidèles, sur la terre, dans les corridors, dans les cellules, et l'on entendit par trois fois, sous les voûtes retentissantes du monastère, la voix de plusieurs prêtres vêtus d'aubes et ayant l'étole au cou, qui criaient : « Retirez-« vous, esprits immondes, fabricateurs d'iniquité.» Mais les puissances de l'enfer ne se jetèrent point dans le gouffre de désolation sans exercer leur vengeance. Une jeune nonain, pâle et brune, d'un médiocre embonpoint, aux nerfs délicats, n'avait pu voir la cérémonie de l'exorcisme sans frissonner : sa faiblesse causa son malheur. Les esprits infernaux, chassés de tous les coins du monastère par l'eau bénite, se réfugièrent dans la pauvrette. Gentilfemme, jeune et jolie, encore novice, c'était un morceau friand pour eux. Elle fut prise soudain de convulsions horribles. Tous les assistans troublés, épouvantés, s'enfuirent au loin ; ils étaient livides et défaits comme gens presque morts ; jamais ils n'eurent si grande frayeur ; l'accident, il est vrai, était épouvantable. Les autres religieuses, dans leur asyle, se serraient l'une contre l'autre comme des brebis à l'aspect du loup. L'abbesse seule montra du cou-

rage en serrant dans ses bras la nonain possédée jusqu'au retour des prêtres qui avaient emporté l'eau bénite. Il faut le dire aussi, la pauvre fille se défendait de son côté comme elle pouvait, en sanglottant, en criant, en marmottant : « Marie, « mère de grace, mère de miséricorde, protégez-« nous contre l'ennemi, arrachez-nous de ses « griffes à l'heure de la mort. »

L'aumônier du roi arriva fort heureusement. Il rassura les fidèles, promit l'assistance de Dieu, et certifia qu'il n'y avait aucun danger, mais que pour plus de sûreté, il fallait lier la possédée avec trois étoles. Les prêtres et le suffragant revinrent aussi de leur tournée dans le monastère, et prêtèrent main-forte. Une messe, l'hymne du Saint-Esprit et des prières faites à propos rétablirent la tranquillité, et le révérend pût prononcer ce petit discours :

« Pieuses dames, mes seigneurs et bons amis, « en votre présence nous avons déja grandement « commencé à procéder à notre affaire ; car, pre-« mièrement, nous avons conjuré le mauvais es-« prit, nous l'avons expulsé et excommunié. Il « est bon d'interroger maintenant ladite ame ou « esprit pour connaître par lui-même la vérité, à « présent qu'il n'a plus céans de mauvais compa-« gnon. Jeune fille, Antoinette de Grolée, as-« seyez-vous sur cette chaise basse; et toi, ô « esprit! quiconque puisse être d'adverse partie « ou de Dieu, qui de long-temps suis cette reli-

« gieuse, écoute : Par celui qui fut mené devant « Caïphe, prince des prêtres des juifs, là fut ac- « cusé et interrogé, mais rien ne voulut répondre « jusques à quand il fut conjuré au nom de Dieu « vivant; alors il répondit que véritablement il « était fils de Dieu le tout-puissant.... A l'invoca- « tion duquel terrible nom, au ciel, en terre et « en enfer, soit révérence faite, par la vertu d'i- « celuy même Dieu, notre seigneur Jésus-Christ, « je te conjure et te commande que tu me ré- « pondes apertement. Dis-moi, esprit, si tu es « véritablement l'ame de sœur Alis? »

— « Oui », répondit une voix souterraine.

— « Dis-moi s'il y a un ange avec toi, s'il est « du nombre des bienheureux, s'il n'est point « le bon ange qui, en la vie d'Alis, avait été « député pour la garder par la Providence di- « vine; s'il est de la première hiérarchie, s'il est « de la seconde hiérarchie, s'il est de la tierce et « haute hiérarchie? »

— « Oui », répondit successivement la même voix à toutes ces questions.

— « Dis-moi si l'ange de Satan n'est point ou « n'a pas été avec toi; dis-moi, adjuré par les « hauts noms de Dieu, s'il y a aucun particulier « lieu qui soit appelé purgatoire, où puissent sé- « journer les ames condamnées; si tu as vu punir « aucunes ames dans le purgatoire, si tu te trouves « bien quand aucun fait quelques œuvres pieuses « pour ton allégement? »

— « Oui », répondit toujours la voix.

— « Par cette réponse, s'écria avec joie Mon-
« seigneur le suffragant, est confuse et condam-
« née la damnable assertion des faux hérétiques
« luthériens. Ma chère sœur, continua-t-il en s'a-
« dressant à l'ame, tu aperçois ici comment cette
« honorable et dévote compagnie est assemblée
« pour prier Dieu le créateur qu'il lui plaise
« mettre fin aux peines et douleurs que tu souf-
« fres, et te veuille recevoir en la compagnie de
« ses benoîts anges et saints du paradis. »

Quand l'évêque eut achevé ses demandes et interrogatoires, et que véritablement il eut connu que c'était l'ame de sœur Alis, il loua Dieu, et les assistans firent de même. Le cercueil et les ossemens de la trépassée étaient présens. Son ame, toute joyeuse, frappait sous le plancher à triple carillon; ce qui montrait en même temps combien elle était impatiente d'être délivrée : aussi l'abbesse, les religieuses, les prêtres, l'aumônier du roi et le suffragant entonnèrent les psaumes et les cantiques usités en pareil cas.
« Maintenant, mes bonnes dames, sœurs et filles,
« dit le révérend évêque aux nonains, je vous
« fais savoir que notre sœur Alis ne peut être en
« repos, et nous ne pouvons l'absoudre pléniè-
« rement, si préalablement vous, Madame l'ab-
« besse, et entièrement toutes vous autres, mes
« chères sœurs, ne lui pardonnez libéralement et
« de bon cœur, et lui quittez tout ce que céans

« elle pourrait avoir pris ou emporté, ou qu'elle « a permis emporter en quelque manière que ce « puisse être. » Après ces mots, Antoinette de Grolée, amie de la défunte, se lève pour faire ce qu'Alis aurait fait si les ossemens avaient pu sortir du tombeau. Elle s'en va premièrement, en très grande humilité, s'agenouiller aux pieds de l'abbesse, et lui crier merci en disant : « Ma ré« vérende mère, ayez merci de moi en l'honneur « de celui qui pendit en la croix pour nous ra« cheter, et veuillez consentir à mon absolution.» Ces piteuses paroles émurent si fort le cœur de tous les assistans, qu'il n'y eut personne qui ne pleurât amèrement. Lorsque la bonne abbesse put enfin parler au milieu des sanglots, elle répondit : « Ma fille, ma mie, je vous pardonne « et consens à votre absolution. » Antoinette alla ensuite se mettre à terre aux pieds de chacune des religieuses très humblement, leur criant de même merci; au milieu de ses larmes abondantes, elle priait qu'elles lui voulussent pardonner et consentir à son absolution. Ce qu'elles firent en lui répondant chacune avec force larmes : « Ma bonne sœur, ma mie, je vous par« donne et consens à votre absolution. » Le pardon accordé, on vit le révérend évêque s'élancer de son fauteuil, levant les mains et les yeux au ciel, et s'écrier avec enthousiasme : « Ah ! sire « Dieu, bon Jésus, qui êtes loyal témoin, prince « de tous les rois terriens, qui nous avez tant

« aimés, que vous nous avez lavés de nos péchés « en votre précieux sang ! je vous appelle en « témoignage de vérité, au nom de votre pauvre « créature ; et vous aussi, benoîte vierge Marie, « et vous glorieux anges et archanges, ensemble « toute la cour céleste de paradis, le ciel et la « terre, universellement toute nature et créa- « ture, je vous invoque à témoignage de vérité « contre le faux ennemi accusateur de notre « sœur, comment la mère abbesse présentement « et toutes ses religieuses lui ont pardonné et « consenti à son absolution. »

Aussitôt des signes agréables, positifs, annonçant que la colère divine était apaisée, se manifestèrent d'une manière merveilleuse, comme tout ce qui s'était passé jusqu'alors. Ils furent plus évidens par la suite : Antoinette eut plusieurs apparitions nocturnes moins lugubres que les précédentes ; son amie venait lui faire part de ses délices. Alis, la sœur Alis, la secrétaine du monastère était enfin dans le séjour des bienheureux [1].

[1] Le procès-verbal de cette apparition a été rédigé et mis en ordre par un ecclésiastique nommé Adrian de Montalembert, témoin oculaire, et l'un des principaux acteurs de toute la procédure. Il prend le titre d'aumônier et d'orateur de François Ier, et c'est au roi même qu'il adresse le discours dans la relation faite en partie, comme il l'avoue, « pour récréer Sa Majesté et lui donner du passe-temps ». Le monarque avait besoin effectivement de quelque récréation, dit l'abbé d'Artigny, puisqu'il venait de perdre la fleur de ses troupes dans la malheureuse expédition du maréchal de Lautrec au royaume de Naples. Quoi qu'il en soit, le fameux Agrippa, dans son livre ou discours *de Incertitudine et vanitate scientiarum et artium* (cap. *de anima*, fol. 87), trace en

peu de mots un terrible portrait de l'historien de sœur Alis. *Scripsit*, dit-il, *etiam recentibus diebus de spiritu quodam Lugdunensi protonotarius quidam Gallus, homo nequam et impostor.* Selon l'abbé d'Artigny, c'est bien assez de penser qu'un zèle ardent, mais peu éclairé, a conduit la plume de Montalembert, dont il paraît que le but principal a été de fournir un préservatif contre les luthériens, qui, déja répandus en France, combattaient ouvertement la doctrine de l'Église sur le purgatoire. Aussi, l'auteur commence son ouvrage par ces mots très remarquables qui démontreraient nos considérations générales sur les intrigues et les machinations des faux dévots de cette époque : « A la « louenge et haulte magnificence de Dieu le créateur, à la confusion et « extermination de la secte damnable des faux hérétiques luthériens et « leurs sectateurs. » La *merveilleuse histoire d'Alis* fut imprimée pour la première fois à Paris, 1528, in-4 ; à Rouen, 1529, in-4, et depuis à Paris, 1580. L'abbé Lenguet Dufresnoy l'a insérée dans son *Traité historique et dogmatique sur les apparitions*, 1751, 2 vol. in-12, tom. I, p. 1 à 90, et l'abbé d'Artigny, dans ses *nouveaux Mémoires*, tom. VII, p. 183 à 256. *Voyez* aussi, pour le manuscrit original, Delandine, *Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, tom. III.



## SOMMAIRE DU NEUVIÈME LIVRE.

Noble conduite des magistrats de la ville de Lyon comparée aux intrigues odieuses des fanatiques. Événemens extérieurs et rançon du roi, qui sont un obstacle momentané à l'établissement en grand d'une école municipale. Néanmoins, malgré les clameurs des comtes de Saint-Jean , et toutefois après les avoir apaisées , le consulat installe un recteur et des régens dans le collége de la Trinité. Aperçu général sur l'influence de cette institution ; arts, littérature et sciences de la cité lyonnaise considérés dans leur ensemble avant les funestes résultats de la centralisation. Les besoins matériels de la population rendaient quelquefois inutiles les soins que l'on prenait de son intelligence. Disette , famine , murmures et signes avant-coureurs d'une émeute. Précautions vaines des autorités ; nomination et convocation solennelle des quaterniers ; elles n'empêchent point l'effet des placards séditieux. Le peuple se soulève , dévaste le couvent des Cordeliers, sonne le tocsin, et pille les maisons des plus riches bourgeois et surtout l'habitation de Symphorien Champier, avec un acharnement tout particulier. Cependant on vient à bout de dominer les rebelles , et les principaux coupables sont pendus.

# LIVRE NEUVIÈME.

Pendant que les faux dévots s'occupaient de comédies scandaleuses, et cherchaient à replonger le peuple dans les superstitions du moyen âge pour en faire un instrument aveugle de leurs vengeances, le consulat songeait aux intérêts matériels et intellectuels de la cité. Ici commence une longue série d'actes municipaux dignes des plus grands éloges, qui ont fait des habitans de Lyon une petite nation tout-à-fait à part durant de longues années; car si les mœurs doivent diriger le plus souvent les législateurs, les institutions politiques ne doivent point abdiquer toute influence sur les mœurs. Il est bon de débrouiller d'avance et de bien étudier les principes du mal émanés des fanatiques, et les sources de prospérité dues à la sollicitude des magistrats, pour se former une idée parfaite des événemens qui vont suivre, et des alternatives de bonheur ou de misère qui ont été inséparables des troubles de la réforme et des fureurs de la ligue.

Le roi de France avait quitté sa prison de Madrid, laissant aux bonnes villes de son royaume

le soin de payer la rançon des jeunes princes qui le remplaçaient. Il s'agissait de trouver sur-le-champ près de trois millions d'écus. Pour y satisfaire, Messieurs de l'église furent obligés de se cotiser et de fournir une somme par eux convenue, afin d'éviter un impôt forcé qui aurait été le résultat de leur égoïsme, et principalement afin de mettre le roi dans leur parti contre les réformés. Les villes franches devaient fournir la plus grosse portion. La ville de Paris avait accordé libéralement cent cinquante mille livres, et les autres villes à l'équivalent : celle de Lyon fut taxée à trente-cinq mille livres : « Chacun doit « s'efforcer de faire son devoir, disaient les offi- « ciers et commissaires de la couronne, considé- « rant la captivité de nosseigneurs les princes « qui ne sont pas tant seulement les enfans « du roi, mais de la chose publique de son « royaume[1]. »

Cette taxe ne méritait pas moins, comme toutes les affaires financières de la cité, une mûre et sage délibération. Au milieu de leurs projets philanthropiques, les conseillers sentaient le besoin d'une grande économie pour employer quelques bonnes sommes à l'instruction de leurs administrés. On tâcha d'avoir un rabais sur les trente-cinq mille livres; on demanda un délai; on prétexta les dépenses exorbitantes faites pour la

[1] *Registres consulaires*, avril 1528, vieux style.

construction des murailles de Trion, de Pierre-Scise, de Saint-Sébastien et de la porte de la rue Neuve. Mais le gouverneur Pompone de Trivulce n'en voulut rien rabattre.

Cette dépense fut un obstacle à l'établissement, sur de larges bases, d'une école publique que le consulat voulut instituer à cette époque. La ville ne put entretenir qu'un seul recteur et deux ou trois régens d'une médiocre capacité; ce qui n'en fit pas moins pousser les hauts cris au chapitre des comtes de Lyon, qui voyaient l'intelligence et « les imaginations[1] » du peuple lyonnais échapper à leur influence. Ils se plaignirent[2] de ce qu'on avait osé entreprendre sur les libertés et prérogatives de l'église, en commettant un recteur et des régens aux écoles nouvellement érigées par le consulat dans le lieu et ténement des granges de la Trinité. Ils menacèrent les parens qui enverraient leurs enfans à ces écoles sataniques, de les foudroyer avec des excommunications. Quelques conseillers pusillanimes tremblèrent pour leur salut. Les deniers de la commune furent soudain refusés à la nouvelle institution : le pauvre recteur en chef des écoles de la Trinité, maître Jean Canape, vint se lamenter à l'hôtel commun, disant que faute de toits solides et de papiers huilés à chaque croisée, les

[1] Expressions des registres consulaires.

[2] 30 juin 1528, vieux style.

écoliers étaient exposés aux injures de l'air, à la pluie, à la grêle, aux éclairs et tonnerres qui troublaient les leçons[1].

Ce fâcheux état de l'école municipale dura deux ou trois mois. On vit alors la nécessité de donner un grand appareil à cette institution, de lui rendre favorables toutes les classes de la société lyonnaise, et surtout de mettre les talens du recteur en évidence. Le peuple fut assemblé en l'église de Saint-Nizier, au son de la grosse cloche, dès le matin, à la manière accoutumée. Maître Jean Canape prononça l'oraison doctorale avec une éloquence et une force de poumons qui électrisèrent tous les assistans : les maîtres des métiers se disaient entre eux que ce serait une bien belle chose si le recteur des écoles de la communauté pouvait rendre leurs enfans aussi parfaits orateurs. Après avoir ainsi excité un enthousiasme général en faisant choix du savant Canape, les conseillers s'occupèrent de la chose essentielle, c'est-à-dire du soin de calmer l'amour-propre et l'autorité blessés de Messieurs les comtes de Lyon. Voici ce que dit à ce sujet un secrétaire de l'Hôtel-de-Ville, qui vit de ses propres yeux comment on put arriver enfin à un heureux résultat, et chasser l'ignorance des classes populaires : « On délibéra durant pour le moins « une grande semaine sur les différens qui étaient

[1] 4 août 1528, vieux style.



EGLISE DU COLLÈGE.

« entre le consulat, le doyen et chapitre de l'é-
« glise de Lyon, sur le fait des écoles publiques
« au collége de la Trinité, en quoi les seigneurs
« conseillers avaient pourvu un recteur aux gages
« de la ville, avec et outre la résidence et demeu-
« rance des écoliers, ce qui avait été parachevé
« aux frais et dépens de ladite ville. A cette af-
« faire de merveilleuse utilité, au milieu des mu-
« tineries de l'ignorant populaire, au milieu des
« impiétés et horreurs de l'hérésie aveugle, au
« milieu des projets fort ténébreux de beaucoup
« de gens monastiques et de leurs adhérens, les-
« dits seigneurs de l'église voulurent s'opposer,
« disant que par là on insinuerait à la jeunesse
« les pernicieuses doctrines qui pour lors par-
« couraient le monde ; d'ailleurs ils ajoutaient
« qu'à eux seuls appartenait le spirituel et par-
« tant la faculté de pourvoir la ville de recteurs
« et de régens. Cela fut mis à question et pro-
« cès. On advisa, pour tout accorder, que l'église
« pourrait consentir que le consulat nommerait
« un recteur et les régens qui lui seraient pré-
« sentés, lesquels Messieurs du chapitre accepte-
« raient et admettraient de leur côté[1]. »

L'établissement des écoles publiques dans les granges de la Trinité, où nous voyons aujourd'hui le collége royal et le vaste bâtiment de la

[1] *Voyez* dans notre deuxième volume des considérations générales sur l'influence du clergé dans tout ce qui concernait l'instruction publique à Lyon.

grande bibliothèque, y fit naître en quelque sorte un nouveau quartier [1]. Des vignes et des brotteaux couvraient en grande partie cet emplacement; les membres de la confrérie de la Trinité y tenaient depuis plus de deux siècles leurs pieuses et charitables assemblées, avant que le consulat en fît l'acquisition. C'est une chose remarquable que le gouvernement municipal de la ville de Lyon ait donné au gouvernement royal l'exemple d'une institution aussi utile; car ce ne fut que plusieurs mois après que parut l'édit de François Ier, qui consacrait à l'instruction publique les bâtimens que possédaient les confréries.

Mais l'embellissement de la partie de la ville où l'on réunissait un grand nombre d'écoliers, non seulement de Lyon, mais encore des provinces environnantes, comme dans une sorte d'université secondaire, n'était pas le seul bien qui résultait de cette belle institution : elle devint plus tard, lorsque le roi fut guéri de ses

[1] « Antoine Lambert, Philippe Ayges et autres ayant maisons en la « rue nouvellement faite, tendant de rue Neuve en l'Arbre-sec, repré- « sentent que les conseillers donnèrent la permission de faire ouverture « de ladite rue nouvelle, et que Henri Guillermet, prêtre de Saint- « Paul, promit de céder pour ladite ouverture une maison et jardin sur « le ténement qui est entre les rues Montriblon et Pas-Étroit, pour al- « ler de ladite rue nouvelle en la rue Neuve à droit fil. Ils réclament du « consulat et des héritiers de Henri l'exécution du plan précité. » Le passage des registres consulaires, 20 février 1528, montre l'état où se trouvait ce quartier à cette époque.

projets de conquêtes par l'âge et les malheurs, un des principaux titres de gloire de la cité lyonnaise; elle fournit, sous les règnes suivans, un grand nombre de savans et de littérateurs distingués. L'espèce de république que Lyon formait au milieu du royaume, tendait à en faire un centre particulier de sciences et de belles-lettres, comme son commerce avait quelque chose de spécial que ne présentaient pas les autres villes de négoce. Ses hommes d'esprit, même les plus médiocres, n'étaient pas encore les pâles copies des faiseurs de littérature de la capitale, résultats étiolés de la centralisation [1]. Lyon possédait dans son sein des imprimeurs qui luttaient, soit par la beauté des caractères de typographie, soit par la correction des textes, soit par l'exactitude des recherches et l'immensité de l'érudition, avec les plus célèbres de l'Europe : dans le commerce des

[1] Il est certain qu'il vaut beaucoup mieux être un foyer de lumière qu'une surface de réflexion : l'éclat du soleil qui éclaire notre globe pendant le jour, est plus vif, plus brillant, plus vivifiant que celui de la lune qui nous éclaire pendant la nuit, parce que l'un donne et l'autre reçoit les rayons lumineux. Il serait de l'intérêt des arts, des lettres et des sciences que les principales villes de France fussent des centres de produits intellectuels, si l'on peut ainsi dire. La rivalité produirait de beaux résultats ; et quand la satiété détruirait le bon goût comme aujourd'hui dans la capitale, où l'on voit naître des romans, des drames, des pamphlets enfantés par des cerveaux malades, la gloire scientifique et littéraire de la nation trouverait au moins des forteresses inexpugnables dans les départemens. Nous pourrions faire la même réflexion sous le rapport politique ; mais ces vérités auront leur développement plus tard. *Voyez* à la fin de cet ouvrage *Mœurs des Lyonnais dans les temps modernes*.

produits de l'intelligence, on demandait les livres de Lyon avec plus d'empressement qu'on ne se jette aujourd'hui sur ceux de Paris. Il était peu de familles opulentes de la bourgeoisie qui ne fût le point de réunion de quelque société savante; tous les historiens ont parlé des hommes distingués qui se réunissaient dans la maison appelée *Angélique*, sur la colline de Fourvières, et nous aurons bientôt occasion d'apprécier leurs ouvrages. Le sexe féminin lui-même, que la délicatesse des organes et une faible constitution semblent rendre incompatible avec les études profondes, montra qu'il pouvait embrasser toutes les sciences, apprendre toutes les langues, tenir le sceptre du savoir et de la beauté, et séduire tout à la fois par les charmes de l'esprit et par les attraits du corps. Enfin, nous approchons d'une époque brillante où le commerce avec les quatre parties du monde n'était plus le seul moyen d'illustration de la cité lyonnaise, mais où les imprimeurs illustres, les érudits profonds, les nomenclateurs distingués, les antiquaires, les orateurs, les historiens, les poètes, et même les sages théologiens, portèrent la ville de Lyon au plus haut degré de célébrité. Cette ville se trouvait, à cet égard, dans une position très favorable pour avoir une littérature pleine de franchise, d'originalité, de verve et d'indépendance: elle était loin du regard sombre et scrutateur de la Sorbonne, et Paris n'exerçait point encore

une influence désastreuse sur les provinces; on ne voyait point dans les belles-lettres lyonnaises les formes lourdes et scolastiques de l'université[1]. Jamais Rabelais n'aurait pu composer à Paris son roman comique plein de gros sel, qui flagelle le vice, la crapule et les moines (ce qui est à peu près la même chose), d'une manière aussi originale. Il est vrai qu'au milieu de ces hommes d'esprit, qui se servaient même des licences graveleuses de l'imagination pour épurer les mœurs et couvrir le fanatisme de ridicule, se trouvaient aussi des sophistes, des déclamateurs, des athées: dans le temps de l'institution des écoles publiques, le trop malheureux Michel Servet, fameux hérésiarque, semait un venin très subtil, dogmatisait en secret à Lyon, où il fit durant deux ou trois années l'office de correcteur d'imprimerie. Par un décret éternel de la Providence, sans doute pour abaisser notre orgueil et démontrer qu'il existe un monde meilleur, il est dans la nature de l'humanité que sur la terre le mal soit presque toujours proportionné au bien, quels que soient les progrès de la civilisation : c'est une nécessité qu'il faut subir, et qui ne finira qu'avec les passions des hommes.

[1] C'est principalement pendant la domination de Bonaparte que la déplorable influence de la centralisation sur les belles-lettres s'est fait sentir. On verra que les pauvres productions lyonnaises imprimées à cette époque n'étaient que des répétitions périodiquement arrangées, des discours boursouflés de chaque flatteur du grand homme.

Toutefois, après l'établissement des écoles publiques, les discussions littéraires devinrent à la mode; elles avaient lieu jusque dans le consulat. Parmi les conseillers, on en remarquait plusieurs qu'on pouvait appeler les enthousiastes de la cité. Les Bellièvre étaient les premiers. Un jour maître Claude[1], membre érudit de cette honorable famille, arriva tout radieux à l'hôtel commun : « Je viens vous annoncer une merveilleuse « découverte, seigneurs Conseillers ; qui pourra « nier à présent que Lyon soit la première ville « des Gaules? Maître Tacite et maître Sénèque « ont eu raison d'en faire mention, ainsi que « beaucoup d'autres, comme d'une bonne et ex« cellente cité, je vous l'assure. Roland Gerbaud « faisait miner hier sa vigne de la côte Saint-Sé« bastien, il a trouvé deux grandes tables[2] de

[1] On a donné, par un juste motif de reconnaissance, le nom de Bellièvre à une des rues de Lyon. Claude Bellièvre fut plusieurs fois conseiller ; il était l'auteur d'un ouvrage sur les antiquités de Lyon, intitulé *Lugdunum priscum*, qui se trouve maintenant à la bibliothèque de Montpellier, et dont M. Artaud s'est fait donner une copie. Il a aussi composé sur le même sujet d'autres manuscrits qui ont été perdus, et plusieurs recueils, écrits de sa main, se trouvent dans la bibliothèque du roi. Le goût qu'il avait pour l'antiquité le porta à rassembler, dans le jardin de sa maison, qui en prit et en a long-temps conservé le nom de *Jardin des Antiquités*, une collection d'inscriptions romaines dont le nombre fut considérablement augmenté par le président de Langes, son beau-frère, qui occupa après lui cette maison. Plusieurs de ces inscriptions se trouvent aujourd'hui dans les galeries du palais des Arts.

[2] On a donné à une de nos nouvelles rues percées sur l'emplacement où furent trouvées ces tables, le nom de rue des *Tables de Claude*.

« cuivre ou d'airain, antiques, tout écrites en « lettres du temps de Claude, l'empereur ro- « main ; elles sont en vente à l'heure qu'il est, « et enviées par plusieurs personnes qui ont pou- « voir de largement dépenser. Sur leur renommée « je suis allé les voir. Les admirables choses! ce « sont antiquailles si belles, que guère s'en trou- « vent de pareilles en trois siècles et même plus; « enfin elles sont dignes d'être par la ville reti- « rées, pour être affigées en quelque lieu à per- « pétuelle mémoire[1]. Mêmement en icelles lames « et tables, y a paroles servant à connaître l'an- « cienne dignité de cette ville de Lyon; pour ces « causes, connaissant bien le fond de vos ames, « après l'institution des écoles, j'ai traité avec « ledit Roland pour avoir lesdites tables, feignant « néanmoins que c'était pour moi-même, à ce « qu'il ne tînt le prix trop raide, s'il sentait que « la ville eût désir de les avoir. J'ai tant fait, « qu'avec le moyen et aide de Hugues de La « Porte, icelui Roland Gerbaud s'est déterminé à « les bailler pour cinquante-huit écus au soleil, « qui ne sera grande dépense à la ville, vu que « le métal, qui pèse six quintaux et trente livres, « vaut à fondre trente-deux à trente-quatre écus.

[1] *Voyez* dans notre premier volume la traduction de ces tables. Elles furent d'abord transportées dans l'Hôtel-de-Ville, près de Saint-Nizier, ensuite dans le grand vestibule de l'Hôtel-de-Ville actuel ; elles sont à présent dans la grande galerie des tableaux du palais Saint-Pierre.

« Maîtres, croyez-moi, la ville aurait, non sans « cause, grand regret si lesdites lames étaient « transportées ailleurs, ou si elles tombaient aux « mains d'aucuns qui, par faute d'entendre ce « que c'est, les mît en fonte. Si elles demeurent « ici, comme bien j'espère, qu'elles soient incon- « tinent affigées en lieu où les gens savans en « puissent avoir la lecture : ce sera grande con- « solation et sujet de triomphe aux citoyens de « la ville, quand ils verront un certain témoi- « gnage de la dignité de leurs majeurs, et ser- « vira d'aiguillon aux vertus par imitation des- « dits majeurs, et grand honneur à toute la ville. « Pour ce que quand les gros seigneurs et per- « sonnages de science parcy passant verront que « ladite ville tient bon compte de l'antiquité qui « est à vénérer, auront iceux présomption véhé- « mente que la célèbre cité de Lyon est munie « de gens de bien. »

Ce discours du respectable antiquaire fut écouté avec attention et suivi de vifs applaudissemens. Aussitôt Messieurs du consulat allèrent ensemble visiter les fameuses tables, et les firent transporter dans l'hôtel commun près de Saint-Nizier.

Cependant les soins que ces magistrats prenaient de conserver les monumens, de réformer les mœurs de la société lyonnaise en l'éclairant, en répandant l'instruction dans toutes les classes de leurs administrés, ne pouvaient avoir que des résultats favorables, mais plus ou moins éloi-

gnés [1]. Le menu peuple, les artisans ressemblaient alors à ceux de toutes les époques, même de la plus haute civilisation, avant que les lumières aient éclairé et vivifié les portions les plus obscures de la société : semblables à des hordes sauvages et barbares, en l'absence du travail pénible qui leur procurait une existence précaire, ils ne connaissaient que le plaisir de satisfaire par le pillage leurs besoins matériels. Ils avaient d'anciennes querelles à venger ; les circonstances étaient parfois difficiles ; le pain manquait très souvent à cause des sécheresses, et surtout à cause des guerres continuelles qui nécessitaient une exportation considérable de blé sur les frontières, au milieu des armées. Or, le peuple, quand il a faim, est peu reconnaissant des soins qu'on donne à son intelligence. Les conseillers eurent bientôt occasion de s'apercevoir que des greniers d'abondance bien fournis étaient aussi nécessaires pour le bonheur et la tranquillité de la cité, que des écoles dirigées par d'excellens maîtres.

Des bruits, signes avant-coureurs d'une émeute, circulaient dans la ville. Cette année [2], les blés

[1] La longue période de troubles civils, de guerres de religion, de scènes monstrueuses de la ligue, que nous allons aborder, ne permit à l'école Municipale de Lyon de produire d'excellens fruits que sous les règnes de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. *Voyez* dans la suite de cet ouvrage l'*Histoire de Lyon sous les monarques absolus.*

[2] Année 1529, vieux style.

des provinces environnantes n'étaient pas arrivés; plusieurs familles malheureuses manquaient de nourriture; l'hôpital du pont du Rhône[1] était encombré, et, par une fatalité inconcevable, les bourgeois opulens ne songèrent point à créer un fonds commun d'aumône générale; ce qu'ils firent deux ans après pour des circonstances aussi tristes; ils avaient besoin d'une terrible expérience. Dans le grand hôpital, le médecin Rabelais avait disparu pour recommencer ses courses vagabondes. Maître Hector de La Trémoïlle, docteur, l'avait remplacé depuis quelque temps. Il visitait et traitait les malades avec beaucoup d'assiduité. Pour l'encourager, au milieu de la foule d'infortunés souffrans et affamés dont il était accablé, on porta ses honoraires jusqu'à quarante livres par

[1] Nous joignons ici au texte la façade du grand Hôtel-Dieu. Nous avons déja donné dans le second volume de cette histoire, une notice sur ce vaste établissement étudié à une époque très obscure de la barbarie et du moyen âge. Depuis la renaissance jusqu'à nos jours, l'Hôtel-Dieu a joué un très grand rôle dans les annales de cette ville; mais, comme l'Hôtel-de-Ville, le palais Saint-Pierre, l'hôtel de Roanne, l'église de Saint-Jean, etc., son histoire se trouve confondue au milieu des événemens qui composent les livres suivans. Nous y joindrons en temps et lieu les intérieurs les plus pittoresques de chacun de ces grands édifices. Si les lettres et surtout les sciences étaient encouragées dans la cité lyonnaise de nos temps modernes, il y aurait un livre très utile à composer. Nous en avons disséminé çà et là, dans les derniers livres de cet ouvrage, les principales idées (Voyez *Histoire de Lyon sous les monarques absolus*, — *pendant la révolution française*, et *Mœurs des Lyonnais dans les temps modernes*). Ce livre serait une *Histoire hygiénique et médicale de la ville de Lyon*. Il se composerait, 1° de la description géologique, zoologique et botanique du ter-



HOTEL-DIEU.

année, à la charge de faire au moins une visite par jour; de secourir de tout son pouvoir les fébricitans, les filles repenties et les serviteurs de l'hôpital; d'ordonner aux apothicaires tout ce qui serait nécessaire aux malades, et de garder le moins long-temps possible ceux qui seraient guéris. D'un autre côté, il fut ordonné et permis aux boulangers de cuire à raison de vingt sous le bichet jusqu'à nouvel ordre, la ville se chargeant de réparer leurs pertes.

Ces précautions étaient bien loin de suffire pour prévenir l'émeute qui se préparait. Les conseillers songeaient avec effroi qu'on ne pouvait compter sur la milice bourgeoise, dont chaque compagnie ou pennonage était désorganisé, avec des armes en mauvais état, parce que depuis

ritoire lyonnais; 2° d'un aperçu général et complet sur l'influence de son climat et de ses productions sur les hommes qui l'habitent; 3° d'un examen approfondi des influences accessoires, des habitations, des rues, des places, des quais, des arts, des métiers, de toutes les professions enfin, sur le physique et le moral des Lyonnais; 4° d'un tableau circonstancié des trois hospices, mais principalement du grand Hôtel-Dieu, immense refuge de toutes les misères de l'humanité. Ce tableau de l'Hôtel-Dieu ne devrait pas être une liste de recteurs ou d'administrateurs qui flatte la vanité de quinze ou vingt familles qui, pendant long-temps, se sont immobilisées dans l'administration, mais une histoire raisonnée et philosophique des localités, des médecins qui ont exercé la médecine avec plus ou moins de succès et de leurs nombreux systèmes, des chirurgiens et de leurs petites découvertes, de l'administration intérieure, des maladies qu'on y traite le plus souvent, etc., etc. Si quelqu'un de nos confrères avait le courage d'entreprendre un pareil travail, nous nous ferions un plaisir de lui remettre de précieux matériaux que nous avons trouvés dans les archives municipales.

long-temps on ne l'avait pas passée en revue. Elle aurait bien suffi pour repousser des ennemis extérieurs : alors l'unanimité des citoyens serait devenue un rempart inexpugnable; mais, dans les affaires de la cité, ils étaient malheureusement divisés. Le consulat, pour prévenir les tristes résultats de ces dissensions civiles, jugea à propos d'en conférer avec le gouverneur. Le lieutenant-procureur du roi, le juge-mage, Matthieu de Vauzelles, et le juge ordinaire, Pierre Chavet, se trouvaient chez le seigneur Pompone de Trivulce. Les magistrats les avertirent « que Lyon était « dans une grande nécessité de provisions de « bouche ; comme quoi l'on avait fait visiter les « greniers des vendeurs et marchands de blés, « ainsi que les magasins des boulangers; il s'é- « tait rencontré si petite quantité, que cela ne « pouvait nourrir la ville tout au plus huit jours. « Déja les boulangers ne trouvaient blés pour « cuire, dont le peuple commençait à fort crier; « que lesdits seigneurs et gouverneur de la bonne « ville et gens de justice eussent à y pourvoir, « sans quoi il y aurait avant peu quelques diable- « ries et du sang répandu par les carrefours. » Ils remontrèrent encore « qu'il y avait bien certaine « petite quantité de blé achetée par Messieurs « du consulat pour la provision de ladite ville, « qu'ils l'avaient toujours mise en réserve pour « la grosse nécessité; mais ils voyaient qu'ils se- « raient forcés de la distribuer par le menu au

« pauvre populaire qui commençait à en avoir « grande faute et besoin impérieux ».

Le gouverneur, d'après ces rapports effrayans, fit publier un ordre à tous les habitans de venir déclarer dans les vingt-quatre heures, en l'hôtel commun, la quantité de blé que chacun d'eux possédait; il fit publier aussi la défense de ne laisser sortir des murs de la cité ni grains, ni farines, ni même lard et graisses ou autres provisions[1].

Dans l'état de crise où se trouvait la ville de Lyon, une nomination solennelle des quaterniers fut jugée nécessaire; mais leur organisation ne put être achevée que la veille de la catastrophe[2] dont on était menacé depuis plusieurs jours. Les quaterniers ne se rendirent à l'Hôtel-de-Ville qu'au nombre de quarante-un; ce qui fit soupçonner que les autres fomentaient en secret l'émeute du populaire. Cependant on lut à ceux qui étaient présens « l'acte d'élection faite de leurs « personnes pour quaterniers de la ville, comme « cela était usité à Paris[3] ».

La lecture fut écoutée avec le plus profond silence, et le président du consulat prit ensuite la parole pour leur dire d'une voix émue :

« Vous le voyez, les temps sont malheureux : « le populaire réfléchit peu et perd facilement

[1] Année 1529, vieux style, dimanche 18 avril, Pâques le 28 mars.

[2] Le 24 avril. L'émeute eut lieu le dimanche, 25.

[3] Expressions des registres consulaires.

« patience quand il souffre; alors il regarde avec
« convoitise les magasins dont le pillage peut le
« nourrir au moins deux ou trois jours. Sa pré-
« voyance ne va pas plus loin, et il gaspille le
« reste. Maîtres quaterniers, vous êtes pères de
« famille, pour la plupart, avec des enfans; vous
« avez quelque petit avoir au soleil et des mar-
« chandises à conserver : ainsi donc, que chacun
« de vous fasse son devoir dans le quartier qu'il
« aura en surveillance. Tenez scrupuleusement
« sur un registre le nombre de vos voisins,
« étage par étage, boutique par boutique; tenez
« en ordre les dizaines et les ayez par écrit,
« noms et surnoms, ainsi que de ceux qui s'en
« vont et viennent d'un quartier dans un autre,
« pour qu'ils soient prêts en armes bien accous-
« trés, si affaire survenait au regard de la dé-
« fense de notredite ville sous l'autorité du roi
« et de sa justice. S'il venait aucunes insolences
« dans vos quartiers, s'il se proférait aucuns
« mauvais et scandaleux propos, ne l'endurez
« pas, mais prévenez le consulat, afin qu'il en
« avise. En cas d'émotion, soit pour feu ou au-
« trement, veillez au mieux, de crainte que les
« bélîtres ou marauds ne fassent plus de mal que
« la flamme. Obviez surtout aux pilleries, batte-
« ries et excès quelconques. Ce n'est pas pour un
« jour, maîtres quaterniers, que vous êtes placés
« en sentinelles vigilantes. Quand vous serez
« mandés en l'hôtel commun à l'effet de produire

« vos opinions et avis sur les matières qui s'of-
« friront à discuter, venez les donner en con-
« science et sans partialité, principalement sur
« valeur, estime et suffisance des habitans en
« leurs quartiers, s'il s'agissait d'assiette de de-
« niers. Quand il conviendra faire recherche et
« punition d'aucunes personnes nuisibles aux
« choses publiques, chacun de vous la fera en
« son quartier féablement, sans fraude ni simu-
« lation; et comme présentement, ainsi qu'il plaît
« à Dieu, il y a peu de blé en cette ville, vous
« ferez la perquisition des grains dans les mai-
« sons des habitans, demain et jours suivans,
« comme l'a ordonné Monseigneur de Trivulce.
« Vous aurez en même temps soigneuse sur-
« veillance et l'œil au guet, afin que les boulan-
« gers, par monopole ou autrement, ne cessent
« de cuire; veillez aussi à ce qu'ils fassent excel-
« lent pain, bien apprêté et de bon poids. Au
« milieu de ces fonctions d'honnêtes et loyaux
« citoyens, on vous devra honneur, révérence et
« obéissance comme au propre consulat. Vous
« serez exempts de guets, surguets et garde des
« portes, sinon en cas d'éminent péril. »

Ce danger ne tarda pas à se présenter. Le menu populaire et les séditieux, toujours avides de la fortune d'autrui, ne donnèrent pas le temps aux quaterniers bien intentionnés de s'organiser d'une manière trop formidable. Dès le lendemain matin, dimanche, jour où beaucoup d'ouvriers oisifs

pouvaient suivre leurs perfides conseils, ils affichèrent dans tous les carrefours des placards ainsi conçus :

« On fait à savoir à toutes gens de la commune « de Lyon, principalement à ceux qui ont devoir « de soutenir le bien public pour repousser la « malice et fureur des usuriers abominables, que « ces triples larrons ont leurs greniers pleins de « blé, lesquels ils veulent vendre à leur dernier « mot : ce qui n'est de raison ; et, si Dieu ou le « peuple n'y met la main, il faudra en jeter à « l'eau tant y en a. La justice favorise des con« seillers usuraires, qui nous paient d'hypocrites « paroles, et nous rongent de jour en jour par « équité. Ne voyez-vous pas advenir devant vos « yeux la cherté du blé et des autres denrées? « chose vile et infame de la part d'opulens bien « nourris ! Par quoi, à l'exemple des autres bonnes « villes, que toute la commune soit délibérée d'y « mettre ordre. Que fait-on au blé avant de l'ôter « de la paille ? on le bat. Il nous faut faire ainsi « à ces maudits usuriers, qui ont greniers garnis « jusqu'au couvert et enchérissent le grain. Sa« chez que nous sommes de quatre à cinq cents « hommes qui nous sommes alliés : nous faisons « à savoir à tous les dessusdits qu'ils aient à se « trouver aux Cordeliers, pour tenir conseil avec « nous, afin d'y mettre ordre et police, dans le « but d'utilité et profit du populaire de cette ville « de Lyon, et de moi, ainsi souscrits LE PAUVRE.»

Jamais le peuple ne se rendit avec plus d'empressement à une aussi agréable invitation. Le dimanche même, au milieu du jour, cette populace, que les faux dévots auraient ameutée contre les hérétiques dans tout autre moment où elle aurait eu l'estomac bien plein, se jeta sur le monastère qu'elle savait le mieux fourni de toute chose. Artisans, manœuvres, femmes et enfans en haillons se précipitèrent comme des harpies sur le couvent de Saint-Bonaventure. « Que vou-« lez-vous, quel motif vous amène, braves et « honnêtes manans de la bonne ville ? » leur dit le frère portier, en remettant avec effroi son capuchon gris sur la tête. Des cris semblables aux mugissemens des bêtes féroces furent d'abord l'unique réponse des séditieux. Les plus enjoués de la bande dirent ensuite : « Allons au réfectoire « en premier lieu, puis au clocher pour avertir « nos alliés. — Hé! mes bons et excellens amis, « s'écria le moine portier, ne savez-vous pas que « les provinces de Saint-Bonaventure sont pau-« vres? que l'ordre est établi en pure humilité « et mendicité dans la voie du Seigneur? qu'enfin « les frères Cordeliers sont des moines mendians? « — Hé bien! nous partagerons le fond de la « besace », répondirent les déterminés pillards.

Leur nombre fut bientôt de mille à douze cents. Ainsi renforcés, ils rompirent toutes les portes, forcèrent les moines à se cacher dans les lieux les plus secrets, ou à s'enfuir par des

issues dérobées, se gorgèrent de vivres dans la cuisine, où le dîné venait d'être préparé, s'enivrèrent dans la cave et firent une irruption dans la sacristie, où l'or, l'argent, les ornemens furent bientôt fondus entre leurs mains comme dans un creuset au milieu des flammes les plus ardentes; puis quelques-uns que le vin avait rendus plus vifs sans leur ôter l'usage des jambes, montèrent au clocher et sonnèrent un tocsin infernal qu'on entendit dans tous les carrefours; ce qui ne fit qu'ajouter à la férocité de la bande.

Malheureusement pour Symphorien Champier, son habitation était voisine du couvent. Elle faisait le coin d'une petite rue qui porte aujourd'hui son nom, et qui était située devant le grand portail du monastère des Cordeliers. Avec les meilleures intentions du monde, avec la passion de se distinguer et d'acquérir de la gloire, ce citoyen lyonnais assez célèbre s'était attiré depuis long-temps des inimitiés implacables dans toutes les classes de la société lyonnaise, parce que la fatuité, l'orgueil, l'ambition, et surtout le désir qu'il ne dissimulait pas assez d'éclipser ses compatriotes par ses distinctions honorifiques et par ses connaissances en astrologie[1], composaient le fond de son caractère. Le peuple n'était pas

[1] Nous avons trouvé dans les archives des documens qui prouvent que Champier n'était pas le seul engoué des études astrologiques, c'était la passion des gens studieux de ce temps-là, où l'on comptait deux cents espèces d'astrologie.

le moindre de ses adversaires, et l'appelait avec dérision « le chevalier monté sur des éperons « d'or et décoré d'une belle Marguerite », car sa femme, d'une éclatante beauté, portait ce dernier nom, et il se vengea des quolibets qu'elle lui attira en lui laissant à peine de quoi vivre après sa mort[1]. Parmi ses confrères en médecine, il affectait une supériorité insultante, prétendant que plusieurs étaient des charlatans qui se servaient de remèdes exotiques pour se faire valoir, tandis que chaque contrée fournissait les médicamens propres à combattre les maladies qui y régnaient. Il avait été plusieurs fois sur le point de se battre avec Rabelais, qui l'écrasait de ses bons mots et de ses épigrammes, quoique l'avantage lui restât dans les discussions sérieuses, parce que Rabelais était presque toujours ivre[2]. Les barbiers-chirurgiens[3] lui en voulaient pardessus tous :

[1] « Après la mort de son mari, la veuve Champier dit qu'elle n'est « pas héritière de son feu mari, mais son fils mineur ; qu'elle est chargée d'une fille à marier, et n'a autre bien qu'une chambre de huit livres, à estimation, et de quelques meubles, et cependant le consulat « lui demande dix-sept livres douze sous sur les biens de son mari. » *Registres consulaires*, 10 juin 1546.

[2] Il est facile de s'apercevoir, au commencement de *Gargantua*, que Rabelais ne pouvait composer qu'au milieu des bouteilles : tout un chapitre se compose de propos de buveurs.

[3] Les barbiers-chirurgiens étaient bien au dessous des médecins, quoique leur service fût beaucoup plus payé à l'hôpital Saint-Laurent que celui des médecins à l'Hôtel-Dieu ; mais leur salaire plus considérable se conçoit, quand on pense que dans l'hospice de Saint-Laurent ils étaient exposés à toute sorte de maladies contagieuses.

il avait provoqué l'exécution rigide d'un acte consulaire qui les forçait à aller jeter dans la rivière les palettes de sang des pratiques qu'ils avaient saignées ou opérées. Enfin les pharmaciens, ordinairement à cette époque très souples devant la figure hypocratique de la médecine, tenaient mille propos injurieux sur le compte de Symphorien Champier, à cause de son influence désastreuse dans le consulat qui les empêchait de tâter le pouls des malades et de vendre des remèdes secrets.

Le peuple se chargea de mettre en action les animosités particulières de tant d'ennemis. La maison du chevalier aux éperons d'or était la plus apparente du quartier. Les séditieux en brisèrent la première porte, et bientôt toutes les autres cédèrent à leurs efforts, comme de faibles digues cèdent au torrent qui a pu se frayer une issue. Croisées, meubles, verrerie, crystaux, coffres, buffets, armoires, tout fut broyé et fracassé. Ils pillèrent et emportèrent tout ce qui pouvait avoir quelque valeur et être facilement dérobé, tels que bonnet doctoral, robes et fourrures de conseiller, livres richement reliés, lits, linges et toute sorte de petits colifichets qui décoraient les appartemens du médecin. On l'aurait tué, s'il ne s'était caché dans une armoire secrète qui échappa aux recherches et à la fureur de la populace. Du grenier à la cuisine, on ne voyait que débris, et dans la cave, les tonneaux enfoncés nageaient sur les vins des meilleurs coteaux. De

cette maison délabrée, les pillards vinrent à celle de maître Pierre Morin, où ils commirent des ravages à peu près semblables, parce qu'ils le savaient très lié avec Champier. Ils en voulurent faire autant dans la maison de Jean Desvignes, autre voisin soupçonné du même attachement; mais il leur parla d'une manière très gracieuse, et leur démontra qu'il était impossible qu'il pût aimer un docteur aussi présomptueux. Après il leur donna à boire et à manger avec une générosité qui les rendit aussi disposés à le défendre envers et contre tous, qu'auparavant ils étaient disposés à l'étrangler : tant était mobile et changeant l'animal à forme humaine qu'on appelait alors populaire! Nous ne le trouverons pas plus sage dans des temps moins éloignés de nous!

« Au surplus, dit un secrétaire de la commune de Lyon, que nous laisserons ici parler, parce qu'il fut témoin oculaire, vous ne pouvez vous faire une idée des ravages de chaque bande de ces bélîtres : on aurait donné ample liberté de tout saccager à des lansquenets noirs ou à une compagnie de tigres, qu'ils n'eussent pas fait pis. Une grosse bande dudit populaire s'en alla en la maison de Laurent du Cournal, pâtissier, et chez Tavernier, riche homme, opulent en biens et fort honnêtement meublé, où ils entrèrent par force, rompirent portes, fenêtres, coffrets, buffets, prirent et emportèrent ses biens, meubles et ustenciles, farine, vin, or, argent et tout ce qu'ils

trouvèrent. En faisant ladite expédition, une pierre tomba sur la tête d'un homme nommé Jean Châtillon, tonnelier, qui était au devant de la maison pillée, et fut tué dudit coup de pierre sur le lieu. Cournal, soupçonné de ce méfait, en reçut, quand on le trouva blotti dans son grenier, force gourmades sur toutes les parties de son corps avec grande effusion de sang, et néanmoins par aucuns du populaire fut mené sur-le-champ prisonnier à Roanne, comme assassin du tonnelier; mais deux jours après la justice le relâcha comme mal à propos ayant été pris, et Cournal passa devant le gibet de ceux qui l'avaient conduit en prison.

« Cependant une des autres bandes vint en la maison du secrétaire général du consulat, où ils trouvèrent sa femme et ses enfans, laquelle leur ouvrit toutes chambres, greniers et caves, et leur donna à boire. Ils furent aussi en la maison du procureur de la ville, dans la rue Longue, lequel procureur était à Montluel ; ils rencontrèrent en son lieu et place un Piémontais, qui leur donna à boire et banqueter. Arriva le tour de la maison de ville et de l'hôtel commun; maître Jacques Couland, sa femme et ses enfans y étaient. Les séditieux firent ouvrir les chambres et les salles du consulat, et même les archives, où gissait la correspondance consulaire sous la garde de portes en chêne bien garnies de fer. Ce voyant ledit Couland qu'il était contraint de mettre la

clé dans la serrure, autrement ils le voulaient tuer, puis après brûler les portes, il ouvrit, il pleura, il s'agenouilla, il cria piteusement : « Mi-« séricorde, braves gens! miséricorde, Messieurs! « je suis perdu s'il s'égare quelque chose! pour « quoi ayez pitié de moi. »

« De là ils furent en plusieurs autres maisons, et mêmement de honorables hommes Humbert et Henri Guintres, frères, marchands et bourgeois, gens riches et des plus apparens de la ville, au coin de la boucherie de Saint-Nizier tirant à la Platière. Ils y firent longuement effort pour y entrer par les portes ; et comme ils ne pouvaient promptement icelles rompre, les diables montèrent par autres maisons sur ledit logis, enlevèrent le couvert, pénétrèrent dans l'intérieur, cherchèrent à tuer Humbert qui s'y trouvait, et fut tant seulement fort blessé et mutilé dans diverses parties de son corps, et brisèrent portes, fenêtres, crystaux, coffres, cloisons, comptoirs, buffets; ils pillèrent et emportèrent les meubles et ustenciles qui étaient fort agrégés, riches robes, grande quantité de fer, acier et plomb, des balles de riz dont maîtres Guintres faisaient train, énormes sommes d'or et d'argent, bagues, vaisselles d'argent et d'étain, le tout estimé à plus de dix mille livres tournois; enfin ils ne laissèrent que les murailles, car le toit fut gâté et rompu comme si la flamme avait passé par là.

« Fort piteuse chose était de voir la fureur et

méchanceté dudit populaire. Sa rage continua jusqu'à la nuit. A une heure après midi, aucuns entrèrent de force au clocher de Saint-Nizier, et sonnèrent le tocsin deux ou trois heures durant, pendant lequel temps la ville fut en merveilleux effroi. Et ne faut entendre que ce fut par faute de blé ; car la ville et le consulat en avaient encore douze cents ânées en grenier qu'on réservait d'ordinaire pour le menu des citoyens, à chacun un bichet ou deux, selon le nombre de gens que les pères de famille avaient à nourrir ; de plus, il se cuisait chez les boulangers d'autres blés que la ville leur faisait délivrer des greniers particuliers de marchands et vendeurs : ainsi donc est-il à considérer que les marauds ne faisaient fracas par faute de nourriture, mais pour rechercher les biens, marchandises, or et argent, les piller et dérober, comme ils firent ainsi que des larrons et brigands, à la persuasion d'aucuns méchans hérétiques qui les avaient à cela suscités.

« Cependant ils vinrent à un grenier du corps commun devant la place des Carmes, où il y avait environ sept ou huit cents ânées de blé et froment qu'on commençait à distribuer par le menu au populaire pour l'apaiser. Les mauvais garçons entrèrent, rompirent les portes, prirent, pillèrent et emportèrent, hommes, femmes et enfans, des monceaux de grains sans ordre et sans rien payer. Quand quelqu'un s'en voulait approcher

et remontrer qu'ils faisaient mal, aussitôt mille poings braqués comme des arquebuses le faisait battre en retraite au plus vite; et, pour ce que la multitude dudit peuple était si grosse qu'ils ne pouvaient aller ni venir à leur plaisir, ils rompirent la travaison et plancher qui soutenaient le froment, et firent choir celui-ci comme un torrent afin de plus facilement le prendre, piller et emporter, et continuèrent à faire ainsi leur foire jusqu'à la nuit. Ce voyant, les conseillers, par l'avis d'aucuns de la ville, firent crier ledit froment au prix de seize sous le bichet, qui coûtait plus de vingt, croyant par ce moyen calmer leur fureur et malice. Toutefois, le lendemain, plusieurs des habitans en vinrent prendre à ce prix du peu qui restait, et plusieurs ne payèrent rien, à cause de la presse et désordre.

« Mais d'autres méchans faits avaient lieu d'un autre côté. Monseigneur Pompone de Trivulce, gouverneur de Lyon, fut par aucuns dudit populaire chassé à coups d'arquebuse, d'arbalête et mousquet; il manqua être tué le dimanche même, environ vêpres, et fut contraint de gagner le couvent des Jacobins. Il saillit sur les murailles de ce monastère, traversa au moyen d'une échelle de maçon de la rue Saint-Dominique alors en construction, le mur des Célestins, passa la Saône dans un batelet, et arriva enfin sain et sauf dans le cloître de Saint-Jean. Plusieurs des notables et apparens de la ville, dès le dimanche et commen-

cement de la piteuse émotion, s'étaient aussi retirés dans ce cloître. Les seigneurs de l'église l'avaient tenu soigneusement barricadé pour sauver leurs personnes. Le lendemain lundi, vingt-sixième jour de juin, furent mandés et assemblés en l'église et au lieu où se tenait le conseil de Monseigneur l'archevêque, les comtes de Saint-Jean, le gouverneur, le vicaire de la primatiale, le lieutenant et procureur du roi en la sénéchaussée de Lyon, les gens de la justice ordinaire, les conseillers et apparens de la ville, bien étonnés de la présente affaire, bien ébahis par le bruit qui courait dans la ville que ledit populaire se voulait congréger pour continuer ses fureurs; en laquelle assemblée il y eut plusieurs et diverses opinions. Nonobstant la multitude de voix et diversité d'avis, n'y eut pour lors autre conclusion sinon qu'on devait faire justice forte; que les notables avec leurs serviteurs et domestiques se devaient tenir prêts en armes et former quelques compagnies d'hommes dévoués, leur donner même un gracieux gage pour un temps, afin qu'ils eussent ardente volonté d'accompagner la justice partout où elle jugerait à propos de se montrer en force et d'imposer aux mauvais brigands qui voudraient bouger. Fut aussi commandé aux quarteniers, sans prendre ceux des rues lointaines et foraines, de se tenir en accoutrement belliqueux, chacun en son quartier, les apparens avec leurs serviteurs; ce qui fut

fait et produisit un effet merveilleux, car les honnêtes gens n'avaient besoin que d'être stimulés par l'exemple pour montrer un peu d'énergie. En se voyant en bon nombre, les bourgeois étaient plus courageux. Enfin le même jour, au matin, en sortant de ladite chambre du conseil de l'archevêché, les échevins se retirèrent en la maison du chantre de l'église, où ils écrivirent au roi et l'avertirent de la déplorable affaire, en lui remontrant la grosse nécessité de grains où était la ville, et le suppliant de donner traite de quelque copieuse quantité du Dauphiné, du Forez, de la Bourgogne et de l'Auvergne. En même temps furent dépêchés maîtres Philippe Descousse et Jean Grolier, marchands de blé, audit pays de Bourgogne pour aller acheter et arrher des grains.

« Cependant en l'hôtel archiépiscopal, lieu convenu pour tenir conseil, se réunirent de nouveau les notables pardevant monseigneur Pompone de Trivulce, gouverneur pour le roi au pays de Lyonnais. Étaient présens le sacristain de Saint-Jean de Lyon, les seigneurs de Balmont et de Poleymieu, Dupeyrat, lieutenant du sénéchal, le juge des ressorts, le juge ordinaire de la cité, Laurencin, seigneur de Riverie, les élus Grolier et de Vinolz, le docteur Morel, le chancelier Valentin et autres notables de la ville en bon gros nombre, et aussi les maîtres des métiers. Au milieu des circonstances où l'on se trouvait, les conseillers ne pouvaient suffire à l'abondance des

affaires. D'après l'avis des honorables assistans, furent élus Benoît Court, Jacques Fenoil, Guillaume Vandel, Laurencin, et l'argentier Baronas, à qui l'on donna tous les pouvoirs des autres membres du consulat. Après quoi maître Matthieu de Vauzelles, docteur en droit, avocat de la ville et communauté de Lyon, remontra audit conseil les émotions populaires, les assemblées illicites, tocsins, pillages, voies de fait, propos outrageans envers le ciel et les hommes, et autres murmurations que aucuns mauvais garçons de la cité faisaient chaque jour sans craindre la justice humaine et la vengeance divine. « Nous sommes « trop débonnaires, ajoutait-il, nous sommes « trop débonnaires! Les malheureux! que n'a- « vons-nous pas fait pour apaiser leur faim, pour « le soulagement de leur famille, leur ame et « leur corps, avons-nous rien négligé? » Après ces mots énergiques, tous les notables ranimés chevauchèrent par la ville, et l'on fit conduire des pièces d'artillerie le long du port Saint-Vincent, sur les craintes que les paysans du plat pays de Savoie ne vinssent seconder les mutins. Ceux-ci étaient rendus, fatigués, plutôt par excès de débauche que par satiété du besoin de piller. Pendant leur sommeil de tigre, il fut ordonné de confectionner des potences pour les poser aux lieux ci-après, savoir : à la porte de vers le Rhône, une devant et auprès de l'hôpital, une au Puits-Pelu, une autre aux Cordeliers, une autre

devant le poids des farines à la porte de la Lanterne, une au Plâtre du Saint-Esprit, une devant les greniers de la ville, une autre enfin sur le port rue Chalamont; et, grace aux gens d'armes introduits avec adresse dans la ville par le gouverneur, on ne tarda pas à voir entre le ciel et la terre les principaux bélîtres tirant la langue blasphématrice qui avait proféré de mauvais propos ou dégusté les vins des citoyens apparens. Quatre fois le soleil se leva sur leurs cadavres pendans pour les montrer en exemple aux autres mauvais garçons. Mais comme la nuit, au clair de la lune, les vents assez forts de la saison les agitaient dans tous les sens et effrayaient les voisins pusillanimes, comme aussi les premières chaleurs du mois de mai rendaient infects aux alentours ces hideux restes mortels, on bailla deux sergens de corvée pour accompagner maître Jean, exécuteur de la haute justice, afin de dépendre les criminels.

« Ce ne fut pas tout. Le roi, notre sire, avait eu quelque petite nouvelle de ladite émotion. Les conseillers se transportèrent par devers monseigneur de Bouttières, qui venait d'arriver avec commission de faire étrangler les malfaiteurs; ce que la ville avait fait sans lui pour la somme de vingt-deux livres dix sous donnés à Claude-Chambéry Chapuys, charpentier, fabricateur des potences. Ledit seigneur de Bouttières fut bientôt suivi du seigneur de Clermont et du prévôt de

l'hôtel avec cent gentilshommes armés, pour examiner l'état de Lyon et y faire venir quatre mille lansquenets s'il était nécessaire, tant le roi redoutait que son adversaire d'Allemagne profitât des dissensions civiles de la bonne cité pour s'en emparer. Le but de la visite des conseillers à monseigneur de Bouttières fut de le remercier très humblement de ces précautions bienveillantes : ils terminèrent leur harangue en disant que les bons citoyens avaient rétabli la tranquillité, et qu'ils suffiraient pour la maintenir désormais.

« Néanmoins, le lendemain de l'arrivée des gens du roi, on ordonna de faire crier à son de trompe, par la ville, « que ceux qui sauront, ré-« véleront et exhiberont les mauvaises gens qui « ont fait et affigé les placards séditieux, auront « en don vingt-cinq écus; que toute personne, « de quelque qualité qu'elle soit, se garde bien « de blasphémer ni jurer le nom de Dieu, sous « peine de cent sous pour la première fois; pour « la seconde, d'avoir la fleur-de-lis ardente au « front, et pour la troisième, d'avoir la langue « percée; que les hôtes tenant tavernes, brelans « publics et jeux de dés ou de cartes, aient à « cesser dès ce jour, sous peine d'être bannis de « la ville ».

« Cette émeute rendit très prédominante la justice du roi dans la ville; et quand les bons citoyens se plaignaient de plusieurs actes arbitraires des officiers de la sénéchaussée : « Allez, leur di-

« saient ceux-ci, allez, bons bourgeois, vous ne « savez ce que vous dites; vos raisonnemens ne « sont pas meilleurs que vos moyens d'adminis- « trer : sans les petites corrections paternelles de « la justice royale, vous seriez pires que des en- « fans à l'école. » On fit même une perquisition très sévère dans toutes les maisons pour saisir les coupables. Le lieutenant du prévôt des maréchaux alla avec ses gens jusqu'à La Pape, et même plus loin, jusqu'à Meysieux, pour appréhender et ramener à Lyon certains malfaiteurs qui s'étaient enfuis après avoir travaillé au saccagement de la bonne ville. Le châtelain de Miribel se plaignit de ce qu'on avait violé un territoire voisin, de ce qu'on avait envoyé prendre Jean Murys en la grange de La Pape, étant sur le pays de Monseigneur de Savoie et dans la châtellenie de Miribel. Les conseillers furent forcés de justifier cet acte et d'envoyer le procureur de la ville solliciter pour qu'on laissât juger le coupable et ses complices à Lyon, parce qu'ils étaient les principaux séditieux : il fut offert à cet effet au châtelain un pourpoint de satin jusqu'à la valeur de dix francs. Mais François Reynaud, docteur, maître des requêtes de Monseigneur le duc de Savoie, apporta au consulat des lettres dudit seigneur qui contenaient en plus amples détails ces paroles : « Très « chers et bons amis, nous avons reçu vos récla- « mations touchant les prisonniers dont vous « nous écrivez les saccagemens, pillages et mé-

« faits : soyez tranquilles, nous ferons justice « nous-même des délinquans. » Quelques jours après, des marchands rapportèrent avoir vu des corps morts suspendus à de vieux sapins sur la route de Genève. On n'a jamais bien su si c'étaient véritablement les mauvais garçons de Lyon [1]. »

[1] *Voyez* dans les registres consulaires, le dimanche 25 avril 1529, après Pâques : « Relation de la révolte du petit peuple, à cause de la « disette des blés, et l'émotion et pillerie faite ledit jour par le menu « populaire en la ville de Lyon. » Paradin, Rubys et Champier en ont aussi fait mention dans leur ouvrage. Ce dernier surtout en fait une relation à part. On a pu voir qu'il fut un des citoyens les plus maltraités. Comme il paraît rarement sur la scène politique dans les livres suivans, nous ajouterons ici quelques notes biographiques et bibliographiques, pour compléter tout ce que nous avons raconté sur cet homme distingué. Symphorien Champier naquit vers 1472, à Saint-Symphorien-le-Château (*Voyez* la *Nef des princes*, Lyon, 1502). Il fit ses premières études à Paris, et suivit les cours de médecine à Montpellier. Il vint ensuite s'établir à Lyon, où nous l'avons vu prononcer l'oraison doctorale de la Saint-Thomas en 1504. Il devint premier médecin du duc de Lorraine, et se trouva à la bataille d'Agnadel et à celle de Marignan. Après cette dernière, le duc le fit chevalier aux éperons dorés (*eques auratus*), titre qu'il a pris à la tête de ses livres. Il avait épousé Marguerite du Terrail, cousine-germaine du capitaine Bayart, et femme remarquable par sa beauté (*gemma fulgida, margarita pretiosa, cujus uxor est Margarita speciosa*), qu'il n'aima pas beaucoup, si l'on en juge par son testament (Voyez *Registres consulaires*, année 1548). Symphorien mourut à Lyon en 1539, et fut enterré à côté de chez lui dans l'église des Cordeliers. On a remarqué que Champier était le second auteur français qui ait parlé de la maladie vénérienne, en indiquant les remèdes de cette peste qui continuait ses ravages. (*Voyez* dans la suite de cette histoire les *détails bibliographiques* que nous donnons sur tous les ouvrages un peu remarquables des médecins de la ville de Lyon.) Nous devons aussi à Symphorien Champier, qui n'est point le fondateur du collége de médecine de Lyon, quoiqu'on l'ait répété souvent, plusieurs

livres ou traités littéraires et scientifiques dont voici les principaux : *La Nef des dames vertueuses*, Lyon, 1503, in-4 ; *la Nef des princes et des batailles*, etc., 1502 ; *Dialogus in magicarum artium destructionem* (de son temps, on comptait plus de deux cents espèces d'astrologies), Lyon, 1507 ; *les grans Croniques des princes de Savoie et Piedmont*, etc. (ouvrage d'un pauvre historien, comme toutes les œuvres historiques de Champier), Paris, 1516, in-folio ; *Vie du capitaine Bayart*, Paris, 1525 ; *le Myroer des apothiquaires, plus, les Lunectes des cirurgiens*, Lyon, in-8, sans date ; *Hortus gallicus* (un de ses meilleurs ouvrages), Lyon, 1533, in-8 ; *Campus Elysius Galliæ, Gallicum pentapharmacum* (livres qui complètent le précédent) ; *Petit livre du royaume des Allobroges*, sans date ; *Periarchon, id est de principiis utriusque philosophiæ*, Lyon, 1533, in-8 ; *De triplici disciplina*, Lyon, 1508 ; *Traité de l'ancienne et noblesse de l'antique cité de Lyon, et de la rebellion du populaire*, etc., en 1529 ; enfin on compte jusqu'à cinquante-quatre ouvrages de Symphorien Champier.



## SOMMAIRE DU DIXIÈME LIVRE.

Les dévastations exercées par le peuple font sentir la nécessité d'adoucir ses mœurs par l'instruction. Plaintes du recteur Canape sur la négligence impardonnable mais momentanée du consulat. Résolutions prises à cet égard. Détails et réflexions sur le collége municipal et sur ses merveilleux résultats. La tristesse causée à Lyon par la révolte des artisans, est dissipée par des réjouissances publiques à l'occasion de la délivrance des fils du roi prisonniers en Espagne. Mais la joie fait bientôt place à la plus affreuse désolation. Sécheresse, famine, terreur générale. Des populations entières de chaque province environnante arrivent à Lyon pour demander du pain. Charité des Lyonnais. Institution remarquable de l'Aumône générale ; son histoire ; recteurs qui l'administraient ; ses fonds et ses réglemens.

## LIVRE DIXIÈME.

L'événement déplorable qui venait de plonger la ville de Lyon dans la tristesse, faisait sentir plus que toute autre chose le besoin d'adoucir par l'instruction les mœurs d'une populace effrénée[1]. Cependant la pénurie des fonds municipaux avait tellement fait négliger l'école publique, qu'on avait permis au recteur, maître Jean Canape, de retirer pour sa propre subsistance un petit salaire de ses écoliers. C'était manquer le but de l'établissement. Symphorien Champier, qui avait le plus souffert de la rage du populaire

[1] Une catastrophe survenue à Lyon le 21, 22 et 23 novembre 1831, peut être mise en parallèle avec l'émeute populaire qui eut lieu sous le règne de François Ier. Notre guerre civile de trois jours, horriblement ensanglantée comme toutes les luttes des passions humaines poussées à leur dernière extrémité par l'imprévoyance de magistrats inhabiles, mérite cependant, malgré la juste réprobation de la loi, de fixer l'attention des philosophes. Ce combat déplorable, occasioné par une animosité réciproque entre les fabricans et les ouvriers, par l'ignorance des principes les plus simples d'économie politique, et par les sourdes intrigues d'un parti odieux à la France, est la plus forte preuve des progrès de la civilisation et de l'influence des institutions libérales sur le peuple français. Les fabricans, soutenus par une garnison peu nombreuse, mal dirigée et

ignorant, fut le premier à montrer les inconvéniens d'une rétribution universitaire. D'un autre côté, les gens du roi ne s'inquiétaient nullement que la classe ouvrière et malheureuse fût éclairée ou non, puisqu'ils avaient établi une espèce de forge pour le train de l'artillerie royale à côté de l'école de la Trinité. Jean Canape vint à l'Hôtel-de-Ville; son visage était triste, mais sévère : « Quand je me suis chargé du soin d'instruire « vos enfans, dit-il aux conseillers, je pensais que « vous agiriez en bons pères, et que vous me « mettriez à même de les endoctriner sans embarras, sans soucis. Bien loin de là, vous per« mettez dans la cité de petites écoles clandes« tines; vous nous laissez pâtir dans un lieu et « une chambre étroite où le tiers et même le « quart des écoliers qui se présentent ne peuvent « respirer; de plus, vous souffrez tout près de

chancelante, ont été vaincus, parce qu'une grande partie des autres membres bourgeois de la garde nationale est demeurée spectatrice de cette sanglante querelle. Les ouvriers faisaient une guerre tout à leur avantage, celle de tirailleurs en embuscade secondés par les deux tiers de la population laborieuse. Néanmoins, excepté quelques actes de barbarie dont la renommée accuse divers scélérats, la conduite des rebelles, maîtres absolus de la ville pendant plusieurs jours, est digne de remarque. Ils ont eux-mêmes rétabli l'ordre et la tranquillité; ils ont fait emprisonner les pillards; ils ont repoussé toute tentative factieuse contre le gouvernement, et n'ont réclamé que des secours dans leur misère inséparable de la stagnation commerciale après une grande révolution. La populace d'Angleterre, un mois auparavant, s'était montrée à Bristol d'une toute autre manière. *Voyez* d'ailleurs à la fin de cet ouvrage *Mœurs des Lyonnais dans les temps modernes*.

« nous un carillon de forge, d'enclume, de mar-
« teaux que vous pouvez entendre de votre hôtel
« commun. Je voudrais que vous eussiez à par-
« ler, lire, discuter, prononcer vos oraisons au
« milieu du fracas des artilleries, vous verriez
« alors s'il est possible de prononcer des paroles
« pertinemment conçues. Maîtres, brisons notre
« marché, ou bien advisez que tout aille mieux,
« et donnez-moi, ainsi qu'à mes bacheliers, un
« salaire gracieux, pour que nous n'ayons pas le
« souci d'extorquer quelques écus des pauvres
« écoliers ; par ce moyen, la ville n'en sera que
« meilleure. » Cette petite harangue produisit un grand effet. Le consulat commît maîtres Sala, Sanneton et Symphorien Champier pour visiter les lieux et l'état de l'école de la Trinité, « afin de
« maintenir ledit collége, qui est érigé à bonne
« cause, et en faire leur rapport ».

Les commissaires de la municipalité, après avoir visité le collége, avouèrent que les plaintes du recteur étaient fondées; que cette école dont on espérait des résultats si favorables à la future tranquillité de la ville de Lyon, n'était point digne de cette opulente cité; qu'il fallait non seulement donner plus d'espace à cet établissement en louant le ténement de Barsuraube, mais encore y adjoindre la grange de madame l'élue de Varey, qui en était voisine. Ils furent d'avis aussi de donner
« quelques gages raisonnables au régent et à trois
« bacheliers qu'il entretiendrait lui-même, sans

« exiger aucun salaire des enfans de la ville ». Les soins que les conseillers apportèrent à la discussion de cette affaire, en démontraient toute l'importance. Il n'est pas étonnant que l'arrêt suivant en ait été le résultat : « Les échevins et consuls de « la bonne ville ayant bien au long débattu ce « qui concerne la salutaire instruction de la com« munauté avec Messieurs les notables, considé« rant que l'on ne doit point épargner quelque « somme d'argent, afin d'entretenir le collége « nouvellement érigé pour bonne cause, car s'il « y a convenable exercice d'étude, la ville en vau« dra beaucoup mieux; considérant que la cité « de Lyon retirera grands fruits de telles dépenses, « ce qui n'arrivait pas ci-devant faute d'y avoir « pourvu, parce que les riches habitans étaient « contraints d'envoyer leurs enfans à Paris et « autre part à gros frais, desquels enfans plu« sieurs n'étant retenus par la présence de leurs « parens, ne profitaient et finissaient par suivre « mauvaises compagnies ou autrement disconti« nuaient leurs études ; considérant qu'il y a « grand nombre de pauvres gens qui n'ont de « quoi envoyer dehors leurs enfans et aucunes « finances pour payer leur écolage, à l'effet d'en« tretenir le régent et les bacheliers ; enfin, con« sidérant que la gratuïté de l'école, du moins « pour les habitans de la ville, sera cause que « plusieurs continueront l'étude, et se feront « hommes de bien et de probité, ce qui sera le

« profit autant du pauvre que du riche. A cette « cause, à ces fins multipliées, les susdits ont « advisé prendre à louage la grange de Madame « l'élue de Varey et le ténement de Barsuraube, « et de retenir jusqu'à nouveaux ou plus amples « arrangemens maître Jean Canape pour régent « à gages, pareillement trois bacheliers, qui se- « ront en l'art de grammaire, poésie, oratoire et « autres excellentes doctrines, selon le degré des « écoliers. Ils sont de plus résolus bailler audit « Canape cent livres tournois au lieu de soixante, « et à chacun desdits bacheliers, cinquante livres « des deniers de la communauté. Moyennant ce, « les maîtres et instituteurs promettront de bien « et dûment faire leur devoir, de ne prendre et « exiger aucune chose des enfans de la ville, des- « quels leurs pères et mères ont contribué et « contribuent aux affaires d'icelle. Le régent et « bacheliers seront payés par quartiers, et ils ne « devront abandonner l'école publique et muni- « cipale, que premièrement ils ne l'aient signifié « six mois d'avance. »

Cette sollicitude des magistrats, cet empressement à rechercher tout ce qui pouvait adoucir les maux des classes inférieures et rendre la population lyonnaise plus heureuse, avaient des résultats favorables, non seulement dans l'intérieur de la cité, mais encore à l'extérieur. Les familles opulentes du Forez, du Beaujolais, et même de la Savoie, commençaient à envoyer au

collége municipal leurs enfans, pour y recevoir l'instruction, soit élémentaire, soit transcendante, que l'on ne trouvait auparavant que dans les universités. Ces familles s'établissaient quelquefois à Lyon. Ainsi, les sciences produisaient le même effet que le négoce, qui avait attiré tant de nations étrangères, telles que celles de Florence, de Gênes, de Lucques, de Milan; les sciences augmentaient le nombre des citoyens, et diminuaient par conséquent les charges publiques. Il ne manquait plus qu'une seule chose pour assurer à jamais la prospérité des masses populaires, dont le bien-être, pour la tranquillité publique, devrait toujours marcher le premier, et être pris d'abord en considération par les administrateurs : il s'agissait de trouver une branche industrielle immense, spéciale, véritable production du terroir, tenant, pour ainsi dire, aux qualités du sol, et par là même de lutter contre les plus formidables concurrences, qui occupât un grand nombre de bras, et pût procurer un travail continu. Nous verrons bientôt que la bonne fortune de Lyon fit rencontrer ce moyen préservatif des émeutes dans l'établissement colossal de ses manufactures, et que le consulat, pour prévenir les désastres inséparables des circonstances où cette source de richesse tarirait momentanément, adopta toute sorte de fabrications de velours, de futaines, de camelots, de faïences, de chapellerie, etc. Dès lors le commerce, l'industrie et l'instruction pu-

blique, sous l'égide d'une sage liberté, furent la triple base sur laquelle les chefs de la communauté appuyèrent avec solidité le gouvernement consulaire : édifice admirable qui aurait résisté à toutes les vicissitudes de la monarchie française, à toutes les intrigues sanglantes des grands seigneurs, à tous les despotismes enfin, si deux ennemis cruels, le fanatisme et l'ambition de plusieurs mauvais citoyens, n'avaient fini par le faire crouler. Dès l'instant qu'un seul individu riche et avide des titres prodigués dans une cour corrompue, eut songé à altérer l'ancienne constitution lyonnaise, la splendeur de notre belle cité fut à jamais anéantie! Mais n'anticipons point : les faits qui suivent donneront des leçons utiles, si les hommes se déterminent un jour à écouter les enseignemens de l'histoire.

Toutefois, les conseillers de la ville étaient parvenus à rétablir la paix et le bon ordre, après la trop déplorable émeute. Il ne restait qu'à faire disparaître la stupeur qui régnait encore parmi le peuple. Or, à l'époque qui nous occupe, rien n'était plus propre à produire cet effet que des fêtes et des réjouissances. Une lettre de François I^er^ en fournit au consulat une occasion bien favorable. Elle était ainsi conçue : « De par le roi, très « chers et bien amés, nous avons été présente- « ment avertis par notre très cher et amé cousin « le sire de Montmorency, grand-maître et ma- « réchal de France, envoyé à Bayonne pour

« l'exécution des choses promises entre nous et « l'empereur au traité dernièrement fait à Cambrai, que l'échange qui se devait faire de nos « très chers enfans, avec la somme de douze cent « mille écus comptant que nous étions tenus « fournir pour notre rançon, est accompli. Nosdits enfans, graces à Dieu, sains et en bonne « disposition, sont arrivés en notre royaume; « ce qui est nouvelle de telle importance pour « nous et le bien de nos sujets, qu'il nous a « semblé vous devoir en diligence et des premiers avertir, comme ceux qui, nous sommes « assurés, en auront autant de plaisir que nul « autre de nosdits sujets. Par quoi vous prions en « vouloir de votre part rendre graces à notre « Seigneur, et au demeurant en faire procession, feux de joie et autres pareilles démonstrations qui ont accoutumé être faites en tel « cas et comme telle nouvelle le requiert et mérite. Très chers et bien amés, notre Seigneur « vous ait en sa sainte garde[1]. »

Le consulat s'empressa de publier cette lettre après l'avoir communiquée à Messieurs de l'église. La joie qu'elle répandit démontre seule la vénération que la royauté et tout ce qui con-

[1] Escripte à Bordeaux, le deuxième jour de juillet 1530. *Signé* FRANÇOIS, et dessous, ROBERTET. La suscription : A nos très chers et bien amés les conseillers, bourgeois, manans et habitans de notre ville de Lyon. *Correspondance du consulat* dans les archives municipales.

cernait le bonheur de la famille royale, inspiraient encore aux habitans, avant que mille causes réunies en eussent détruit le prestige. On s'embrassait, on se complimentait dans les rues de Lyon, comme si chaque père de famille eût retrouvé un fils, et chaque citoyen un ami[1]. A trois heures de l'après-midi, les magistrats partirent de la maison et auditoire de la cour du roi, que nous avons toujours désignée jusqu'ici sous le nom de Roanne. Ils étaient montés, les uns sur des mules, les autres sur de plus nobles coursiers, tous en fort bel ordre; et des trompettes ou hautbois, jouant très mélodieusement, les précédaient. Ce fut au milieu des fanfares que « la crye et publication » eurent lieu, d'abord aux Changes, puis devant l'hôtel commun, ensuite à la Grenette, enfin par tous les carrefours de la ville de Lyon : « Au son de ladite crye, « grand nombre de marchands, banquiers de « diverses nations qui fréquentaient la ville, ac« couraient de tout côté, montrant bien mer« veilleuse satisfaction, et les habitans d'icelle « ville, grands et menus, faisaient, en louant le « Créateur, si grande joie et fête que jamais en « fut vue la pareille[2]. »

Néanmoins, pour rendre l'expression de contentement unanime, et stimuler les moins em-

[1] *Registres consulaires*, année 1530, et Paradin, *Mémoires*.
[2] Paradin, *Mémoires*.

pressés qui étaient rares, on fit commandement de fermer les boutiques pendant trois jours, et d'allumer le soir des feux de joie devant chaque habitation, sous peine de vingt livres d'amende. Des processions générales défilèrent dans les rues durant tout le temps des réjouissances. Les cloches sonnaient à triple carillon. Sur les places, on jouait des moralités exquises et des mystères très intéressans; pour en faire jouir tout le monde, on avait construit des théâtres ambulans sur des charriots. Mais le spectacle du dimanche, second jour de la réjouissance, excita principalement l'attention des flots de curieux. Des maures menaient par artifice un navire magnifique dont les voiles et les mâts se perdaient dans les nues; on voyait sur le tillac trois personnages vêtus de cottes d'armes différentes, l'une aux armes de France, l'autre ayant l'aigle impériale, la troisième portant les armes d'Angleterre. Ces trois personnages étaient comme un triumvirat de la chrétienté. Les paroles qui sortaient de leur bouche avec une éloquence digne des plus grands orateurs, roulaient en premier lieu sur la paix et la tranquillité du monde; ils faisaient un éloge pompeux des princes pacifiques, et blâmaient les perturbateurs de l'univers. François Ier, Charles-Quint et Henri VIII n'auraient peut-être pas entendu avec plaisir de semblables propos, qui n'étaient que des épigrammes, à cause de leurs caractères bien connus. Les personnages du na-

vire discouraient ensuite, en beaux termes et heureuses inventions, sur la foi, sur la religion catholique, sur la nécessité de maintenir la concorde parmi les chrétiens; et quand leurs poumons fatigués ne donnaient plus assez d'air pour continuer la conversation, des musiciens placés à la poupe, sous un riche pavillon, faisaient entendre une musique douce, suave, triste, gaie, lugubre, enjouée, suivant les intérêts plus ou moins sérieux qui avaient fait le sujet de la conversation des personnages.

Les Lyonnais ne se bornèrent point à de pareils emblêmes dans cette journée magnifique. Chaque corporation cherchait à surpasser sa rivale, et tous les métiers luttaient de magnificence. On admirait la richesse d'imagination chez les imprimeurs, les preuves de loyauté chez les négocians, et la générosité splendide chez les étrangers. Les basses classes populaires traînèrent enchaîné un mannequin ignoble nommé « trahison », et le brûlèrent au feu public de la ville. Messieurs de la nation de Florence avaient fait dresser devant leurs logis des tables chargées de toute sorte de confitures, de dragées, accompagnées des vins les plus généreux qu'on eût pu souhaiter. Les drapiers avaient dressé un plaisant et superbe échafaud, sur lequel ils avaient établi maître Bontemps, honnête et gros bourgeois, remarquable par son menton à triple étage, par son ventre volumineux, par l'éclat resplendissant de

ses yeux, par le vermillon de ses joues, enfin par le merveilleux ensemble de son visage, où l'on voyait les marques saillantes d'une bonne et joyeuse chère. « Je suis le père Bontemps, s'é- « criait-il; pauvre peuple, tu as bien souffert! tu « as été bien long-temps affligé! Mais pour Dieu, « je suis de retour à Lyon, et tout ira bien; « amis, la guerre vous ruinait, vous tourmen- « tait, vous desséchait; vous n'aviez plus que la « peau et les os; je vous apporte la paix, voyez « comme elle m'engraisse. » Après ces paroles, il jetait aux auditeurs des tartelettes, des bonbons d'une espèce particulière qu'on appelait alors cache-museau, des dragées, des confitures sèches, de petites boîtes de marmelades, et pour désaltérer ceux qui avalaient toutes ces friandises, une fontaine de bon et excellent vin ne cessait de couler sous l'échafaud du joyeux maître Bontemps.

Cependant la nuit approchait. Alors les feux de joie, sur les places publiques, s'élevèrent jusqu'aux toits des plus hautes maisons. Les marchands libraires et les traficans de la rue Mercière firent sur le tard un grand feu dans une barque au milieu de la Saône : la flamme, avant de consumer le bateau lui-même, éclairait le vaste bassin de la rivière, et ajoutait encore au vif éclat des illuminations de chaque citoyen. « Le lende- « main, disent les chroniqueurs de cette époque, « ce fut une prodigalité vraiment royale qui

« marqua la journée. Au quartier du Change fu-
« rent dressés plusieurs échafauds richement ta-
« pissés de draps dorés pour la plupart, auxquels
« avait bon nombre de personnes à table, ban-
« quetant joyeusement avec harmonie d'instru-
« mens de musique; et de ces échafauds se se-
« maient sur le peuple, en pleine rue, grande
« abondance de fruits et de viandes, comme de
« jambons de Mayence, de cervelas de Milan
« entiers, de grands quartiers de fromage de
« Plaisance, sucres en grosses pièces, de boîtes
« pleines de marmelades et confitures sèches, si
« bien qu'il semblait que les seigneurs et mar-
« chands eussent entrepris de vider leurs ma-
« gasins des plus riches denrées qu'ils eussent.
« Mais les seigneurs de la ville voulant faire
« démonstration de l'aise et joie qu'ils avaient
« conçue pour cet heureux retour des princes
« plus que tous les étrangers, ne se contentèrent
« de répandre sur le menu peuple toute sorte de
« comestibles, et de vider en public l'abondance
« et cornet d'Amalthée, aussi semèrent en plu-
« sieurs lieux force argent monnoyé, criant : Lar-
« gesse, comme se faisait aux joyeux avénemens
« des rois et tournois des chevaliers. Le tout
« était accompagné d'heureuses acclamations, de
« joyeux souhaits de la félicité et longue vie au
« roi et à ses enfans. De plus, fut fait en la mon-
« tagne de Fourvières de si grands feux en divers
« endroits, qu'il semblait que l'Etna ou le Vésuve

« eussent quitté la Sicile et l'Italie pour faire là « leurs irruptions. Messieurs de l'Allemagne se « distinguèrent en la place de l'Herberie, laquelle « était toute métamorphosée en artifices à feu « très ingénieusement construits. Au dessus il y « avait un château magique avec plusieurs éten- « dards de taffetas jaune, et à chacun de ces « étendards était attachée une chouette : c'était « miraculeux de voir voltiger et flotter tout cela « à travers la fumée rougeâtre des incendies. Les « enseignes demeurèrent long-temps sans être « consumées ; enfin le feu y prit au milieu des « mille canonnades du château magique, et le « tout fut réduit en cendre. Enfin, dans son im- « mense circuit et circonférence, la bonne ville « de Lyon ne présentait que joyeusetés et mer- « veilles [1]. »

Malheureusement on n'est jamais si près de grands désastres que quand on chante le cantique des louanges pour célébrer les belles victoires. On s'était bien mis momentanément, par les traités, à l'abri des guerres et de leurs fléaux ; mais toute la puissance des souverains ne pouvait garantir nos contrées des intempéries de l'air qui y vinrent semer la désolation [2]. Suivant

[1] *Registres consul.*, année 1530, et Paradin, *Mémoires*, liv. II, ch. 25, réjouissances publiques faites à Lyon, quand la nouvelle fut apportée de la reddition des deux fils du roi, qui avaient été otagiers pour le roi leur père en Espagne.

[2] Années 1531, 1532, 1533 et 1534.

les auteurs contemporains, plusieurs années de suite la ville de Lyon et les environs furent assaillis d'une si ardente chaleur et sécheresse, qu'il ne plut point de tout l'été ni une grande partie du printemps; ce qui donna occasion aux bonnes gens des villages circonvoisins de recourir à Dieu le Fils et à sa glorieuse Mère par les processions blanches, qui furent si fréquentes, que l'on voyait soir et matin ces pauvres habitans des campagnes, hommes, femmes et petits enfans, tous nus et seulement affublés d'un linge blanc, qui allaient criant avec une voix pitoyable et la larme à l'œil, en leur jargon : « *Sancta Ma-* « *ria, d'aiguy, d'aiguy, d'aiguy* [1] *!* » Aux horreurs de la soif se joignirent les angoisses de la faim. La famine fut si grande, que malgré les précautions des membres du consulat et la générosité des plus opulentes familles, un nombre considérable de malheureux périrent d'inanition. Le bichet de blé qui valait ordinairement dix sous, s'éleva jusqu'à soixante. Cependant l'empressement avec lequel toutes les bourses des bourgeois notables, toutes leurs provisions particulières furent distribuées, soit par peur d'une émeute aussi terrible que celle qui avait eu lieu deux ans auparavant, soit par un sentiment de charité chrétienne en quelque sorte inné dans les deux sexes de la population lyonnaise [2], fit beaucoup

[1] Rubys, *Histoire véritable*, liv. 3, chap. 53.

[2] « Les dames de Lyon, si renommées pour leur beauté et leurs ta-

de bruit dans les contrées environnantes. Lyon fut regardé comme un port de salut contre la misère générale. Les routes qui y aboutissent, et surtout les deux rivières qui en viennent fertiliser le sol, étaient couvertes de chars et de bateaux transportant des milliers d'indigens dans un état de détresse épouvantable : suivant l'expression de Rubys et de Paradin, ces infortunés étaient si décharnés, qu'ils semblaient plutôt « pures ana« tomies que personnes vivantes ». Chacun s'efforça d'abord de les soulager de tout son pouvoir. Mais cet esprit de bienfaisance qui portait les habitans à retrancher de leur nécessaire pour en faire part aux étrangers, eut bientôt fait naître un besoin d'association ordinairement plus efficace pour soulager la misère publique, eut bientôt réuni tous les corps, communautés et citoyens

« lens, le sont encore pour une qualité plus précieuse, la charité : « beaucoup d'entre elles figurent dans le glorieux catalogue des bienfai« teurs de nos hospices. Au seizième siècle, la célèbre Louise Labbé « accrut de toute sa fortune le patrimoine des pauvres, qu'elle avait « substitués à ses neveux. Auparavant, son amie, Clémence de Bourges, « qu'un de nos vieux auteurs appelle *la perle des demoiselles lyon« noises*, avait fondé, suivant un usage établi dans les temps de di« sette, des dînés à jours fixes à l'Aumône générale. En 1579, les « échevins faisaient imprimer sept cents petits livrets destinés aux « dames honorables de cette ville, pour les instruire de l'ordre qu'*elles « devaient tenir à visiter les pauvres de l'hôpital*, etc. De nos « jours, il existe une foule d'associations composées de dames et même « de demoiselles, qui consacrent une partie de leur temps et leurs « économies au soulagement du malheur et de l'indigence. » *Archives du Rhône*.

de la ville pour subvenir plus efficacement aux besoins de tant de malheureux [1].

De nombreuses souscriptions versées entre les mains des commissaires chargés d'administrer cette aumône temporaire, pourvurent à toutes les nécessités. Les pauvres du dehors qui se trouvaient sans asyle, furent abrités sous des cabanes construites à cet effet dans le pré du monastère d'Ainai; et il fut fait chaque jour des distributions de vivres à tous les indigens, dans sept quartiers de la ville, depuis le milieu du mois de mai jusqu'au commencement du mois de juillet suivant, époque où la diminution de la disette et les travaux prochains des moissons permirent de congédier les étrangers, qui donnèrent mille bénédictions aux Lyonnais en recevant les moyens de s'en retourner dans leur pays. Voici l'intéressante récapitulation qui termine le compte-rendu de cette aumône : « Somme totale, six cent cinquante-trois « ânées deux bichets de grains, tant froment « que orge, et tant donnés que achetés, qui ont

[1] Mono, *Notice sur la Charité*, insérée dans les *Archives du Rhône*. Nous avons beaucoup emprunté à cette notice, qui est la meilleure et la plus consciencieuse de toutes celles du journal manuel où elle est insérée. On y trouve toute la patience, toute la philanthropie, et surtout les recherches profondes du respectable abbé Sudan. Nous avons eu occasion de vérifier plusieurs faits de cette notice sur les registres consulaires, et nous y avons trouvé la plus grande exactitude. De pareils matériaux sont pour nous une très bonne fortune, parce qu'ils nous évitent de feuilleter dix ou douze volumes petit in-folio de manuscrits presque illisibles.

« rendu deux cent cinquante-cinq mille trente-« huit livres de pain, qui ont nourri cinq mille « cinquante-six pauvres l'espace de cinquante-« deux jours. Le tout compris, tant en blé que « pitance, ont coûté la somme de neuf mille sept « cent quatre-vingt-treize livres dix-neuf sous « deux deniers tournois[1].... Cette grande famine, « ajoutent les historiens de ce temps-là, donna « occasion aux habitans de la ville de Lyon, de « tous ordres et états, après s'être assemblés par « divers jours et conféré ensemble au couvent « des Cordeliers, pour trouver moyen d'obvier « à l'avenir aux misères et cas pitoyables que l'on « avait vus être advenus durant cette grande fa-

[1] « ...Mais le principal objet de ma lettre est de vous indiquer la base « d'après laquelle la somme de huit mille quarante-cinq livres donnée « par Cléberg à l'Aumône générale, a été évaluée à soixante-et-dix mille « livres dans la Notice rédigée par M. Marnas, et publiée par l'adminis-« tration en juin 1820. Ce n'est point d'après le prix du marc d'argent « que cette évaluation a été faite (le marc, aujourd'hui à cinquante-« quatre francs, était en 1546 à douze livres dix sous), mais bien d'a-« près la valeur des denrées, et notamment celle du blé froment, dont « le prix moyen, de 1533 à 1541, fut de trois livres neuf sous l'ânée, « soit onze sous six deniers le bichet (à peu près soixante-et-quinze « livres, selon Paradin). Il est aisé de voir, en prenant cette base, « qu'avec les huit mille quarante-cinq livres tournois, on eût pu acheter « treize mille neuf cent quatre-vingt-onze bichets de froment, lesquels, « en 1790, au prix de cinq livres quatorze sous, auraient coûté « soixante-et-dix-neuf mille sept cent quarante-huit livres quatorze sous. « Un fonds de terre rendait quinze livres de revenu en 1514, et deux « cent seize livres en 1744, somme avec laquelle on pouvait avoir la « même quantité de blé qu'en 1514 avec quinze livres tournois. » Moxo, archiviste de la Charité, *Lettre à l'un des rédacteurs des Archives du Rhône*, tome V, p. 401.

« mine, par faute d'y avoir pourvu de bonne
« heure et prévenu le mal. On dressa cette belle
« et tant renommée Aumône générale, réputée
« l'une des plus merveilleuses et mieux réglées
« charités qui fussent pour lors exercées entre les
« chrétiens par tout l'univers. De l'ordre et police
« de laquelle qui voudra être instruit dans les
« détails, lise Paradin, qui a transcrit par le
« menu un petit livret qu'en avaient fait impri-
« mer les recteurs de ladite Aumône, et d'autant
« grossi son histoire[1]. »

Ce fut Jean Broquin, l'un des commissaires et des receveurs généraux de la souscription pendant la famine, qui proposa de former, toujours au moyen de souscriptions volontaires des Lyonnais, un établissement fixe pour le soulagement des pauvres, à l'effet d'empêcher et d'abolir la mendicité dans la ville; et il soumit sur-le-champ à l'assemblée le projet de son organisation et de ses premiers statuts. On s'ajourna au dimanche suivant[2] pour l'examen de ce plan, qui fut solennellement approuvé. Cette gestion appartenait de droit aux conseillers; mais ceux-ci pouvant à peine suffire à leurs fonctions, et étant chargés

[1] Rubys, *Histoire véritable*; Paradin, *Mémoires*; Mono, *Notice sur la Charité*; pour ce qui concerne les réglemens de l'hospice de la Charité, *Institution et Œconomie de l'Aumosne générale de Lyon*, imprimé aux frais d'Horace Cardon, recteur et depuis seigneur de La Roche, en 1605; *Police de l'Aulmosne de Lyon*, in-4, 1539, Sébastien Gryphius, etc.

[2] 25 janvier 1533.

en outre de la direction de l'Hôtel-Dieu, il parut convenable et plus sûr d'établir une administration spéciale, uniquement appliquée à cette nouvelle institution, qui fut appelée l'Aumône générale. L'assemblée nomma de suite neuf recteurs, y compris un trésorier, pour administrer gratuitement, chacun pendant deux ans, sous la condition d'être renouvelés par moitié d'année en année. Dès les premiers temps de l'institution, ce bureau des recteurs de la Charité, composé des personnages les plus notables de la cité, fut choisi parmi la noblesse, la magistrature, la bourgeoisie et le négoce. Ce qu'on appelait alors les nations étrangères, contribuant par leurs libéralités au soutien de l'Aumône, il parut convenable de les faire participer à son administration: c'est pourquoi, à diverses époques, on nomma un Lucquois, un Florentin[1], un Allemand, un Gênois[2]. La première nomination d'un des comtes de Lyon n'eut lieu que quarante ans après la fondation de l'Aumône générale[3]; depuis lors ce recteur ecclésiastique, choisi parmi les huit dignitaires du chapitre, exerça de droit la présidence jusqu'à la révolution française. Pendant leur service, les recteurs de l'Aumône étaient dispensés de toutes charges publiques et particulières qui eussent pu les détourner des soins de leur admi-

[1] Année 1545.
[2] Année 1549.
[3] Dans l'année 1575.

nistration. Une seule prérogative fut déférée par l'usage, comme marque de la reconnaissance publique, aux recteurs des deux hôpitaux qui avaient fait deux ans de service dans chacun d'eux ou quatre ans dans un seul : c'était d'être aptes à être nommés aux fonctions de prévôt des marchands et d'échevins de la ville, prérogative achetée bien chèrement, si on la compare aux travaux et surtout aux avances énormes que les recteurs étaient obligés de faire, avances qui engageaient souvent toute leur fortune [1]. Quelques bonnes raisons que l'on pût avoir pour refuser la charge de recteur quand on y était appelé, il était très difficile de s'y soustraire, parce que ce refus était regardé comme honteux. Le seul moyen d'échapper au blâme de ses concitoyens, était d'offrir à l'établissement un don proportionné à sa fortune.

Il est vrai que la considération et le pouvoir dont les hommes sont toujours avides, faisaient oublier les inconvéniens d'une charge aussi onéreuse. Des lettres patentes de Charles IX, datées d'Orléans [2], adjugèrent aux recteurs de la Charité un pouvoir absolu dans leur administration, sans aucune dépendance ni intervention de tous les

[1] Il est arrivé, dans le dix-huitième siècle, que quelques-uns des trésoriers se sont vus à découvert de deux millions, notamment François Muguet, trésorier en 1773 et 1774, et Henri Decroix, en 1775 et 1776.

[2] Décembre 1560.

autres officiers civils et judiciaires, privilége que n'obtint pas l'Hôtel-Dieu, dont les recteurs furent toujours sous la direction du consulat. Pour anéantir la mendicité, véritable lèpre de la société humaine, on sentait le besoin de donner à ceux qu'on aurait pu appeler médecins de la misère, droit de vie et de mort sur leurs malades. Aussi, dès les premières années de l'institution de l'Aumône, les recteurs possédèrent une juridiction entière sur les pauvres de toute espèce : ils établirent des bedeaux ou archers pour arrêter les mendians dans la ville, et des gardes à toutes les portes de la cité pour empêcher l'entrée des mendians étrangers. Les jours des grandes fêtes, des militaires étaient stationnés dans les diverses églises pour le même motif. Il fut accordé par la ville une des tours des fortifications, puis la tour du Temple près des Terreaux, pour servir de prison aux mauvais pauvres, et successivement divers autres lieux. Parmi les peines correctionnelles, celle du fouet était la plus ordinaire. Les mendians rebelles étaient fustigés publiquement et bannis de Lyon par le ministère de l'exécuteur de la haute justice, aux frais de l'Aumône générale. L'ordonnance suivante avait d'ailleurs été publiée dans toute la cité : « De par le roi, on fait com-
« mandement à tous marauds, bélîtres et béli-
« tresses, coquins valides et vagabonds qui vont
« mendier leurs vies, qu'ils aient à vider la ville
« dans aujourd'hui, ou sinon que demain matin ils

« se rendent aux fossés de Saint-Sébastien, pour y « travailler et porter les terres sans mendier au- « cunement par la ville, et là ils seront nourris, « et ce sur peine du fouet et du bannissement. On « fait commandement à tous pauvres, lesquels ont « accoutumé de mendier par la ville et par les « églises, qui sont enrôlés et brevetés pour avoir « aumône, d'aller prendre leur aumône aux lieux « pour ce ordonnés, en leur faisant défense, à « peine du fouet, de ne plus demander ne men- « dier par les églises, ne aux maisons et portes « des habitans. Aux pauvres passagers a été or- « donné qu'ils se retireront aux Cordeliers-Saint- « Bonaventure, là où ils auront une aumône « pour un jour et pour une fois; et icelle reçue, « ne pourront mendier par les rues de la ville « sur la peine susdite. On fait inhibition et dé- « fense à ceux qui prendront l'aumône pour eux « ou leurs enfans, de non se trouver aux ta- « vernes ne à jeux ou brelan, à peine du fouet « et d'être privé de ladite aumône. Pareillement « est défendu aux habitans de cette ville, de « quelque état qu'ils soient, de ne bailler aucune « aumône publiquement [1]. »

Mais des secours généreux distribués à propos étaient une compensation de ces rigueurs salutaires. Les mendians munis de passeports, amenés

[1] Ordonnance du 3 mars publiée à Lyon en 1533 ; en exécution de cette ordonnance, l'Aumône générale commença son exercice le lendemain , 4 mars.

par les gardes établis aux portes, recevaient un pain, et étaient avertis de ne point mendier dans la ville, et de n'y rester qu'un ou deux jours au plus, sous peine d'être arrêtés, mis en prison et fustigés. Lors de l'institution de l'Aumône, il existait deux dépôts de ladres ou lépreux, qui, placés hors de la ville, l'un au territoire de la Madeleine, et l'autre à la colline de Balmont, avaient le droit de faire quêter à Lyon. Pour leur interdire cet usage, elle leur envoya tous les dimanches pendant longues années, tant qu'ils subsistèrent, une aumône individuelle de six sous. La distribution de chaque semaine aux pauvres de toute la ville avait lieu tous les dimanches dans cinq quartiers, savoir : à l'hôpital de la Chanal, à la place Saint-George, à l'hôpital Sainte-Catherine, au couvent de Saint-Bonaventure, et à celui des Dominicains ou Jacobins, avant que l'hôpital actuel de la Charité fût construit. Dans le principe, on donnait à chaque individu un pain de dix à douze livres, avec une aumône de douze deniers pour sa pitance.

Il est impossible de réfléchir sur l'œuvre de charité de la commune lyonnaise, sur ses réglemens, sur la source intarissable des fonds qui l'entretenaient, sans être pénétré d'une vive admiration. On comprend alors qu'une grande cité, qu'une immense communauté composée de plusieurs familles qui concourent mutuellement à se protéger dans l'état prospère, ou à se consoler





EGLISE DE LA CHARITÉ.

dans le malheur, est la véritable base de l'ordre social. Les gouvernemens ne sont que des liens extérieurs qui rattachent la commune à d'autres communes de la même nation, et cette nation à d'autres nations; ils forment ainsi par des alliances plus ou moins éloignées, par des points de contact plus ou moins directs, la grande famille répandue sur le globe, et qu'on appelle le genre humain. En étudiant d'une manière générale ces gouvernemens, on se fait bien une idée de quelques faits politiques et sociaux de la plus haute importance; mais on ne connaît parfaitement l'homme social qu'après avoir médité, approfondi dans toutes ses particularités l'histoire d'une grande ville[1]. Revenons à notre sujet philanthropique.

Le premier fonds de la Charité avait été le modique reliquat de trois cent quatre-vingt-seize livres deux sous sept deniers des aumônes pendant la saison désastreuse. Quelque modiques que fussent d'abord les secours accordés par l'aumône générale, c'était une énorme charge pour l'établissement, puisque le nombre des malheureux secourus a souvent excédé celui de vingt mille. Aussi, dans le cours du seizième siècle, cent fois l'œuvre parut une entreprise audacieuse dont les

[1] *Voyez* à la fin de ce livre une note qui développe cette idée et montre dans quelle intention nous avons entrepris l'*Histoire de Lyon*.

moyens éventuels ne pouvaient suffire aux besoins journaliers qui allaient toujours croissans : il fallut avoir recours à des moyens extraordinaires, que la cité supportait sans murmurer, puisqu'ils étaient employés pour soulager ses enfans malheureux. On se vit forcé plusieurs fois de distribuer les pauvres chez les citoyens aisés, pour en nourrir et loger un certain nombre, suivant leurs facultés, et même une ordonnance du gouverneur[1] et des conseillers imposa cette obligation à tous les notables de la ville, sous peine d'une amende de cinquante écus. Un excédant d'enfans orphelins fut logé aussi chez les particuliers, à raison de dix sous par mois que l'Aumône payait pour chacun d'eux. Néanmoins, la nature et les bienfaits de l'œuvre excitaient de plus en plus l'intérêt des Lyonnais. Outre les soulagemens individuels qu'en recevaient une multitude d'indigens qui, sans elle, auraient accablé la société, les citoyens reconnaissaient facilement que l'œuvre de l'Aumône générale procurait un immense avantage à toute la population, puisque les maladies contagieuses, si fréquentes avant son institution, devenaient tous les jours plus rares. Il n'est donc pas étonnant que les souscriptions aient presque toujours abondé. A la tête de la liste des bourgeois généreux qui augmentèrent le fonds primitif, se trouva Jean Cléberg. Tous les autres no-

[1] En 1587.

tables contribuèrent ensuite à l'entretien et à la perpétuité du fonds de l'établissement, par une sorte de souscription périodique. Les comtes de Lyon donnaient vingt livres tournois par semaine ; dans la suite des temps, cette contribution fut convertie en une rente annuelle de quatre cents livres, qui a été régulièrement servie tant que le chapitre de Lyon a subsisté. Il paraît que le pouvoir corrompt le cœur des hommes : depuis que Messieurs les comtes avaient abdiqué leur puissance, on les voyait dans les voies de miséricorde et de charité chrétienne ; par exemple, aux incendies, on les trouvait toujours dans le poste le plus périlleux. Ils voulaient sauver sans doute les ames de leurs prédécesseurs.

Toutefois, les souscriptions des habitans étaient recueillies tous les mois par des commissaires préposés à cet effet dans chaque quartier. Des troncs furent placés dans toutes les églises, dans les hôtelleries et chez les principaux négocians ; les aumônes individuelles, le plus souvent enlevées par des escrocs, furent prohibées, et les œuvres de bienfaisance pratiquées précédemment par diverses communautés religieuses, furent abolies pour être réunies et concentrées dans l'Aumône générale. Enfin on établit diverses quêtes annuelles qui se faisaient le plus souvent par les recteurs ; et jusqu'à la révolution, ce droit de quête dans la ville ne fut et ne devait être exercé que par l'hôpital de la Charité, soit dans les

lieux publics, soit dans les maisons particulières. Il n'est pas indifférent d'observer que les premiers fonds immobiliers de l'Aumône générale provinrent des hoiries de Claude-Bertrand Girodon, charpentier[1], et d'Antoine Trotet, Mautoinère, cordonnier[2]. Ainsi, ce furent des membres de la classe ouvrière qui, en délégant aux pauvres la généralité de leurs biens, contribuèrent puissamment à fonder l'œuvre destinée à les secourir, et donnèrent les premiers l'exemple d'une charité si louable. Louise Labbé, dans son testament[3], institua pour ses héritiers ses deux neveux, avec substitution à l'Aumône générale dans le cas de leur décès sans enfans : cette condition étant arrivée[4], le domaine de la Charité s'accrut d'une maison à Lyon, située près de l'Hôtel-Dieu, d'un domaine à Saint-Jean de Thurigneux, en Franc-Lyonnais, et d'un autre à Parcieu en Dombes. Au commencement de l'institution[5], chacun des recteurs fut tenu de faire à son entrée en exercice une avance gratuite de cent livres, qui, augmentée progressivement dans la proportion des besoins, fut[6] fixée à dix mille livres, et pour le trésorier, à cent mille livres, avance dont ils

[1] En 1539.
[2] En 1546.
[3] En 1565.
[4] En 1569.
[5] En 1571.
[6] En 1747.

étaient remboursés à leur sortie par leurs successeurs. Les trois recteurs principaux, considérés d'abord comme recteurs honoraires, savoir, le comte de Lyon, président, le magistrat ou membre du bureau des finances, et l'avocat aux cours de Lyon, étaient les seuls dispensés de cette avance, dont l'obligation dura jusqu'à la révolution. Le trésorier payant toujours à bureau ouvert, était en outre obligé de fournir tout l'excédant de la dépense générale, sous l'intérêt annuel de cinq pour cent qui se réglait de trois mois en trois mois. Tels étaient les fonds de l'Aumône générale. Étudions maintenant d'une manière toute particulière ses charges multipliées et son gouvernement paternel jusqu'aux temps modernes, où l'hospice de la Charité fut exclusivement consacré aux vieillards, aux filles enceintes et aux enfans trouvés, modification importante qui nous occupera dans la suite.

Dès l'origine, l'Aumône générale, pour atteindre pleinement le but de son institution, s'imposa l'adoption des enfans orphelins et des pauvres habitans de la ville, de sept à quatorze ans, pour procéder à leur éducation, ensuite les mettre en service ou en apprentissage, et par ce moyen les soustraire à la mendicité. L'instruction et le travail sont en effet les seuls biens véritables du citoyen indigent, et les premières années des enfans sont les plus dignes de toute l'attention d'une bonne mère. L'Aumône générale se pro-

posa aussi une distribution hebdomadaire de pain et d'une petite somme d'argent aux pauvres de la ville y résidant au moins depuis sept ans ; ceux des faubourgs en furent toujours exclus : précaution sage, qui repoussait tout à la fois les vagabonds, et resserrait ces liens si doux qui font qu'on s'attache au carrefour, à la place publique, à l'Hôtel-de-Ville, à la fontaine de sa petite patrie. Néanmoins les devoirs de l'humanité n'étaient point négligés, puisque les recteurs faisaient une aumône aux pélerins et pauvres voyageurs passant par la ville de Lyon, d'où ils étaient ensuite congédiés. L'Hôtel-Dieu était bien alors chargé depuis un temps immémorial, comme il continua de l'être jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, de l'œuvre des enfans exposés et abandonnés, légitimes et illégitimes; mais après la première enfance, ils étaient renvoyés. On ne leur avait donc conservé la vie que pour les exposer à toutes ses misères, en les abandonnant sans ressources, sans instruction, sans moyens de travailler. De là une foule de mendians de tout sexe et de tout âge voués à tous les vices qu'enfante l'oisiveté, et portant avec eux le germe de maladies contagieuses qui désolaient fréquemment la ville. Ce fut cet abyme de maux que l'Aumône générale ferma pour toujours : elle retira les garçons orphelins dans l'hôpital de la Chana, et les filles orphelines dans l'hòpital de Sainte-Catherine. Elle y reçut même les enfans

légitimes que leurs parens ne pouvaient nourrir. Mais par cette dernière adoption, dont l'acte était passé en l'assemblée des recteurs et en présence de tous les parens paternels et maternels de l'enfant, l'Aumône acquérait le droit de lui succéder, à l'exclusion de ces parens qui l'abandonnaient. Ce droit subsistait, non seulement pendant sa minorité, mais encore pendant toute sa vie, s'il décédait sans postérité directe. Ses biens, s'il en avait, étaient liquidés et administrés sans frais. Le produit net, sauf les fruits et revenus qui demeuraient acquis à l'Aumône pendant que l'enfant était à sa charge, lui était compté à mariage ou majorité.

Ces enfans d'adoption, légitimes ou illégitimes, n'étaient pas sans emploi lucratif pour la communauté durant le séjour qu'ils y faisaient. Comme on le voit encore de nos jours, relativement aux vieillards de la Charité, la vanité de la bourgeoisie les mettait souvent à contribution au grand bénéfice de l'Aumône : un certain nombre d'entre eux étaient appelés aux enterremens des citoyens riches, moyennant une rétribution de la part des héritiers de ces derniers. Les orphelins ou enfans adoptifs y assistaient, les garçons en robe noire, et les filles en robe blanche, avec des torches ornées des armes de l'Aumône générale. Les dimanches et jours de fête, on les voyait deux à deux comme des saints dans leur niche, à la porte de chaque église, tout près du tronc ou

des bassins des quêteurs, à l'effet d'exciter la charité des fidèles. A quelque endroit qu'ils fussent rassemblés, le plus grand ordre, le silence le plus profond régnaient parmi eux; résultat admirable de la manière dont ils étaient élevés. Des maîtres et des maîtresses résidans dans les hôpitaux, et ayant à leurs ordres un ou deux domestiques, étaient chargés, sous l'autorité des recteurs, d'enseigner à ces enfans la lecture et l'écriture, de les instruire dans la religion, de leur inspirer l'amour pratique de ses préceptes, et de leur donner l'utile habitude du travail. D'autre part, le corps des filles de Sainte-Catherine fut confié à une maîtresse choisie parmi les veuves ou autres personnes de leur sexe, d'un âge mûr et d'une vertu éprouvée. L'ordre des exercices offrait dans ces hôpitaux l'aspect de deux communautés régulières, où le temps était partagé entre la prière, l'étude et le travail. La renommée des succès prodigieux qu'on en obtenait était telle, que souvent les citoyens y plaçaient pour un temps leurs enfans indociles, en payant leur pension.

« La plupart des filles de Sainte-Catherine, « ajoute l'auteur de la *Notice sur la Charité*, « étaient placées en service chez des bourgeois « de la ville, après qu'on avait pris sur la mora- « lité de ces derniers les informations les plus « sévères. Elles étaient alors habillées de neuf, « et devaient ensuite être entretenues d'habits

« par leurs maîtres. Leur gage, fixé suivant l'âge
« et la capacité du sujet, devait être compté
« entre les mains de l'Aumône, pour être rendu
« à chacune d'elles à mariage ou majorité. Quand
« la grande manufacture fut établie, l'œuvre éleva
« à ses frais dans divers quartiers de la ville, à la
« demande des fabricans, de nombreux ateliers
« de devidage dont elle nourrissait tous les ou-
« vriers. Celui qui fut élevé à l'hôpital de Sainte-
« Catherine pour les filles adoptives, acquit une
« telle réputation, qu'il ne pouvait suffire à toutes
« les demandes, quoique l'ouvrage y fut payé plus
« cher. C'est ainsi que l'Aumône contribua puis-
« samment au succès de cette précieuse branche
« d'industrie qui a élevé notre cité à un haut de-
« gré de splendeur, et qu'en donnant aux pauvres
« une utile profession, elle leur faisait la meilleure
« aumône, les mettait en état de suffire à leurs
« besoins, et en même temps allégeait ses pro-
« pres charges pour l'avenir. Les garçons que
« l'on mettait tous en apprentissage dans diverses
« professions, devaient aussi être entretenus par
« leurs maîtres; et si quelqu'un d'eux était placé
« en service, c'était à la charge par son maître
« de lui faire apprendre dans un temps déter-
« miné un état où il pût ensuite gagner sa vie.
« Tous les enfans placés ainsi au dehors étaient
« fréquemment visités par les recteurs, qui con-
« servaient sur eux toute leur autorité jusqu'à
« parfaite émancipation. Ceux qui se montraient

« indociles étaient quelquefois détenus pour un « temps dans la tour servant de prison, et con- « damnés à y recevoir la discipline. S'il arrivait « que les enfans de l'Aumône fussent demandés « par des citoyens pour les adopter, alors l'Au- « mône, toujours attentive aux intérêts de ces « enfans, ne manquait pas de stipuler en leur « faveur les plus grands avantages, et notam- « ment de leur assurer le droit de succession à « tous les biens de leurs pères adoptifs. Souvent « les corps religieux choisissaient des sujets par- « mi ces enfans; et l'Aumône, comme une tendre « mère, faisait alors des sacrifices extraordinaires « pour faciliter leur établissement et seconder « leur vocation. Cet exemple fut donné d'abord « par les Dominicains de Lyon, à qui il fut re- « mis, sur leur demande, six enfans de la Chana « en qualité de frères ou novices, et la somme « de quarante livres pour leurs habits de reli- « gieux. Lorsqu'une fille adoptive était recher- « chée en mariage, la demande en était faite à « l'administration ; deux recteurs étaient alors « chargés de prendre les informations requises « sur les qualités, mœurs et moyens du futur « époux. Si l'alliance était jugée convenable, le « contrat et la cérémonie religieuse des fiançailles « se faisaient au bureau, en présence des recteurs « qui constituaient à la fille une dot de quarante « à cinquante livres payable des deniers de l'Au- « mône, outre une robe de noces et un don par-

« ticulier de chacun des recteurs. Lors de la cé-
« lébration du mariage, elle était conduite à l'é-
« glise et assistée par deux recteurs, qui l'accom-
« pagnaient ensuite au domicile de son mari. »

Pourquoi les institutions humaines n'ont-elles point, comme celle que nous venons de décrire, un but de consolation, de philanthropie, de prospérité sociale? le globe, au lieu d'être un séjour de misère, serait un paradis terrestre! Ce n'est pas sans dessein et sans le plus vif attendrissement que nous avons tracé, au milieu de l'égoïsme universel, l'histoire de l'Aumône de Lyon à l'époque des beaux jours du consulat. Un assez grand nombre de livres sont entièrement consacrés à raconter les exploits sanglans ou les actions nuisibles au bonheur des peuples, on nous pardonnera sans doute quelques pages un peu détaillées sur une œuvre de charité[1].

[1] Tous ces détails sur les mœurs, les usages, les institutions nous ont paru d'autant plus importans, que nous avons eu pour objet principal l'étude de l'homme dans cet ouvrage. C'est un édifice complet que nous avons cherché à construire, en commençant par la base essentielle.

Ce tableau remplira l'ame de douces émotions et élèvera l'homme vers le Créateur ; car le véritable savant est toujours religieux, bon, sensible et compatissant. Voilà pourquoi nous voudrions que la science devînt populaire dans notre belle cité. Tel a été notre but en commençant un édifice immense par l'*Histoire de Lyon*. On ne s'étonnera pas si dans les nombreux matériaux qui sont à notre disposition, nous employions avec une sorte de plaisir tous ceux qui concernent les institutions philanthropiques, celles surtout qui ont le plus contribué au perfectionnement et au bien-être de l'homme social dans la cité lyonnaise.

## SOMMAIRE DU ONZIÈME LIVRE.

François 1er arrive à Lyon. Sa conversation avec les conseillers sur l'Aumône générale, sur la situation critique de la France, et sur les fonds ou provisions nécessaires pour repousser les attaques de Charles-Quint. Un sacrilége abominable excite sa colère. Cérémonie expiatoire. Il quitte brusquement la ville de Lyon, où il laisse son fils aîné. Le prince, en s'exerçant au jeu de paume du quartier d'Ainai, boit un verre d'eau froide qui cause sa mort. Procès et condamnation de Montécuculli, accusé de l'avoir empoisonné. Toute la cour et le roi assistent à son horrible supplice. Un spectacle aussi hideux n'empêche pas les crimes dans Lyon; relation d'un assassinat remarquable. L'établissement de la grande manufacture de soirie à la même époque, récrée un peu l'imagination au milieu de ces scènes de meurtre. Réflexions préliminaires et digression sur la fabrique de Lyon. Histoire de Turquet et de Nariz. Séances et délibérations du consulat sur leur importante entreprise. Fabrication des premiers draps de soie, d'or et d'argent de la ville de Lyon.

# LIVRE ONZIÈME.

L'Aumône générale était solidement instituée et produisait des effets merveilleux, lorsque François 1^er vint à Lyon pour aller ensuite repousser les attaques de son adversaire Charles-Quint dans la Provence, que cet empereur menaçait d'envahir[1]. Le roi exprima d'abord son contentement aux conseillers; il louait beaucoup leur administration paternelle; mais les hérétiques devenaient chaque jour plus nombreux et plus hardis. La mauvaise humeur ne tarda pas à remplacer la vive satisfaction dans l'esprit du monarque. Peut-être faut-il encore chercher la cause de deux ou trois actes d'impiété dont il fut témoin, dans les sourdes intrigues des fanatiques qui voulaient porter le prince à renouveler à Lyon les supplices qui avaient épouvanté la capitale.

[1] Année 1536. Le voyage du roi dans nos contrées se termina par la campagne de Savoie ; et à son retour, il signa les fameuses lettres patentes qui établissaient la grande manufacture des soiries de Lyon. Il paraît que ces lettres furent discutées dans son conseil à Paris avant son approbation à Lyon ; toutefois elles coûtèrent beaucoup d'argent, et au consulat, et aux deux premiers fabricans de soiries. (*Voyez* le livre douzième.)

Durant la première semaine de son séjour, il admit plusieurs fois les magistrats consulaires à ses entretiens et à ses réceptions les plus intimes. Aymar de Beaujeu, maître Poyet, Matthieu de Vauzelles, faisaient les frais de la conversation. « Vous êtes bien heureux, Maîtres, leur disait-il « un jour, d'être débarrassés de vos mendians, « bélîtres et mauvais gueux, qui portaient dans « les carrefours de la cité, avec leur besace, « toute sorte de vices et de maladies contagieu- « ses. — C'est vrai, Sire, répliqua le président, « c'est vrai ; mais les bourses ne sont pas tou- « jours largement ouvertes. Il est certain que « l'Aumône générale nouvellement introduite pro- « duit de bien grands avantages : par le moyen « d'icelle, les pauvres et les malades ne vont plus « demandant et quêtant leur vie parmi la ville, « comme ils le faisaient auparavant ; la santé des « citoyens est à présent, graces à Dieu, exempte « de peste et de contagion ; pareillement les ma- « rauds et maraudes, les enfans valides et con- « valescens travaillent aux fossés de Saint-Sébas- « tien, à ôter et porter la terre ; les petits enfans, « mâles ou femelles, sont nourris, mis chez d'ex- « cellens maîtres, placés en apprentissage ; bref, « chacun voit clairement que l'Aumône générale « a été instituée à la louange de Dieu, à la santé « et prospérité de la ville. Néanmoins, certains « habitans se refroidissent de donner et conti- « nuer les deniers de charité qu'ils avaient pro-

« mis et baillé par ci-devant. Les misères du « temps et les nouveaux bruits de guerre...... — « En sont cause, maître président, interrompit « François I[er]; n'est-ce pas ce que vous voulez « dire? —Oui, Sire, ajouta le conseiller munici-« pal. — A l'aide de Dieu, nous obvierons à tout, « continua le roi, et le bonheur renaîtra dans la « bonne ville. Pour ce, il faut se montrer formi-« dable; il convient surtout de vaquer au renou-« vellement de vos establies et artilleries, de vi-« siter vos armures et bastons de guerre, tant de « la ville que des particuliers, pour repousser la « grosse armée de Provence, une autre en la « Champagne, une autre en les contrées voisines « de Lyon, dont Charles nous menace. Il trou-« vera bonne puissance pour lui répondre. Ainsi, « Maîtres et seigneurs Conseillers, comme la cité « de Lyon sera le centre de nos marches et mou-« vemens, faites commandement aux habitans « d'icelle de faire provision de cinquante mille « ânées de blé dans dix jours. »

Maître Poyet se chargea de faire une réponse à la demande du roi. Elle fut tout à la fois respectueuse et ferme. Il exposa tous les menus frais de la cité, disant qu'il n'y avait encore que quelques jours qu'on avait donné par forme de présent, à Salvator Salvatori, une bonne somme d'écus-soleil en considération des peines et vacations qu'il avait prises depuis deux ans à la conduite des bâtimens somptueux de l'hôpital

de Saint-Laurent, que faisait faire le riche citoyen et seigneur de Beauregard, Thomassin Gadagne. Il supplia le roi d'ordonner que les gens d'église, qui tenaient presque toutes les seigneuries, rentes et deniers du pays de Lyonnais, fussent obligés de contribuer à la provision de blé ; que les nations étrangères qui occupaient les superbes hôtels de la ville, et avaient à ferme une grande partie des plus riches abbayes et bénéfices de ce pays, fussent aussi tenues à contribuer aux provisions de grains ; de commander aux abbés, prieurs et aux couvens en général du pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais, qu'ils eussent pour cette fois à transporter leurs blés et grains en la ville de Lyon ; d'octroyer enfin lettres, commissions et traites pour envoyer en Bourgogne, Auvergne, Velay, Forez et ailleurs où il y aura blé, pour les faire amener en cette ville, et prendre chevaux, charrois et voitures à cet effet, en payant raisònnablement tous les achats ainsi, que le transport, lequel sera franc de péage. Le roi accorda tout avec bienveillance à son logis d'Ainai, où il était ; mais il fut mécontent de la lenteur que l'on mit à exécuter son commandement, et, comme nous l'avons fait pressentir, des circonstances où la religion parut fortement outragée excitèrent au suprême degré sa colère royale : il vit que Lyon était infecté d'impies et d'huguenots qui, selon lui, étaient un fléau pire que les mendians dont l'Aumône générale avait débarrassé la

cité. Les ennemis déclarés de la réforme composaient la cour du monarque. Ils exagérèrent le crime, ils en firent sentir les horribles conséquences; enfin, pour trancher court, une hostie consacrée avait disparu de dessus l'autel des Jacobins. Voici le récit « de cet horrible sacri« lége », suivant l'expression du cardinal de Tournon, et celui des cérémonies expiatoires racontées par un contemporain.

« A la fin du mois[1] où le roi était venu à Lyon, « fut faite procession depuis le monastère des « Célestins, par diverses rues, jusqu'à celui des « Jacobins. Cette promenade religieuse était sur« tout resplendissante, quoique triste, à cause de « la présence du roi, de la reine, et de Messieurs « les enfans de France, dont l'un, un peu som« bre et pâle, paraissait prévoir la fin piteuse qui « le menaçait. Le motif de la procession pouvait « contribuer aussi à produire la mélancolie ré« pandue sur le visage des hommes pieux; car, « pour rendre la cérémonie plus solennelle, le « *corpus Domini* y fut porté, parce que trois « jours auparavant, la sainte et sacrée hostie, « sur l'autel principal des Jacobins, étant en un « custode d'ivoire, avait été dérobée sans qu'on « eût pu découvrir les coupables pour les immo« ler à la colère divine. A laquelle procession as« sistèrent toutes les processions des églises de

[1] Le 27 juillet 1536.

« Lyon. Y étaient les conseillers tenant à leur « main une chandelle de cire ardente, et mar- « chaient au devant les trompettes ; après ve- « naient les chantres et les archers de la garde, « Messieurs les chanoines de Saint-Jean; ensuite « plusieurs cardinaux qui se trouvaient à Lyon ; « ensuite un cardinal portant notre Seigneur sous « un pallion de velours violet semé de fleurs-de- « lis d'or. Après cheminait bien malcontent le « roi tenant une torche ardente, et la reine, et « Mesdames filles de France, avec la reine de Na- « varre, bien ébahie de cette cérémonie et des « chants lugubres dont elle était accompagnée. « Après venaient princes, princesses, seigneurs « et gens de la cour. »

François 1[er], irrité sans doute contre les idées de réforme religieuse qu'il supposait aux Lyonnais, ou bien écoutant son propre cœur naturellement généreux, et ne voulant point céder aux sollicitations de ses courtisans qui l'engageaient à élever des bûchers à Lyon, quitta brusquement cette ville. Dans son départ précipité, il eut le très grand tort de ne pas emmener son fils aîné avec lui; car celui-ci, cherchant quelque distraction dans les amusemens ordinaires de la jeunesse de Lyon, y trouva un germe de mort. Il jouait avec beaucoup d'ardeur, dans le jeu de paume d'Ainai, par une saison très chaude. Pendant que la sueur ruisselait sur ses membres, il demanda un verre d'eau. Il est fort douteux que

Montécuculli, gentilhomme de Ferrare, attaché au dauphin en qualité d'échanson, ait eu la scélératesse de lui donner un breuvage empoisonné ; mais il est certain qu'il fut assez imprudent pour lui faire boire un verre d'eau très froide, qui produisit une pleurésie dont le prince mourut quatre jours après à Tournon. Il en avait été incommodé sur-le-champ : ce qui s'explique par les frissons, par les serremens de poitrine à la suite d'une transpiration supprimée. Sa mort produisit une rumeur générale, et l'on peut dire un grand scandale, non seulement en France, mais encore dans toute l'Europe. L'histoire a raconté les soupçons qui planèrent sur Charles-Quint et sur l'épouse du prince qui succéda au dauphin. Cette dernière eut une vie assez criminelle pour la faire croire coupable, si les connaissances les plus ordinaires de la médecine ne suffisaient pour la faire absoudre. A cette époque, il était prouvé dans toutes les imaginations qu'une mort subite de prince ne pouvait être que le résultat d'un empoisonnement. Il a fallu toute la philosophie du dix-huitième siècle, et surtout l'indifférence bien prononcée du dix-neuvième envers les têtes couronnées, pour montrer que les rois peuvent mourir paisiblement comme de simples particuliers, et même descendre de leurs trônes sans le moindre accident physique. Quoi qu'il en soit des causes de la mort du dauphin, que les historiens ont assez discutées, le procès, la condam-

nation et le supplice de l'échanson italien, gentilhomme de Ferrare, sont les seules choses qui rentrent dans notre sujet. Lyon en fut témoin, la populace put se repaître d'un spectacle de sang, et retrouver son instinct de férocité en entendant le craquement des membres d'un prétendu criminel, à la vue des tourmens horribles dont une cour tout à la fois éclairée et barbare vint aussi délecter ses regards.

Avant d'en venir au dernier acte de ce drame lugubre du seizième siècle, la justice procéda avec soin, durant plusieurs jours, pour découvrir les complices de l'empoisonneur italien. Elle termina son travail par ces conclusions : « Vu le « procès criminel à l'encontre du comte Sebas- « tiano de Monte-Cucullo, interrogatoires, con- « fessions, recolemens, confrontations, certain « livre de l'usance des poisons, écrit de la main « dudit Sebastiano, visitations, rapports et advis « des médecins, chirurgiens, barbiers et apothi- « caires, conclusions du procureur général du « roi, et tout considéré, dit a été, que le comte « Sebastiano de Monte-Cucullo est atteint et con- « vaincu d'avoir empoisonné feu François, dau- « phin de Viennois, duc-propriétaire de Bretagne, « fils aîné du roi, en poudre d'arsenic sublimé « par lui mise dedans un vase de terre rouge en « la maison du Plat, à Lyon; convaincu aussi « d'être venu en France, exprès et en propos « délibéré d'empoisonner le roi, et soi être mis

« en effort de ce faire. Pour réparations desquels « cas et crimes le conseil l'a condamné et con- « damne à être traîné sur une claie, du lieu des « prisons de Roanne jusques en la place devant « l'église Saint-Jean, auquel lieu, étant en che- « mise, tête nue et pieds nus, tenant en ses « mains une torche allumée, et criera merci et « pardon à Dieu, au roi et à la justice, et de là « sera traîné sur une claie jusqu'au lieu de la « Grenette, auquel lieu, en sa présence, sera pu- « bliquement le poison de l'arsenic et de réalgur, « dont il a été saisi, brûlé avec le vase rouge où « il a mis et jeté le poison, et ce fait, sera tiré et « démembré à quatre chevaux, et après, les « quatre quartiers de son corps pendus aux « quatre portes de la ville de Lyon, et la tête « fichée au bout d'une lance qui sera posée sur « le pont du Rhône[1]. »

On attendit le retour de François Ier pour exécuter la sentence. D'après les procès-verbaux consignés dans les registres consulaires, d'après les réflexions de celui qui était chargé de leur rédac-

[1] « Fait à Lyon le septième jour d'octobre, l'an 1536.» *Voyez* pour tout ce qui concerne cette partie de l'histoire de France, *Mémoires d'état* à la suite de ceux de Villeroy, tom. IV ; *les Pièces justificatives* des Mémoires de Du Bellay, édit. de l'abbé Lambert, tom. VI, avec des complaintes et pièces de vers en l'honneur du dauphin ; Robertson, *Histoire de Charles-Quint* ; Gaillard, *Hist. de François Ier* ; Paradin, *Mémoires de l'histoire de Lyon* ; Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article SUPPLICES ; *Biographie universelle*, article MONTÉCUCULLI.

tion, jamais la cour du souverain ne fut à Lyon ni si nombreuse ni si brillante : les supplices des hérétiques de Paris l'avaient habituée à cette espèce de tragédie, et en avaient fait pour les seigneurs, pour les prélats, un spectacle nécessaire. Toutes les fois que les progrès des lumières seront accompagnés de corruption sociale, d'égoïsme, de libertinage, de galanterie raffinée, de dévergondage dans les idées religieuses et politiques, on fera la même remarque dans les annales des nations : les drames horribles, soit en réalité sur la place publique, soit en fictions sur la scène, deviennent alors un stimulant, un remède énergique contre la satiété : affreux appétit du cœur humain !

Toute la cour était donc réunie dans la bonne ville; plusieurs seigneurs étrangers s'y trouvaient aussi. Le jour de l'exécution arriva. Une estrade magnifique fut élevée pour le roi et pour le cortége nombreux qui l'entourait. La foule, la population lyonnaise en masse n'était pas moins avide de dévorer avec les yeux l'écartelage de Montécuculli; des bourgeois, des banquiers de chaque nation étrangère établie à Lyon, avaient loué au prix de l'or les croisées de la rue de la Grenette; et même des épouses de riches et notables citoyens n'avaient pas craint de payer le bourreau, afin d'obtenir de se placer, pour mieux voir, dans la cage de fer circulaire où l'on mettait chaque jour de marché les vagabonds au carcan. Le patient arriva

accompagné de quatre dominicains, dont un seul demeura paisible spectateur avec son crucifix, à côté de Montécuculli, tout le temps que les membres de cet Italien soutinrent une effroyable lutte contre les chevaux qui les tiraillaient. François 1er était impassible comme un guerrier devant les souffrances de Montécuculli : peut-être que l'idée toujours présente de la perte de son fils l'empêchait de voir ce que la situation de son assassin déchiré présentait d'affreux. Une femme, une princesse que le secrétaire du consulat de Lyon, dont nous empruntons ce récit, appelle « la sen« sible reine de Navarre », se couvrait le visage avec ses mains, et se jetait sur le sein de son royal frère pour se soustraire à un spectacle dégoûtant où on l'avait amenée malgré elle. Le seigneur de Tournon, principal conseiller du roi, éprouvait, en entendant le craquement des nerfs, des muscles, des os du criminel, la même jouissance qu'il avait si souvent ressentie en voyant brûler les hérétiques ; et les courtisans se montraient entre eux le bras, la cuisse qui résistait le plus, ou les chevaux qui tiraient le mieux. Enfin tout fut fini : le dominicain appliqua le crucifix sur la bouche du supplicié; le peuple exerça sur le cadavre écartelé les plus grandes horreurs, et en jeta les lambeaux dans le Rhône[1].

[1] Ce récit des actes consulaires, que nous abrégeons beaucoup, pourrait être mis en parallèle, si nous le rapportions tout entier, avec

De pareils tableaux présentés au peuple, étaient bien peu propres à seconder les efforts paternels du consulat, à adoucir les mœurs de la population ignorante de Lyon. Jamais époque, si nous en exceptons celle de la ligue et de la terreur, ne fut plus souillée de crimes dans cette généreuse cité. Digne prélude aux guerres de religion. Il nous suffira d'en citer un seul exemple, pour montrer que le siècle éclairé de François Ier était encore bien éloigné d'une civilisation qui fût en rapport avec les progrès des arts et des lettres de son temps.

Peu de mois après l'exécution de Montécuculli, on vint exposer dans le consulat que Louis Douppes, marchand de drap de soie, avait été invité à souper par Pantaléon Duraigne, Génois, tenant maison au cloître de Saint-Paul; que celui-ci l'avait fait assaillir dans une petite rue obscure par des Italiens placés en ambuscade chez un prêtre du même cloître de Saint-Paul. Louis Douppes reçut un coup de poignard à la gorge, et un coup d'estoc d'une épée sur la poitrine; toute l'épaule gauche en fut traversée, et le malheureux marchand de drap s'en trouva dans un état désespéré. A ses cris, les voisins accoururent.

ce qui a été écrit de plus romantique dans notre siècle. La dernière phrase que nous avons empruntée, avec intention, de la *Biographie universelle* (article *Montécuculli*), montrerait que l'auteur de cet article a consulté, comme nous, la relation originale et manuscrite du supplice de l'échanson italien.

Duraigne et ses complices furent arrêtés ; ils avouèrent leur crime, mais prétendirent que comme domiciliés, le prévôt des maréchaux ne devait pas connaître de cette affaire. Les parens de la victime demandèrent aussitôt que le consulat voulût bien, aux frais du sieur Douppes, envoyer le secrétaire de l'Hôtel-de-Ville en cour pour obtenir des lettres adressées au prévôt, à Monseigneur le sénéchal, et autres personnages compétens, « afin d'instruire ce procès et procé-« der par sentence de torture, avec autorisation « d'appeler huit, dix ou douze assesseurs gra-« dués, nonobstant opposition et appellation ». Le consulat céda aux instances des requérans. Le secrétaire partit le même jour en poste, et revint le samedi suivant avec des lettres patentes adressées à Jean Dupeyrat, lieutenant général en la sénéchaussée, « pour faire et parfaire le procès « des mauvais coquins, et procéder avec six as-« sesseurs, gens lettrés, aux jugemens, sentences « de torture et exécution d'icelles, nonobstant « opposition ou appellation et quelconques or-« donnances faites en son conseil, tout ainsi que « l'une de ses cours de parlemens eût pu et pour-« rait faire : ce que le roi a décreté de sa pleine « puissance et autorité royale ».

Les assassins furent condamnés par le prévôt des maréchaux, savoir, l'un, qui était jeune, à être mené et placé sur un échafaud à la place près des Changes, au quartier de Saint-Éloi, à avoir

le poing coupé et à être pendu. Un second fut conduit à la Grenette : il eut les os des bras, des cuisses et des jambes brisés et meurtris à coups de marteau de fer, et un coup fut donné sur l'estomac; après, le patient fut mis sur une roue où il languit jusqu'à la nuit, puis on coupa les têtes de ces deux criminels, et elles furent suspendues avec la main coupée, sur le pont de la Saône, aux fourches qu'on y avait élevées. Pantaléon Duraigne eut aussi le poing coupé, et fut décapité dans la rue Grenette. « Ce qui fut exécuté « au milieu d'une foule immense et par un jour « de marché public, afin qu'il en fût exemple « aux mauvais bélîtres. »

Mais un spectacle bien plus digne de fixer notre attention, après avoir trop long-temps fixé nos regards sur des scènes de meurtre, c'est celui de l'industrie mettant le comble à tous les bienfaits qu'elle avait prodigués aux habitans de la cité lyonnaise. Nous sommes arrivés à l'époque[1] du bel établissement des grandes manufactures[2] de soirie qui ont placé Lyon à la tête des villes industrielles, et rendu le globe tributaire des couleurs enchanteresses de ses tissus, des produits variés de ses innombrables métiers, et des merveilleux dessins de ses artistes[3]. Jamais éta-

[1] Année 1536.

[2] Nous nous servons du mot *grandes manufactures* pour les distinguer des premiers essais de Louis XI, qui furent infructueux à Lyon.

[3] Il leur manque seulement d'être plus savans et de mieux étudier

blissement[1] ne mérita mieux d'être profondément étudié par les philosophes, par les hommes d'état, par les économistes, par les administrateurs. Quand on songe aux professions multipliées qui toutes sont dépendantes de la grande manufacture[2], on ne peut que faire des vœux pour son perfectionnement continu. L'existence de plus de cent mille personnes y est attachée. Jusqu'ici, l'impossibilité d'une véritable concurrence étrangère et même d'une autre ville a fait leur bonheur. C'est en méditant avec soin sur l'origine, sur les progrès, sur les catastrophes[3] plus ou moins éloignées de la fabrique lyonnaise, sur sa décadence à certaines époques par l'influence des mauvaises institutions politiques, sur son état actuel, sur les moyens de l'améliorer sans cesse, qu'on pourra faire marcher ce magni-

les produits de la nature, pour en imiter les combinaisons si admirables dans les arabesques des grands maîtres.

[1] Pour juger la manufacture de soirie, il faut visiter l'établissement Berna, près de l'île Barbe. Cette fabrique est un étonnant résumé, si l'on peut ainsi dire, de toutes les professions dont la fabrique s'entoure comme de ses très humbles vassales. Nous devons à l'obligeance de M. Dianot d'avoir pu étudier cet établissement même dans les détails les plus minutieux de ses ateliers et de ses métiers.

[2] Nous nous servirons ordinairement, dans le cours de cet ouvrage, de cette expression générique pour distinguer la fabrique de soirie des autres espèces de manufactures lyonnaises.

[3] Nous avons prédit dans notre introduction la catastrophe de nos jours. Or, cet ouvrage a été commencé dans l'année la plus brillante en apparence de la Restauration, on ne peut donc attribuer à la révolution de juillet la crise industrielle qui nous menace.

fique établissement de pair avec les étonnantes découvertes du dix-neuvième siècle.

Étienne Turquet et Barthélemi Nariz, manufacturiers de Gênes et naturalisés Lyonnais, liés non seulement par une étroite amitié, mais encore par les intérêts d'un commerce dont ils partageaient les hasards et les bénéfices, voyaient avec peine que les tissus de soie, d'or et d'argent dont on faisait plus que jamais un très grand usage à Lyon, soit dans les entrées solennelles, soit aux cérémonies consulaires, soit enfin aux jours de fête, venaient tous de pays étrangers. La pusillanimité des premiers entrepreneurs avait laissé périr cette branche importante de produits. Le magasin de Turquet et de Nariz était rempli de marchandises de Flandre, et surtout de soiries de Gênes. Ils se trouvaient, par leurs correspondances, dans le secret de la fabrication de ces étoffes, et dans celui principalement des énormes bénéfices que retiraient les fabricans ; ils se dirent : Si nous en faisions autant, nous augmenterions de beaucoup notre fortune; nous rendrions un grand service à la cité et au royaume; chacun pourrait s'habiller d'une manière plus élégante, parce que les frais de resve et de foraine n'augmenteraient pas le prix de nos tissus, et le numéraire de la bonne ville n'irait plus en si grande abondance au delà des frontières. Néanmoins il y avait de grandes chances à courir : il fallait par conséquent exiger des dé-

dommagemens, des priviléges, jusqu'à ce qu'ils fussent bien certains de la réussite de cette immense entreprise. Ils pensèrent que le consulat ou la communauté de Lyon viendrait comme une bonne mère au secours de ses deux enfans adoptifs, et ferait les premières avances de leur hasardeux établissement. Matthieu de Vauzelles, qui avait une voix prépondérante à l'Hôtel-de-Ville, fut mis dans la confidence, et ils s'en trouvèrent à Merveille, car le bon Matthieu devint leur plus ardent protecteur[1].

« Maîtres, dit Matthieu de Vauzelles à ses col-
« lègues en venant prendre part aux délibérations
« du consulat, nous avons enfin trouvé deux
« hommes entreprenant qui nous consoleraient
« de la perte des manufactures que Louis on-
« zième avait voulu établir dans la bonne ville.
« Étienne Turquet et ses consorts ont moyen de
« faire venir des ouvriers pour établir des mé-
« tiers en cette ville et confectionner les draps
« de soie, pourvu que l'on puisse obtenir per-
« mission du roi et sauf-conduit à l'égard des
« manœuvres qui viendront de Gênes ou autres
« pays étrangers, en leur donnant affranchisse-
« ment et exemption comme ledit seigneur Fran-
« çois, premier de ce nom, a fait à ceux de
« Tours. »

Cette proposition trouva d'abord des oppo-

[1] *Registres consulaires*, années 1536, 1537, 1538, 1539 et 1540.

sans. Malheureusement pour les cités, les conseils municipaux ne sont pas toujours composés d'hommes de génie. Deux ou trois conseillers, dont le secrétaire de la commune a charitablement passé le nom sous silence, s'élevèrent avec une sorte de mépris contre la demande du sieur Turquet. Leur courte vue ne plongeait pas dans l'avenir, n'apercevait pas les deux cents ans de prospérité que la grande manufacture devait procurer à la ville de Lyon ; elle ne voyait pas non plus cette foule de professions qui se groupent autour d'une grande fabrique comme les branches, les rameaux, les feuilles, les fleurs, les fruits tiennent successivement, et d'une manière plus ou moins directe, au tronc d'un arbre majestueux. Ils prétendirent qu'il ne fallait pas user le crédit de la cité lyonnaise à la cour de France par des réclamations insignifiantes, et qu'on avait des choses beaucoup plus importantes à demander au conseil privé du souverain.

Matthieu de Vauzelles répliqua avec énergie. Il fit entendre que l'égoïsme et le désir d'obtenir certains titres et certaines places à la sénéchaussée ou ailleurs, dirigeaient la manière de penser de plusieurs magistrats consulaires. Il ajouta que la conduite de ces mauvais citoyens le disposait à ajouter foi aux bruits scandaleux débités dans la ville, savoir, que des seigneurs influens et de nouvelle date voulaient faire diminuer de beaucoup le nombre des conseillers municipaux, leur

donner un seul chef nommé par le roi, et les mettre par là sous l'influence absolue du monarque. Le discours éloquent de Matthieu obtint une grande majorité à l'entreprise des soiries, et l'on arrêta, séance tenante, de présenter au conseil privé du roi la requête projetée et le double des priviléges exigés par Turquet. Trois jours après, on relut une seconde fois attentivement, à l'Hôtel-de-Ville, la requête de ce citoyen. Elle finissait ainsi : « Oui, seigneurs Échevins, les « draps de soie seront à meilleur prix; plus d'un « million d'écus qui sortent du royaume y de- « meureront; le peuple sera enfin continuelle- « ment occupé, et, gagnant sa vie, on ne craindra « plus ses émotions. » Le consulat promit de nouveau et d'une manière solennelle de poursuivre cette affaire de tout son pouvoir.

Le deuxième jour de décembre [1], arrivèrent à Lyon les lettres patentes de François 1er, portant autorisation d'élever dans la cité lyonnaise les métiers des manufactures de draps d'or, d'argent et de soie. « Par cet acte veut Sa Majesté, pour attirer « dans la ville de Lyon les ouvriers en velours, « Génois et étrangers, qu'ils puissent acquérir « dans le royaume tels biens, meubles et im- « meubles, et d'iceux disposer par testamens, « donations entre vifs ou autrement, ainsi que « bon leur semblera, et que leurs femmes, en-

[1] Année 1536.

« fans et héritiers nés et à naître, puissent suc-
« céder comme s'ils étaient natifs du royaume,
« sans prendre lettres de naturalité ou d'aubaine,
« ni être contraints de payer aucunes finances
« ou indemnités; veut encore Sa Majesté qu'ils
« soient exempts de toutes tailles et impôts, em-
« prunts, etc., huitième et quatrième de vin, en
« tant que touchant les fruits de leurs héritages
« seulement, et sans fraude, et aussi du guet et
« garde des portes, sinon en temps de péril im-
« minent, à la charge néanmoins par lesdits ou-
« vriers de se présenter en l'hôtel commun, et
« de s'y faire inscrire par noms et surnoms,
« comme les habitans de ladite ville. »

Ces lettres furent enregistrées au parlement de Paris, le dernier du mois d'août de l'année suivante. Ce ne fut pas sans beaucoup de peines, de sollicitations et de dépenses que les deux associés Turquet et Nariz purent les obtenir : le conseil du roi et le souverain lui-même ne pouvaient pardonner à la ville de Lyon les symptômes d'hérésie qu'ils avaient cru y découvrir. L'or aplanit les difficultés, et l'intérêt du trésor royal fit taire les sentimens religieux du monarque catholique.

Quelques jours s'écoulèrent. Turquet vint au consulat, et remontra « qu'il y a plus de trois
« mois qu'il est à la poursuite de cette affaire,
« où il a frayé et faudra encore frayer grand de-
« nier tant pour avoir obtenu lesdites lettres de

« vérification que pour attraire les ouvriers et « faire les métiers nécessaires ; pourquoi il a traité « avec aucuns de ses consorts de prendre et avoir « quelques profits sur le total de ladite manufac- « ture durant sa vie. Ce qui lui a été accordé. Et « pour ce qu'il pourra y avoir d'autres qui, après « que ledit métier et train sera érigé, et les pri- « viléges nouveaux non seulement obtenus, mais « encore vérifiés, voudront venir ériger autres « métiers et faire besoigne des draps d'or, d'ar- « gent et de soie, lesquels n'auront porté aucuns « frais, et néanmoins en retireront semblables « avantages ; pour lors, seigneurs Échevins, ajouta « Turquet, n'est-il pas nécessaire que ceux qui « ainsi voudront dans la suite y besoigner, per- « mettent que mes consorts et moi prélevions « un certain droit comme sur les premiers ou- « vrages ou draps de soie qui se feront. — C'est « chose juste, répondirent les conseillers. » Mais après une mûre et sérieuse délibération, à la fin de cette troisième séance, le consulat jugea qu'il appartenait à sa haute magistrature de prendre pour elle l'honneur des lettres patentes en remboursant les frais qu'elles avaient occasionés, et de laisser les profits de l'entreprise aux deux manufacturiers génois. Ces lettres furent de suite déposées dans les archives municipales, où elles sont encore. De plus, comme suite naturelle de cette noble détermination, le consulat se réserva pour lui spécialement des lettres patentes par

lesquelles il serait autorisé à connaître en première instance des abus « qu'on pourrait faire et « commettre tant au sujet des soies, matières « brutes, que façons et leurs dépendances ».

L'établissement et la législation des soiries marchaient ainsi de front, si l'on peut ainsi dire, dès l'origine de la grande manufacture. C'est en étudiant les progrès de la fabrique et les modifications de la législation commerciale, suivant les crises plus ou moins désastreuses de la cité à diverses époques, suivant les institutions politiques et les révolutions du royaume, suivant les nombreuses lois de douanes, suivant les idées chaque jour moins embrouillées d'économie industrielle, que nous pourrons tirer des conséquences utiles à la prospérité future de Lyon. Nous ne négligerons rien, dans les livres suivans, pour éclaircir ce sujet, qui est de la plus haute importance. Toutefois, nous n'entrerons point dans les détails obscurs ou fastidieux des économistes, parce que les qualités essentielles de l'histoire sont d'être claire, dégagée, rapide, vraie, et surtout positive.

Peu de temps après les séances du consulat que nous venons de rapporter, les deux manufacturiers génois, naturalisés lyonnais, vinrent montrer dans l'Hôtel-de-Ville des échantillons aussi beaux que ceux qu'on fabriquait dans leur patrie primitive. Tous les magistrats municipaux en poussèrent des exclamations de joie et d'enthou-

siasme. Turquet jugea que le moment était favorable pour faire un emprunt de finances.

« Ainsi, seigneurs Échevins, dit-il aux con-
« seillers, vous trouvez ces échantillons à votre
« gré. — Il est impossible de les faire plus écla-
« tans, répondit Matthieu de Vauzelles enchanté
« d'avoir soutenu cette affaire qui avait des résul-
« tats si merveilleux. — Hé bien ! répliqua Tur-
« quet, je connais un moyen d'aller encore au
« delà de cette finesse et de cette splendeur des
« tissus d'or et de soie; dans les entrées de prin-
« ces, les grands seigneurs, croyez-moi, ne brille-
« ront pas au milieu des robes que je vous aurai
« fabriquées. Il faudrait tant seulement pour cela
« un moulin à filer et tordre la soie jusqu'à té-
« nuïté imperceptible, et une chaudière pour con-
« fectionner nos couleurs, sans les aller chercher
« en Flandre ou à Gênes, où elles sont bien pâles.
« Que le consulat veuille avancer mille écus..... »
La demande d'une somme aussi considérable épouvanta la plupart des assistans, et la crainte de ruiner le trésor municipal remplaça l'enthousiasme qu'avaient excité les échantillons.

L'éloquence de Matthieu de Vauzelles fut encore le plus ferme soutien du manufacturier. On arrêta d'après ses conseils « de prêter à Turquet,
« entre mars et Noel, cinq cents écus-soleil, dont
« il s'obligera à les rendre dans cinq ans que fi-
« nira la première compagnie; et encore, pour le
« mieux gratifier et l'encourager à soutenir son

« œuvre, on le tiendra exempt de ce qu'il pourra « devoir à cause de ses marchandises de Flandre « et sa mercerie. » Aussitôt après, trois métiers furent mis en mouvement; des chaudières de teinture furent élevées; Turquet fit venir des ouvriers de Gênes, d'Avignon, de Tours, et d'autres villes de fabrique. Ainsi commença la grande manufacture qui fit la prospérité, et qui sera pendant long-temps l'orgueil de la ville de Lyon, si les manufacturiers, profitant des leçons du passé, savent concilier leurs intérêts et les devoirs que leur impose leur état vis-à-vis d'une classe laborieuse attachée à cette riche industrie.



## SOMMAIRE DU DOUZIÈME LIVRE.

Rollet Viard, encouragé par le consulat, établit à Lyon des métiers de draps de soie et velours. Jean Neyron fait construire un théâtre auprès des Augustins. Voyage de la cour à Lyon. Contestations au sujet de l'établissement d'une boucherie. Commencements de Louise Labbé ; son expédition guerrière. Bataille de Cérisolles. Terreur des Lyonnais occasionée par l'invasion ds Charles-Quint en Champagne. Revue générale des forces lyonnaises. Le capitaine Paulin arrête une jeune fille pour la faire marier par ordre du roi. Le jubilé, ou grand pardon. Le roi fait engager les Lyonnais à se fortifier à leurs dépens. Mort de François 1er. Modes bizarres adoptées par les Lyonnais. Différentes dames lyonnaises se rendent célèbres par leurs écrits. Existence de l'académie de Fourvières. L'imprimerie est portée à un haut degré de perfectionnement par S. Gryphe. Apparition du sectateur Michel Servet.

# LIVRE DOUZIÈME.

Les bénéfices des deux manufacturiers Turquet et Nariz furent si considérables, que leur génie entreprenant eut bientôt des imitateurs. Rollet Viard, marchand de Lyon, remontre de nouveau, toujours par le moyen de maître de Vauzelles, qu'il veut lever et faire gros train de facture de draps de soie, et que les métiers qu'il voulait faire faire à Avignon, il les fera venir à Lyon, où il entend les établir au grand profit de ladite ville, si on le dédommage des frais qu'il sera obligé de faire pour cela. Le consulat lui répondit qu'il n'y avait deniers, et qu'il avisât d'autres moyens par lesquels la ville pourrait le récompenser. Il requiert alors le consulat lui bailler une place vague et vacante qui est proche de la porte Chenevrier[1] sur Saône, où il pourra bâtir et construire un lieu pour faire ses teintures, mettre ses moulins, et au dessus, ses métiers. On lui répond que ladite place a été destinée pour y faire des degrés de pierre, comme se fait au port

[1] Actuellement quai des Augustins.

de Roanne pour servir à la boucherie; mais s'il veut aviser de quelqu'autre place sur les fossés de la Lanterne, on pourra la lui bailler à pension gracieuse et l'en gratifier plus qu'un autre. Ce qu'il accepta. Ayant donc fait dresser des métiers à faire draps de soie et velours, Viard manifeste l'intention de se rendre auprès du roi, afin d'obtenir l'exemption de droits pour les soies qu'il achettera en cette ville, quand il les transportera à Avignon pour les faire « filer, accoustrer et les « mettre en œuvre, à la charge de les faire re-« tourner en cette ville »; et il faisait cette demande, « attendu, disait-il, qu'il n'y avait assez « de gens en la ville de Lyon pour filer lesdites « soies, et que par cette raison ses métiers *cho-« meraient* ». Sur quoi l'on arrête d'avoir conférence à ce sujet avec maître de Vauzelles, conseiller de la ville; car le consulat a poursuivi l'établissement de la manufacture de velours en cette ville, et en faisant requête au roi de ladite exemption, ce serait contrevenir totalement à la volonté du souverain qui a désiré attraire ladite manufacture en son royaume, son intention étant que toutes les branches de cette manufacture s'exécutent en ses états. Ainsi, il faut donner ordre que lesdites soies se puissent accoustrer en cette ville ou aux environs sans les transporter hors du royaume.

Viard ne pouvant faire travailler les soies au dehors, requiert alors et prie, en faveur de la

dépense qu'il a faite d'avoir dressé métiers, de lui bailler quatre pas de terrain de plus, et d'accroître en largeur les pieds que le consulat lui a appensionnés sur les fossés de la Lanterne, pour dresser les métiers qui lui sont nécessaires pour filer et tordre la soie; autrement, il ne saurait bien dresser ses manufactures. Il demande aussi qu'il lui soit donné plus long-temps de bâtir lesdits pieds, et qu'au lieu de deux ans qui lui avaient été fixés pour bâtir, et, en fin d'iceux deux ans, payer la pension couvenue, le terme en fût reculé jusqu'à six ans........ Par un nouvel acte, le consulat, «pour encourager ledit Rollet Viard, qui, au lieu d'environ vingt métiers qu'il s'était engagé à établir en sa manufacture, en avait fait dresser cinquante-deux, et journellement les augmente et accroît, accorde audit Viard les demandes ci-dessus, savoir : de quatre pas de longueur, faisant avec les seize déja appensionnés, vingt pas tirant sur les fossés de la Lanterne, du côté du matin, pour agrandir sa maison ».

« Au milieu de toutes ces circonstances, un certain homme nommé Jean Neyron, natif de Lyon, vendit tout le bien que son père lui avait laissé, pour acheter de grandes granges voisines du jardin des Augustins et des dames de la Déserte, où il fit construire un beau grand théâtre, avec son paradis au dessus, dont on voyait les joies et délices; et dans le bas, l'enfer, d'où l'on apercevait s'élever des flammes, et d'où l'on en-

tendait sortir des hurlemens. Il était tout autour environné d'échafauds en forme de galeries, pour recevoir les apparens de la ville, et étaient trois étages l'un sur l'autre; et au dessous, il y avait une place grande et spacieuse avec des bancs pour le menu peuple ; le tout bien clos et couvert contre l'injure du temps. Et là, par l'espace de trois ou quatre ans, les jours de dimanche et les fêtes après dîné, furent représentées la plupart des histoires pour récréer les assistants. »

Le peuple avait là son esprit tendu les jours de fête : les pièces ou mystères qu'on y jouait, mettaient en action les idées religieuses, qui avaient alors la plus grande influence sur les populations ; et elles étaient, comme l'ont été à toutes les époques les ouvrages dramatiques, l'expression des mœurs et des idées de ce temps-là [1]. Plus tard, à mesure que l'art dramatique se perfectionna, les sujets religieux disparurent insensiblement de la scène; et si l'on voulait les y rappeler de nos jours, il serait à craindre qu'ils n'y produisissent des effets tout contraires à ceux qu'ils produisaient alors. Toutefois, sous le règne

[1] On représentait les dimanches et fêtes, par les soins et aux frais du fondateur Neyron, les mystères de l'ancien et du nouveau Testament : la Vie de Madame sainte Barbe, le Sacrifice d'Abraham, la Vie de sainte Madeleine, le Jeu de saint Nicolas de Tolentin, etc. Ces histoires étaient fort du goût du peuple, et sans doute elles ne plaisaient pas moins aux apparens de la ville, puisque, au collége de la Trinité, le principal y exerça ses élèves.

de François I$^{er}$, l'état y gagnait en tranquillité. Le peuple, occupé le dimanche par la représentation des mystères, ne passait pas, selon Rubys, les fêtes aux brelans et aux tavernes; et après avoir bien bu, il ne se mettait pas ensuite, comme à l'époque des fureurs de la ligue, à déchiffrer le roi, l'état, la magistrature, et à fomenter toute sorte de séditions.

Le 23 septembre[1], le roi, la reine, le dauphin, le seigneur d'Orléans et toute la cour, arrivèrent à Lyon. Le roi prit son logement dans l'abbaye d'Ainai, et Monseigneur le chancelier, chez le receveur. Les conseillers sont allés au devant du roi venant de Meysieu, et du chancelier venant de Moulins. Le surlendemain dimanche, les conseillers, au nombre de huit, présidés par le grenetier Daullion, le procureur et le secrétaire, sont entrés au conseil privé du roi, qui se tenait en la salle basse de l'infirmerie d'Ainai, où étaient Messieurs les cardinaux de Vendôme, de Ferrare, de Tournon, Monseigneur le chancelier et Monseigneur l'amiral. Ils y furent présentés par Monseigneur de Saint-André, sénéchal et gouverneur de Lyon, et donnèrent leur requête contenant «l'urgence de faire travailler aux clôtures « et réparations de cette ville, ainsi qu'aux réparations du pont du Rhône, afin d'avoir main-« levée des deniers communs et octrois donnés

[1] 1541.

« pour ladite réparation : laquelle requête lesdits conseillers ont aussi de vive voix expliquée et détaillée ». Les seigneurs du conseil, après avoir délibéré en l'absence desdits conseillers, les ont fait rentrer audit conseil, et, par la voix de Monseigneur le chancelier, ont remontré que « par autant que les conseillers et habitans de ladite ville ont toujours été très obéissans et féables à la couronne, ils voudraient les gratifier et entériner de ladite requête; mais par autant que le roi a fait état de prendre pour cette année tous les deniers communs des bonnes villes de ce royaume, pour en fortifier les villes limitrophes, ce qui sera aussi la conservation et la défense de cette ville, il n'y a remède d'y toucher; car les autres villes, comme Paris, Rouen et autres, ont fait semblables requêtes pour avoir main-levée, et qu'elles ne l'ont eue, et se sont contentées d'avoir patience pour cette présente année ».

« Le 14 novembre suivant[1], on délibère sur le procès intenté depuis un an, pardevant le lieutenant-général Dupeyrat, sur le remuage de la vieille boucherie et triperie près de Saint-Nizier, contre les propriétaires des maisons et bancs de cette boucherie, qui ne voulaient pas qu'on éloignât du centre de la ville un foyer d'infection, pour le transporter sur le bord de l'une des deux ri-

[1] 1541.

vières. Bien plus, les conseillers, dans leur sagesse, avaient voulu établir une tuerie sur le Rhône. On fait mander les bouchers de la grande boucherie; on les invite à y louer désormais les bancs qu'ils ont tenus depuis au moins un an.

Les bouchers répondent « qu'ils sont délibérés « ni louer, ni plus demeurer en cette nouvelle « boucherie, n'ayant pas vendu le quart de la « chair qu'ils avaient coutume de vendre. Ils « ajoutaient encore que la nouvelle boucherie « était trop loin du cœur de la ville, que les ha- « bitans de la ville ne veulent y aller, ni les « paysans. » Les bouchers refusaient aussi d'aller à la tuerie que l'on voulait faire faire sur le Rhône, pour y écorcher et préparer la chair à vendre; et pour cela on arrêta de surseoir au prix fait de la tuerie. Les bouchers abandonnèrent en effet la nouvelle boucherie, et s'efforcèrent de vendre en la rue de la Pêcherie.

« Le consulat fit engager trois des principaux bouchers d'y retourner pour louer des boutiques, offrant de les quitter plutôt des gabelles de la boucherie pour un an ; et on leur permettra de tuer et écorcher en leurs maisons qu'ils ont en propriété en ladite rue de la Pêcherie, sans être obligés d'aller en la nouvelle tuerie qui se fait sur le Rhône. Cependant la ville l'avait voulu faire faire en forme de halle, sur trente-trois piliers que l'on avait fait venir de Saint-Germain. La ville avait avancé, pour cette œuvre, deux mille

quatre cents livres. Elle fut obligée d'abandonner ce projet.

« Au mois de janvier[1], lorsque fut terminée ladite nouvelle boucherie, ayant assemblé les conseillers vieux depuis trois ans, on délibère avec eux. On dit que dans le temps il avait été question de la placer au Saint-Esprit, place du Plâtre, mais que le lieu des Fossés fut trouvé le plus convenable, comme plus spacieux; mais que dans le commencement, on ne croyait pas faire une si grosse dépense; que néanmoins tout a été fait par l'ordre du consulat; qu'il faut bon gré mal gré forcer les bouchers qui, dans le principe, étaient assez disposés à y venir, et depuis sont tous opposans, on ne sait pourquoi. On arrête d'aller à Montbrison, Feurs, Saint-Symphorien-le-Châtel, chercher une douzaine de bouchers que l'on attirera à ladite boucherie, et que l'on traitera bien; d'autre part, on sommera les bouchers qui ont des maisons en la rue de la Triperie (ou Pêcherie), de louer les bancs en ladite nouvelle boucherie, autrement, faire vider lesdits dès le lendemain avec défense de vendre ailleurs en ladite ville; plus, les faire assigner à payer les bancs qu'ils ont occupés depuis plus d'un an. On proposa aussi d'envoyer une partie des bouchers à la boucherie de l'Hôpital, et de faire venir ceux de l'Hôpital aux Terreaux.

[1] 1542.

« A la même époque [1], on permet de nouveau aux fromagiers, d'après ce qui avait été conclu avec Messieurs les officiers du roi, de se placer contre le mur de Saint-Nizier, savoir : ceux qui paient pour la fabrique, afin que l'exécuteur de la haute justice soit payé de trente livres qui lui ont été accordées, au lieu des droits qu'il levait sur les villageois apportant denrées et vivres audit marché, auxquels il faisait auparavant de grandes exactions. Lesdits fromagiers s'arrangeront entre eux pour être chacun à son tour dans les bonnes places. La fabrique de Saint-Nizier louait au prix de cent vingt livres toutes les places et bancs, depuis le coin sous le clocher, tirant au premier pilier de l'église, devers le cimetière, et devant l'hôtel commun pour mettre les bancs desdits fromagiers ; sur lesquelles cent vingt livres se payaient trente livres audit exécuteur. »

Toutes ces mesures de l'administration, surtout celles qu'elle avait adoptées à l'égard des bouchers, occupaient alors les esprits ; ils en furent distraits un instant. François Ier ayant résolu de faire la guerre à Charles-Quint [2], envoya le dauphin, à la tête d'une armée, mettre le siége devant Perpignan, capitale du Roussillon. Une partie des troupes destinées à cette expédition passa dans Lyon. Louise Charly, connue plus tard sous

[1] Janvier 1542.
[2] 1542.

nom de Louise Labbé [1], nouvelle Marphose et nouvelle Rosadamante, mais moins pudique peut-être que l'une et l'autre, ne put voir ces guerriers sans éprouver un vif désir d'aller partager leurs périls. Elle avait alors à peine seize ans ; mais l'ardeur qui l'animait lui fit braver tous les obstacles. Elle partit et concourut à toutes les opérations de cette entreprise, qui ne fut pas heureuse, et compromit pour toujours la réputation

[1] Elle est appelée Louise Charlin dans son testament ; elle naquit en 1525 ou 1526. Elle écrivait en 1555, et avait alors vingt-neuf ans. Elle était fille de Pierre Charlin ou Charlien, marchand cordier, dont la profession s'étendait à la fourniture des câbles et autres cordages nécessaires au service de la navigation, tant sur la Méditerranée que sur les rivières et les fleuves. On peut consulter sur cette Lyonnaise célèbre, M. Cochard, *Notice sur Louise Labbé*, dans l'édition des OEuvres de cette femme, donnée en 1824, in-8, par lui et MM. Dumas, Breghot, etc. Le premier y a mis toute l'érudition qui le caractérise dans tout ce qui concerne les menus détails de l'histoire de Lyon ; le second a enrichi cette édition, sortie des presses de Louis Perrin, d'un dialogue très spirituel entre Sapho et Louise Labbé ; et le troisième y a inséré un Glossaire très utile et des notes écrites avec un style toujours pur, qui fait regretter que nous n'ayons du même auteur que des articles très abrégés de biographie ou de bibliographie. On peut consulter également Joseph de Ruolz, *Discours sur la personne et les ouvrages de Louise Labbé*, in-12, année 1750 ; *Biographie universelle*, article Labbé (Louise) ; plusieurs articles des *Archives du Rhône* sur cette Lyonnaise, et surtout son testament qui y est inséré ; Pernetti, *les Lyonnaises dignes de mémoire* ; Rubys, *Histoire véritable*, etc. Jean de Tournes, célèbre imprimeur lyonnais, a donné trois éditions des OEuvres de Louise Labbé, en 1555 et 1556. Ces éditions étaient épuisées depuis long-temps, lorsqu'une société de gens de lettres conçut le projet d'imprimer de nouveau les OEuvres de Louise Labbé. Elles parurent chez les frères Duplain, en 1762, in-12. Une pareille association a donné le jour à la dernière édition de l'année 1824.

de la jeune fille. Un poète raconta en vers les exploits de Louise Charly; il peignit avec assez de talent l'adresse de notre jeune Lyonnaise à manier les armes, à gouverner un cheval, et sa contenance martiale dans ces divers exercices. Néanmoins, disent ses galans chevaliers, ce ne fut que long-temps après cette expédition que l'amour la subjugua. Il n'est point étonnant que les plus grands seigneurs aient recherché avec empressement une femme qui réunissait de si rares qualités, et qu'ils aient mis en usage tous les moyens de lui plaire.

Les poètes les plus renommés du temps s'empressèrent aussi d'offrir leurs hommages à cette aimable Lyonnaise. L'un vantait l'étendue de ses connaissances; un autre, plein d'admiration pour ses poésies, veut en faire la dixième muse; un troisième trouve dans son nom l'anagramme de *Belle à soi*, car alors l'anagramme était fort à la mode; un autre, enfin, fait la description de tous les charmes répandus sur sa personne. Il est inutile d'observer qu'aucun ne laisse planer le moindre soupçon sur la régularité de sa conduite, sur la pureté de ses mœurs. Ce n'est pas quand on adresse une pièce de vers ou quelques douces galanteries à une femme, qu'on laisse percer des soupçons de cette nature. Mais pourquoi anticiper sur les hommages rendus à Louise Labbé après son mariage? Nous aurons bientôt occasion d'en parler amplement.

Excepté l'établissement de l'impôt appelé *pied fourchu*[1], qui se levait sur toute sorte de bêtes qui ont l'ongle divisé ou le pied fourchu, lequel ne fut perçu que pendant trois ans, et la concession faite[2] à maître Barthélemi Aneau, principal du collége de la Trinité, d'un traitement annuel de cent livres, le reste de la présente année[3], et tout le temps qui s'écoula jusqu'à la bataille de Cérisolles, n'offrent rien de remarquable. Alors[4] le seigneur gouverneur reçut nouvelle que, « auprès de Cérisolles, en Piémont, Dieu avait donné victoire aux gens de guerre du roi contre les Espagnols, Italiens, lansquenets et autres étant à la solde de l'empereur, et y ont été prises soixante-deux enseignes de l'empereur; par quoi ledit seigneur gouverneur a fait crier à son de trompe le soir desdites nouvelles, et commandé la procession générale le lendemain matin, et de soir les feux de joie parmi la ville; ce qui a été fait à la manière accoutumée ».

Cependant Monseigneur le gouverneur exhibe une lettre du roi qui suit : « Mon cousin, afin que « vous sachiez quel nombre de gens de défense « et quelles armes et harnais se trouveront pour « vous en aider, s'il en était besoin, je vous prie « que vous faites faire la montre des hommes

[1] Juin 1543.
[2] 10 mai 1543.
[3] 1542.
[4] 16 avril 1544.

« qui sont dans ladite ville, au dessus de dix-
« huit ans et au dessous de soixante, et faites be-
« sogner aux fortifications d'icelle en la plus ex-
« trême diligence qu'il sera possible. » On arrête donc de retenir, pour le jour de la montre, tous les tabourins et fifres de la ville, et même ceux des villes voisines, jusqu'à quatre-vingts, tant tabourins que fifres; le jour de la montre, défendre de tirer coulevrines ou arquebuses, si ce n'est un coup sur le pont de Saône et le pont du Rhône, quand le capitaine le commandera.

« Or donc, il advint que l'empereur Charles-Quint ayant avec une grosse et puissante armée pris et forcé une forte place des frontières, et traversé toute la Champagne, était venu jusqu'à Château-Thierry, distant seulement de Paris de quatorze lieues, d'où les Parisiens prirent une telle épouvante, qu'ils furent sur le point d'abandonner leur ville à la merci de l'armée impériale, et s'enfuir tous, si le roi ne se fût rendu promptement dans leurdite ville pour les rassurer, comme il fit. Sur cette nouvelle, le père du maréchal de Saint-André, lors sénéchal et gouverneur de Lyon, se rendit en toute diligence au milieu des Lyonnais, de peur qu'il n'arrivât pareil désordre qu'à Paris. Sitôt qu'il fut arrivé, il travailla à assurer les habitans, leur fit prendre les armes, et se résolut à se défendre si l'on venait assaillir. Il commença à faire fortifier le quartier d'Ainai, qui était tout ouvert, et le clore d'une

courtine et de bastions faits de terre et de fascines ; et pour reconnaître de quel nombre d'hommes on pourrait faire état pour la garde et défense de la ville, si l'occasion se présentait, il fut avisé de faire montre générale de tous les habitans de la ville habiles à porter les armes. A cet effet, furent mandés les trente-six pennons à l'Hôtel-de-Ville, auxquels il fut enjoint de faire armer et équiper ceux de leurs pennonages pour marcher sous leurs enseignes à la montre générale, lorsqu'il leur serait commandé. Ce fut arrêté que, pour éviter désordre et confusion, la montre se ferait à deux diverses fois : à savoir, que la première fois, marcheraient les pennonages du côté de Saint-Jean; et l'autre, ceux du côté de Saint-Nizier. Et de fait, le dimanche, troisième jour d'août, comparurent, sur la place de Saint-Jean, les pennons du côté dudit Saint-Jean, avec leurs gens et enseignes ; lesquels, après avoir été reconnus et mis en bataille par le gouverneur et les échevins, marchèrent ensuite tout le long de la ville; et fut chose fort belle à voir, et parut bien que la ville de Lyon était lors en sa fleur. Et ce qui plus fit paraître ceux du côté de Saint-Jean, furent les banquiers et autres nations étrangères, qui, mêlés dans les pennonages, n'épargnèrent rien pour paraître richement vêtus et armés. Au milieu de ces troupes marchait seul, comme leur maître de camp, noble François Sala, seigneur de Montjustin, capitaine de la ville

de Lyon, armé de pied en cap d'armes richement dorées, et la salade en tête, la pique sur l'épaule, et devant lui marchaient deux estafiers, portant, l'un son épieu, l'autre sa rondache et son coutelas.

« Le dimanche suivant, qui était le dixième jour d'août, fête de Saint-Laurent, marchèrent en même ordre les pennons du côté de Saint-Nizier, lesquels, encore qu'ils ne fussent pas si richement armés et équipés que les précédens, aussi n'avaient-ils pas les nations parmi eux, si ce n'étaient quelques Suisses ou Allemands, montraient néanmoins faces de meilleurs et plus aguerris soldats. Aussi y avait-il parmi eux bon nombre de vieux soldats nourris aux guerres de Piémont, qui lors était l'école de la milice de ceux de Lyon; et y en avait même plusieurs fraîchement de retour, qui s'étaient trouvés en cette signalée bataille de Cérisolles, gagnée le 1$^{er}$ avril de la même année sur les Espagnols, par le généreux prince royal François de Bourbon, duc d'Enghien. Au milieu de ces pennons, marchait seul, comme maître de camp, ainsi que le dimanche précédent, le capitaine de la ville, François Sala, vêtu de cramoisi, avec son épieu à la main; ses estafiers portant devant lui ses armes complètes, sa salade et sa rondache.

« Là dessus est à remarquer que voilà les « trente-six pennons conduits par le capitaine de « la ville, en rang de maître de camp. Il ne se

« parlait point en ces montres des deux cents ar-« quebusiers de la ville, ainsi seulement des trente-« six enseignes des pennons, qui ne refusaient « point d'être conduits et commandés par le ca-« pitaine de la ville, leur maître de camp. Aussi « étaient lors les pennons choisis des plus no-« tables et anciens bourgeois de la ville, qui ne « cherchaient que la paix et le repos et l'entreté-« nement de l'ordre établi par leurs ancêtres, et « n'y rien altérer, comme ont voulu faire de « notre temps nos citoyens depuis trois jours, et « de nouvelle fabrique. On dit qu'en ces deux « montres se trouvèrent bien dix-huit mille « hommes de combat. Il faudrait pour lejour-« d'hui jouer pour le moins au rabat des deux « tiers, pour la diminution du peuple, procédée « de la perte du commerce et des guerres ci-« viles [1]. »

« On arrête [2] d'écrire une lettre à Monseigneur le cardinal de Tournon, au sujet de ce que le capitaine Paulin, depuis huit jours passant par cette ville, a dit avoir charge de prendre et mettre en garde la fille de Pierre Durand, pour la marier à certain gentilhomme à qui le roi veut qu'elle soit mariée. On le suppliera d'intercéder envers le roi à ce que telles voies n'aient lieu en cette ville pour la conséquence, et néanmoins offrir tou-

[1] Rubys faisait ces réflexions dans son *Histoire véritable*, imprimée en 1684.

[2] 21 décembre 1544.

jours être obéissans audit seigneur envers et contre tous ; plus, d'écrire une semblable lettre à Monseigneur le chancelier, qui sera dictée par maître Alliaud; en écrire aussi aux députés Dothon et Faye, pour qu'ils en parlent selon leur discrétion, offrant toujours obéir audit seigneur.

« Le consulat fait mander [1] honorable homme Jean Cléberg, seigneur de Chastelar, qui a été élu l'un des nouveaux conseillers; lequel comparaît, et est prié de prendre la charge du consulat et faire serment. Lequel après avoir fait ses excuses, mêmement qu'il n'est enfant de la ville, ni de la langue française, et a plusieurs affaires tant pour le roi que pour lui, et plusieurs procès où lui convient vaquer et entendre, et qu'il est sexagénaire, et a un jeune fils de cinq ou six ans qui ne peut se lever; ne peut donc s'occuper des affaires de Lyon, dont le faudra relever et excuser. On n'accepta point sa démission, et son nom continua à figurer parmi ceux des autres conseillers.

« Parce que le jour de la Saint-Jean-Baptiste, qui échéait le jour du Corps-de-Dieu [2], le grand pardon ou jubilé sera en cette ville, où il viendra plusieurs nations étrangères et grande multitude de peuple, on arrête [3] d'aller pardevant Messieurs du clergé de l'église de Saint-Jean, en leur cha-

[1] 19 janvier 1545.

[2] On appelait ainsi la fête du Saint-Sacrement, ou Fête-Dieu.

[3] 7 juin 1546.

pitre, et leur offrir tout le plaisir et service qu'on leur pourra faire, tant pour le fait du guet, munitions de vivres, que autre affaire et ordre qu'il conviendra mettre sur le fait de la police. De là, les conseillers se sont transportés au logis du lieutenant-général Dupeyrat, afin de pourvoir surtout à la provision du pain. On prit pour la garde de la ville toutes les précautions usitées dans de pareilles circonstances. On publia l'ordonnance suivante, concertée avec la justice du roi et le clergé, pour l'ordre et la police pendant le grand pardon :

« Pour ce que on craint qu'il n'y ait assez de « pain en la ville ledit jour pour le grand peuple « qui y sera, et afin que la ville en soit bien « fournie, on arrête d'écrire à Messieurs de la « justice et échevins de Vienne, de permettre « aux boulangers de Vienne amener ledit jour « en cette ville des pains cuits, leur offrant le « même service en cas de besoin. On charge le « capitaine de la ville de mettre ordre à la garde « d'icelle avec les pennons et dixeniers pour la « garde des portes, sur les rivières et sur les « ponts, tant de jour que de nuit. On fera pu- « blier que toutes personnes quelconques aient « à ôter et abattre entièrement leurs tentes, « auvens et autres embarras devant leurs mai- « sons et boutiques, autrement le capitaine les « fera abattre; que chacun ait à nettoyer les rues « au devant de son habitation, et porte les im-

« mondices à la rivière, sans les laisser sur le « bord de la rive, comme plusieurs font; que « chaque maison ou famille mette, la veille de la « Saint-Jean et les jours suivans du pardon, de « nuit, aux fenêtres, une lanterne avec sa chan- « delle, et flambeaux ardens sur les rues pour « éclairer lesdites rues, afin d'obvier au scandale. « Ordre à tous les hôteliers et gens qui recevront « étrangers, que sitôt qu'ils seront arrivés en « leurs logis, ils aient à leur y faire laisser leurs « bâtons, épées, dagues et poignards, et qu'ils « ne les portent pas dans la ville, sous peine de « grosses amendes et punitions arbitraires. »

« Ainsi donc, la fête du Corps-de-Dieu s'étant rencontrée le jour de la Saint-Jean, fut le grand pardon et jubilé de Saint-Jean à Lyon, où se gagnèrent les mêmes indulgences plénières que l'on gagnait en allant à Rome l'*anno sancto*. Pour gagner ce grand jubilé, vint à Lyon une telle affluence de peuple de tous les quartiers de la France, des pays de Lorraine, Savoie, Bresse et autres divers endroits, que l'on ne se pouvait tourner par les rues; et parce que les hôtelleries, tavernes et cabarets de la ville ne furent pas capables d'héberger une telle multitude, on fut contraint de dresser des feuillées par les rues, comme on fait aux fêtes de village, ou des tentes à la façon des cabarets de la cour, où l'on donnait à boire et à manger aux gens; et outre ce, n'y avait bonne maison en la ville qui n'eût des

seigneurs et des dames, ou de ses amis de dehors, logés. Comme aussi, parce que les confesseurs, dispersés par les églises et couvens, ne pouvaient ouïr en confession un si grand peuple, il y en avait bon nombre qui confessaient par les rues et sous les tentes et feuillées. Pour éviter la confusion qu'eût été, si ceux qui allaient et venaient du pardon se fussent rencontrés par même chemin pour aller gagner le pont de Saône, on fit derrière Saint-Jean, sur des bateaux, un pont de bois qui allait droit répondre aux degrés qui étaient devant l'église des Célestins. Néanmoins, la foule fut si grande depuis ledit pont jusqu'à l'église de Saint-Jean, qu'il y demeura plusieurs personnes étouffées; et y en eût eu davantage, sans le secours que portèrent des gens de bien courageux à ceux qui étaient en cette foule, leur jetant du pain trempé et du vin en grande abondance par les fenêtres, que les pauvres gens recevaient ouvrant la bouche et haletans comme poussins. La fontaine de la place Saint-Jean jeta du vin par ses tuyaux tant que le pardon dura, qui fut depuis le mercredi à vêpres jusqu'au jeudi à soleil couchant. La procession du Corps-de-Dieu fut remise au dimanche suivant.

« Le lieutenant communique au consulat[1] certaines missives du roi à lui adressées, faisant mention de certains luthériens qui délibèrent

[1] 22 juin 1546.

faire quelque scandale le jour du Corps-de-Dieu, et portant mandat de s'en enquérir et pourvoir à diligence ; et pour bailler aide et main-forte à la ville, aurait mandé à Monseigneur de Maugiron se transporter ledit jour en cette ville, avec compagnie de gentilshommes et gens de sa bande, pour obvier que aucun scandale et émotion ne se fasse en ladite ville ledit jour, qui était aussi le jour de Saint-Jean et du grand jubilé. Sur quoi il fut résolu que ledit lieutenant écrirait audit de Maugiron de ne venir avec sa grosse compagnie de gens de sa bande, et que la ville lui baillerait les arquebusiers et autres qu'il voudrait choisir en ladite ville. Sur quoi a été donné charge au capitaine Sala de dresser les arquebusiers et mettre des pennons d'un côté et d'autre de la ville. Le même jour, ledit lieutenant manda lesdits seigneurs, et leur montra des lettres de Monseigneur de Maugiron, par lesquelles il mandait qu'il était délibéré venir le lendemain en cette ville avec trois cents chevaux et cinq cents hommes de pied, suivant la lettre que lui avait écrite le roi, et il demandait un quartier de la ville pour loger lui et les gens de sa compagnie. On dépêcha sur-le-champ maître Gabriel de Russy, contrôleur, avec lettres dudit seigneur lieutenant, pour prier le seigneur de Maugiron de ne venir avec si grande troupe de gens, afin qu'il n'y eût « noise et débat » de ses gens avec ceux de la ville ; que de plus, il n'y avait blé ni vivres

pour fournir à tant de gens, attendu la multitude de peuple qui devait y venir. Le mercredi, veille du Corps de Notre-Seigneur, serait venu en ladite ville le seigneur de Maugiron, avec environ cinquante gentilshommes ayant tous chevaux. Le lendemain de la fête, les conseillers se rendirent en l'église de Saint-Jean avec le lieutenant, et là, on délibéra si l'on défraierait le seigneur de Maugiron et ses gens, qui étaient venus en cette ville, suivant les ordres du roi, pour le jour du pardon, où il y avait grande affluence de gens de toute part; et comme les gens étaient déja fort vidés de la ville, et qu'il n'y avait plus soupçon de scandale, et afin d'obvier que ledit seigneur de Maugiron et ses gens ne fissent plus long séjour, on arrête qu'attendu la qualité dudit seigneur, qui est à présent du conseil privé, on lui donnera cinq ânées de vin; de plus, la ville paiera cinquante écus d'or, et le plat-pays autres cinquante écus pour la dépense dudit seigneur et de ses gens.

« Plusieurs paroissiens de Saint-George remontrent[1] que la maison où se tiennent les filles de joie est fort prochaine de l'église de Saint-George, en grande rue publique où passe toute la ville du côté de Saint-George; que là, il se fait journellement plusieurs batteries, scandales et tumulte à cause desdites filles de joie qui souvent se vien-

[1] 15 juillet 1546.

nent battre jusqu'auprès et dedans ladite église avec « leurs ruffiens et débauchers »; qu'ils ont souvent remontré cela à Messieurs de la justice pour y donner ordre, et surtout dernièrement, qu'un prêtre de ladite église, qui ayant voulu remontrer à quelques jeunes compagnons débauchés, qui, en sortant de là, avaient été jouer au cimetière de ladite église, le prêtre fut maltraité et blessé de coups d'épée et de poignard. Ils requièrent donc que l'on fasse transporter ledit lieu en un coin plus retiré de la ville.

« Ce jour[1], est arrivé à Lyon, et entré par la porte des Farges, Monseigneur de Saint-André, sénéchal, gouverneur et lieutenant-général pour le roi à Lyon et pays de Lyonnais, au devant duquel est allé le consulat, qui a ordonné aux mandeurs lui porter, au nom de la ville, du vin à son soupé, et continuer à ses repas jusqu'à nouvel ordre. Le surlendemain, le consulat alla lui faire la révérence, et ledit seigneur leur remit des lettres du roi contenant lettres de créance et autres lettres de Monseigneur l'amiral, dont la teneur suit : « De par le roi, très chers et bien amés,
« nous écrivons à notre amé et féal gentilhomme
« ordinaire de notre chambre, le seigneur de
« Saint-André, chevalier de notre ordre et notre
« lieutenant-général à Lyon......

« Monsieur de Saint-André, pour ce que je vois

[1] 10 février 1546. Je crois qu'il y a erreur d'un an, c'est 1547.

« que l'empereur a toujours les armes en la main, « et qu'il me semble, encore que nous soyons « amis, que je ne saurais mieux faire pour la sû- « reté de mon état, et pour lui ôter la volonté « d'entreprendre quelque chose sur mon royaume, « que de faire très bien fortifier mes places. A « cette cause, je vous prie, incontinent cette « lettre reçue, vous retirer à Lyon, et là, avec le « lieutenant-général Dupeyrat, aviser le moyen « qu'il y aura de faire envers les habitans dudit « Lyon, qu'ils soient contens d'eux-mêmes forti- « fier leurdite ville et fournir aux frais néces- « saires. Pour cela, faites assembler les princi- « paux d'icelle ville, et après leur avoir présenté « les lettres de créance que je leur écris, leur « remontrer la sûreté qu'amènera à leurs per- « sonnes, biens et richesses, la fortification d'i- « celle ville, à laquelle, pour les grandes et ex- « trêmes dépenses que j'ai à supporter, tant aux « fortifications des autres places fortes, que je « fais faire en grand nombre, que pour les autres « affaires que j'ai sur les bras, je ne pourrais « fournir. Avec toutes les autres honnêtes remon- « trances et persuasions que vous aurez avisées, « de sorte que, s'il est possible, vous les persua- « diez de se fortifier d'eux-mêmes, et d'en porter « la dépense. Vous advisant que j'écris présente- « ment à Saint-Rémy que, après avoir satisfait « aux autres choses nécessaires que je lui ai man- « dées, il se retire par devers vous pour exami-

« ner les lieux dudit Lyon, même de Saint-Just, « qui sont les plus nécessaires à fortifier, afin d'y « faire besogner le plus diligemment qu'il sera « possible..... » Sur quoi ledit seigneur de Saint-André demandait au consulat une réponse. On arrête que le consulat s'assemblera demain, au logis dudit seigneur, et lui remontrera les pauvretés et charges que la ville a supportées depuis cinq ans en ça, avec l'impossibilité où elle est de fournir auxdites réparations, et que lundi prochain, l'on ferait assemblée des notables, pour avec eux aviser de ce qu'on devra répondre et délibérer sur lesdites lettres du roi.

« Le dimanche ils se réunirent au logis dudit seigneur, dans le logis de Monseigneur l'archidiacre, dans le cloître de Saint-Jean. Ils représentèrent en détail, et par articles séparés, les grandes dépenses et prêts, et les soldes faites au roi pendant son règne[1]. Pour fournir à toutes

[1] En ces remontrances, insérées très au long dans les registres consulaires, on voit que la ville devait encore, pour emprunts et remboursemens à faire, une somme de cent sept mille livres; plus, en 1542, la ville porta au roi, sur les deniers des octrois, onze mille livres qui n'ont été remboursées. Frais des remparts et boulevarts depuis trois ans, montant à plus de cent vingt mille livres, dont la plus grande partie fournie par les habitans. Les soldes de gens de guerre, payées au roi depuis quatre années : la première, soixante mille livres; la seconde, soixante mille livres; la troisième, quarante-quatre mille livres; la quatrième, trente-trois mille livres. Dépenses pour le pont du Rhône depuis trois ans, quatorze mille livres; pour l'armée du Levant de Barberousse, il y a trois ans, cinq mille cinq cents livres. Dépenses pour les maladies contagieuses depuis ledit temps, trois mille neuf cent trente-cinq livres dix sous quatre deniers; traites et provisions de blé depuis ledit temps,

ces dépenses, il a fallu emprunter, et les intérêts montent, jusqu'à présent, à neuf mille deux cent quarante-quatre livres. D'ailleurs, les habitans de la ville sont en général pauvres; les nations étrangères qui y font les grands profits et commerce, contribuent fort peu aux dépenses de la communauté, quoiqu'il y ait gens de tous métiers desdites nations étrangères, même Florentins, Lucquois, Génois et autres qu'ils ont fait venir en ladite ville, comme cordonniers, couturiers, chaussetiers, barbiers, boulangers, maréchaux, merciers et autres artisans, en sorte que lesdits étrangers ne contribuent point auxdites charges; malgré toutes ces charges, les habitans ont depuis peu érigé et soutiennent annuellement une aumône générale en cette ville, avec grands frais et dépens. Les deniers des octrois destinés aux réparations, n'ont cessé d'y être employés; plusieurs gentilshommes, officiers du roi et gens d'église tiennent presque les deux tiers de la ville, et ne contribuent avec les habitans; plusieurs maisons et boutiques sont vacantes dans les meilleures rues de la ville, ce qui a fait sortir grande partie des habitans; et enfin les foires ont grandement diminué, et diminuent tous les jours... La mort du roi[1] vint changer la face des affaires

quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf livres deux sous onze deniers; frais de voyage pour les affaires de la ville, quatre mille cinq cent douze livres.

[1] 31 mars 1547. Nous plaçons ici un beau dessin de M. Revoil, re-

politiques, et les dépenses exigées des Lyonnais en restèrent là.

Cette mort produisit peu de sensation parmi les Lyonnais. Les registres consulaires, qui, sous les règnes précédens, mentionnaient « avec larmes « ces événemens lugubres et déplorables », en consignent la nouvelle avec une froide insensibilité. Sans doute, l'enthousiasme manifesté à Lyon pour la personne des rois de France, dans les premiers temps de la réunion de cette ville à la couronne, avait d'abord été une affaire de sentiment; mais l'entraînement pour les souverains était devenu insensiblement une affaire d'intérêt, d'ostentation, de vanité, et presque de basse adulation envers la chose que l'on appelait *royale*, afin qu'elle eût l'extrême complaisance de favoriser le commerce de la bonne ville. On en verra bientôt la preuve dans quelques entrées solennelles, sortes de représentations théâtrales, où les bourgeois cherchaient à s'éclipser mutuellement par l'éclat de leurs soiries, où les ambitieux s'efforçaient de se mettre en avant pour obtenir les faveurs de la cour, où les marchands spéculaient sur les achats considérables qui pourraient en résulter dans l'intérêt de leur commerce. De cette manière, l'ancien esprit d'indépendance du gouvernement consulaire s'évanouissait chaque jour, et des hommes

présentant François 1er armé chevalier par Bayart après la bataille de Marignan.

criminels ne craignirent pas de l'anéantir tout-à-fait, pour se soumettre entièrement aux caprices des monarques absolus. Lorsqu'un peuple est une fois arrivé sur le terrain fangeux de la corruption, il s'y enfonce à chaque instant davantage, et les institutions les plus sublimes sont alors la source des crimes les plus déplorables.

Quoi qu'il en soit de ces vérités politiques, démontrées par les événemens qui termineront cette histoire, le roi décédé fut jugé avec beaucoup de sévérité par les hommes de science, de littérature, et principalement par ceux qui réclamaient la liberté de conscience, ou au moins la tolérance en matière de religion. S'il avait fait fleurir le royaume en encourageant les érudits et les artistes, sous le rapport religieux et politique, il laissait à ses successeurs des brandons de discorde, des germes incendiaires qui devaient mettre toute la France en combustion, et en faire la terre malheureusement privilégiée des novateurs, des séditieux, des brouillons, des révoltes, des guerres civiles : horribles fléaux qu'on ne doit imputer qu'à lui. C'est ainsi que les règnes se lèguent des héritages plus ou moins funestes, plus ou moins agréables. Tout événement sur la terre a sa cause; tout se lie dans l'univers, et rien n'est le résultat du fatalisme. Si François I^er^ avait eu les hautes qualités que les écrivains salariés lui ont données, il aurait mieux compris les besoins de son époque; il n'aurait pas fait, dans la cour de France, une

vertu de la galanterie libertine, et un crime du puritanisme religieux; il n'aurait pas infecté toutes les grandes villes de la servilité et de la corruption de ses courtisans; par une heureuse concession aux religionnaires, par une résistance éclairée à l'ambition et à l'égoïsme des pontifes de Rome, il aurait amené une réforme paisible, au lieu des guerres de religion qui ont tout saccagé. Le bien dont il parut être le véritable auteur, ne fut réellement que l'effet des circonstances et le résultat de l'entraînement général; il n'aurait pas pu ne point encourager les hommes distingués. La preuve en est que Lyon, qui se trouvait comme isolé au milieu du royaume, qui donnait de l'argent au prince, et n'en recevait jamais, fut une des villes les plus remarquables par les progrès, dûs à ses seuls efforts, de ses arts, de sa science, de sa littérature et de son industrie. Les vices scandaleux que nous allons bientôt signaler dans la brillante bourgeoisie lyonnaise du seizième siècle, ne furent produits que par les trop fréquens séjours du roi et de ses maîtresses à Lyon.

Il suffit par conséquent d'étudier l'histoire de France d'après les documens des archives provinciales, et non, comme on l'a fait jusqu'à ce jour, d'après les amplifications des auteurs qui ont écrit à Paris, pour réduire à leur juste valeur ces prétendues influences de monarques tels que François Ier et Louis XIV. L'inscription de leur nom sur les siècles où ils ont vécu, est une véri-

table usurpation. Elle fut le résultat du prestige trompeur de la royauté, qui fascinait les yeux et qu'on regardait comme une divinité protectrice d'où tout émanait. Aujourd'hui que le voile est déchiré, il est facile de s'apercevoir que l'honneur et la gloire en appartenaient aux citoyens. Les historiens des rois ont seuls écrit jusqu'à ce jour; viennent les historiens des peuples, et l'on rendra à chacun ce qui lui appartient : aux rois, le désir d'étouffer la raison humaine, et les orgies scandaleuses des cours; aux peuples, les efforts sans cesse renouvelés pour faire marcher la civilisation. Ils sont les uns et les autres dans le monde politique, ce que sont les forces de répulsion et d'attraction dans le système de l'univers.

Le règne de François 1er ayant été pour la France, soit par l'influence du monarque, soit plutôt par les progrès naturels de l'intelligence, l'époque d'une révolution remarquable dans les mœurs, les lettres, les sciences et les arts, il n'est pas hors de propos de faire connaître les costumes bizarres que cette révolution est venue changer. Nous signalerons aussi, parmi les nombreux savans et littérateurs qui surgirent alors comme par enchantement, ceux que notre ville a produits, surtout dans un sexe qu'on avait jusqu'à cette époque regardé comme étranger à la littérature.

La mutation et variété d'habits a toujours été

naturelle aux Français, plus qu'autre nation. Sous le règne de Louis XI, les dames de Lyon, qui auparavant portaient de longues queues en leurs robes, changèrent et mirent aux bords de larges pans de toute espèce de bordures et pelleteries, chacune selon son état, mais toujours, comme à l'ordinaire, à qui pourrait éclipser sa voisine par l'éclat de ses fourrures. Elles chargèrent leur tête de bourrelets pointus, la plupart d'une demi-aune de hauteur, avec de larges ailes par côté; ce qui faisait appeler cette coiffure « les « grands papillons ». Ce haut bonnet était couvert d'un grand crêpe traînant jusqu'à terre, lequel la plupart des dames lyonnaises troussaient autour de leur bras. Il y en avait qui cherchaient à imiter les tourelles de leur paroisse, ou églises de leur quartier, et portaient un accoutrement de tête qui était en partie de drap de laine, partie de drap de soie mêlé, et avait deux cornes comme deux donjons. Quand les mœurs se corrompirent, les dames quittèrent cette mode par respect pour leurs maris, et était cette coiffure découpée et déchiquetée comme un chaperon d'Allemand, ou crêpée comme un ventre de veau; et elles portaient des robes ayant des manches très étroites depuis les épaules jusque vers les mains, où elles s'élargissaient jusqu'en bas, et étaient découpées à ondes. Les dames de médiocres maisons portaient des chaperons de drap faits de plusieurs larges bandes entortillées autour de la tête, et

deux ailes aux côtés, comme deux oreilles d'âne, ce qui faisait pouffer de rire Rabelais. Il y en avait aussi d'autres de grandes maisons qui portaient des chaperons de velours noir, de la hauteur d'une coudée. Les filles, depuis qu'elles étaient fiancées, jusqu'après un an entier de leurs noces, portaient un ornement de tête qu'on nommait à Lyon « floccard »; lequel elles laissaient, étant l'année révolue, et prenaient les chaperons à cornes. Les dames de bonnes maisons portaient des colliers d'or au cou, et des ceintures ferrées d'or, de largeur admirable.

Quant aux hommes, ils se déguisaient, en ce même temps, d'une étrange façon, ne tenant aucune médiocrité; car les uns se vêtaient de sorte qu'ils faisaient entièrement paraître la forme de leurs parties honteuses; et avaient des pourpoints desquels étaient les manches fendues et ouvertes, afin que l'on vît leurs chemises blanches et déliées[1]; et avaient laissé croître leurs cheveux si longs, qu'ils leur empêchaient la vue et couvraient la plupart du visage; et en la tête portaient bonnets de drap hauts et longs. Aucuns, voire les notaires et praticiens, portaient en tête des chaperons à bourrelets, avec une cornette de la longueur d'une aune. Se portaient aussi lors à Lyon de petits mantelets fort courts et sans plis, lesquels étaient clos par devant et ouverts sur l'épaule,

[1] Le linge était généralement d'une grande finesse.

tellement que pendant les repas, ils les retroussaient et jetaient sur les épaules. Davantage portaient les hommes des souliers ayant une longue pointe devant, d'un demi-pied de longueur : les plus riches et apparens en portaient d'un pied, et les princes, de deux pieds; et puis quand les hommes se fâchèrent de cette chaussure aiguë, qu'on nommait « la polaine », on fit d'autres souliers qu'on nommait « à bec de cane », ayant un bec devant de quatre ou cinq doigts de longueur. Depuis furent faites des pantoufles si larges devant, qu'elles excédaient de largeur la mesure d'un bon pied. Sous François 1er, les modes furent rappelées à des formes plus élégantes. C'était le résultat des progrès des beaux-arts et de l'enthousiasme qu'inspiraient alors les productions de l'antiquité, qui firent renaître les costumes grecs et romains. Les femmes eurent beaucoup de part à ce changement, et c'est à cette époque que commence leur grande influence sur la monarchie française.

Claudine Sève, Sybille Sève, et Jeanne Gaillarde, faisaient des vers et étaient aimées de Clément Marot, qui adressait aussi des vers à Jeanne Faye. A l'époque du dernier voyage que ce poète fit à Lyon [1], Louise Labbé n'écrivait pas encore [2], non plus que Clémence de Bourges; et Pernette

[1] 1538.

[2] Elle n'avait que douze ans, étant née en 1526.

du Guillet, morte très jeune [1], était alors à peine sortie de l'enfance. Elle nous a laissé un recueil de poésies. Jacqueline de Stuard faisait aussi des vers; elle était fille de Sybille de Cadière, qui était mariée à un Stuard, et épouse de George de Grother, trésorier de Crémone. Gilbert Ducher a célébré une dame d'une grande beauté, nommée Jeanne Creste. Marie de Pierrevive, épouse de Philippe de Gondi, née à Lyon, mérita également les louanges de plusieurs poètes qui célébrèrent sa rare beauté. Elle florissait, ainsi que les autres dames que je viens de nommer, sous François Ier, temps où vivait Marot, et où un assez grand nombre de Françaises, surtout à Lyon, se distinguèrent dans les lettres et même dans les sciences. Les sœurs Perreat (ou Perreal) étaient peintres, et Claudine Perronne était très versée dans la poésie française. On doit compter Catherine de Vauzelles parmi les dames de Lyon qui, dans le seizième siècle, se firent remarquer autant par les charmes de leur esprit que par la régularité de leur conduite, et qui toutes jouirent du rare avantage d'inspirer aux meilleurs poètes du temps les meilleurs vers qu'ils aient faits. Elle était d'une famille très recommandable et très lettrée, et sur laquelle se trouvent quelques détails intéressans dans Colonia, Pernetti et Cochard. Philiberte de Fuers appartenait à l'une des

[1] Le 17 juillet 1545.

plus anciennes familles de Lyon ; elle avait composé un poème de cinq cents vers, intitulé « les « Soupirs de la Viduité », où elle déplorait la mort de son mari. Suivant un auteur, elle serait morte de douleur après avoir tendrement pleuré cet époux. Louise Sarrazin, fille de Philibert, et sœur de Jean-Antoine Sarrazin, tous deux médecins de Lyon, était un vrai phénomène littéraire. A l'âge de huit ans, elle savait le grec, l'hébreu et le latin. Son père s'était fait un plaisir de les lui enseigner lui-même. Elle le suivit à Genève, où il se réfugia pour cause de religion.

Non loin du monastère de Saint-François habitait Julienne d'Espagne, jeune fille qui, avant l'âge de vingt ans, possédait le latin, l'hébreu, le grec, l'espagnol, le français, et était si versée dans la logique et la philosophie, qu'elle soutint des thèses publiques. Quant à Clémence de Bourges, elle se rendit célèbre dès l'âge le plus tendre, par ses talens pour la poésie et la musique. Lors du voyage que firent à Lyon Henri II et Catherine de Médicis, elle joua de l'épinette en leur présence, de manière à étonner les organistes de la cour. Clémence unissait aux graces de son sexe la vertu la plus austère. Sa mort prématurée couronna, de la manière la plus touchante, une si belle vie. Elle était promise et fiancée à Jean Dupeyrat, jeune Lyonnais non moins distingué par sa bravoure que par sa naissance. Celui-ci étant parti à la tête d'une com-

pagnie de Lyonnais, pour aller en Dauphiné renforcer l'armée royale destinée à combattre les protestans commandés par le farouche baron des Adrets, trouva une mort glorieuse devant Beaurepaire. Clémence de Bourges, pénétrée d'une profonde douleur, ne put supporter une perte aussi cruelle; elle mourut quelque temps après. Sa pompe funèbre arracha des larmes à tous les assistans; on la porta le visage découvert et la tête couronnée de fleurs, pour marque de sa virginité. Cette circonstance suffit pour détruire entièrement l'allégation de la prétendue perfidie exercée à son égard par Louise Labbé. Le père de Clémence, Claude de Bourges, général des finances du Piémont et seigneur de Myons en Dauphiné, habitait l'hôtel de Milan, près des Cordeliers; Françoise de Mornay, sa veuve, y demeura après lui. C'est à cause d'elle que la partie de la rue Bonneveau où était situé son hôtel, fut appelée rue de la Générale. On a donné dans la suite à cette rue, par corruption, le nom de rue *des Générales* qu'elle porte encore.

La postérité, toujours équitable, a aussi voulu conserver le souvenir de Louise Labbé, en donnant le nom de *Belle-Cordière* à la rue qu'elle habitait, et qui n'était d'abord qu'une simple ruelle conduisant au portail de Bellecour. Les heureuses dispositions que Louise manifesta pour l'étude au sortir de l'enfance, déterminèrent son père à lui donner l'éducation la plus soignée. Il lui procura

les meilleurs maîtres, et elle fit bientôt dans les sciences les progrès les plus rapides, ainsi que dans la broderie, qu'elle appela si bien l'art de peindre avec l'aiguille. La musique était un de ses plus agréables délassemens : nous avons vu qu'elle ambitionna aussi la gloire que donne la valeur au milieu des combats. On ne se contenta pas de faire l'éloge de ses cheveux d'un blond doré, de la rose qui colorait le lis de son teint, de la douce gravité de son front, de sa bouche coralline, de ses yeux qui « serrèrent mainte ame en prison, de sa grace à chanter et à baller, de sa grande beauté qui tenait tout en son pouvoir ; tout cela n'était rien à la comparaison de son esprit tant chaste, tant vertueux, tant poétique, tant rare en savoir, qu'il semblait qu'il eût été créé de Dieu pour être admiré comme un grand prodige entre les humains ». Cette nymphe, suivant le bon Paradin qui en paraît amoureux fou dans ses ouvrages, s'est fait connaître non seulement par ses écrits, mais encore par sa grande chasteté. On sait que Ménétrier a fortement ébranlé la confiance qu'on doit accorder au bon Paradin, écrivain ecclésiastique qui ne pouvait croire au mal. Antoine Duverdier est le premier qui ait osé révoquer en doute la sagesse de Louise Labbé, et nous représenter cette femme célèbre comme une courtisane [1]. Selon lui, Louise Labbé « pi-

[1] Comme le cœur humain a un très grand penchant à adopter les

« quait fort bien un cheval, à raison de quoi les « gentilshommes qui avaient accès chez elle, « l'appelaient capitaine Louis, femme au demeu- « rant, de bon et gaillard esprit et de mé- « diocre beauté. Elle recevait gracieusement en « sa maison, seigneurs, gentilhommes et autres « personnes de mérite, avec entretiens et dis- « cours, musique tant à la voix qu'aux instru- « mens où elle était fort docte, lecture de bons « livres latins et vulgaires, italiens et espagnols, « dont son cabinet était copieusement garni; « collations d'exquises confitures; enfin leur com- « muniquait sous l'aile du mystère les charmes « les plus secrets que la nature lui avait donnés, « et, pour dire en un mot, faisait part de son « corps à ceux qui fonçaient : non toutefois à « tous, et nullement à gens mécaniques et de « vile condition, quelque argent que ceux-là lui « eussent voulu donner. Elle aima les savans « hommes surtout, les favorisant de telle sorte, « que ceux de sa connaissance avaient la meilleure « part en sa bonne grace, et les eût préférés à « quiconque grand seigneur, et fait courtoisie à

médisances, les malices ou les calomnies lancées contre les personnages remarquables (*voyez*, sur cette partie de la biographie de l'illustre Lyonnaise, Antoine Duverdier, *Bibliothèque*, *etc.*, publiée à Lyon, in-folio, en 1584), de Rubys, dans son *Histoire véritable* de l'année 1604, Bayle, dans son *Dictionnaire*, Théodore de Bèze, dans son *petit Traité de Jean Calvin*, de l'année 1566, Colonia, dans son *Histoire littéraire*, ont répété que Louise Labbé était plus qu'une femme galante.

« l'un plutôt gratis, qu'à l'autre pour grand nom-
« bre d'écus, ce qui est contre la coutume de
« celles de son métier et qualité. Ainsi, elle ne
« ressemblait pas en toutes choses aux courti-
« sanes ; car si d'un côté elle avait de leur hu-
« meur en ce qu'elle voulait être bien payée de
« ses faveurs, elle avait de l'autre certains égards
« qu'elles n'ont pas pour les hommes doctes, car
« elle leur donnait la passade gratuitement ».
Démosthène eût été bien-aise que la courtisane Laïs eût ressemblé à Louise Labbé; il n'aurait pas fait inutilement le voyage de Corinthe, ni éprouvé qu'à de tels festins

. . . . . . . . . Un auteur comme un sot,
A prix d'argent doit payer son écot.

Au reste, on ne peut se dissimuler que Louise Labbé n'ait aimé, et même avec passion. C'est à l'énergie de ce sentiment que l'on est redevable de ces expressions si tendres, si naïves, si touchantes, que, malgré la vétusté du langage, elles font encore les délices des ames sensibles. Elle peint le triomphe de l'amour sur sa volonté, les maux que ce dieu lui cause, les espérances dont il la berce, les peines de l'absence avec des couleurs si vraies et si naturelles, que l'on s'identifie par la pensée à son sort, et que l'on partage ses soucis, ses angoisses et sa douce mélancolie sans efforts et sans contrainte.

A la tête des littérateurs lyonnais du seizième siècle, on doit placer Louise Labbé, supérieure à la plupart des écrivains de son temps par le tour passionné et la vérité de sentimens qu'elle savait mettre dans ses poésies. Elle l'emportait encore sur eux par la variété de ses connaissances, par une profonde érudition, et par une richesse d'expression qu'on ne peut s'empêcher d'admirer en lisant ses ouvrages[1]. A ces brillans avantages elle joignait la beauté, une jolie voix et les graces naturelles. Tant de titres dûrent, malgré son sexe, la placer aux premiers rangs dans les sociétés académiques, s'il en exista de son temps; et rien ne prouve qu'elle n'ait pas été au nombre des savans qui composaient l'académie de Fourvières, sur laquelle nous n'avons que des notions

[1] Outre les poésies de Louise Labbé, on a d'elle une petite comédie en prose intitulée *Débat de folie et d'amour.* Cette pièce à six personnages, divisée en cinq discours ou actes, n'a point été représentée; mais elle a eu l'honneur de fournir à La Fontaine l'idée d'une de ses plus jolies fables (*l'Amour et la Folie*, livre XII, fable 14). Cet ouvrage imité dans toutes les langues, suffirait seul pour immortaliser son nom. Selon Gudin, dans son *Histoire des Contes*, « cette allégorie « est la plus heureuse des fables modernes; elle est en effet la seule « qu'on puisse mettre à côté de celles de l'antiquité. » Dans cet ouvrage, Louise Labbé décèle une grande érudition; les plus célèbres des poëtes et des philosophes anciens y sont cités, et cités à propos. « La « plus belle fable des Grecs, dit Voltaire dans ses questions sur l'Ency- « clopédie, est celle de Psyché : la plus plaisante fut celle de la Ma- « trone d'Éphèse; la plus jolie, parmi les modernes, fut celle de la « Folie, qui, ayant crevé les yeux à l'Amour, est condamnée à lui « servir de guide. » (*Préface des Œuvres de Louise Labbé,* année 1824.)

fort obscures. En effet, le seul monument authentique qui nous ait été conservé de l'existence de cette académie, est une lettre d'Humbert Fournier, adressée à son ami Symphorien Champier. Dans la lettre dont il s'agit, Humbert Fournier ne désigne comme assistant aux assemblées littéraires de Fourvières, au commencement du seizième siècle, que le médecin Gonzalve de Tolède, originaire d'Espagne, élu par le roi en l'élection de Lyon, auteur de plusieurs ouvrages aujourd'hui oubliés, et un théologien nommé André Victon, qu'il appelle son Socrate, et dont il exalte avec emphase les vertus et les talens. Dans une autre lettre, Humbert Fournier nous apprend que Jean le Maire de Belges, poète et historien, dont on sait que Clément Marot fut le disciple, avait assisté quelque temps auparavant aux exercices académiques de Fourvières. Ce sont là les seuls membres de cette académie qu'il indique et qui nous soient connus. Symphorien Champier ne pouvait en être; car autrement son ami ne lui aurait pas envoyé la description détaillée du lieu où se tenaient les assemblées, et ne lui aurait pas rendu compte des exercices auxquels on se livrait.

Quant à Voulté, il séjourna environ deux ans à Lyon [1], et ses poésies contiennent des particularités sur cette ville et sur plusieurs Lyonnais qui

[1] Où il vint en 1536.

vivaient de son temps. Gilbert Ducher, littérateur distingué, était aussi à Lyon à cette époque[1]. Tous nos historiens le comptent au nombre des professeurs qui enseignèrent au collége de la Trinité, avant qu'il fût tenu par des jésuites. Il était flatteur et satirique, ce qui est assez ordinaire; son talent poétique était médiocre. Il paraît que la fortune l'avait peu favorisé de ses dons, car dans ses vers on le voit presque toujours à genoux devant ses Mécènes. Le capitaine Sala tenait un rang distingué parmi les hommes de lettres de son temps; il traduisit le roman de *Tristan et la belle reine Yseulte*; mais cette traduction n'a jamais été imprimée. Le capitaine Sala possédait une bibliothèque choisie, riche surtout en manuscrits précieux. Voulté nous parle de plusieurs gens de lettres qu'il voyait fréquemment à Lyon, tels que Jérôme Fondulo, Christophe de Longueil, Villeneuve, Guillaume du Choul, Guillaume et Maurice Scève, Benoît Court, les Fournier, les Dupeyrat.

Le grand nombre des littérateurs et écrivains qui parurent à l'époque du règne de François 1er, dûrent, en donnant du développement à l'art typographique, contribuer à son perfectionnement. Dans l'imprimerie, comme dans les autres parties, Lyon eut alors ses hommes distingués. Sans entrer dans une ennuyeuse nomenclature, il suf-

[1] De 1536 à 1538.

fit de citer Sébastien Gryphe, fort célèbre de son temps[1] pour son exactitude et pour la netteté de son caractère italique. Le soin qu'il apportait à la correction de ses éditions était extrême. Sébastien Gryphe imprima en grec, en latin, en hébreu, en français; mais il a donné peu d'ouvrages en cette dernière langue. Cet imprimeur faisait rechercher les ouvrages perdus des anciens. Ses contemporains lui ont donné de grands éloges, non seulement comme habile imprimeur, mais encore comme homme instruit : Gesner, Scaliger étaient en correspondance avec lui. Deux hommes se fixèrent quelque temps à Lyon à la même époque, et s'y occupèrent de la typographie ; mais ils dûrent moins à cet art qu'à leurs erreurs et à leur fin tragique l'espèce de célébrité dont ils jouirent.

Michel Servet, Espagnol, fameux anti-trinitaire, né au commencement du seizième siècle, conçut le projet d'attaquer les dogmes principaux de la religion chrétienne. La hardiesse de ses opinions choqua les hérétiques eux-mêmes. A peine âgé de vingt-deux ans, il publia son ouvrage sur les erreurs de la Trinité. Réfugié à Lyon peu de temps après, et renonçant au barreau, qui ne lui avait rien produit, il embrassa la médecine, qui ne lui valut que des disputes. Il étudia ensuite à Paris. Cet enthousiaste avait préparé quelques

[1] De 1528 à 1556.

notes pour une nouvelle édition de la Géographie de Ptolémée ; n'ayant pas réussi à vendre son ouvrage à Paris, il s'adressa aux libraires de Lyon, et le livre parut. Mécontent du séjour de la capitale, Servet prit le parti de se retirer en province. Il essaya d'abord de s'établir comme médecin à Lyon et à Charlieu; mais n'inspirant aucune confiance aux malades, il s'attacha aux frères Frillon en qualité de correcteur d'imprimerie. Ce fut chez eux qu'il fit connaissance avec Pierre Palmier, qui lui proposa de le suivre à Vienne en Dauphiné, dont il était archevêque. Là, rempli de ses projets hostiles contre le christianisme, il médita de nouvelles attaques. Une guerre à mort s'engagea, dans une correspondance amère, entre lui et le patriarche de Genève ; et ils donnèrent au monde le spectacle de deux hérétiques qui se déchiraient indignement. Servet commença un troisième ouvrage contre la Trinité et contre les dogmes fondamentaux de la foi. Après quatre ans de travaux, il le fit imprimer à ses frais à Vienne. C'était le fameux Traité du rétablissement du Christianisme, dont on ne connaît plus aujourd'hui que deux exemplaires dans le monde. Malgré le soin que l'auteur avait pris de cacher son nom, ainsi que ceux de l'imprimerie et de la ville, il ne fut pas difficile à Calvin d'y reconnaître le style et les opinions de Servet. Choqué de la manière méprisante dont il parlait de sa personne et de ses écrits, sa fureur ne con-

nut plus de bornes, et il résolut de se venger. Pour mieux réussir dans ses desseins, il n'hésita pas à jouer le rôle de délateur; et, au moyen d'un Lyonnais devenu depuis peu prosélyte de la religion réformée, il fit parvenir adroitement à l'archevêque de Lyon quelques feuillets du traité de Servet. Le cardinal de Tournon, qui occupait alors le siége de cette ville, employait les moyens les plus énergiques pour arrêter les progrès de l'hérésie à laquelle son diocèse était exposé plus que tout autre, à cause du voisinage de Genève. Dès qu'il eut connaissance de ces papiers, il s'empressa d'en donner communication au gouverneur général du Dauphiné, qui ne put découvrir l'atelier d'où ce livre était sorti. L'auteur aurait échappé au danger sans de nouvelles dénonciations de Calvin. Cependant il parvint à s'échapper des prisons de Vienne; mais il eut l'imprudence, pour se réfugier en Italie, de passer par Genève : Calvin en ayant été informé, le fit arrêter et parvint à le faire brûler vif [1]. Théodore de Bèze justifia ce supplice. Ainsi Calvin et lui, les deux colonnes du parti réformé, reconnurent le droit de punir les hérétiques, au moment où les protestans ne cessaient de déclamer contre les traitemens barbares auxquels ils étaient exposés dans les pays catholiques.

Quant à Dolet, après les événemens singuliers

[1] 1553.

qui l'avaient accompagné à Padoue, à Toulouse, la ville de Lyon lui offrit un asyle. Il y fut poursuivi par la calomnie, qui l'accusa d'exprimer dans ses discours des opinions trop favorables à celles de Luther. Il se fit de nouveaux ennemis, en traitant le célèbre Érasme de la manière la plus outrageante dans son dialogue sur l'imitation cicéronienne. Malgré le dessein avoué de se fixer à Lyon, le turbulent écrivain devint de nouveau fugitif avec une conscience qui lui reprochait d'avoir tué un homme. Cependant il y revint, et y établit une imprimerie qui lui servit à publier ses ouvrages. Son caractère satyrique le fit mettre deux fois en prison. Ses ennemis parvinrent[1] à faire brûler par la Sorbonne plusieurs de ses livres, comme trop favorables aux nouvelles opinions. L'arrêt jeta long-temps Dolet dans la consternation; mais quelques années après, il poussa si loin l'indiscrétion de ses discours, qu'il fut arrêté, mis en prison, condamné au feu et exécuté[2], sans qu'on sache bien clairement si le crime qui motiva cette exécution terrible tenait aux nouvelles opinions ou à l'athéisme. Calvin, fort léger en fait d'accusations, Jules Scaliger, ennemi de Dolet[3] et placé très loin du lieu de la scène, Praléolus, qui met un grand nombre de simples luthériens et autres réformés dans son

[1] En 1543.
[2] En 1546.
[3] Marot était son ami et l'appelait un nouveau Cicéron.

catalogue des athées, ne donnent d'autres causes au supplice du malheureux Dolet, que son athéisme; mais il paraît plus positif qu'il ne le subit que pour cause d'hérésie. Il est vrai que les protestans ne l'ont pas mis dans leur martyrologe; mais cette exclusion peut venir de l'espèce de rétractation qu'on croit qu'il fit à sa mort. Du reste, Dolet était outré dans les éloges comme dans les satyres, orgueilleux, méprisant, inquiet, vindicatif. Il s'était fait des ennemis très ardens, surtout parmi les moines et les docteurs, qu'il traitait mal dans ses écrits. Il avait ajouté de son chef, dans l'édition qu'il donna [1] des deux premiers livres de Rabelais, des sobriquets injurieux aux docteurs de la Sorbonne : tout cela put contribuer à son malheur.

Les écrits de ces hommes ardens et passionnés envenimaient les querelles qui s'étaient élevées entre les défenseurs de la réforme et leurs ennemis. Ceux-ci, au lieu de se contenter d'opposer le dogme à l'erreur, et une raison calme à la fougue des religionnaires, avaient fait au monarque un devoir de conscience de combattre l'hérésie par les armes. Ce moyen violent, loin de détruire l'erreur, n'ayant fait que grossir le parti opprimé, résultat ordinaire des persécutions, ils insinuèrent d'abord, sous le spécieux prétexte des besoins de l'état ou de l'intérêt des

[1] En 1542.

villes, d'établir un impôt sur les produits de l'imprimerie, qui jusqu'alors en étaient exempts, comme le prouvent les registres consulaires de cette époque [1] ; bientôt ils allèrent plus loin, et dans leur fureur fanatique, ils proposèrent de supprimer l'imprimerie comme le seul moyen qui, en arrêtant la propagation des fausses doctrines, pût rendre à l'état sa tranquillité, et à la religion la pureté de ses dogmes. Cette attaque contre l'imprimerie et les lettres est consignée dans les ouvrages de Dolet, où on lit le passage suivant, assez remarquable, et qui démontre les odieuses tentatives de ceux qui auraient voulu couvrir la France de ténèbres sous le règne de François 1er.

« Quoiqu'en général je n'aime pas à m'écarter « de mon sujet, je ne puis me résoudre à passer « sous silence l'indigne et criminel dessein de « ces hommes qui, méditant la ruine des lettres « et de tous ceux qui s'honorent de les cultiver, « ont osé de nos jours concevoir l'idée de sup- « primer l'art de la typographie; oui, sous l'u- « nique prétexte que l'imprimerie servait à pro-

[1] Le 10 septembre 1542, les conseillers donnent un certificat pour attester « que de toute ancienneté il n'avait été aucune chose levée ni payée pour les livres d'impression, ni à cause d'iceux pour le droit de l'imposition foraine, aides et gabelles ayant cours en ladite ville, mais qu'ils ont toujours été francs et exempts ; ce qu'ils savaient bien, d'autant que depuis environ cent ans le consulat a eu à ferme lesdites impositions foraines, etc. »

« pager les erreurs de Luther, ils ont tenté de
« persuader au roi de France, à François de Va-
« lois, le puissant soutien, le zélé protecteur des
« lettres, qu'une mesure si honteuse importait
« au repos de l'état, au bien de la religion. O
« race folle et ridicule! faut-il donc briser et dé-
« truire toutes les armes comme mauvaises et
« pernicieuses en elles-mêmes, parce qu'elles
« peuvent blesser et donner la mort, et parce
« que quelques méchans en abusent? Ne servent-
« elles pas aux bons pour se mettre, eux et la
« patrie, à l'abri de l'injustice, et pour repous-
« ser la violence? Des amateurs de nouveautés,
« des artisans de désordres répandent, à l'aide
« de l'imprimerie, le venin de leurs doctrines
« ineptes et extravagantes; est-ce un motif suffi-
« sant pour nous ravir un art divin dont l'usage
« innocent par lui-même nous offre la voie la
« plus sûre pour transmettre nos noms et notre
« gloire à la dernière postérité? Cet impie, cet
« exécrable projet des sophistes de la Sorbonne
« et de leurs suppôts, a été rompu par la sagesse
« et par la prudence de deux hommes à jamais
« recommandables, de ce Guillaume Badé, la lu-
« mière de notre siècle, qui a ranimé parmi nous
« le goût de l'étude et du vrai savoir, et de ce
« Jean Dubellay, archevêque de Paris, person-
« nage que sa dignité et ses vertus élèvent au
« plus haut rang, et qui n'use de l'autorité dont
« il est revêtu et de la faveur qu'il s'est acquise,

« que pour protéger les littérateurs et les savans,
« que pour les défendre contre d'ignobles et in-
« justes agressions. C'est à de tels hommes qu'il
« appartient d'embrasser la cause de la littérature
« aimée et cultivée par eux avec tant d'éclat. Un
« temps, un temps viendra où tous ceux qui
« possèdent une saine raison, une ame droite,
« mépriseront la mollesse et la volupté, dédai-
« gneront le vain éclat des honneurs et se dé-
« voueront tout entiers à la défense, à la culture
« des lettres, seules capables de procurer l'im-
« mortalité. »



## SOMMAIRE DU TREIZIÈME LIVRE.

Tendance du pouvoir absolu à envahir les libertés et franchises lyonnaises. Translation du corps du dauphin. Délibération sur les priviléges à demander au nouveau roi. Députés envoyés pour faire acte de soumission et d'obéissance. Proposition de réduire le consulat à quatre conseillers. La cour s'empresse d'accorder la demande qu'on lui en fait. La réduction est combattue par un grand nombre de notables ; l'exécution en est ajournée.

# LIVRE TREIZIÈME.

Malgré le prestige qui avait accompagné le règne de François 1er, et les nombreux priviléges que ce monarque avait accordés à la ville de Lyon, il ne semblait pas que ses habitans dussent oublier sitôt qu'ils avaient été plus libres. Les levées du ban et de l'arrière-ban auxquelles on les soumettait, les sommes énormes qu'on leur avait arrachées, souvent sous le nom d'emprunts qui ne furent jamais restitués; les marchands étrangers incarcérés, malgré le privilége royal qui prononçait leur inviolabilité; l'envoi d'un dictateur inquisiteur muni des pouvoirs les plus arbitraires; les menaces peu mesurées du roi lui-même, si l'on apportait quelque délai à l'exécution de ses ordres; tout, enfin, aurait dû faire apercevoir aux Lyonnais l'envahissement sensible du pouvoir absolu. Mais ce pouvoir s'était fait parmi les notables des créatures dont il s'était assuré le dévoûment par des emplois lucratifs ou des titres honorifiques. Ces hommes serviles, en proposant des mesures comme avantageuses à la cité, travaillaient sourdement à l'asservir à toutes les vo-

lontés du prince. Quelques citoyens intègres et désintéressés luttaient encore avec quelques succès contre les innovations; mais nous les verrons, sous les règnes suivans, entraînés malgré leur résistance par la violence du torrent. Suivons, dans les annales consulaires, les progrès de la servilité et les tentatives d'empiétement du pouvoir absolu.

« On délibère[1] sur ce que demain le corps de feu Monseigneur le dauphin, qui était à Tournon, doit arriver en cette ville avec le deuil pour aller en cour; qu'il convient aller au devant et le conduire jusqu'à l'église de Saint-Jean. Pour quoi on ordonne de faire porter quatre douzaines de torches avec les armes de la ville par les manœuvres de ladite ville, et que pour accompagner ledit corps, les seigneurs conseillers s'assembleront en l'hôtel commun avec leurs robes de drap noir. Les conseillers se sont transportés à cheval avec le lieutenant et procureur du roi jusqu'au lieu de La Motte, par delà La Guillotière, au devant dudit corps; lequel ils ont trouvé qui était conduit par Messieurs les évêques de Grenoble et de Valence, aussi par les seigneurs de Maugiron, de Monteyson et de Tournon, et plusieurs autres officiers et gentilshommes habillés en deuil, tous à cheval. Était ledit corps dans une bière sur un charriot à quatre roues, couvert d'un grand drap

[1] 26 avril 1547.

de deuil de velours noir avec une croix blanche au milieu. Quatre grandes jumens, couvertes de velours en deuil, traînaient le charriot, au devant duquel marchait Monseigneur de Sillam, habillé de deuil, portant au devant de lui le cœur dudit feu dauphin. Après que le consulat eut fait révérence auxdits seigneurs conducteurs, et offert faire leur devoir en ce qui leur sera commandé pour la conduite dudit corps, ce dont le seigneur évêque de Grenoble les a grandement remerciés, ils ont accompagné le corps jusqu'à la porte du pont du Rhône, où ils se sont mis à pied autour du corps, tête nue, portant les coins dudit drap noir. Toutes les torches, tant dudit deuil que des nations étrangères, comme Boulonais, Lucquois, Génois, Florentins, Milanais, Allemands, Grisons, et celles du corps commun de la ville (iceux seigneurs des nations, tous montés, en bon ordre avec le lieutenant et procureur du roi) étaient près du corps. Ils l'ont accompagné jusqu'en la grande église de Saint-Jean, où somptueusement il a été porté jusque dans le milieu du chœur de ladite église, et au dessus d'une chapelle couverte de cierges de cire ardents, qui pour ce avait été érigée. Là, il a reposé jusqu'au samedi suivant, qu'il partit dudit Lyon, environ onze heures du matin. Le lendemain, vendredi, les conseillers se sont transportés en ladite église de Saint-Jean, où, après avoir fait la révérence au seigneur évêque de Grenoble, com-

missaire pour la conduite dudit corps, ont offert faire tout ce qu'il lui plaira commander pour lesdites obsèques dudit seigneur dauphin, ce dont ils ont été remerciés. Le lendemain, samedi, dernier jour du mois d'avril, lesdits seigneurs conseillers, en ordre du consulat, avec leurs mandeurs portant les manches aux armes de la ville, tous à cheval, se sont transportés dans le cloître de l'église de Saint-Jean pour accompagner le corps du dauphin. Cette fois, les arbalétiers portaient quatre douzaines de torches avec les seigneurs de toutes les nations. Lesquels ont accompagné le corps qui a été conduit par tous Messieurs du clergé de ladite ville, lesdites nations et le consulat jusqu'à Vaise, où lesdits seigneurs conseillers ont pris congé desdits commissaires du convoi; lesquels, par la voix de l'évêque de Grenoble, ont remercié le consulat et dit qu'ils informeraient et avertiraient le roi du devoir et bonne diligence, ensemble du bon vouloir qu'ils avaient vu que la ville avait fait pour lesdites obsèques. Pour récompenser les roi et prince de l'arbalète de leur bonne volonté à porter les torches de la ville auxdites obsèques, le consulat leur accorda cent sous tournois pour fonder un prix qu'ils disputeraient entre eux le lendemain, premier jour du mois de mai.

« On convoque les principaux notables [1] pour

[1] 8 mai 1547.

les consulter sur les instructions à remettre aux députés de la ville chargés d'aller faire l'hommage au nouveau roi et solliciter la confirmation des priviléges, et sur les demandes particulières que la ville pouvait faire. Tous approuvèrent le choix des députés, auxquels on remit des mémoires pour les guider dans les démarches et les demandes qu'ils devaient faire à la cour.

« Ces mémoires contenaient les formules de serment de fidélité au roi, touchant les clés et garde de la ville; la confirmation des priviléges de la noblesse du consulat, des foires, de la vente faite ci-devant à la ville des impositions foraines, aides, gabelles acquises par le consulat, de l'affranchissement du ban et arrière-ban; les priviléges des ouvriers de la manufacture des draps de soie; confirmation pour les autres espèces et deniers qui sont le vin, les camelots, épiceries venant des ports non royaux, poids des farines et du sel pour dix années à venir, à commencer à l'expiration des édits de François 1er. Ils présenteront requête au roi et à son conseil pour que ceux qui viendront demeurer en la ville de Lyon sous le privilége des foires, et acquerront biens et héritages en la sénéchaussée du Lyonnais, pourront tester et disposer desdits biens à leur plaisir et volonté, sans que des seigneurs quelconques, prétendant droits de main-morte sur ces gens, qu'ils disent être leurs taillables et main-mortables, y puissent prétendre aucun droit, ou occasioner la moin-

dre querelle ; demander l'abolition de la grande gabelle de cinq pour cent sur les draps de soie entrant en la ville; abolition de l'aide de deux écus pour pièces de velours de Gênes, ce qui éloigne les marchands et fait que plusieurs maisons et boutiques sont vacantes en cette ville; au moins, que les aides soient remis en leur premier état, ce qui serait aussi avantageux au roi. A tout événement, qu'il plaise au roi bailler à la ville annuellement une somme de vingt mille livres à prendre sur la grande douane des draps de soie, pour employer aux fortifications de la ville; exposer le grand dommage que fait à la ville et à l'état la gabelle nouvelle de l'épicerie de six écus par balle que certains marchands italiens lèvent par permission du roi, de manière qu'il n'y a presque aucun profit, et cela nuit au commerce de Lyon, Marseille, etc. ; supprimer le privilége exclusif que les marchands florentins s'attribuent de vendre l'alun à leur plaisir et volonté, en sorte que les autres marchands passent par leurs mains, et comme l'alun est nécessaire aux teintures, les draps qui ne coûtaient que dix écus reviennent par là plus chers et en coûtent vingt-cinq; poursuivre de faire joindre le ressort de Bresse et Bugey au conseil de Dombes, et, s'il était possible, avoir un parlement à Lyon d'où ressortissent le Beaujolais, Forez, Lyonnais, Bourbonnais, Auvergne et Bresse, ce serait gros profit et honneur à la ville; réduire le nombre

des douze conseillers de la ville à un prévôt des marchands et quatre échevins; enfin, poursuivre l'abolition de la ferme du sel, et qu'il soit permis aux pays du Lyonnais et autres voisins, d'aller se fournir de sel aux salines mêmes, en payant le droit du roi.

« Le sieur Jean Tignat (ou Tegnac), juge ordinaire civil et criminel, et Jacques Fenoil, seigneur de Saint-Martin, députés, font le rapport[1] de leur voyage et opération en cour pour les affaires de la ville. Ce rapport est très détaillé; on y remarque que ledit sieur Tignac avait empêché par ses soins que Messieurs de Saconay et de La Platière, comtes de Saint-Jean, députés du chapitre de Lyon, n'obtinssent en la chambre des comptes aucune provision d'ajournement personnel ou autre, qu'ils poursuivaient avec grande instance ; que ledit sieur Tignac se présenta par devant Monseigneur de Saint-André, gouverneur, le cardinal de Ferrare, archevêque, et Monseigneur le chancelier, auquel il présenta les lettres du consulat, et fit les remontrances qui lui avaient été remises par ledit consulat. Quelque temps après, le gouverneur leur fit avoir audience au conseil privé. Ils ont obtenu continuation de l'aide d'un carolus pour quarte de sel et de l'entrée des cinq espèces. Quant à la réduction du nombre des douze conseillers de la ville à quatre

[1] 28 juin 1547.

échevins et un prévôt des marchands, il en avait été présenté requête au conseil, et cette réduction y avait été trouvée bonne par ledit conseil privé; et il l'aurait accordée aux restrictions, actes et conditions au long mentionnées aux lettres adressées par ledit sieur Tignac à ce sujet, pour l'expédition desquelles lettres il a laissé chargé le contrôleur de Russy, resté à Paris. Cependant cette réduction n'a pas été obtenue sans de grandes difficultés, pour les grandes calomnies et faux donnés à entendre que lesdits seigneurs du clergé, par les seigneurs de Saconay et de La Platière, comtes de Saint-Jean, faisaient, tant envers le cardinal de Ferrare qu'auprès de Monseigneur le chancelier.

« Les députés ont pareillement obtenu lettres adressées à Messieurs de la chambre des Comptes à Paris, pour comprendre dans les deniers destinés aux réparations, les deniers employés pour le fait de la peste et santé de la ville, aussi les traites des pays étrangers pour les provinces d'icelle ville dans les mauvaises et chères saisons. On les avait aussi chargés d'obtenir en faveur de cette ville semblables lettres que ceux d'Angers, pour être exempts d'aller rendre compte des deniers des octrois en la chambre des Comptes, avec pouvoir de les rendre, comme autrefois, pardevant le sénéchal. Les députés avaient eu promesse de les obtenir; mais à cause de l'impression qu'avait faite au chancelier l'allégation

des comtes de Saint-Jean, savoir, que le consulat avait en ses mains plus de cent vingt mille livres, le chancelier ne les avait voulu accorder qu'après que tous les comptes de la ville auraient été rendus en la chambre des comptes jusqu'à la présente année, et elles seront accordées pour l'avenir, et le sieur de Russy est aussi chargé de les faire lever.

« Le sieur Tignac, continuant, dit qu'au nouvel avénement du roi Henri, les autres villes avaient ambassadeurs à la cour qui faisaient la révérence, foi et fidélité audit seigneur roi; il aurait par le moyen de certain personnage, aussi de la ville, fait la révérence audit seigneur, remontrant que ladite ville et les habitans d'icelle voulaient demeurer ses très humbles et très obéissans sujets; que le roi aurait pris à gré ladite révérence et répondu « que tant que les habitans de ladite « ville de Lyon lui seraient bons et fidèles sujets, « il leur serait bon prince, et les entretiendrait « en telles et semblables libertés que ses prédé« cesseurs rois avaient fait ». Que depuis, sur la fin de mai, le consulat ayant envoyé comme députés les sieurs Jacques Fenoil et Gabriel de Russy, contrôleur, pour avec lui Tignac faire les foi, hommage, fidélité audit roi Henri, à son nouvel avénement, et obtenir confirmation des priviléges, exemption de plusieurs subsides, surtout de ceux avec lesquels on payait les gens de guerre, etc.; ils se transportèrent devant Monseigneur de

Saint-André, gouverneur et lieutenant-général, Monseigneur le connétable et Monseigneur le cardinal-archevêque, pour qu'ils voulussent les présenter au roi; lesquels seigneurs se seraient offerts faire leur devoir, les présenter et leur aider en toutes les affaires de la ville. S'étant d'abord enquis comment les échevins de Paris avaient fait, et s'ils avaient retiré lettres ou charte de ladite foi et hommage, on leur aurait répondu que l'on n'a accoutumé faire lettres ni charte d'icelle foi et hommage, mais seulement on fait la révérence et fidélité à genoux. Iceux Tignac, Fenoil, Gabriel de Russy se seraient retirés en la salle du roi où il dînait, et, au partir dudit dîné, par le moyen de Monseigneur le connétable qui les aurait présentés audit seigneur roi, iceux Tignac, Fenoil et Gabriel de Russy se seraient mis à genoux, et, par la voix de Tignac, dit comme s'en suit :

« Sire, vos très humbles et très obéissans sujets les échevins, manans et habitans de votre « ville de Lyon, pensant n'avoir dûment satisfait « à leur devoir par la révérence que j'ai faite en « leur nom à Votre Majesté, ont député et expressément envoyé ceux qui sont ici présens « pour vous faire rendre entière obéissance, vous « promettre et jurer fidélité, en laquelle, Sire, ils « vous promettent tenir à jamais, comme ils « ont toujours fait à vos prédécesseurs. » De la part dudit seigneur roi, il leur fut répondu par

telles ou semblables paroles : « Je vous ai déja « dit que toutes fois que les habitans de Lyon « me seront bons et loyaux sujets, je les traiterai « comme bon prince. » Et dès lors ledit seigneur roi octroya confirmation de tous les priviléges, franchises, libertés et exemptions de ladite ville, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Après quoi lesdits députés s'adressèrent à Monseigneur le chancelier pour avoir ladite confirmation des priviléges de la ville. Il leur dit de remettre leurs chartes de priviléges aux mains de Monseigneur Desfourneaux, procureur général dudit seigneur roi au conseil privé, pour les voir et en faire son rapport. Lequel sieur Desfourneaux, après avoir demeuré un jour entier avec Tignac pour les voir, entendre et faire extrait, aurait été d'avis que par une même lettre de tout ensemblement on obtînt confirmation en la plus ample forme que faire se pourrait, avec les clauses nécessaires. Lesquelles lettres de confirmation le sieur juge Tignac aurait minutées au long et icelles accordées avec ledit sieur Desfourneaux, et baillé charge audit de Russy de les faire dépêcher et expédier, ainsi que les autres lettres et affaires. Et ledit Tignac et Fenoil, pour obvier à plus grands frais, s'en seraient retournés, joint qu'à la suite de la cour il y avait si grande presse de gens, que ce n'eût été que dépense de séjourner par delà pour l'expédition des lettres qui, comme il a été dit, avaient été accordées.

Maître Laurencin, baron de Riverie, remet au consulat [1] deux lettres adressées, l'une par le chancelier Olivier, l'autre par Monseigneur de Saint-André, gouverneur. La première est ainsi conçue : « Messieurs, pour ce que j'ai entendu « que aucuns de vous empêchent que le peuple « ne consente à l'entérinement des lettres que le « roi a naguère fait expédier, pour réduire la « maison de la ville de Lyon à la même forme de « celle de Paris, et font semer par ladite ville « qu'elles n'ont jamais été entendues par ledit « seigneur roi ni son conseil, j'ai bien voulu « vous avertir, et au demeurant adviser, Mes- « sieurs, que c'est le vouloir dudit seigneur roi « que la réduction se fasse selon icelles, et qu'il « y soit procédé le plus diligemment qu'il sera « possible; à quoi vous pourvoyerez de sorte « qu'il n'ait occasion vous faire plus ample décla- « ration de sondit vouloir et intention sur ce, « que celle qu'il a précédemment faite.» La lettre de Monseigneur de Saint-André était ainsi conçue : « Messieurs, j'ai entendu la difficulté que « nous en aurons de vous, faute d'obéir à l'édit « qu'il a plu au roi faire sur la réduction de votre « maison de ville, en la forme de celle de Paris; « et que non contens de ce, vous suscitez un « grand nombre de ceux de la ville à n'y en- « tendre, chose que je trouve merveilleusement

[1] 14 septembre 1547.

« étrange, et ne puis penser à quelle occasion « vous la faites, attendu que c'est l'un des plus « grands biens que vous pourriez faire à ladite « ville, et que rien n'a été fait sans bonne délibé- « ration du conseil, et pour votre plus grande « commodité et facilité. Joint aussi que c'est le « vouloir et intention du roi, comme Monsei- « gneur le chancelier vous fait amplement en- « tendre; et de ma part, vous ai bien voulu « écrire et prier, cessant toutes difficultés, faire « ce que ledit seigneur ordonne par ledit édit; « car vous ne sauriez mieux faire pour vous que « vous régler sur ceux de Paris, qui est beaucoup « plus grande ville, comme vous savez : vous ad- « visant que si je sais qu'on y fasse plus de diffi- « cultés ni dissimulation, j'en avertirai le roi qui « vous y contraindra de sorte et par si ample « déclaration, que vous serez après marris que « votre inobéissance soit venue à sa notice. Par « quoi je vous prie derechef y avoir égard, tant « pour votre bien que pour le service du roi, et « vous me ferez plaisir; vous advisant que faisant « chacun son devoir, de ma part je serai toujours « prêt à m'employer pour les affaires de ladite « ville, et pour vous particulièrement, en tout ce « qui se présentera, entièrement et de si bon « cœur, que je me recommande à vos bonnes « graces, suppliant le Créateur, Messieurs, qu'il « vous donne ce que vous désirez. »

Ces deux lettres réveillèrent l'attention de ceux

qui demandaient l'abolition du consulat, et de ceux qui ne pouvaient souffrir que l'on portât atteinte aux libertés de la ville. Il fut décidé qu'on se formerait en assemblée générale. Dans cette assemblée[1], le juge Tignac remontra que le roi, par ses lettres en forme d'édit, avait ordonné que le nombre des douze conseillers fût réduit à quatre échevins, un prévôt des marchands, un procureur et un secrétaire, qui seraient élus à la forme de ceux de Paris. On en fait lecture, et l'on déclare que le consulat, suivant le bon plaisir du roi, en va incessamment demander l'entérinement devant le sénéchal et procureur de la ville, et en demandera la publication selon leur forme et teneur : *Lecta, publicata et registrata, audito procuratore generali regis, in curia seneschalia Lugduni.* On chargea aussi le député Rousselet de poursuivre la vérification et entérinement « ès « cour de parlement et chambre des Comptes à « Paris ».

Lesdites lettres de réduction furent publiées en la sénéchaussée[2]. On assembla d'abord les notables pour avoir leur avis sur la forme de procéder à ladite réduction. Les notables ne s'étaient rendus qu'au nombre de douze : ils opinèrent, savoir, le procureur du roi Baronnat, qui trouva bonne ladite réduction et voulait qu'on y procédât

[1] Elle eut lieu le 14 octobre 1547.
[2] Le 25 et le 28 octobre 1547.

au plus tôt. On voyait qu'il parlait dans l'intérêt de la cour et du despotisme; il voulait qu'on élût un prévôt des marchands natif de Lyon, qui présidât les quatre échevins, avec semblable autorité que celui de Paris. Quant aux gages, robes, couleurs, priviléges et puissance, est d'avis de suivre les articles dressés à ce sujet. Le baron de Riverie voulait qu'on retardât encore, qu'on y réfléchît avant de se décider, « l'affaire étant de conséquence ». Tous les autres opinèrent que ladite réduction serait dommageable à la ville : les raisons étaient surtout les grandes dettes de la ville, pour le remboursement desquelles les douze seraient bien plus aptes, et qu'il y a plus de savoir en douze personnes qu'en quatre. Plusieurs ajoutèrent que depuis vingt ans on parlait au consulat de ce projet de réduction, et que toutes les fois qu'il en avait été traité, il avait été reconnu que les douze conseillers conviendraient mieux à cette ville qu'un si petit nombre. On arrêta de convoquer une assemblée générale qui eut lieu trois jours après. Maître Laurencin, seigneur de Riverie, est d'avis, comme ci-dessus, de faire des remontrances au roi, et de surseoir. Maître Nicolas Meslier est d'avis, avec le receveur Jean Pommier, de faire la réduction. Maître Matthieu Attégaud, docteur, veut qu'on écoute les remontrances que veulent faire les habitans sur ladite incommodité de la réduction, et que l'ancien usage ayant toujours été trouvé bon, il regarde

comme bien étrange de le vouloir changer et innover. Maître Claude Mycolier, docteur, dit que toutes les fois qu'il s'agit de changer un ancien ordre de choses justement établi, il est d'usage d'informer *super commodo vel incommodo*, ce qui n'a été fait. Maître Ambroise Thomas, docteur et avocat, au nom de plusieurs habitans et bourgeois, pour lui et ses adhérens, s'opposa à la réduction, voulant donner son dire par écrit plus amplement. Il trouve qu'il ne serait pas prudent de remettre la ville, en temps de guerre, entre les mains de cinq personnes; quelques gages et exemptions d'impositions qu'on veuille leur accorder, c'est toujours un préjudice et une charge pour le peuple; que les douze seront toujours plus savans, plus puissans et plus riches, et auront plus de crédit. D'autres ajoutaient que les priviléges accordés au consulat de la ville de Lyon, l'avaient été sous le titre de douze conseillers, ce qui pourrait amener des inconvéniens à l'avenir; que le prévôt des marchands présiderait les quatre échevins, et qu'ainsi ce serait ôter l'autorité aux notables et maîtres de métiers qui doivent opiner de toutes les affaires importantes. Si cela avait jamais lieu, on n'élirait plus que des bourgeois, ce qui exclurait les marchands. Un notable dit qu'il y a huit ou neuf cents ans que cette ville a été bien gouvernée par douze conseillers, savoir, six du côté de Fourvières, et six du côté du Rhône, lesquels tenaient la ville en

bonne concorde, sans qu'il y soit advenu de bien graves inconvéniens. Tous en général opinent qu'il ne faut pas changer les anciennes coutumes ni divertir l'ancien ordre. Quelques-uns insinuent que les lettres du roi n'ont été octroyées du propre mouvement du roi, mais qu'elles ont été poursuivies, et ont fait entendre que c'est par aucuns de Messieurs du consulat. Enfin, les magistrats municipaux, suivant la pluralité des voix et opinions, arrêtent que l'on ne fera aucune poursuite de l'exécution desdites lettres. Noble François Dupérier et ses consorts ayant obtenu des lettres d'ajournement contre le consulat, auprès du parlement de Paris, sur la matière de la vérification de cet édit, le consulat, après mûre délibération et avis de son conseil des notables, passe procuration pour déclarer en la cour de parlement qu'il n'entend et ne veut, selon la grande majorité de l'assemblée générale, faire aucune poursuite de l'exécution desdites lettres.

Ainsi fut ajournée cette révolution consulaire, qui devait mettre plus tard les magistrats sous l'autorité presque immédiate des souverains. Chose remarquable, elle n'eut lieu que sous Henri IV. Ce prince, dont les belles qualités sont au dessus de tout éloge, a été bien mal jugé comme souverain; car il a en quelque sorte mis la dernière pierre à l'édifice de la monarchie absolue, commencé par Louis XI. Mais n'anticipons pas : quelques actes de son gouvernement à l'égard de la

ville de Lyon nous fourniront l'occasion de dire la vérité sur son compte. Qu'il nous suffise de dire maintenant, ce que le volume suivant démontrera de la manière la plus évidente, qu'il a profité en habile homme de la lassitude que les populations éprouvaient des troubles civils et religieux, pour consolider le pouvoir des monarques absolus. Sous le rapport des libertés politiques, la France tomba en léthargie sous son règne, pour ne se réveiller qu'à l'époque de la révolution. Après les guerres civiles de la Ligue et de la Fronde qui vont nous occuper, surtout celles de la première, le peuple français se livra avec nonchalance et une sorte de plaisir aux caprices du pouvoir absolu, comme un malade, après de violens accès de fièvre, s'abandonne avec délices aux douceurs du sommeil.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

LYON. — IMPR. DE LOUIS PERRIN.

# PLACEMENT DES FIGURES

## DU TOME QUATRIÈME.





La Librairie de LAURENT étant généralement consacrée aux belles éditions, on trouve chez lui tout ce qu'on peut désirer dans ce genre et à des prix toujours au dessous de ceux qui sont cotés dans les annonces.



On trouve également chez lui toutes les éditions dites *économiques*, ainsi que les livres au rabais, au même prix que ceux qui sont annoncés par les journaux.

